

Raymond Gariépy

Les

terres

de

Sainte-Anne-de-Beaupré

(Côte-de-Beaupré)



Société de généalogie de Québec

Contribution N° 64

1988

La SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, fondée le 27 octobre 1961, s'est donnée comme mission première la publication et la diffusion d'instruments de recherche pour l'ensemble des généalogistes, des historiens et des autres chercheurs. De plus, ceci assure la conservation en plusieurs exemplaires de documents précieux, parfois uniques, et trop souvent exposés à être perdus ou détruits par accidents de toutes sortes.

Société de généalogie de Québec
Case postale 9066
Sainte-Foy, Québec. G1V 4A8

Conseil d'administration
1988-1989

Présidente	-	Diane Duval
Vice-Président	-	Guy W.-Richard
Secrétaire	-	Georges Crête
Trésorier	-	Guy Lacroix
Archives	-	Michel Simard
Recherche	-	André Beauchesne
Systèmes d'information	-	Julien Dubé
Documentation	-	René Doucet
Accueil	-	Jean-Paul Morin

Comité des publications

Directeur	-	Roland Grenier
Secrétaire	-	Jacques Fortin
Membres	-	Jacqueline F.-Asselin
	-	Gaston Brosseau
	-	Régnald Lessard

Dépôt légal: Premier trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN No. 2-89120-046.2
Contribution No 64

Ce volume fut réalisé grâce à un projet «Canada au travail» et a bénéficié d'une subvention d'«Aide à l'édition» du gouvernement du Québec.

Maquette de la couverture
Daniel B. Guillot

TABLE DES MATIERES

<u>Page</u>	
1	Introduction
3	Avertissement liminaire et sources
4	Mesures et monnaies, sigles utilisés et liste des sept plans qui suivent
6	Les terres d'Etienne Racine (no 81 et 82 - 15.6 arpents de front)
92	La terre de Jean Racine (no 83 - 4 arpents de front)
99	La terre de Jean L'Espée puis de Jean Paré (no 84 - 4 arpents)
119	La terre de Robert Paré (no 85 - 4 arpents)
139	La terre de Pierre Gibouin (no 86 - 3 arpents)
147	La terre de Pierre Simard (no 87 - 3 arpents)
154	La terre de Mathurin Le Monnier (no 88 - 4 arpents)
164	La terre de Pierre Boivin (no 89 - 5 arpents)
181	La terre de Georges Pelletier (no 90 - 3 arpents) jusqu'en 1715
187	La terre de Robert Foubert (no 91 - 3 arpents) et suite de la terre 90 depuis 1715, les deux appartenant à Guillaume Morel
211	La terre de Claude Poulin (no 92 - 6 arpents)
233	La terre d'Etienne de Lessard (no 93 - 10.6 arpents)
313	La terre de Robert Giguère (no 94 - 5.2 arpents)
330	La terre de Julien Mercier (no 95 - 5 arpents)
355	La terre de Louis Gasnier (no 96 - 5 arpents)
380	La terre de Pierre Picard (no 97 - 5 arpents)
394	La terre de Robert Caron (no 98 - 5 arpents)
412	La terre de Claude Bouchard puis Louis Guimont (no 99 - 5 arpents)
423	La terre de Pierre Gasnier (no 100 - 3 arpents)
435	La terre de Jean Barette (no 101 - 3 arpents)
451	La terre de René de la Voye (no 102 - 3 arpents)
464	La terre d'André Berthelot dit Le Louvre (no 103 - 3 arpents)
473	La terre de Jean Caron (no 104 - 3 arpents et demi)
488	La terre de Jean Le Picard (no 105 - 3 arpents et demi)
502	La terre de Richard Dumesnil et Nicolas Verjeul (no 106 - 3 arpents)
510	La terre de Silvain Veau (no 107 - 3 arpents)
525	La terre d'Etienne Morel puis de Pierre Gagnon (no 108 - 4 arpents)
536	La terre de Gilles Moulineux (no 109 - 5 arpents)
547	Index onomastique.

Introduction

La paroisse de Sainte-Anne de Beaupré mesure cinq milles de longueur depuis la rivière aux Chiens à l'ouest jusqu'à la Grande Rivière ou rivière Sainte-Anne à l'est. A l'origine 29 terres y furent concédées par les seigneurs de Beaupré. Dans mon livre sur Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts (1) j'ai numéroté ces terres de 81 à 109 parce qu'elles faisaient suite à celles du Château-Richer (44 à 80) et celles-ci aux terres de L'Ange-Gardien (1 à 43). Celles de Saint-Joachim portent les numéros 110 à 143.

J'ai publié en 1984 l'histoire détaillée des terres de L'Ange-Gardien, des origines à nos jours (2). Dans la présente histoire des terres de Sainte-Anne on trouvera de nombreuses références aux numéros de terres de autres paroisses de la côte de Beaupré. Par exemple, à l'occasion de contrats de mariage j'indique le numéro de la terre de L'Ange-Gardien, du Château-Richer ou de Saint-Joachim (autre Sainte-Anne) d'où venait le conjoint. De même si quelqu'un possédait des parcelles de terre à plusieurs endroits j'indique le numéro des terres dont ces parcelles faisaient partie. Il est bon de mentionner que la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré s'appelait à l'origine Sainte-Anne du Petit Cap.

Au cadastre officiel de Sainte-Anne de Beaupré, mis en vigueur le premier septembre 1879 (comme celui des autres paroisses de la côte de Beaupré), les numéros attribués aux terres 81 à 109 et à leurs nombreuses subdivisions suivent l'ordre inverse, commençant à la Grande Rivière et finissant avec le numéro 279 à la rivière aux Chiens. Mais la première terre de Sainte-Anne (celle d'Etienne Racine, no 81) débordait la rivière aux Chiens d'environ cinq arpents de front à l'ouest, lesquels font maintenant partie du cadastre du Château-Richer où ils portent les numéros 1 à 12 (voir les plans ci-après). A l'extrémité est de la paroisse de Sainte-Anne les terres 108 et 109 comprennent les lots cadastraux 609 à 648 qui, lors de la confection du cadastre, avaient été attribués par erreur au cadastre de Saint-Ferréol. Enfin, quand la municipalité de Beaupré a été constituée en 1925, une partie des terres de Sainte-Anne et une partie des terres de Saint-Joachim, de chaque côté de la rivière Sainte-Anne, ont été détachées de ces paroisses pour former la nouvelle municipalité, aussi constituée en paroisse sous le nom de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire.

Comme je l'ai mentionné dans l'introduction de mon livre sur Les terres de L'Ange-Gardien, c'est en 1650 et 1651 qu'Olivier Letardif, procureur et l'un des huit associés de la Compagnie de Beaupré (qui avait obtenu de la Compagnie des Cent-Associés, le 15 janvier 1636, les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans), donna les premiers titres officiels de concession de terres à Sainte-Anne, à Etienne Racine, Claude Poulin, Etienne de Lessart, Robert Giguère, Julien Mercier, Louis Gasnier, Pierre Picard, Julien Fortin et Claude Bouchard.

Le 21 juin 1651, le gouverneur Jean de Lauson, aussi actionnaire de la Compagnie de Beaupré, remplaça Olivier Letardif comme procureur de la compagnie pour y concéder des terres à d'anciens et nouveaux colons. En 1655 il concéda onze terres, soit à Robert Annest, Jean L'Épée, Robert Paré, Pierre Gibouin, Pierre Simard, Mathurin Le Monnier, Jean Levasseur, Georges Pelletier, Robert Foubert, Jean Caron et Jean Picard (fils de Pierre). Plusieurs d'entre eux étaient déjà établis depuis plusieurs années sur les terres que Jean de Lauson leur concédait officiellement.

Le 5 mai 1656 Jean de Lauson concéda à Martin Grouvel douze arpents de terre de front à Sainte-Anne, joignant la Grande Rivière. Il retourna en France en septembre de la même année et fut remplacé comme procureur de la Compagnie de Beaupré par le nouveau gouverneur, Pierre de Voyer d'Argenson, qui n'arriva cependant à Québec qu'en juillet 1658. En juin 1659 d'Argenson concéda des terres à Julien Fortin dit Bellefontaine et à François Bélanger au Petit Cap (près du Cap Tourmente). Julien Fortin avait vendu sa terre de Sainte-Anne (98) à Robert Caron, le 27 mars 1654. Enfin, en décembre 1660 et au début de 1661, d'Argenson concéda des terres à André Berthelot dit Le Louvre, à Jean Barette et à Louis Gasnier, à Sainte-Anne.

Le gouverneur d'Argenson retourna en France à la fin d'août 1661 et fut remplacé comme procureur de la Compagnie de Beaupré par Charles Aubert de La Chenaye, qui avait acheté la part d'Olivier Letardif le 13 avril 1662. En mars 1664 Charles Aubert de La Chenaye donna des titres de concession à Richard du Mesnil et à Nicolas Vérieul, à Sainte-Anne, ainsi qu'à cinq habitants déjà établis au-delà de la Grande Rivière, dans la future paroisse de Saint-Joachim: Jean Boutin, Jacques Dodier, Isaac Lamy, François Daniau et Silvain Veau. En 1665 il en concéda trois autres à Sainte-Anne: à Noël Racine, René de La Voye et Gilles Mouligneux, ce dernier ayant acquis les cinq derniers arpents de la terre de Martin Grouvel, joignant la Grande Rivière et correspondant à la terre 109. Ce furent les dernières terres concédées à Sainte-Anne par la Compagnie de Beaupré. En effet, Mgr de Laval, qui avait déjà, en 1664, acquis les parts de six des huit associés de cette compagnie et qui devait acquérir celles des deux derniers en 1668, devenait l'unique propriétaire de la seigneurie de Beaupré dont toutes les terres étaient alors concédées en bordure du fleuve.

(1) Publié en 1974 par la Société historique de Québec (266 pages).

(2) Les Terres de L'Ange-Gardien, des origines à nos jours, par Raymond Gariépy, publication no 44 de la Société de généalogie de Québec, 1984 (628 pages). Index séparé publié en 1987 (44 pages).



Photographie prise en 1947, par W.B. Edwards Inc. de Québec (no A47-49) montrant les terres concédées originellement à Claude Poulin et Etienne Lessart (no 92 et 93: voir plan no 6), et correspondant aux lots cadastraux 101 à 187 du nord-est au sud-ouest.

Avertissement liminaire

L'histoire d'une seigneurie est en définitive celle des relations juridiques, des "liens de dépendance", comme disait Marc Bloch, entre les seigneurs et leurs censitaires d'une part, entre les censitaires eux-mêmes d'autre part, et aussi entre les membres d'une même famille. Le droit qui régissait ces rapports était la Coutume de Paris, sur laquelle on pourra consulter l'article publié dans la RHAF de décembre 1971 par Yves-F. Zoltvany: Esquisse de la Coutume de Paris, p. 365-384.

C'est seulement en faisant l'histoire détaillée des terres d'une seigneurie et, par voie de conséquence, des familles qui les ont occupées, qu'on peut se rendre compte de l'importance de cette Coutume qui imprégna la vie des gens et régla toutes leurs relations, particulièrement en matière successorale, non seulement sous le régime français, mais même au-delà. L'article 42 de la Capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, stipulait en effet que les Canadiens continueraient d'être gouvernés suivant la Coutume de Paris et les lois et usages établis pour ce pays. L'Acte de Québec, en 1774, apporta cependant des adoucissements au mode jusque là très rigoureux de transmission et de partage des biens entre tous les héritiers, en permettant d'en disposer librement en faveur de l'un d'eux, par testament, donation ou autrement, tout en tenant compte des droits légitimes des autres, comme on le verra en faisant l'histoire de certaines terres.

L'histoire de ces terres permet donc de constituer une véritable jurisprudence du droit coutumier en vigueur en Nouvelle-France, car son application donnait lieu à des cas très variés et souvent d'une complexité déroutante. C'est pourquoi le lecteur ne devra pas être surpris si, pour certaines terres, l'exposé est parfois difficile à suivre. L'auteur n'a cependant pas voulu escamoter les difficultés juridiques, même au risque d'alourdir le récit des événements.

Sources

Les principales sources utilisées sont les archives notariales et judiciaires. Les minutes des notaires sont maintenant conservés aux Archives nationales du Québec (ANQ) pour la période des origines à 1875 environ. Après cette date ils sont conservés au bureau du protonotaire de la Cour supérieure. On y trouve un nombre considérable de contrats de mariage, ventes, échanges, donations, testaments, obligations, inventaires et partages après décès. Les procès-verbaux de plusieurs arpenteurs sont aussi conservés aux ANQ où l'on trouve aussi les archives judiciaires de la Prévôté de Québec et du Conseil souverain.

Les procès-verbaux des audiences de la juridiction seigneuriale ou bailliage de Beaupré sont conservés aux Archives du Séminaire de Québec (ASQ). (Sur le bailliage de Beaupré, des origines à la Conquête, voir le deuxième chapitre de l'ouvrage déjà mentionné sur Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans). Les ASQ conservent aussi les terriers et censiers de la seigneurie de Beaupré et les titres de concession accordés aux premiers habitants de la seigneurie par les procureurs de la Compagnie de Beaupré (sur ces procureurs voir le même ouvrage, p. 20-26 et l'introduction générale ci-dessus).

Dans certains cas les papiers de famille ont pu être consultés. Ils contiennent parfois des documents qui ne se trouvent plus dans les archives officielles, par exemple des expéditions d'actes passés par le notaire Louis Pichet dont le minutier original a été brûlé lors de la Conquête. Il serait important que ces papiers de familles soient plus accessibles. Leurs propriétaires sont en effet souvent réticents à les communiquer pour consultation, craignant qu'ils ne soient utilisés à mauvais escient ou qu'ils ne leur soient pas remis, comme il est arrivé malheureusement trop souvent.

Enfin, il convient de mentionner les archives de l'état civil conservées dans les paroisses, avec un double conservé aux ANQ jusqu'en 1875 et chez le protonotaire de la Cour supérieure après cette date, de même que les compilations généalogiques (Tanguay, Beaumont, Godbout) et les publications de répertoires des mariages de nombreuses paroisses, en particulier de la Côte de Beauport et de l'île d'Orléans. Ces sources facilitent l'étude de l'occupation des terres par les membres d'une même famille d'une génération à l'autre, ou par des familles alliées, à défaut de "relève" en ligne masculine. Elles peuvent aussi être complétées par les renseignements contenus dans les actes notariés: ainsi beaucoup d'inventaires mentionnent la date du décès du père ou de la mère, qu'on ne trouve pas dans les registres d'état civil.

Si l'histoire d'une terre ne peut être faite sans l'aide de la généalogie, celle-ci n'est plus alors un aride catalogue de noms dénués d'originalité et de personnalité. C'est une généalogie vivante qui replace les générations successives dans le milieu immédiat où elles ont vécu. Les actes notariés font revivre ces générations de paysans, tantôt en exposant les conventions passées entre eux à l'occasion de mariages, ventes, échanges, tantôt en consignant leurs dernières volontés (la plupart du temps à l'occasion de donations ou cessions de biens, les véritables testaments étant plutôt rares jusqu'à l'Acte de Québec en 1774, pour les raisons mentionnées plus haut).

Mais les plus précieux de ces actes notariés sont les inventaires dressés au décès du père ou de la mère pour le bénéfice du survivant de la communauté et des enfants, la plupart du temps encore mineurs (l'âge de majorité étant de 25 ans jusqu'au régime anglais). Ces inventaires nous font entrer dans l'intimité du foyer paysan qu'ils reconstituent avec tout son décor familial de meubles, vêtements, ustensiles de ménage et objets les plus variés qui sont décrits et évalués (prisés) avec soin et dont les noms pittoresques, aujourd'hui inusités ou tout simplement oubliés, devraient être remis en honneur, tant ils sont authentiquement français. On y trouve aussi tout ce qui concerne l'exploitation de la terre: la liste des titres de propriété, la description de la maison et des autres bâtiments, l'énumération des bestiaux, des instruments d'agriculture, des voitures, attelages, etc., enfin les valeurs en argent que la communauté possédait ainsi que ses dettes actives (ce qui lui était dû) et ses dettes passives (ce qu'elle devait).

Les inventaires étaient généralement suivis du partage des biens meubles et immeubles, les meubles étant souvent vendus à l'encan pour en répartir le produit entre le conjoint survivant et les héritiers du conjoint décédé, tandis que les terres étaient divisées en parcelles qui étaient éventuellement rachetées par celui des héritiers qui restait sur la terre, celle-ci étant ainsi reconstituée à grande frais pour connaître encore les mêmes vicissitudes à la génération suivante. On voit ainsi revivre les familles sur le terroir auquel elles s'attachaient avec ténacité, la terre étant alors la principale richesse. La généalogie de ces familles devient alors plus intéressante et vraiment plus humaine parce qu'elle est rattachée à leurs actes et à leur vie.

Mesures et monnaies

Il est utile de se rappeler que les mesures françaises (arpents, perches et pieds) ont continué d'être utilisées sous le régime anglais, aussi bien dans les terriers du Séminaire de Québec (successeur de Mgr de Laval comme propriétaire de Beaurpré) que dans le cadastre officiel de 1879 qui a été établi d'après ces terriers. L'arpent mesure 180 pieds français (ou 192 pieds anglais) et comprend dix perches de 18 pieds français chacune.

La monnaie courante était la livre française de 20 sols, un sol valant 12 deniers. Mais beaucoup de pièces étrangères circulaient en Nouvelle-France, comme les piastres d'Espagne, les portugaises, qu'on retrouve souvent dans les inventaires après décès, outre la monnaie de carte utilisée après 1700 à cause du manque de monnaie métallique. Les billets d'ordonnances émis par l'intendant Bigot après 1750 ne valaient plus que 15 à 20% de leur valeur nominale après la Conquête. Sous le régime anglais le cours de la livre, aussi appelée chelin, a souvent varié jusqu'à l'adoption du dollar actuel.

Sigles utilisés

ANQ	Archives nationales du Québec
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
BRH	Bulletin des recherches historiques
DBC	Dictionnaire biographique du Canada
JDCS	Jugements et délibérations du Conseil souverain
MSGCF	Mémoires de la Société généalogique canadienne-française
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

Les actes notariés sont toujours indiqués par leur date suivie, entre parenthèses, du nom des notaires qui les ont rédigés.

Plans et Cartes

- 1- Les terres de Sainte-Anne en 1680, d'après le terrier aux ASQ.
- 2- Plan des environs de la rivière aux Chiens en 1857.
- 3- Partie du cadastre officiel de Sainte-Anne (1879) : lots 222 à 279 et partie du cadastre du Château-Richer: lots 1 à 12, pour illustrer en particulier les terres 81 à 83 de la famille Racine.
- 4- Partages des terres 81 et 82 en 1679 et 1689.
- 5- Propriétaires successifs des lots 4, 5 et 6 de la terre 81, depuis 1689.
- 6- Plan d'une partie des terres de Sainte-Anne en 1961 (lots 29 à 223 du cadastre) montrant en particulier le cours de la "petite rivière" (affluent de la rivière aux Chiens), souvent mentionnée dans les contrats concernant en particulier les terres 90 et suivantes.
- 7- Lots cadastraux correspondant à la terre originalement concédée à Etienne Lessard (extrait du cadastre de 1879).

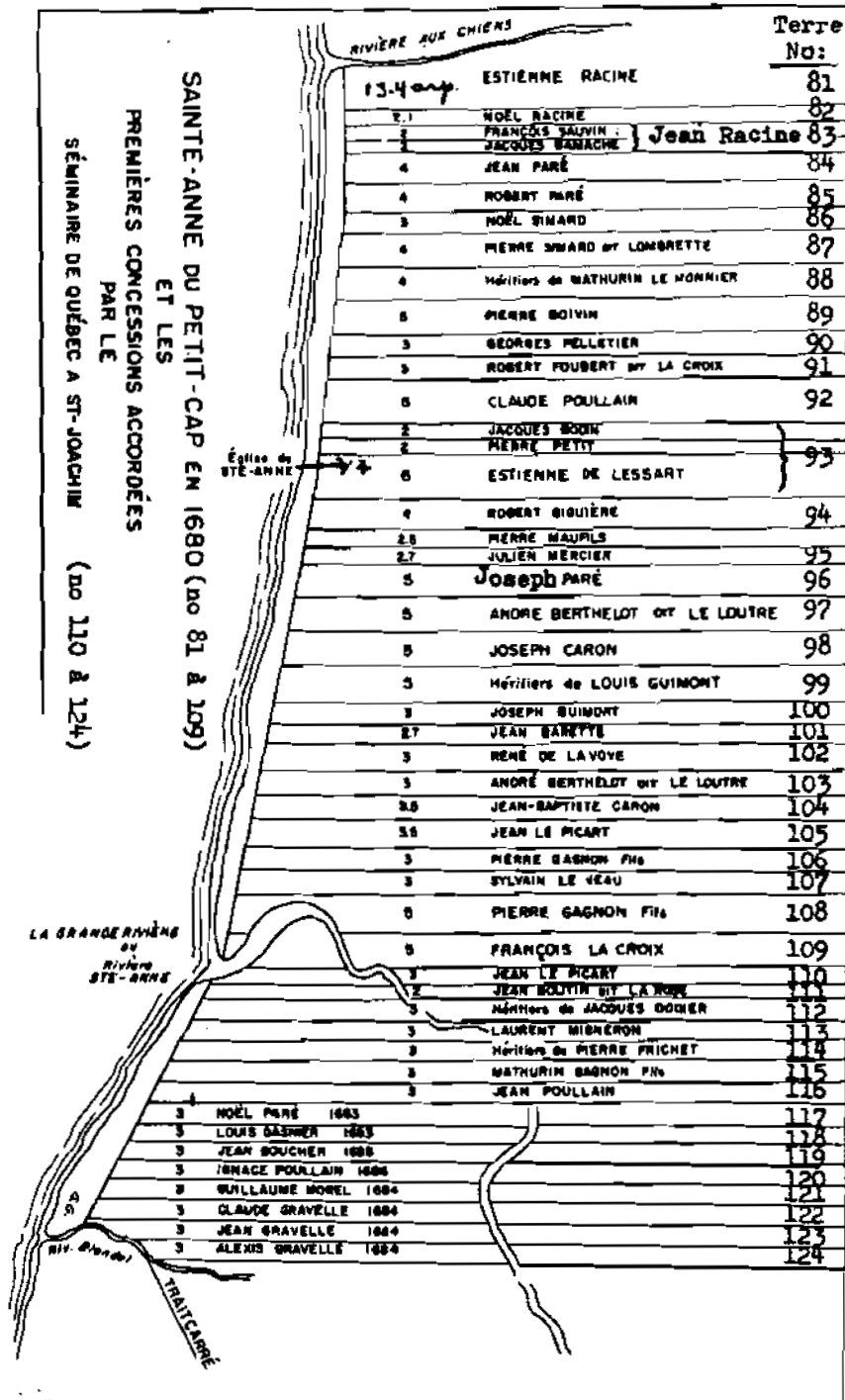
Crédit des illustrations photographiques

Au début du volume, une photographie aérienne du littoral entre la Rivière au Chien et la rivière Sainte-Anne prise en hiver, fournie par la section de cartographie aérienne des Archives nationales du Québec, à Québec.

Photographie aérienne prise en 1947, donnant une vue à vol d'oiseau du village de Sainte-Anne de Beaupré, courtoisie de W.B. Edwards, photographe de Québec.

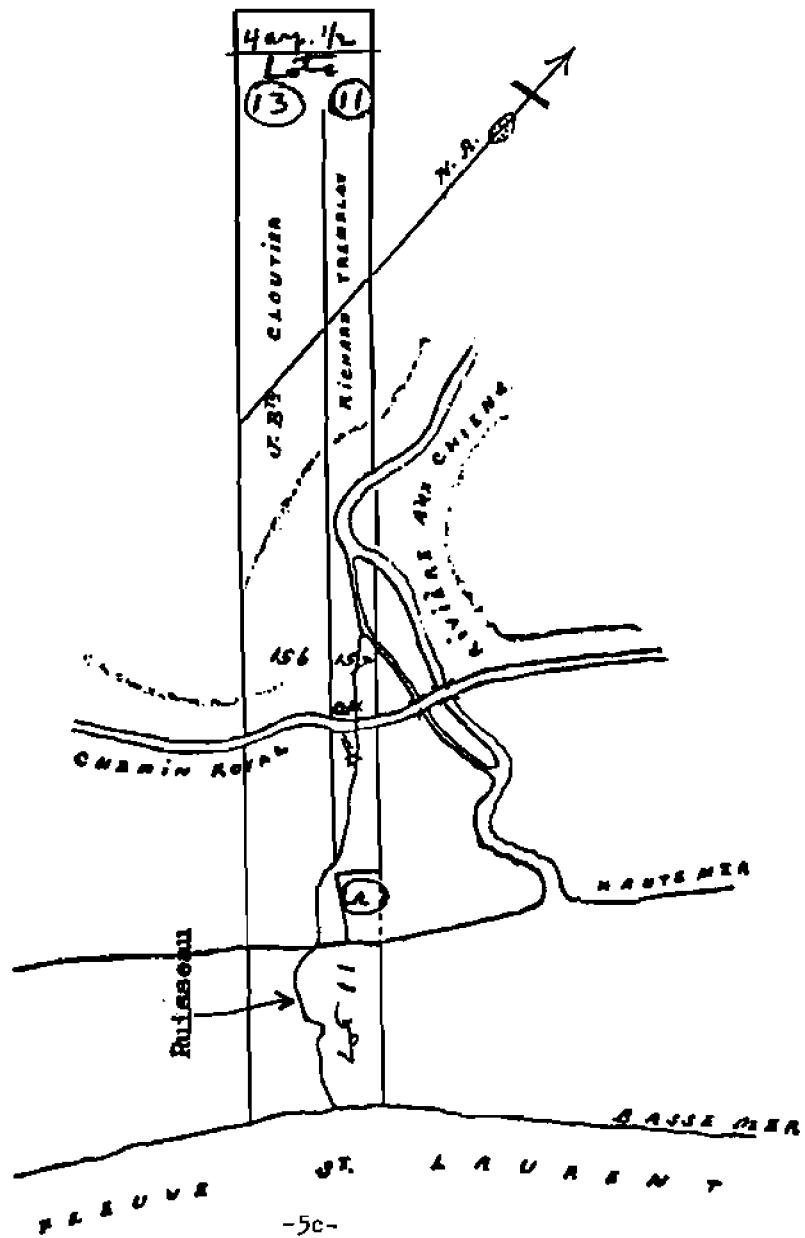
Voir aussi à l'intérieur de la page couverture à la fin du volume, la carte cadastrale à l'échelle de 1:20,000 de la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré établie en 1974 par le Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction générale du domaine territorial, service de la cartographie.

Sur la page couverture arrière, une photographie aérienne donnant une vue à vol d'oiseau, de Fairchild Aerial Surveys Co (of Can) Ltd de Grand'Mère, Québec, prise en 1926 lors de la construction de la basilique, fournie par la division de l'Iconographie des Archives nationales du Québec, à Québec, Fonds collection initiale, Négatif numéro 82-5-5.



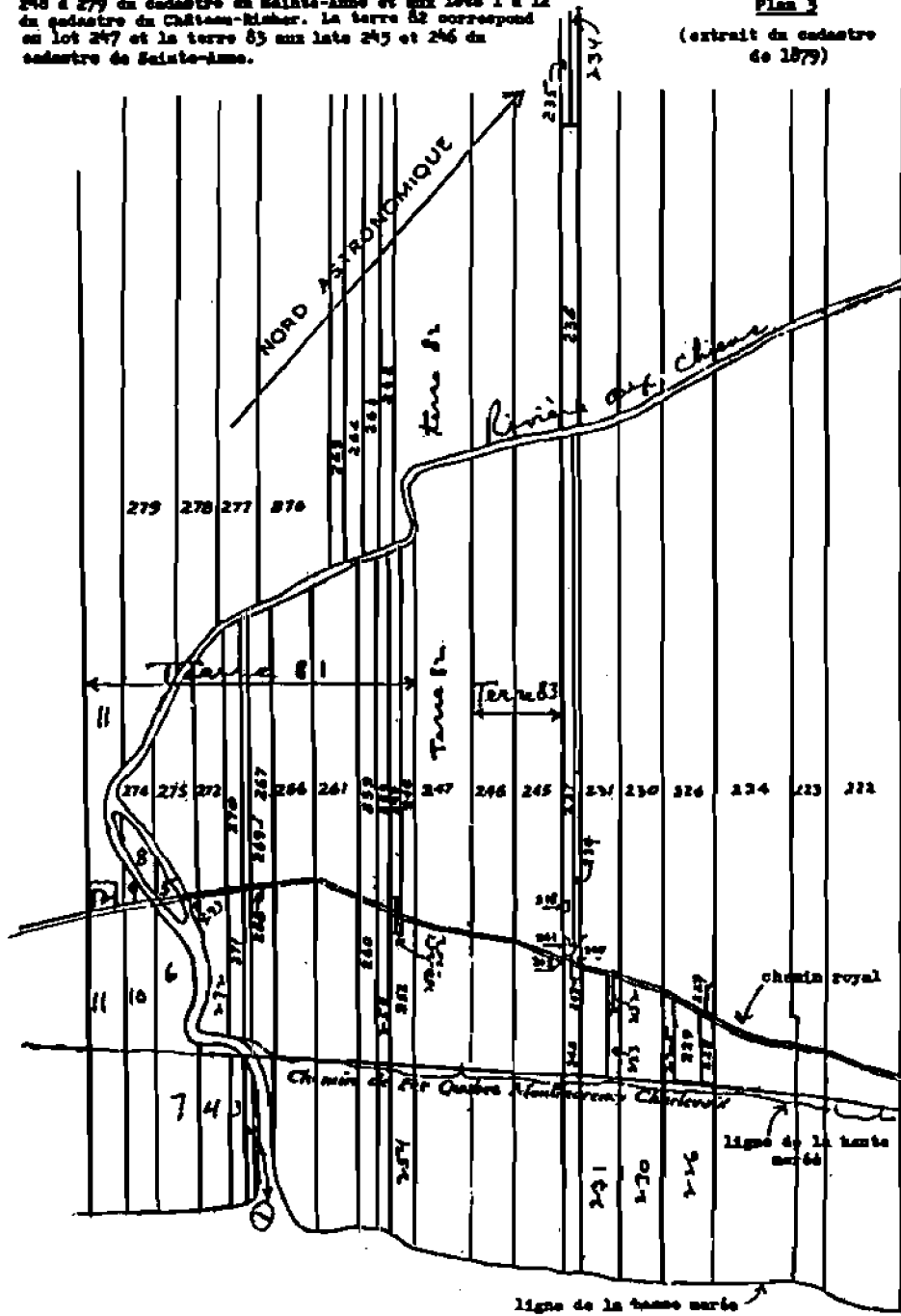
Plan 2

Plan des environs de la rivière aux Chiens par l'arpenteur
P.-O. Lefrançois, daté du 11 juillet 1857, aux ASQ
(carton Château-Richer, no 290)



La terre d'Etienne Racine (no 81) correspond aux lots 248 à 279 du cadastre de Sainte-Anne et aux lots 1 à 12 du cadastre de Château-Richer. La terre 82 correspond au lot 247 et la terre 83 aux lots 245 et 246 du cadastre de Sainte-Anne.

Plan 3
(extrait du cadastre de 1879)



Partages des terres 81 et 82 (15 arpents et demi), en 1679 et 1689

Plan 4

Lots 1 et 2 réunis en 1690 (= Lot 11 du cad. de Châteaumur-Richer)		Lot 9		Lot 10		Lot 11		Lot 12	
		Etienne fils 3 arpents		Noël 3 arpents		François 3 arpents		Pierre, puis Etienne fils 3 arpents	
				Rivière aux Chiens					
				Lot 9		Lot 10		Lot 11	
				Etienne		Noël		François	
				22 perches		22 perches		22 perches	
								Lot 12	
								Pierre, puis Etienne	
								22 perches	
1	François Racine 5 perches	3	Pierre 5 "	6		8	Noël 6 perches		
2	Marguerite 5 perches 12 pl.	4	Margéline 5 "	7	Louise, puis François en 1690 17 perches				
3		5	Etienne 6 perches						
4		6	Jeanne 12 "						
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

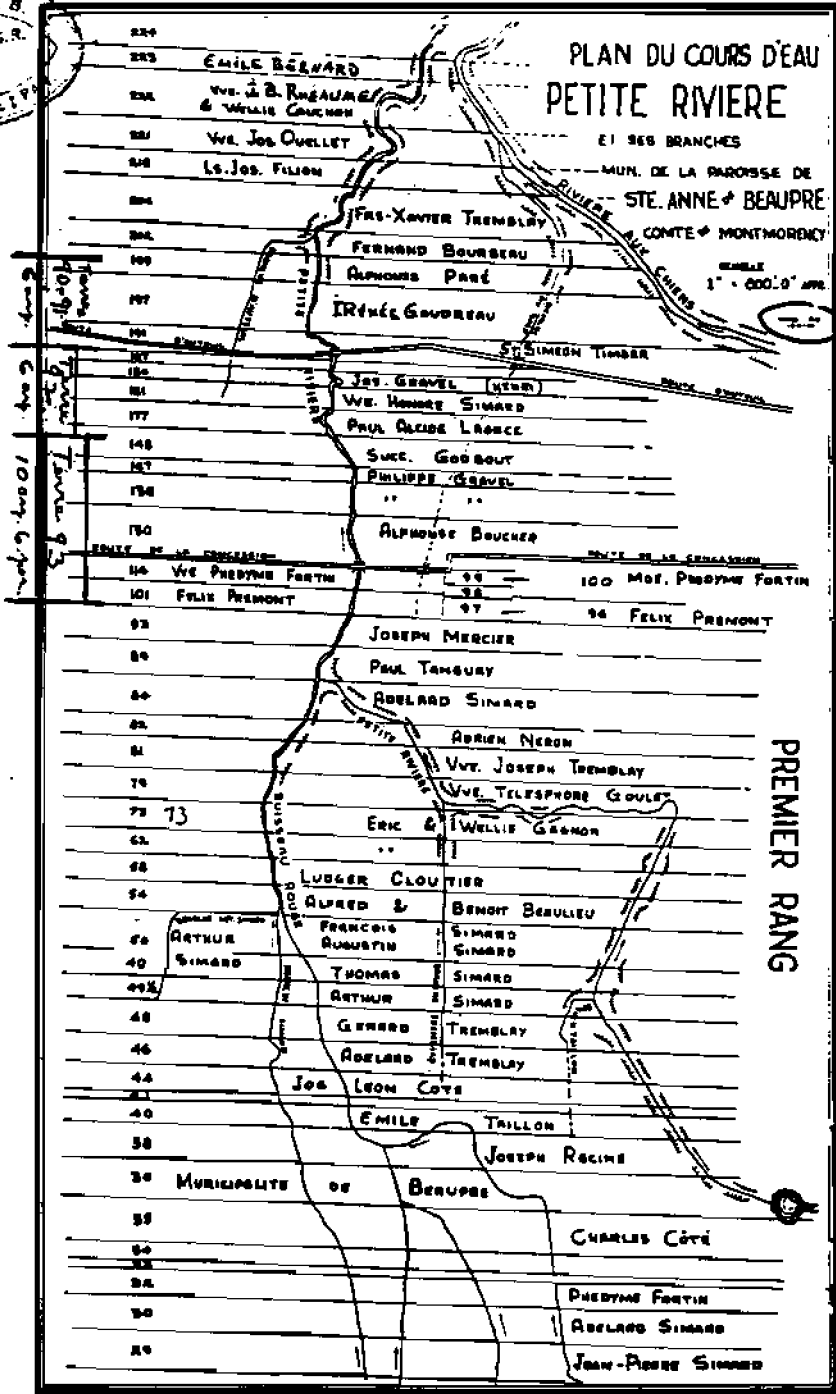
Les partages de 1679 et 1689, qui divisaient les terres 81 et 82 de façon différente au-dessous et au-dessus de la rivière aux Chiens, furent la source de complications successorales souvent inextricables et incompréhensibles, faite de plans annexés aux actes de partages survenus à chaque génération jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle. Ces complications rendent particulièrement ardue l'histoire de la terre 81, dont les nombreuses subdivisions firent en outre l'objet d'une multitude de transactions.

Propriétaires successifs
des lots 4, 5 et 6 de la terre 81
depuis 1689

Plan 5

Lot 4 5 per. 12 pieds		Lot 5 6 perches		Lot 6 12 perches			
Magdeleine Racine (ép. Noël Simard)		Etienne Racine fils (ép. Catherine Guion)		Jeanne Racine (ép. Jean Paré)			
Augustin Simard 1697				Etienne Racine fils - 1700			
Etienne Racine fils - 1706							
Etienne Racine fils possède 23 perches 12 pieds en 1706							
Partage le 14 avril 1722 en 8 parts de 2 per. 17 pieds 3 po. entre les enfants d'Etienne Racine							
Gabriel	Agnès (Ign. Paré)	Priapus	Catherine	enfants de Geneviève	Jean	Angélique (F. Lessard)	Margue- rite (J. Giguère)
1	2	3	4	5	6	7	8
	Ignace Gagné 1736		Ignace Paré 1724	(ép. Jac- ques Blouin)		Gabriel Racine 1735	Jean Racine av. 1722
Michel Racine fils de Jean 1753	Claude et Jean Racine 1736	Claude 1729	Claude et Jean Racine 1736	Claude et Jean Racine 1738-42		Jean Racine 1753	
Louis Noyer Racine fils de Claude 6 perches 15 pieds et demi de front		Michel Racine, fils de Jean 16 perches 14 pieds et demi de front					
Louis-François Racine 1777		Michel Racine fils - 1784					
Louis Racine 1795		Jean-Baptiste Racine - 1813					
Joseph-Marie Blouin 1796		Pierre-Paul Blouin - 1831					

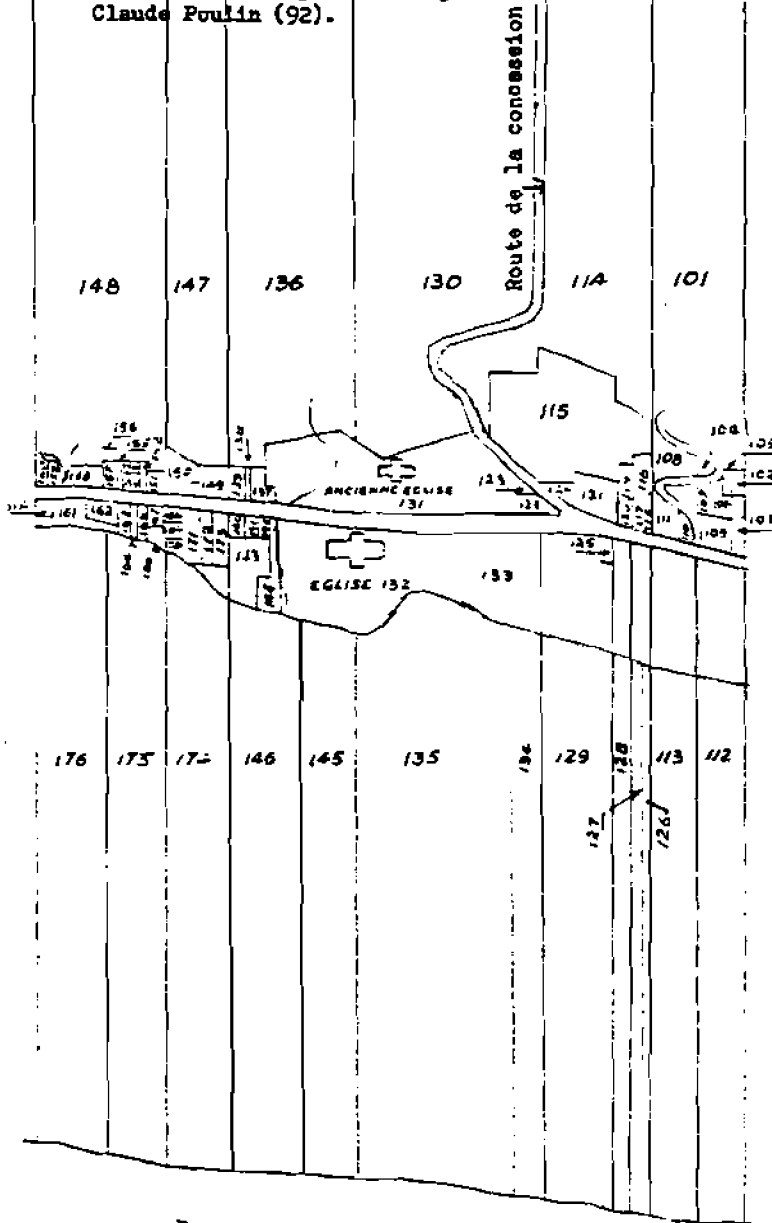
DE B.
C.S.S.R.
QUÉBEC



Plan 7

Cadaastre de Sainte-Anne (1879) -

La terre d'Etienne de Lessart (no 93) de 10 arpents et 6 perches de largeur correspond aux lots 96 à 100 indiqués sur le plan 6 et aux lots 101 à 175 ci-dessous. Le lot 148, de 2 arpents et 16 pieds de front, comprend 12 perches de la terre d'Etienne de Lessart et 8 perches 16 pieds de la terre de Claude Poulin (92).



FLEUVE ST-LAURENT

LES TERRES D'ETIENNE RACINE

Terre no 81: 13 arpents et 4 perches de front
et terre 82: 2 arpents et 2 perches de front

1- Les débuts: 1640-1679

Noël Juchereau des Châtelets, au nom de la Compagnie de Beaupré, concéda à Jacques Boissel, avant 1641 (mention sur la carte de Jean Bourdon), cinq arpents de terre de front entre la rivière aux Chiens et le ruisseau qu'il avait en commun avec Robert Drouin (terre 80), du côté du sud-ouest, plus un arpent de front au delà de la rivière aux Chiens, joignant les terres non encore concédées au nord-est. Le titre de cette concession, s'il y en eut un, est disparu, mais on le connaît par l'acte du 22 septembre 1643 qui suit.

A une date inconnue Jacques Boissel vendit sa concession à Jean Cochon et à Jeanne Abraham sa femme, qui la revendirent à Jacques Delaunay le 22 septembre 1643 (Piraube), pour le prix de 200 livres, plus 200 livres pour une maison dessus construite et les meubles qui s'y trouvaient. Cette somme de 400 livres devait être payée aux vendeurs à La Rochelle par le Père Quentin, de la Compagnie de Jésus. Jacques Boissel était encore "laboureur demeurant au Cap de Tourmente" (sans doute comme fermier des domaines de la Compagnie de Beaupré) le 28 septembre 1646 (Tronquet), alors qu'il prenait à bail, pour six ans à commencer le premier octobre suivant, une ferme sise à l'île aux Dies appartenant au gouverneur Charles Huault de Montmagny. Quant à Jacques Delaunay, il quitta la seigneurie de Beaupré avant 1650 et s'établit à l'île d'Orléans où il acquit de François Bolvin, le 21 septembre 1657 (Audouart), une terre de quatre arpents de front à Sainte-Famille.

La Compagnie de Beaupré reprit la terre de Jacques Delaunay à la rivière aux Chiens et la comprit dans la concession qu'Olivier Letardif, son procureur, fit à Etienne Racine, le 27 mars 1650 (ASQ, Sainte-Anne, no 119), de douze arpents de terre de front entre Robert Drouin au sud-ouest (80) et les terres non encore concédées au nord-est. Le 16 novembre 1637 (Guitet), Etienne Racine, natif de la paroisse de Fumichon en Normandie, fils de défunt René Racine et de Marie Loysel, avait passé son contrat de mariage avec Marguerite Martin, fille d'Abraham et de Marguerite Langlois. Le mariage ne fut cependant célébré que le 22 mai 1638, à Québec, l'épouse ayant à peine 14 ans. Le 4 avril 1648 Etienne Racine assistait, à La Rochelle, au contrat de mariage de Zacharie Cloutier fils avec Magdeleine Esmard, soeur de Barbe Esmard qui, le 21 mai 1648, épousa Olivier Letardif à La Rochelle également. Olivier Letardif, chargé par la Compagnie de Beaupré de recruter des habitants en France, y avait sans doute emmené Etienne Racine et Zacharie Cloutier pour l'aider dans cette tâche.

Etienne Racine ne s'établit pas immédiatement sur sa nouvelle concession car, le 31 juillet 1650 (Audouart), dans un marché qu'il faisait avec Nicolas Juchereau de Saint-Denis, il était dit "habitant demeurant ordinairement en l'habitation de Saint-François". Le sieur de Saint-Denis baillait à Etienne Racine une vache sous poil rouge avec un veau de deux mois pour trois années consécutives depuis le 15 mai 1649, moyennant la moitié des escroits plus 25 livres de beurre par année pour la vache et 10 livres pour le veau la première année et 12 livres les suivantes.

Etienne Racine et sa femme furent recensés à Beaupré en 1666, alors qu'ils avaient respectivement 59 et 41 ans. Au recensement de 1667 ils étaient âgés respectivement de 61 et de 42 ans et ils avaient onze bestiaux

et trente arpents de terre en valeur, ce qui indique qu'ils y étaient établis depuis un bon nombre d'années. Quatre de leurs neuf enfants étaient déjà mariés (Louise, Noël, Magdeleine, et Marguerite). Il restait François, Pierre, Jeanne et Etienne, dont l'âge variait de 18 à 5 ans. Une fille, Marie, non mentionnée en 1666, apparaît en 1667 comme ayant 10 ans. Le dictionnaire Tanguay ne la mentionne pas mais il en sera question plus loin.

Le 10 novembre 1653 Louise Racine, l'aînée des enfants d'Etienne, avait épousé Simon Guion, lequel avait obtenu en juin 1650 un titre de concession de six arpents de terre de front au Château-Richer (terre 59). Le 6 février 1661 (Audouart), Etienne Racine et Simon Guion acquirent de Bertrand Chenay de La Garenne "une maison sise en la basse ville de Québec joignant d'un bout au magasin appartenant à la Communauté (des Habitants) et faisant face sur la court dudit magasin consistant en deux chambres et un garnier". En échange, Etienne Racine et Simon Guion s'engageaient à construire pour ledit Chenay une maison "en la concession qu'il a en la coste de Beaupré" (terre 55), "joignant Zacharie Cloutier" (56), ladite maison devant avoir vingt pieds sur un sens et dix-huit sur l'autre.

Le 11 janvier 1668 (Becquet), Etienne Racine, au nom de Marguerite Martin sa femme, donna aux Ursulines de Québec une quittance de 120 livres tournois restant de sa part et portion de la vente que ledit Racine avait faite, avec ses cohéritiers de défunts Abraham Martin et Marguerite Langlois, auxdites Ursulines, d'une habitation sise en la banlieue de Québec, "au lieu dit clerefontaine", par contrat passé devant Duquet le premier juin 1667.

Le 11 octobre 1671 (Becquet), Etienne Racine et Simon Guion vendaient à l'intendant Jean Talon, pour 400 livres, la maison qu'ils possédaient à la basse ville de Québec, "consistante en deux chambres de plain pied à l'une desquelles il y a une cheminée avec le grenier dessus, estant bornée d'un costé le Magasin du Roy, d'autre costé l'emplacement du Sieur de Villeray, d'un bout la place publique (la future Place Royale) et d'autre bout la platte forme".

Le 14 juin 1675, devant le notaire Basset à Montréal, Pierre Gagnon, habitant du Château-Richer (terre 72), fondé de procuration d'Etienne Racine et Marguerite Martin, passa en leur nom une obligation en faveur des religieuses hospitalières de Montréal, à l'occasion de la "prise du saint habit de religion que desire prendre Dieu aydant Mardy prochain Marie Racine à présent demeurant en la Maison dud. Hospital et fille deud. Constituans, et filleulle dud. Sieur Gagnon". Etienne Racine promettait livrer aux religieuses cent minots de blé froment "rendu en cette ville (de Montréal) et au grenier desdites Dames", deux ans après la prise d'habit de Marie Racine, soit la veille de sa profession. En attendant, Pierre Gagnon leur avait payé, audit nom, la somme de 50 livres pour l'habit de religion de Marie Racine, étant aussi convenu que si celle-ci ne faisait pas profession la livraison des cent minots de blé n'aurait pas lieu.

Le 22 novembre 1661 Magdeleine Racine, fille d'Etienne et de Marguerite Martin, avait épousé Noël Simard, fils de Pierre -contrat le 13-11-1660 (Audouart). Le 12 septembre 1667 Noël Racine épousa Marguerite Gravelle, fille de Massé (terre 57, au Château-Richer), après avoir passé son contrat la veille (Auber). En novembre 1667 sa soeur, Marguerite, épousa Jean Gagnon (79), fils de Pierre (72) -contrat le 6 octobre 1667 (Auber). Le 28 octobre 1676 (Vachon), François Racine, deuxième fils d'Etienne, passa son contrat de mariage avec Marie Bauchet, fille de Guillaume Bauchet (ou Baucher) dit Morency, de Sainte-Famille, île d'Orléans, où il l'épousa le lendemain. Par

ce contrat de mariage Etienne Racine donnait à son fils deux arpents de terre de front à prendre dans sa concession, et il s'engageait à lui bâtir une maison de vingt pieds de long et dix-huit de large de dehors en dehors et une grange de trente pieds de long et vingt de large, "moyennant que ledit François Racine aldera de son travail à faire lesdits bâtiments, et luy faire nettoyer quatre arpens de terre nettes prestes à recevoir semance".

2- Partages de la terre d'Etienne Racine en 1679 et 1689

Le 28 mars 1679 l'arpenteur Jean Gulon procéda au bornage des parts de terre données par Etienne Racine à ses fils : Pierre avait les deux arpents et deux perches de front de la terre suivante (82), alors réunie à la terre 81, François, les deux arpents et deux perches suivants en allant vers le sud-ouest, soit à l'extrémité nord-est de la terre 81. Puis venaient Noël Racine avec deux autres arpents et deux perches de front, enfin Etienne Racine fils, dont les deux arpents et deux perches joignaient le reste des terres de son père. Celui-ci avait donc donné à ses quatre fils huit arpents et huit perches de terre de front, mais cette largeur n'avait de profondeur que depuis le fleuve jusqu'à l'endroit où la rivière aux Chiens traversait la terre d'Etienne Racine en bifurquant vers le nord-est. "Au dessus de ladite rivière", Etienne Racine donnait à chacun de ses fils deux arpents et cinq perches (deux arpents et demi) de front jusqu'à la lieue et demie de profondeur, soit dix arpents au total, et gardait le reste pour lui. Cette répartition différente des terres au-dessous et au-dessus de la rivière aux Chiens compliquera considérablement les nombreux partages successoraux qui surviendront par la suite dans chacune des familles des fils d'Etienne Racine, surtout après que les terres restant à ce dernier auront été partagées entre eux et leurs soeurs en 1689.

Marguerite Martin, épouse d'Etienne Racine, fut inhumée au Château-Richer le 25 novembre 1679. On ne fit pas immédiatement l'inventaire de leur communauté, le partage des terres qui venait d'être fait le rendant sans doute inutile pour le moment, mais il devait y être procédé neuf ans plus tard, le 30 avril 1688. Auparavant, le 17 mars 1683 (Rageot), furent confirmées devant notaire les conventions passées sous seing privé, devant le curé François Lamy, à Sainte-Famille, le 5 juillet 1682, entre Etienne Racine et Claude Gulon concernant le mariage de Pierre Racine et Louise Gulon, célébré le lendemain. Etienne Racine donnait à son fils Pierre "deux arpents de terre deux perches plus de front sur le fleuve Saint Laurent et un peu au dessus dudit fleuve lesdits deux arpents deux perches sont joints à un autre arpent ou environ qui fait une concession de trois arpents dont ledit Pierre Racine en a un contract de concession fait en son nom". On a vu que les deux arpents et deux perches de terre de Pierre Racine correspondaient à la terre 82 dont il convient de faire ici l'historique, étant donné qu'elle fut en pratique réunie à la terre 81 lors du partage de 1679.

Le premier occupant de cette terre 82 paraît avoir été Nicolas Leblond. Le 30 janvier 1655 il était voisin de Robert Anest d'après le titre de concession accordé à ce dernier pour la terre suivante (83). Puis c'est Jacques La Barche qui était voisin de Robert Anest le 8 octobre 1655 quand ce dernier vendit sa terre à Louis Houde. Quand celui-ci la remit à Robert Anest, le 26 mars 1656, c'est Jean Verdon qui était son voisin. Ce Verdon paraît être resté assez longtemps sur la concession 82: le 20 septembre 1659 (Auber), il était témoin d'une vente faite par Nicolas Quentin à François Le Franc (terre 79) et il y était dit "habitant en ladite Coste" (de Beaupré). Il signa encore comme témoin au contrat de mariage de Nicolas Lebel avec Marie Drouin le 27 novembre 1662 (Auber). Il fut inhumé au Château-Richer le 25

août 1663, sans laisser d'héritiers, à l'âge d'environ 50 ans. Les seigneurs de Beupré reprirent sa concession et la concédèrent de nouveau à Noël Racine, fils aîné d'Etienne, le 12 février 1665 (Auber). Le titre mentionne que la terre concédée avait deux arpents une perche et demie de front, joignant Etienne Racine au sud-ouest et Jacques Gamache au nord-est (terre 83). Noël Racine ne devait commencer à payer les rentes seigneuriales qu'en 1671. Quand il passa son contrat de mariage avec Marguerite Gravelle le 11 septembre 1667 (Auber), son père s'engagea à lui bâtir "une maison de colombage". Le 2 novembre 1682 (Vachon), Noël Racine faisait donation pure et simple de sa terre à son père, qui en avait "toujours payé et acquitté les cens et rentes". Cette donation n'avait sans doute pour but que de ratifier une cession antérieure car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, lors du partage de 1679 les terres 81 et 82 avaient été réunies et Pierre Racine avait obtenu les deux arpents et deux perches ou environ de la terre 82. On verra plus loin qu'il les vendit à son frère cadet, Etienne, le 27 mars 1700.

Il semble bien que la maison qu'Etienne Racine devait bâtir pour son fils Noël, sur la terre 82, en vertu du contrat de mariage du 11 septembre 1667, ne fut pas construite. C'est pourquoi, lors du mariage de Pierre Racine avec Louise Guion, Etienne Racine promettait de lui en construire une de vingt et un pieds de long et dix-huit de large "avec les garnitures de dedans comme cabanes, clouaisons et cheminée de pierre et chaux", et de plus une grange de trente pieds de long et vingt de large. Etienne Racine s'obligeait en outre de nourrir et entretenir les futurs époux et leurs enfants pendant deux ans et de faire nettoyer quatre arpents de terre propre à ensemer, avec la semence nécessaire pour lesdits quatre arpents en superficie à la fin desdites deux années, "avec un baril de lard pour commencer leur ménage". Quant à Louise Guion, son père lui donnait 300 livres tournois, dont 146 livres en argent et le reste en effets, à savoir son habit de noces, deux vaches "et autres choses" dont les futurs époux se tenaient contents.

Des conventions semblables eurent lieu le 4 octobre 1683 (Duquet), lorsque le dernier fils d'Etienne Racine, aussi nommé Etienne (né en 1662), passa son contrat de mariage avec Catherine Guion, aussi fille de Claude Guion, habitant de Sainte-Famille à l'île d'Orléans (appelée comté de Saint-Laurent depuis 1675), qu'il y épousa le 25 octobre. En faveur de ce mariage Etienne Racine promettait de donner à son fils, "en advancement d'hoirie, une habitation qui aura deux arpents et deux perches de terre de front aud. lieu de Beupré, depuis le bord de la grève jusqu'au-delà de la rivière aux Chiens et au delà de laditte rivière aux Chiens contiendra trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, laquelle joint d'un côté Noël Racinne fils, et d'autre aud. Sieur Racinne père, sur laquelle habitation led. Sr Racinne père fera faire dans deux ans d'huy une maison de vingt pieds de long et de dix huit pieds de large de colombage, avec la maçonnerie, menuiserie et ce qui en dependra pour la faire, en outre une grange qui aura trente pieds de long sur vingt de large laquelle sera aussy rendue par led. Sr Racinne père dans lesd. deux ans close, couverte et logeable, et si demeureront lesd. futurs deux ans consécutifs à compter du jour de leur mariage avec led. Sr Racinne père, pendant lequel temps ils auront soing de sa personne et feront ce que de véritables enfans doivent faire pour son service et luy les nourrir et entretiendra de hardes et habillemens pendant lesdites deux années, la dernière desquelles ils pourront semer leur ditte habitation, promettant led. Sieur Racinne de leur fournir de semences pour ce faire et de leur donner un baril de lard lorsqu'ils sortiront d'avec luy". Quant à Claude Guion et Catherine Colin sa femme, ils donnaient à leur fille la somme de trois cents livres, aussi par advancement d'hoirie, tant en deniers comptants qu'en meubles et bestiaux.

On aura remarqué, dans les deux contrats de mariage ci-dessus, que la largeur de terre donnée par Etienne Racine à ses fils Pierre et Etienne, au-dessus de la rivière aux Chiens, était de trois arpents tandis qu'au partage de 1679 elle devait être de deux arpents et demi. Il s'ensuit que la même largeur a dû être accordée à François et à Noël, de sorte que la largeur totale donnée aux quatre fils au-dessus de la Rivière aux Chiens était de douze arpents (au lieu de dix), soit la largeur totale de la concession d'Etienne Racine, d'après son titre de 1650. On verra cependant que cette largeur fut corrigée le 27 août 1691 pour être portée à treize arpents et quatre perches, et de quelle façon la largeur additionnelle de quatorze perches fut alors répartie entre les occupants de la terre 81, la terre 82 n'étant pas affectée par cette augmentation.

Le 30 avril 1688 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens meubles demeurés après le décès de Marguerite Martin, décédée il y a environ dix ans (en novembre 1679), et qui étaient communs entre elle et Etienne Racine. Parmi les papiers se trouvait un procès-verbal d'arpentage et bornes fixées entre la concession d'Etienne Racine et celle de Robert Drouin (80) par Jean Bourdon le 13 septembre 1672, par lequel il appert qu'un ruisseau sépare leurs terres. Ce ruisseau se détache de la rivière aux Chiens à peu de distance au nord du chemin royal et s'en écarte graduellement vers le sud. On le voit encore bien aujourd'hui à proximité de l'ancienne manufacture de vins de messe désaffectée depuis très longtemps. Cet écart entre ledit ruisseau et la rivière aux Chiens formait un triangle d'une superficie considérable dans la partie la plus fertile des terres, au profit d'Etienne Racine. Comme il se trouve à l'ouest de la rivière aux Chiens proprement dite, qui sépare les paroisses du Château-Richer et de Sainte-Anne, cet espace fait maintenant partie du cadastre du Château-Richer où il correspond aux lots 1 à 12 (voir les plans ci-dessus).

Le 24 avril 1689 Etienne Racine décédait à Sainte-Anne, à l'âge de 85 ans environ. Au recensement de 1681 il était dit âgé de 77 ans. Le 25 novembre 1689 (Jacob), eut lieu le partage des six arpents et six perches de terre de front qui se trouvaient appartenir au défunt, entre ses huit héritiers. Les lots qui en furent faits, de différentes largeurs pour en évaluer autant que possible la valeur, certains d'entre eux étant plus affectés que d'autres par le cours de la rivière aux Chiens, furent distribués au sort de la façon suivante en allant du sud-ouest au nord-est, à partir de la terre de Robert Drouin (80) (voir plan no 4):

<u>Lot</u>	<u>Largeur</u>	<u>Echu à</u>
1	8 perches	François Racine
2	5 per. 12 peds	Jean Gagnon (ép. Marguerite Racine en 1667)
3	5 " 12 "	Pierre Racine
4	5 " 12 "	Noël Simard établi à la Baie Saint-Paul (ép. Magdeleine Racine en 1661)
5	6 "	Etienne Racine
6	12 "	Jean Paré (ép. Jeanne Racine le 3 novembre 1682) - contrat le 2 (Vachon)
7	17 "	Héritiers de Simon Gulon et Louise Racine (cette largeur est due à ce que "laditte rivière aux Chiens se rencontre dessus")

Noël Racine (ce dernier lot joignant les deux arpents et deux perches échus à Etienne Racine fils en 1679)

64 per. 36 pieds
ou 66 perches

Si l'on ajoute à ces 66 perches les 68 perches données par Etienne Racine à ses fils en 1679, on obtient une largeur totale de 15 arpents et 4 perches, en fait quinze arpents et six perches comprenant 12 arpents de la concession originale de 1650 (terre 81); 1 arpent et 4 perches d'augmentation en 1691 (voir ci-après) et 2 arpents et 2 perches de la terre 82, réunie à la terre 81. (Voir plan no 4)

Les héritiers d'Etienne Racine se partagerent ensuite les bâtiments qui comprenaient la maison, une grange de 40 pieds de long, une autre grange de 30 pieds et une étable, évalués en tout à 40 livres. La maison fut attribuée à Noël et François Racine, la grange de 40 pieds à Noël Simard et aux héritiers de défunts Simon Guion et Louise Racine, celle de 30 pieds à Jean Paré et Jean Gagnon, l'étable à Pierre et Etienne Racine fils.

Le même jour, 25 novembre 1689 (Jacob), les héritiers s'accordaient entre eux pour faire et réparer ensemble "les clostures de l'emboucheure de la rivière aux Chiens" et pour payer à Noël Racine les rentes seigneuriales annuelles au prorata de ce que chacun avait de terre.

Le 29 janvier 1690 (Jacob), les héritiers Guion cédaient à François Racine les dix-sept perches de terre de front qui leur étaient échues au partage de 1689 (lot 7), situées en la paroisse du Château-Richer parce qu'elles se trouvaient, pour une certaine partie du moins, du côté sud-ouest de la rivière aux Chiens qui sépare les paroisses du Château-Richer et de Sainte-Anne. En échange François Racine cédait aux héritiers Guion huit perches de front "sur une lieue et demy de profondeur" joignant d'un côté Etienne Drouin (fils de Robert: terre 80) et de l'autre Jean Gagnon, ladite part lui étant échue en 1689 (lot 1). Le même jour (Jacob), les héritiers Guion vendaient ces huit perches de terre à Jean Gagnon pour le prix de 400 livres.

Le 27 août 1691, par les deux contrats suivants, Mgr de Laval, seigneur de Beaupré, concéda un surplus de quatorze perches de terre de front qui se trouvaient dans la terre 81 en sus des douze arpents mentionnés dans le titre de concession de cette terre en 1650. Par le premier de ces contrats (Jacob), il vendait à Jean Gagnon, Noël Simard et Jean Paré trois perches de terre de front (54 pieds), réparties comme suit: à Jean Gagnon, tant pour lui que comme représentant les héritiers Guion (lots 1 et 2), une perche et demie (27 pieds); à Noël Simard (lot 4), 13 pieds et demi, et à Jean Paré (lot 6), aussi 13 pieds et demi, ces quantités additionnelles joignant leurs lots respectifs. Jean Gagnon devait payer la somme de 43 livres 11 deniers, soit 34 livres 10 sols pour la jouissance qu'il avait eue de cette augmentation jusqu'à ce jour et 8 livres 10 sols 11 deniers pour les arrérages de rentes. Quant à Noël Simard et Jean Paré ils devaient payer chacun 21 livres 10 sols 11 deniers, faisant pour les deux 43 livres 1 sol 10 deniers.

Par le deuxième contrat du 27 août 1691 (Jacob), Mgr de Laval vendait à Noël, François, Pierre et Etienne Racine fils chacun deux perches, treize pieds et six pouces de terre de front, soit onze perches au total, sur lieue

et demie de profondeur, dont ils avaient ci-devant joui sans aucun titre, pour le prix de 78 livres 19 sols 11 deniers payables chacun à leur égard.

Il convient de mentionner que ces augmentations de quatorze perches ne modifiaient pas les partages de 1679 et de 1689 puisqu'ils avaient été faits en tenant compte de la largeur réelle de la terre d'Etienne Racine, soit quinze arpents et six perches.

Le 10 août 1692 (acte sous seing privé déposé au minutier de Jacob), les héritiers d'Etienne Racine sont convenus que chacun demeurera en possession de ce qui lui est venu de sa succession et de ce qui leur a été concédé de nouveau par Mgr de Leval, "sans se pouvoir réciproquement rien demander de ce qui leur a été donné par feu leur dit père en mariage soit par contract, soit en toute autre manière qui pourroit leur avoir donné, et de plus sont convenus que les contracts que Noël Racine, comme étant l'aîné a délivré à ses cohéritiers, par manière de partage, par lesquels il paroist qu'il leur a séparé à tous six perches de terre outre ce qu'ils avaient à partager dudit Etienne Racine leur père, ne subsistent que par la concession que leur en a faite mondit Seigneur Evêque, comme Seigneur dudit Beau Pré, conjointement avec une plus grande portion de terre qui s'est trouvée de surplus de la concession de leur dit père et ne pourront non plus s'entre rechercher pour le partage des susdites six perches de terre". Le document relatif au partage de ces six perches de terre par Noël Racine ayant disparu, on ignore où elles étaient situées.

De même sont disparus deux actes de vente passés devant le notaire Jacob le 17 janvier 1694 par Pierre et Etienne Racine. Il ne reste que les ratifications de ces contrats par leurs épouses, Louise et Catherine Guion, le 8 février 1694 (Jacob). La première de ces ratifications indique que des "portions de terres" avaient été vendues, mais le document ne précise pas qui était le vendeur et qui était l'acquéreur. Il en est de même de l'autre ratification qui porte sur la vente de "portions de maison", alors qu'au partage de 1689 Pierre et Etienne Racine fils avaient eu une étable, la maison ayant été attribuée à Noël et François Racine.

3- Mutations diverses de 1697 à 1710

Le 27 octobre 1697 (Chambalon), Noël Simard et Magdeleine Racine sa femme donnaient à leur fils Augustin neuf perches de terre de front joignant d'un côté Jean Paré et de l'autre Etienne Racine fils, "en la paroisse du Chateau Richer". Il s'agit du lot 4 du partage de 1689 dont la largeur était plutôt de cinq perches et douze pieds, comme le confirme d'ailleurs l'acte du 15 octobre 1706 (Chambalon) par lequel Augustin Simard vendait à Etienne Racine, pour 600 livres, ces "cinq perches treize pieds de terre de large" acquis de son père en 1697, entre Jean Paré (lot 3) et l'acquéreur (lot 5).

Le 27 mars 1700 (Genaple), Pierre Racine, habitant en la côte de Beaupré, de présent à Québec, et Louise Guion son épouse, vendaient à Etienne Racine fils, pour le prix de 3 000 livres:

1) une terre de deux arpents et deux perches de front (B2) en la paroisse de Sainte-Anne, "jusqu'ou la rivière aux Chiens traverse ladite habitation dans le bois et le surplus au dessus de ladite rivière aux Chiens courant de trois arpents de front et largeur jusqu'au bout de la lieue et demie", dont vingt arpents sont en terre déserte, et où il y a maison, grange et étable, joignant d'un côté Claude (Bouchard) Dorval (terre B3) à cause de son

acquisition de François Sauvin, et d'autre côté à François Racine" (qui avait eu, en 1679, la première part de la terre 81 du côté du nord-est), au vendeur appartenant "pour luy avoir été donné en mariage par ses défunts père et mère", et suivant le procès-verbal fait par Jean Guion le 28 mars 1679;

2) cinq perches et douze pieds de front étant le lot no 3 échu au vendeur lors du partage de 1689, joignant au sud-ouest celui de Jean Gagnon (no 2) et au nord-est celui de Noël Simard (no 4).

Le 26 avril 1700 (Jacob), Jean Paré et Jeanne Racine sa femme cédaient à Etienne Racine fils douze perches de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur soit le lot 6 du partage de 1689, joignant d'un côté François Racine (7) et de l'autre l'acquéreur (5). En échange, Etienne Racine céda à Jean Paré les cinq perches et treize (ou douze) pieds du lot 3, joignant d'un côté les héritiers de feu Jean Gagnon (lots 1 et 2) et de l'autre Noël Simard (ou Augustin son fils) (lot 4).

Le 30 août 1702 (Jacob), eut lieu le partage des terres de défunts Jean Gagnon et Marguerite Racine sa femme, décédés en octobre 1699 et décembre 1695 respectivement. Outre une partie des terres 72 et 79 au Château-Richer, ils avaient quatorze perches de front dans la terre 81 (en fait treize perches et douze pieds), soit le lot 2 qui leur était échu en 1689 (cinq perches et douze pieds) et le lot 1 qu'ils avaient acquis en janvier 1690 des héritiers de Simon Guion et Louise Racine (8 perches). Ces deux lots furent attribués à leur fille, Marguerite Gagnon, qui avait épousé Nicolas Asselin en 1694 (voir section 4 pour la suite des lots 1 et 2).

Après toutes ces mutations l'ordre des lots au-dessous de la rivière aux Chiens était maintenant le suivant, en 1706, du sud-ouest au nord-est:

<u>lot</u>	<u>Propriétaire</u>
1 et 2	Nicolas Asselin et Marguerite Gagnon, fille de Jean.
3	Jean Paré (en échange du lot 6)-voir section 5
4,5,6	Etienne Racine fils (total: 23 perches 12 pieds) - section 6
7	François Racine (en échange du lot 1 en 1690) - section 8
8	Noël Racine - section 7

À la suite de ces lots provenant de la succession d'Etienne Racine en 1689, l'ordre demeurait apparemment toujours le même depuis le partage de 1679, du sud-ouest au nord-est, compte tenu que la largeur des lots donnés par Etienne Racine à ses quatre fils au-dessus de la rivière aux Chiens est passée de deux arpents et demi à trois arpents, tandis qu'au-dessous elle était de deux arpents et deux perches, y compris l'augmentation confirmée par titre en 1691:

lot 9	Etienne Racine fils
10	Noël Racine
11	François Racine
12	Pierre Racine (terre 82) puis Etienne Racine son frère, le 27 mars 1700.

Le 13 octobre 1697 (Jacob), Pierre Racine, fils de Noël et de Marguerite Gravelle, passait son contrat de mariage avec Catherine Cochon, fille de feu Jean Cochon et de Magdeleine Minville (terre 71). Noël Racine donnait à son fils 800 livres qu'il avait payées à son acquit sur et en déduction de 2 100

livres pour une terre acquise par le dit Pierre Racine à Saint-Joachim (terre 124). En retour Pierre Racine renonçait en faveur de ses frères et sœurs à tous droits aux successions futures de ses père et mère.

Le 23 octobre 1700 (Jacob), Noël Racine et sa femme faisaient des arrangements semblables avec leur autre fils, Noël, à l'occasion de son mariage avec Françoise Guilmont, célébré le 25. Noël Racine fils recevait aussi 800 livres en déduction de 1 500 livres pour une terre par lui acquise à Saint-Joachim pareillement (terre 127). Il mourut peu de temps après et sa veuve se remaria le 21 novembre 1701 avec Joseph Lavoye, après avoir passé un contrat de mariage avec lui le 10 novembre (Jacob). Noël Racine avait aussi renoncé aux successions futures de ses père et mère.

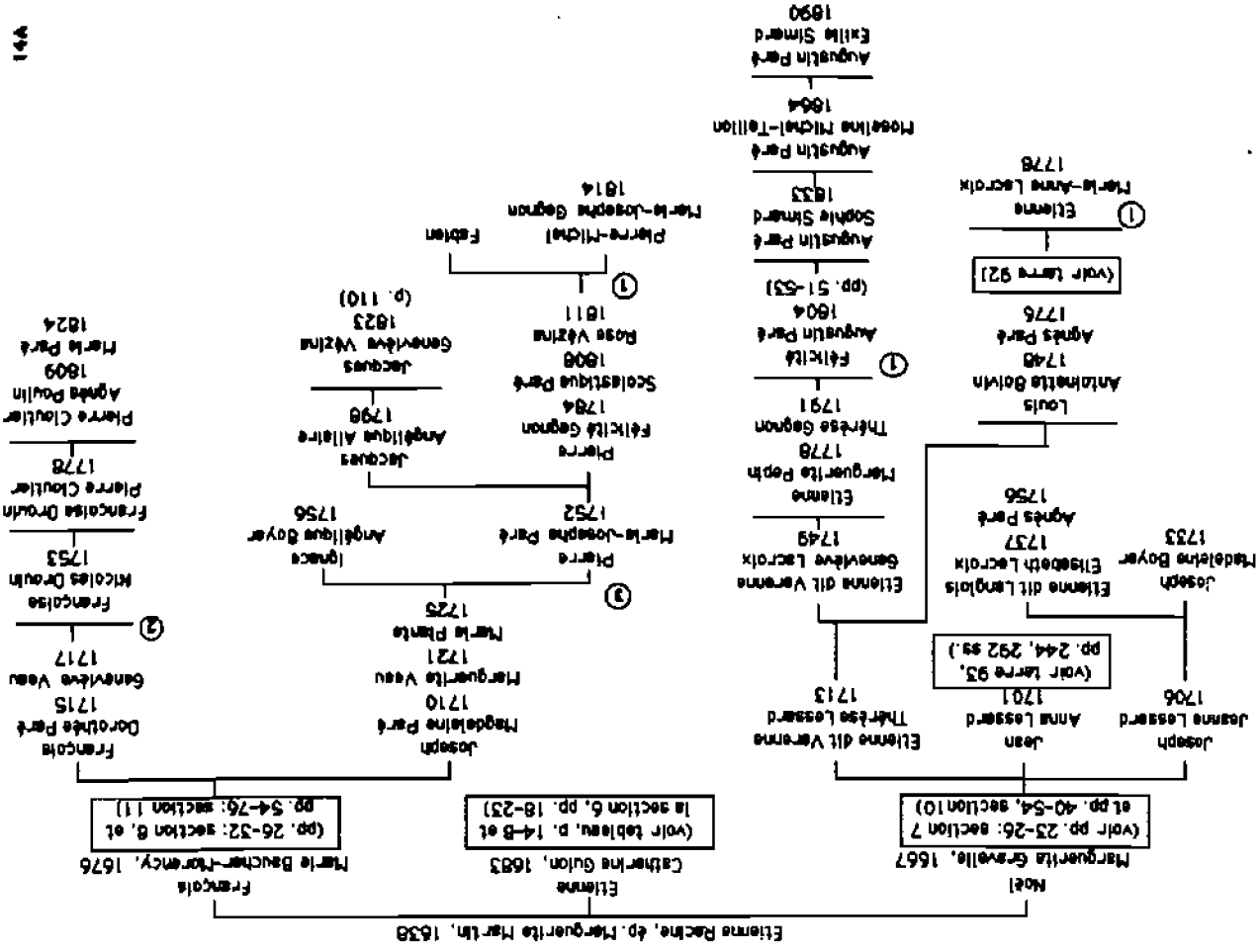
Le 5 novembre 1701 (Jacob), Jean Racine, autre fils de Noël et de Marguerite Gravelle, passait son contrat de mariage avec Anne Lessart, fille d'Etienne et de Marie Poulin (terre 93), qu'il épousa le 8 novembre. Il reçut la somme de 300 livres en avancement d'hoirie.

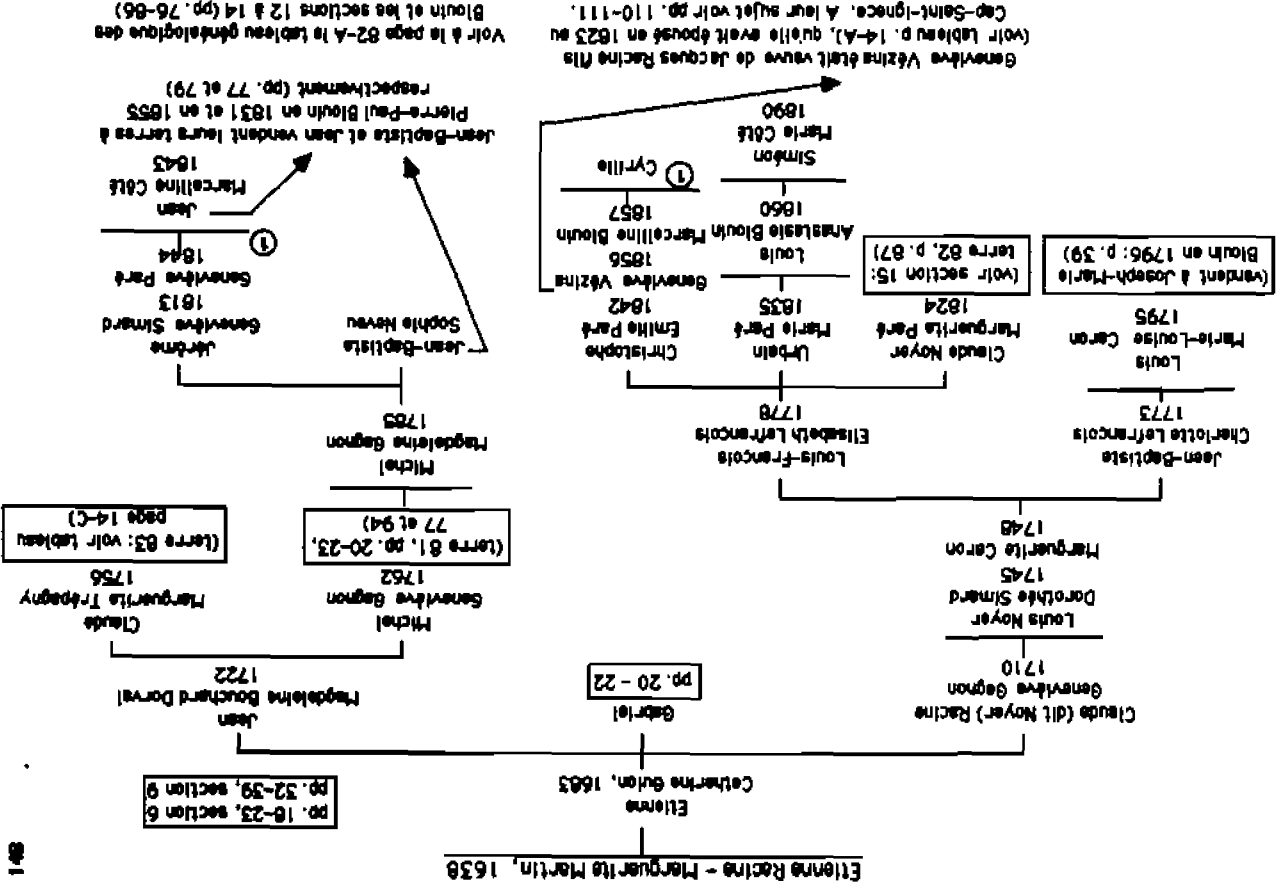
Le 9 avril 1701 (Jacob), Noël Racine donnait à son fils Pierre une quittance de 950 livres "sur la somme de deux mil livres que ledit Pierre Racine devoit à son (père) pour le prix d'une terre qui (qu'il) luy a donné par son contrat de mariage", de sorte que Pierre ne devait plus que 250 livres à son père, celui-ci lui ayant fait remise de 800 livres à son contrat de mariage.

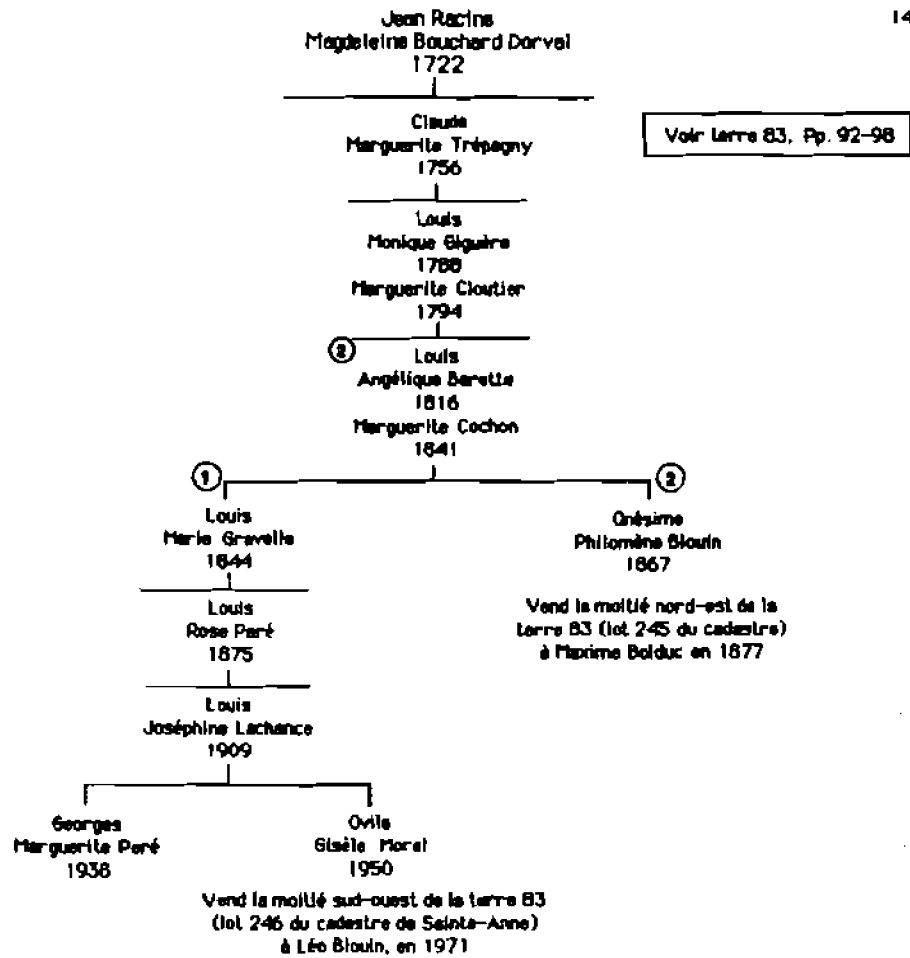
Le 24 février 1710 (Jacob), Claude Racine dit Noyer, fils aîné d'Etienne et de Catherine Gulon, passait son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Noël et de Geneviève Fortin (terre 72 au Château-Richer), qu'il épousa le lendemain. A cette occasion, Etienne Racine donnait à son fils la terre 82 (ou lot no 12 ci-dessus), "contenant d'un bout deux arpens et deux perches (au-dessous de la rivière aux Chiens) et au-dessus (trois arpents)...joignant d'un costé aux terres de Claude Bouchard (83) et d'autre audit François Racine"(lot 11). Claude Racine devait payer à son père la somme de 1 200 livres, partie du prix d'achat de la terre 82, acquise de Pierre Racine le 27 mars 1700 pour 3 000 livres (avec le lot 3 de la terre 81, qui ne faisait pas partie de la présente donation). Etienne Racine donna à son fils Claude une quittance de ces 1 200 livres le 13 décembre 1714 (Verreau).

Douze ans plus tard, le 10 octobre 1722 (Barbel), Jean Racine, autre fils d'Etienne et de Catherine Gulon, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Bouchard Dorval, fille et unique héritière de Claude Bouchard et de Magdeleine Bellenger (fille de Charles), qu'il épousa à Sainte-Anne le 9 novembre suivant. En faveur de ce mariage il fut arrêté et convenu que les futurs époux feraient leur demeure avec ledit Dorval et sa femme et qu'ils travailleraient pour faire valoir leurs biens immeubles en étant nourris et entretenus par eux, mais "sans pouvoir prétendre aucuns salaires d'autant qu'après le décès dud. Dorval et lad. Bellanger sa femme tous et uns chacuns leurs biens meubles et immeubles de quelque nature et manière que ce soit reviendront à lad. Dorval sa fille comme leur seule et unique héritière". On trouvera à la terre 83 tous les documents relatifs à Jean Racine et à ses descendants qui occupèrent la moitié de cette terre jusqu'à 1771 (lot cadastral 246) et l'autre moitié jusqu'à 1877 (lot 245).

Tableau généalogique sommaire de la famille Racine (pour les terres 8) à 85)







4- Les lots 1 et 2, de 1702 à 1895

(= lot 11 du cadastre du Château-Richer)

On a vu précédemment que Jean Gagnon (terre 79), qui avait épousé Marguerite Racine, fille d'Etienne, en 1667, avait réuni les lots 1 et 2 le 29 janvier 1690 et qu'au partage de ses terres, le 30 août 1702, ces lots avaient été attribués à sa fille Marguerite, qui avait épousé Nicolas Asselin en 1694. Le 26 mars 1701 (Jacob), ceux-ci vendirent ces lots, mesurant en total treize perches et douze pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur, à François Gagnon, frère de Marguerite, qui avait épousé Marguerite Bélanger le 25 janvier 1700 au Château-Richer.

Après le décès de François Gagnon, survenu en 1724, son inventaire fut fait le 11 août 1729 (Jacob). Outre les treize perches et douze pieds ci-dessus, il possédait un arpent et demi de largeur dans la terre 79 qu'il légua à ses fils Joseph et Jean-François. Le 10 juillet 1757 (Crespin), ceux-ci se partagèrent les terres de leur père. Joseph prit l'arpent et demi de la terre 79 et Jean-François les treize perches et douze pieds dans la terre 81.

Au terrier de 1733 (ASQ), ces treize perches douze pieds sont mentionnés comme appartenant à Charles Cochon. Celui-ci avait épousé, en 1708, Jeanne Racine, fille de Noël et veuve de Julien Poulin (terre 116 à Saint-Joachim). Après le décès de Jeanne Racine, Charles Cochon se maria le 19 novembre 1731 avec Marguerite Bélanger, veuve de François Gagnon. Mais c'est au fils de ce dernier, Jean-François, que ces treize perches et douze pieds appartenaient en fait, comme en témoigne une apostille en marge du terrier, indiquant qu'après Charles Cochon ces lots échurent à Jean-François Gagnon. Celui-ci épousa Reine Mercier le 19 novembre 1731 également.

Le premier août 1766 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de Jean-François Gagnon et de feu Reine Mercier décédée le 10 mai 1765. Outre les treize perches et douze pieds dans la terre 81, où était bâtie "une petite maison de pièces sur pièces, planché haut et bas, couverte en planche, y joint un autre appartement de bois rond couvert de vieilles planches", ils avaient six perches de front dans la terre 78. Les meubles de la succession furent vendus à l'enchère le 4 août 1766 et le produit en fut partagé le lendemain entre Jean-François Gagnon qui en eut la moitié et ses sept enfants qui eurent l'autre moitié. Le 5 août 1766 également (Crespin), furent partagées les terres de la communauté. Jean-François Gagnon eut la moitié du nord-est et ses enfants la moitié du sud-ouest dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest: Louis, Monique, Basile, Reine, Marguerite, Gabriel et Charlotte.

Le 19 avril 1769 (Crespin), Jean-François Gagnon céda à son fils Louis sept perches six pieds de front dans la terre 81 et trois perches trois pieds dans la terre 78. Louis épousa Catherine Meneu dite Châteauneuf à Sainte-Famille le 11 novembre 1771. Jean-François décéda en mars 1776 (sép. le 26). Le 31 décembre 1789 (Crespin fils), Louis Gagnon et Catherine Meneu cédèrent leurs terres (ils avaient entretemps acquis le reste des treize perches douze pieds des autres enfants de feu Jean-François Gagnon), à leur fils Jean-François qui épousa Marie-Louise Giguère le 28 janvier 1800, puis Marie-Louise Dion le 4 février 1823.

Le 11 Janvier 1800 (Paribault), Louis Gagnon et son fils Jean-François firent l'accord suivant au sujet du montant à payer par ce dernier à ses quatre frères et soeurs pour leur légitime. La somme de 2264 livres 6 sols stipulée à cette fin dans la donation de 1789 étant "trop faible", ils sont convenus d'y ajouter 935 livres 14 sols formant ensemble la somme de 3200 livres, soit 800 livres pour chacun des quatre enfants.

Le 6 août 1805 (Paribault), Jean-François Gagnon et ses voisins au nord-est: Marguerite Paré, fille d'Albert, Paul Blouin et Michel Racine, vendirent au Séminaire de Québec chacun un lopin de terre dans le coude que forme la rivière aux Chiens, au-dessus du chemin royal, pour y construire un moulin banal, avec les chemins nécessaires pour y aller. On trouvera le plan de ce terrain, avec l'aménagement proposé, aux ASQ, carton Sainte-Anne: V-6, no 110. Ce moulin avait été demandé par les habitants de Sainte-Anne par une requête présentée au Séminaire le 25 mars 1805. Ce lot de terre porte le numéro 274 du cadastre de Sainte-Anne, mis en vigueur en septembre 1879.

Le 16 juillet 1823 (Ranvoyzé), fut fait l'inventaire de Jean-François Gagnon et de feu Marie-Louise Giguère, décédée "il y a environ deux ans". Ils possédaient 1) treize perches dix pieds joignant Jean-Baptiste Cloutier fils au sud-ouest et Pierre-Paul Blouin père au nord-est, où il y avait une maison en pierre à un étage de 69 pieds de long sur 20 de large couverte en bardeaux, "en très bon état", et une grange-étable de 72 pieds de long sur 20 de large couverte en paille (dans la terre 81); 2) sept perches de front sur une lieue et demie de profondeur (dans la terre 80), joignant des deux côtés à Jean-Baptiste Cloutier fils, avec une petite maison en bois; 3) six perches un pied et demi de front de la basse marée du fleuve au chemin du roi, joignant des deux côtés à Louis Gagnon; 4) six perches un pied et demi de front sur quatre arpents de profondeur depuis le haut de la première côte, de là neuf perches trois pieds de front jusqu'au trait carré, joignant aussi des deux côtés à Louis Gagnon (ces deux derniers lots dans la terre 78 au Château-Richer). A son titre nouvel du 30 janvier 1826 (Bernier), Jean-François Gagnon déclara posséder les mêmes terres que ci-dessus.

Le 28 juillet 1836 (G. Guay), Jean-François Gagnon fit son testament par lequel il instituait sa deuxième épouse, Marie-Louise Dion, sa légataire universelle. Le premier mai 1837 (Ranvoyzé), après le décès de son mari, celle-ci partagea ses immeubles avec les enfants nés du premier mariage dudit Jean-François Gagnon avec Marie-Louise Giguère. Ces immeubles sont décrits comme à l'inventaire du 16 juillet 1823 et au titre nouvel de 1826. Afin d'éviter de les partager "en la manière accoutumée" (par tirage au sort des parts des enfants dans chacun des lots) et en empêcher le morcellement, les parts sont convenues que Marie-Louise Dion aurait les lots 1, 3 et 4 ci-dessus, avec la maison et autres bâtiments, et que le deuxième (sept perches sur une lieue et demie) appartiendrait aux enfants: Prosper, Justine, Elisabeth et Louis (ce dernier ayant déjà acquis la part de sa soeur Geneviève), comme héritiers de leur mère et d'Olivier Gagnon leur frère décédé sans postérité.

Marie-Louise Dion se remaria le 23 janvier 1838 avec Olivier Simard au Château-Richer. Le 12 mars 1847 (L.-C. Lefrançois), ils vendirent à Jean-Chrysostome Gagnon le lot no 4 (dans la terre 78), pour 750 piastres. Par un autre contrat du même jour ils vendirent le premier lot (treize perches et dix pieds dans la terre 81) à Joseph-Vincent Cloutier. Ce lot (no 11 du cadastre) y est décrit comme suit: 1) deux arpents trois perches et dix pieds de front sur environ six arpents de profondeur, bornés au sud au fleuve à basse marée, au nord-est à Pierre-Paul Blouin père, au nord à la clôture de

la grève actuellement plantée, et au sud-ouest à un ruisseau en suivant ses sinuosités; 2) un lopin de forme irrégulière ayant à peu près la forme d'un trapèze, sur environ un arpent de front au bas et environ un demi-arpent de front en haut, sur la profondeur d'environ deux arpents et trois quarts, borné au sud au terrain ci-dessus mentionné, au nord-est à Pierre-Paul Blouin père, pour la plus grande partie, et pour le restant au terrain ci-après mentionné, au nord et au sud-ouest audit ruisseau en suivant ses sinuosités; 3) treize perches et dix pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis le terrain dudit Pierre-Paul Blouin père à aller jusqu'au trait carré (soit une lieue et demie de profondeur depuis le fleuve), borné au sud audit Pierre-Paul Blouin, ainsi qu'au nord-est, au nord audit trait carré et au sud-ouest à Jean-Baptiste Cloutier fils (lot 13 du cadastre), pour la très grande partie, et pour le restant au lot secondement désigné, avec une maison en pierre à un étage, une grange et autres bâtiments dessus construits, le tout appartenant à la venderesse en vertu du testament de feu Jean-François Gagnon son premier mari. Cette vente était faite pour le prix de 750 piastres d'Espagne. Le plan cadastral du Château-Richer montre bien la forme de ce lot, avec le ruisseau provenant de la rivière aux Chiens et limitant la terre concédée à Etienne Racine au sud du coude de ladite rivière.

Joseph-Vincent Cloutier vendit ce lot 11 le 31 mai 1853 (L.O. Bernier) à Adolphe Bouchard qui le revendit à Jean-Baptiste Tremblay le 2 novembre 1855 (Lefrançois). Ce dernier le vendit à Jean-Richard Tremblay le 23 février 1857 (Et. Légaré). Olivier-Ferdinand Lefrançois l'acquit le 16 décembre 1877 (G. Dick) et, le 18 février 1895 (Dick), il le donna à son fils Alcidas. Il y est décrit comme étant irrégulier jusqu'à treize arpents et demi de profondeur depuis le fleuve, et de là comme mesurant treize perches et dix pieds de largeur jusqu'au trait carré, borné au nord-est à la ligne entre Château-Richer et Sainte-Anne et au sud-ouest aux représentants de feu Joseph-Vincent Cloutier qui avait acquis le lot voisin au sud-ouest (no 13).

5- Le lot 3 (5 perches 12 pieds de front)

On a vu précédemment que Jean Paré avait obtenu le lot 3 d'Etienne Racine fils, en échange du lot 6, le 26 avril 1700. Au terrier de 1733 ce lot appartenait à ses fils Prisque et Timothée Paré. Jean Paré (voir terre 84) avait épousé Jeanne Racine, fille d'Etienne, le 3 novembre 1682. Jeanne Racine décéda en septembre 1702 et Jean Paré en mars 1746. Prisque Paré épousa Marguerite Mesny dite Lainé en 1717, tandis que Timothée épousa Geneviève Barette en 1725.

Le 2 avril 1727 (Jacob), Timothée Paré acquit la part de son frère Etienne dans le lot 3, soit seize pieds de largeur, avec une part de la terre 84, en échange d'une terre dans la seigneurie de Rigauville (Berthier).

Le 15 avril 1756 (Crespin), Etienne Racine dit Langlois (dont il sera question plus loin à propos des lots 8 et 10) et Agnès Paré sa femme, fille de Prisque et de Marguerite Lainé, vendaient à Joseph Paré, frère d'Agnès, vingt-huit pieds de la terre de front provenant de la succession dudit Prisque Paré, "proche la rivière aux Chiens". Le 19 septembre 1764 (Crespin), Michel Paré, fils de Timothée, vendit à son frère Albert sa part d'une perche et demie (27 pieds) de front dans le lot 3, pour 195 livres.

Au terrier de la seigneurie de Beaupré, fait en mars 1765 par le notaire Saillant, Joseph Paré avait bien vingt-huit pieds de terre de front dans le

lot 3, tandis que Michel et Albert Paré (en fait Albert seul) avaient trois perches et six pieds, et Etienne Racine dit Varenne seize pieds de front, faisant en tout cinq perches et quatorze pieds. Le terrier de 1769, fait par le notaire Crespin en décembre 1769, donne les mêmes mesures. Joseph Paré vendit ses vingt-huit pieds à Louis Noyer Racine, fils de Claude, le 17 mars 1778 (Crespin).

Le 18 avril 1774 (Crespin), Geneviève Lacroix, veuve d'Etienne Racine dit Varenne (cousin d'Etienne Racine dit Langlois), vendit à Louis Noyer Racine, pour 100 livres, une part de terre au Château-Richer entre Timothée Paré et Prisque Paré, que ledit Etienne Racine avait acquise le premier février 1759 par adjudication en la juridiction de Beaupré, des héritiers de feu Augustin Lacroix et Jeanne Paré (terre 109).

Le 9 juin 1796 (Crespin), Louis Racine (petit-fils de Louis Noyer) vendit ses parts dans les lots 3 et 4 à Joseph-Marie Blouin, comme on le verra plus loin (section 9) à propos des lots de Claude Noyer et Michel Racine (no 4 à 6, 9 et 12). Joseph-Marie Blouin fils, les céda à son frère Pierre-Paul en 1799. Le 16 mai 1831 (Ranvozzé), celui-ci acquit les lots 5 et 6 de Jean-Baptiste Racine, petit-fils de Michel. (Voir plan no 5)

Le 31 mai 1808 (Martineau), Marguerite Paré, fille de feu Albert Paré et d'Hélène Blouin, vendit à Pierre-Paul Blouin et à Marie-Joséphine Gagnon, sa deuxième épouse, trois perches ou environ (en fait trois perches et six pieds) de terre de front sur une lieue et demie de profondeur au Château-Richer, soit la partie sud-ouest du lot 3, joignant au sud-ouest à Louis Gagnon (lots 1 et 2) et au nord-est audit acquéreur (qui avait la partie nord-est dudit lot 3), à elle échue par le décès de son père (voir terre 84, partages du 31 juillet 1795 et du premier août 1812). Le prix de vente était de 3200 livres, dont la moitié fut payée comptant, l'autre moitié devant être payée après le décès d'Hélène Blouin, "vu que ledit sieur Paul Blouin ne jouira que de la moitié desdites trois perches pendant la vie de ladite Hélène Blouin". Cette moitié devait être prise du côté du nord-est, joignant l'acquéreur.

L'histoire du lot 3 se confond désormais avec celle des lots 4, 5 et 6 qui suivent, aussi acquis par la famille Blouin (voir sections 9 et 12).

6- Succession d'Etienne Racine, fils d'Etienne

Lots 4, 5 et 6 de 1689 (23 perches 12 pieds)
et lot 9 (22 perches au-dessous de la rivière
aux Chiens et 3 arpents au-dessus)

Le 5 février 1722 (Barbel), était fait l'inventaire de feu Etienne Racine, décédé un mois plus tôt (sépulture le 5 janvier à Sainte-Anne). Catherine Guion, sa femme, était décédée depuis 1710 (sép. le 8 août). Sur les vingt-deux perches du lot 9 était construites une maison de colombage de 53 pieds de long sur 18 de large couverte en bardeau, "avec les planchers et portes fermant à clef", une grange de 60 pieds de long sur 20 de large close de planches et couverte de paille, une étable de 30 pieds de long sur 18 de large close de madriers, couverte de paille, une écurie de 18 pieds de long sur 14 de large avec une allonge de six pieds, de pièce sur pièce couverte de paille. Il y avait aussi un poulailler de 20 pieds de long sur 11 de large de pièce sur pièce couvert de planches, un vieux fournil menaçant ruine de 14

pieds de long sur 8 de large de pièce sur pièce couvert de planches. Sur l'autre terre "scise et scituée à la rivière aux Chiens contenant vingt-trois perches et douze pieds de front" (lots 4, 5 et 6), il n'y avait aucun bâtiment. Ces lots avaient une lieue et demie de profondeur.

Les titres et papiers comprenaient le contrat de mariage du 4 octobre 1683, les actes de partage du 28 mars 1679 et du 25 novembre 1689, le contrat d'échange avec Jean Paré du 26 avril 1700, la vente par Augustin Simard audit défunt du 15 octobre 1706 et celle par Pierre Racine du 27 mars 1700 (sur ces trois derniers contrats voir plus haut le début de la section 3).

Le 30 juin 1724 (Barbel), Charles Garlépy, capitaine de la milice de la cote de Beaupré (terre 51), comme procureur de soeur Catherine Racine dite de Sainte-Agathe, "l'une des filles séculières de la Congrégation de Notre Dame établie à Ville Marie en l'isle de Montréal", vendait à Ignace Paré et Agnès Racine, son épouse depuis le 12 juin 1724, les droits successifs échus à ladite Catherine Racine dans les immeubles de défunts Etienne Racine et Catherine Guion ses père et mère, pour le prix de 500 livres.

Le 8 novembre 1724 (Barbel), Prisque Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Gagnon fille de Pierre et d'Hélène Cloutier (terre 73 du Château-Richer), qu'il épousa le 29 novembre. Marie-Anne Gagnon décéda en avril 1729 (sép. le 30), et son inventaire fut fait le 26 septembre suivant (Jacob). Les terres de la communauté consistaient en cinq perches de front sur lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant les parts de Jacques Blouin et Ignace Paré ses beaux-frères. Prisque Racine passa un autre contrat de mariage, le 26 septembre 1729 (Jacob), avec Louise Giguère, fille de Joseph et d'Angélique Mercier (terre 94), qu'il épousa le 20 octobre. Il déclara posséder un arpent de terre de front à l'île d'Orléans, "sur les héritages (terres) de feu Michel Marin Patenotre". Le lendemain, 27 septembre 1729 (Jacob), Prisque Racine vendait ses cinq perches de terre de front à Sainte-Anne à Claude Racine, son frère, pour 500 livres dont il donna quittance le 3 février 1730 (au bas de l'acte de vente).

Le 14 juillet 1727 (acte du bailliage de Beaupré dans les papiers de la famille Racine), Claude Racine, ci-devant élu tuteur des enfants mineurs de feu Etienne Racine et Catherine Guion ses père et mère, conjointement avec Jacques Blouin, tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec feu Geneviève Racine (le 5 octobre 1708), et avec tous ses cohéritiers majeurs, fit vendre les bâtiments restés après le décès desdits Etienne Racine et Catherine Guion situés à la rivière aux Chiens, lesquels bâtiments étaient "prestés à périr au grand désavantage et perte desdits exposants et requérants". La maison, déjà vieille, de 20 pieds de long sur 18 de large, fut mise aux enchères en trois parties: la première, "au bout du sud-ouest", fut adjugée à François Racine pour 17 livres, la deuxième à François Lessard pour 31 livres 5 sols et la troisième à Claude Racine pour 25 livres. La vieille boulangerie (fournil) fut adjugée à Berthélémy Hervieux, greffier au bailliage, pour 3 livres; un autre petit bâtiment fut adjugé à Joseph Bacon pour 21 livres 18 sols, une vieille "sous à cochon" à Etienne Drouin pour une livre 10 sols, une vieille étable "toute délabrée" à Joseph Lessard pour 6 livres 13 sols, une vieille écurie à Etienne Drouin pour 13 livres 5 sols et un autre vieux bâtiment à Joseph Lessard pour 3 livres. Le montant total de la vente fut de 122 livres 11 sols, à partager entre huit héritiers, ce qui faisait pour chacun 15 livres 6 sols 5 deniers.

Le 2 mai 1731 (acte du bailillage mis au minutier de Pierre Huot, alors greffier), fut adjugé à François Lessard le bail judiciaire de cinq perches de terre de front échues à Gabriel Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion, né en 1710, à la requête de Claude Racine son frère et tuteur, pour dix minots de blé par année. La durée du bail n'est pas mentionnée.

Les documents qui précèdent indiquent bien que les terres d'Etienne Racine furent partagées après son décès. L'acte de partage est disparu mais on sait, par les comptes de tutelle conservés parmi les papiers de la famille, qu'il avait été fait le 14 avril 1722. On y voit que les lots 4, 5 et 6, totalisant vingt-trois perches et douze pieds de front, furent partagés entre huit héritiers, qui en eurent chacun deux perches, dix-sept pieds et trois pouces (soit trois perches moins neuf pouces), dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est (voir plan no 5):

- 1- Gabriel Racine;
- 2- Ignace Paré (ép. Agnès Racine le 12 Juin 1724);
- 3- Claude Moyer Racine (ép. Geneviève Gagnon le 25 février 1710);
- 4- Ignace Paré (part de Catherine Racine, acquise le 30 Juin 1724);
- 5- Jacques Blouin (ép. Geneviève Racine le 5 octobre 1708, décédée en octobre 1714), pour ses enfants mineurs;
- 6- Jean Racine (ép. Magdeleine Bouchard Dorval le 9 novembre 1722: par ce mariage on a vu qu'il avait eu la terre 83);
- 7- François Lessard (ép. Angélique Racine le 28 novembre 1724);
- 8- Jean Racine (part de Marguerite Racine, qui épousa Joseph Giguère le 9 février 1722, lesquels auraient revendu leur part).

Le lot 9, de vingt-deux perches de largeur, fut partagé entre les mêmes héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est, chacun en ayant deux perches treize pieds et six pouces de largeur au-dessous de la rivière aux Chiens et trois perches treize pieds six pouces au dessus:

- | | |
|---|----------------------|
| 1- Ignace Paré | 5- Jacques Blouin |
| 2- Gabriel Racine | 6- Jean Racine |
| 3- Ignace Paré (part de Catherine Racine) | (part de Marguerite) |
| 4- Jean Racine (ou Claude ?) | 7- François Lessard |
| | 8- Jean Racine |

Quant aux meubles de la succession ils furent vendus à l'encan. Le procès-verbal en est disparu mais il est connu par divers papiers de la famille d'Etienne Racine, entre autres par un "Etat de ce qui est deu par les cy après nommés pour les meubles qui leur ont été adjugés à l'encan du feu sieur Estienne Racine", de la main du notaire Barbel qui en fit l'acte de partage le 14 avril 1722, pareillement disparu.

Le 8 juillet 1735 (Jacob), François Lessard et Angélique Racine sa femme vendant à Gabriel Racine, leur frère et beau-frère, trois perches ou environ de terre de front échues à ladite Racine par le décès de ses père et mère, le vendeur s'en réservant la jouissance pendant deux ans, la présente année comprise. Cette vente était faite pour le prix de 400 livres. Il s'agit de la part no 7 des lots 4, 5 et 6 car elle était située du côté du Château-Richer (à l'ouest de la rivière aux Chiens). Le 3 février 1743 (Jacob), François Lessard et sa femme vendirent à Jean Racine leur part du lot 9, mesurant "deux perches quatorze pieds" de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, qui passe sur ladite terre, "et trois perches depuis lad. rivière jusqu'aux terres non concédées", joignant des deux côtés audit acquéreur. Le prix de vente était de 450 livres.

Le 13 février 1736 (Jacob), Ignace Paré et Agnès Racine sa femme cédaient à Ignace Gagné et Angélique Dufour sa femme, de St-Joachim, deux perches et dix-sept pieds de terre de front "dans la paroisse du Château-Richer, joignant d'un côté à Gabriel Racine et de l'autre côté à Claude Racine" (part no 2 des lots 4, 5 et 6), et deux perches dix-sept pieds situés dans la même paroisse, joignant d'un côté à la terre des mineurs de feu Genev. Racine (épouse de Jacques Blouin) (part no 4 des mêmes lots), avec un autre morceau de terre situé dans la paroisse de Ste-Anne contenant deux perches et treize pieds de front joignant d'un côté à la terre d'Etienne Racine, fils de Noël (lot 8 du partage de 1689, au s-o) et de l'autre à Gabriel Racine, enfin deux perches et treize pieds de front joignant d'un côté à Claude Racine et de l'autre à Gabriel Racine (parts no 1 et 3 du lot 9: dans ce cas le lot 4, au terrier de 1733, aurait appartenu à Claude Racine et non à Jean), toutes les parts ainsi cédées faisant ensemble onze perches et six pieds de front. En échange Ignace Gagné et Angélique Dufour cédaient à Ignace Paré et Agnès Racine onze perches et trois pieds de front à St-Joachim joignant d'un côté à la terre des héritiers de feu Robert Dufour (113) et appartenant partie à ladite Dufour par le décès de son père, avec une maison de pierre de 40 pieds de long sur 20 de large, une grange de 40 pieds de long sur 20 de large, une écurie, une étable et un autre petit bâtiment. En échange de ces bâtiments Ignace Paré cédaient à Ignace Gagné sept autres perches de terre de front dans la paroisse de Ste-Anne "sur les successions de feu Joseph Paré" (terre 96).

Le même jour 13 février 1736 (Jacob), Ignace Gagné et Angélique Dufour vendaient les quatre parts qu'ils venaient d'acquérir d'Ignace Paré et Agnès Racine, à Claude et à Jean Racine, pour le prix de 1600 livres, soit 800 livres pour chacun des acquéreurs.

Le 19 septembre 1736 (Jacob), les héritiers Blouin: Marie (ép. d'Etienne Simard), Joseph et Augustin, cédaient à Jean Racine deux perches et quatorze pieds de terre de front joignant au n.-e. audit Jean Racine et au sud-ouest à Claude Racine, soit la part no 5 du lot 9 à eux échue par le décès d'Etienne Racine et de Catherine Gulon (plus une perche de front au-dessus de la rivière aux Chiens). En échange Jean Racine leur cédaient la même quantité de terre joignant au s.-o. à la terre d'Etienne Racine, fils de Noël (lot 8) et au n.-e. à Gabriel Racine, soit la part no 1 du lot 9, acquise d'Ignace Paré le 13 février 1736. Cette part fut vendue par les trois héritiers Blouin à Claude et Jean Racine, avec la part no 5 des lots 4, 5 et 6, par les contrats suivants:

	<u>Perches</u>	<u>Pieds</u>	<u>Pouces</u>
1- 26 octobre 1738 (Jacob): vente par Marie Blouin à Claude Racine, pour 275 livres:	1	15	8
2- 10 mars 1740 (Jacob): vente par Joseph Blouin à Claude Racine, pour 280 livres:	1	12	
3- 13 août 1742 (Jacob): vente par Augustin Blouin à Jean Racine, pour 275 livres:	1	12	
	3	39	8
	ou 5	3	8
La largeur réelle de ces parts était:			
pour la part no 5 des lots 4, 5 et 6:	2	17	3
pour la part no 1 du lot 9:	2	13	6
Total	4	30	9
	ou 5	12	8

Le 8 octobre 1752 (Panet), Jean Racine céda à ses fils Claude, Charles et Michel ses parts dans les lots 4, 5, 6 et 9, faisant onze perches de front. Par un accord subséquent qui n'a pas été retracé, Jean Racine céda ces parts à son fils Michel, réservant à Claude la terre 83 qu'il avait eue par son contrat de mariage avec Magdeleine Bouchard Dorval le 10 octobre 1722 (Barbel), et à son fils Charles d'autres terres à la rivière Boyer, ainsi qu'on le verra plus en détail à la terre 83.

Le 22 octobre 1753 (Crespin), Gabriel Racine, avancé en âge, malade et non marié, céda à son frère Jean, pour les fils de celui-ci: Claude, Charles et Michel, ses huit perches et treize pieds de terre de largeur correspondant aux parts no 1 et 7 des lots 4, 5 et 6 (5 perches 16 pieds 6 pouces) et à la part no 2 du lot 9 (2 perches 13 pieds 6 pouces). Les donataires, en fait Michel, en vertu de l'accord ci-dessus, devaient avoir soin du donateur sa vie durant.

Si l'on s'en tient aux transactions multiples expliquées ci-dessus, les parts acquises par Michel Racine chevaucheraient sur celles de Claude Noyer Racine. Certains échanges durent être faits car les apostilles en marge du terrier de 1733 indiquent que Louis Noyer Racine, fils de Claude, et Michel Racine, fils de Jean, avaient subséquentement les parts suivantes:

Dans les lots 4, 5 et 6: (23 perches 12 pieds de largeur)

Louis Noyer: parts no 1, 2 et 1/3 de 3, soit 6 perches 15 pieds et demi, correspondant au lot 4 (5 perches 12 pieds) plus une perche 3 pieds et demi dans le lot 5 de 6 perches de largeur. Michel: deux tiers de la part no 3 et les cinq parts suivantes "qui sont de suite", soit le reste du lot 5 et le lot 6, ou 16 perches 14 pieds et demi de front (voir plan no 5).

Lot 9: (22 perches de largeur au-dessous de la rivière aux Chiens)

Louis Noyer: parts no 1, 2 et 3: 8 perches 4 pieds 6 pouces (ou trois fois 2 perches 13 pieds et demi);

Michel: parts no 4 à 8, soit 13 perches 13 pieds 6 pouces.

Au dessus de la rivière aux Chiens Louis Noyer avait 11 perches 4 pieds et demi de front et Michel 18 perches 13 pieds et demi (total: 30 perches ou trois arpents).

Il sera question, à la section 9, des parts de Claude Noyer Racine et de son fils Louis dans les lots 4, 5 et 9. Dans la présente section on poursuivra l'histoire des terres de Michel Racine dans les lots 5, 6 et 9 jusqu'à leur division entre ses petits-fils en 1813.

Le 27 janvier 1762 (Crespin), Michel Racine, fils de Jean et de Magdeleine Bouchard Dorval, passa son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Joseph et de Magdeleine Caron (terre 108), qu'il épousa le 8 février suivant à Sainte-Anne.

Le 17 mars 1784 (Crespin), Michel Racine et sa femme donnèrent à leur fils Michel leurs trente-trois perches de terre de front divisées en deux parts, l'une de dix-sept perches (au lieu de treize perches treize pieds et demi) de front dans le lot 9, joignant au sud-ouest à Louis Noyer Racine, qui avait le reste de ce lot, et au nord-est à Etienne Racine dit Langlois (lot

11); l'autre part de seize perches de front (au lieu de seize perches quatorze pieds et demi) dans les lots 5 et 6, joignant au sud-ouest à Louis Noyer Racine (reste du lot 5 et lot 4), et au nord-est à Nicolas Drouin (lot 7). Ils s'en réservèrent cependant l'usufruit leur vie durant, s'obligeant par contre à loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, lesquels travailleraient au profit des donateurs. Au cas où ceux-ci décideraient de vivre à part, Michel Racine devait leur fournir toute une liste d'effets et de services (trois pages du contrat). Il devait aussi garder avec lui ses frères et soeurs jusqu'à leur majorité ou leur mariage et leur payer, après le décès des donateurs, chacun 80 livres en argent ou en effets pour leur part des meubles. Quant aux terres, ayant été évaluées par Louis Noyer Racine et Claude Racine à 5 940 livres, Michel Racine devait payer la moitié de cette somme à ses frères et soeurs pour leur servir de légitime, aussi après le décès de leurs père et mère.

Michel Racine fils épousa Magdeleine Gagnon, fille de Jean et de Magdeleine Cazeau, le 17 janvier 1785, au Château-Richer, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 4 janvier (Crespin).

Le 11 février 1813 (Bernier), Michel Racine et Magdeleine Gagnon donnèrent leurs terres à leurs fils Jean-Baptiste et Jérôme, en les divisant de la façon suivante: au-dessous de la rivière aux Chiens Jean-Baptiste aurait seize perches de front dans les lots 5 et 6, et Jérôme dix-sept perches dans le lot 9; au-dessus de la rivière ils auraient chacun seize perches et demi dans le lot 9. Ces mesures se retrouvent dans le titre nouvel de Jérôme Racine du 22 mars 1826 (Bernier) et dans celui de Jean-Baptiste du 24 mars 1826 (Bernier). L'histoire de ces lots sera continuée à la section 12.

7- Les terres de Noël Racine de 1712 à 1718 (lots 8 et 10)

Le 19 août 1712 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de Noël Racine et de défunte Marguerite Gravelle sa femme, décédée "il y a environ quatre ans" (elle fut inhumée à Sainte-Anne le 11 décembre 1708). Parmi les papiers se trouvait "le titre original et primitif de la terre de deffunct le Sieur Estienne Racine datté du vingt septiesme jour de mars 1650", de même que le contrat de mariage de Noël Racine avec Marguerite Gravelle passé devant le notaire Auber le 11 septembre 1667. Les terres comprenaient deux arpents et deux perches de largeur à Sainte-Anne (lot 10), "joignant d'un costé aux terres d'Estienne Racine et d'autre costé aux terres de François Racine", sur lesquelles il y avait trente-six arpents de terre en valeur estimées à 40 livres l'arpent, "qui est dix huit arpents pour les héritiers la somme de 720 livres", et une autre portion de terre provenant de la succession de feu Estienne Racine, père dudit Noël Racine, contenant six perches de largeur. Ce dernier lot était le huitième au partage de 1689. Les vingt-deux perches provenaient du partage de 1679.

Le lendemain, 20 août 1712 (Jacob), les meubles de la succession furent partagés entre Noël Racine et six héritiers:

François Paré, veuf de Marguerite Racine (c.m. 17-04-1690, Jacob),
décédée en mai 1703, en qualité de tuteur de ses enfants (terre 85)
Joseph Racine (ép. Jeanne Lessard le 23 novembre 1706) (c.m. 22-11-1706,
Jacob)

Jeanne Racine (ép. Julien Poulin le 27 avril 1700, puis Charles Cochon en 1708 (voir plus haut, section 4)
Marianne Racine (ép. Jacques Bolduc le 7 novembre 1701) (terre 126)
Jean Racine comme tuteur d'Etienne et de Thérèse Racine ses frères et sœur mineurs (Etienne épousera Thérèse Lessard le 20 novembre 1713 et Thérèse épousera Etienne Lessard le même jour).

Trois enfants de Noël Racine n'entraient pas dans le partage de la succession de leur mère: Pierre, qui avait épousé Catherine Cochon en octobre 1697, puis Geneviève Guimont le 5 octobre 1711 (terre 124), Noël, qui avait épousé Françoise Guimont le 25 octobre 1700 et qui décéda en 1701 (terre 127), et Jean qui épousa Anne Lessard le 8 novembre 1701. On a vu plus haut, aux contrats de mariage de Pierre et de Noël, qu'ils avaient renoncé à tous droits en la succession future de leurs père et mère, en raison des sommes que ceux-ci leur avaient données pour payer leurs terres à Saint-Joachim. Le contrat de mariage de Jean (voir plus haut à la date du 5 novembre 1701) stipulait seulement qu'il recevait de ses père et mère la somme de 300 livres en avancement d'hoirie. Reput-il davantage par la suite? Le 7 juillet 1704 (Jacob), il achetait, pour 900 livres, dont 450 comptant (avancées par son père ?), une partie de la terre 93 de Joseph et Prisque Lessard, frères de sa femme, Anne.

La valeur des biens meubles inventoriés était de 2 128 livres 3 sols dont il fallait déduire 600 livres pour les enfants de Noël Racine, héritiers de leur mère, pour remploi de ses propres héritages vendus pendant la communauté d'entre elle et ledit Noël Racine, et autre somme de 720 livres pour augmentations et améliorations faits par laditte deffuncte de son vivant sur les héritages propres dudit Noël Racine, ces deux sommes font celle de 1 320 livres, partant reste du contenu audit inventaire que la somme de 808 livres 3 sols à partager en deux savoir pour ledit Noël Racine 404 livres 1 sol 6 deniers et pareille somme pour les héritiers de laditte deffunte leur mère, à laquelle faut ajouter laditte somme de 1320 livres fait la somme de 1 724 livres 1 sol 6 deniers, sur laquelle il faut payer la somme de 900 livres audittes Thérèse Racine et Etienne Racine mineurs et audit Joseph Racine pour esgaler pareille somme que lesdits François Parré, Jacques Bolduc et Charles Cochon ont reçu lors de leur mariage (300 livres chacun), reste 824 livres 1 sol 6 deniers sur laquelle faut lever encore la somme de 20 livres pour deux coffres, reste 804 livres... à partager en six héritiers qui est chacun la somme de 134 livres*.

Le 13 novembre 1713 Etienne Racine, fils de Noël et de défunte Marguerite Gravelle, passait son contrat de mariage avec Thérèse Lessard, fille d'Etienne et de Marie Poulin (terre 93), qu'il épousa le 20 novembre. Leurs conventions de mariage furent reçues par Guillaume Morel, procureur fiscal au bailliage de Beaupré et déposées parmi les minutes du notaire Chambalon à Québec le 14 mars 1714. La même procédure fut suivie aux mêmes dates pour le contrat de mariage de Thérèse Racine, fille de Noël, avec Etienne Lessard fils.

Le 8 janvier 1715, se voyant chargé de payer à ses enfants une grande somme d'argent et n'ayant "aucun denier" pour le faire, Noël Racine résolut de céder tous ses meubles et bâtiments, aux prix qu'ils ont été estimés à son inventaire, à ses fils Joseph et Etienne, à charge par eux de payer à leurs cohéritiers ce qu'il leur devait.

Le 14 février 1715 (Verreau), Noël Racine donnait ses terres à ses fils Joseph et Etienne, soit les deux arpents et deux perches du lot 10, tenant du

côté du sud-ouest à la terre d'Etienne Racine son frère (9) et du côté du nord-est à celle des héritiers de François Racine (11), ladite terre ayant ladite largeur de deux arpents et deux perches jusqu'ou la rivière aux Chiens la coupe dans le bois, et au-dessus de ladite rivière trois arpents de largeur jusqu'à la lleue et demie de profondeur, et l'autre morceau de terre situé proche la rivière aux Chiens, contenant six perches de largeur (lot 8), tenant d'un bout par devant sur le fleuve St-Laurent, d'autre bout par derrière jusqu'à ladite rivière aux Chiens qui la coupe, tenant du côté du sud-ouest à la part des héritiers de François Racine (lot 7), et du côté du nord-est à une pareille part de deux arpents et deux perches appartenant à Etienne Racine frère du donateur (lot 9).(plan no 4) Joseph et Etienne Racine devaient avoir soin de leur père le reste de ses jours et payer à leurs cohéritiers la somme de 1 400 livres pour leur tenir lieu de légitime en sa succession.

Le même jour, 14 février 1715 (Verreau), Jacques Bolduc et Marianne Racine sa femme, Charles Cochon et Jeanne Racine sa femme vendaient à Joseph et Etienne Racine tout ce qui leur revenait de la succession échue de leur défunte mère, Marguerite Gravelle, et tout ce qui leur reviendrait de la succession future de Noël Racine leur père, tant en meubles qu'immeubles, pour le prix de 300 livres présentement payées à chacun des deux vendeurs, attendu qu'ils ont reçu pareille somme de 300 livres chacun à leur mariage et qu'ils sont obligés d'en tenir compte à leurs cohéritiers, "de quoy ils sont déchargés par lesdits acquéreurs".

Le même jour encore (Verreau), Etienne Lessard, qui avait épousé Thérèse Racine, encore mineure, demandait au tuteur de celle-ci, Jean Racine, de lui rendre compte "de la gestion et manient qu'il a eu de sa personne et de ses biens". D'après son compte, Jean Racine lui devait, suivant l'acte de partage ci-devant fait, la somme de 493 livres (au lieu de 434 d'après ledit acte de partage: 300 + 134) provenant de la succession de Marguerite Gravelle, et 15 minots et un boisseau de blé qu'il avait vendus pour le prix de 3 livres le minot et cinq minots d'avoine vendus à 30 sols le minot, faisant en tout la somme de 547 livres, dont Etienne Lessard avait déjà reçu 153 livres, laissant un solde de 384 livres qui devaient être payées par Joseph et Etienne Racine, le tuteur "ne l'ayant jamais reçu", lesdits Joseph et Etienne Racine étant demeurés chargés de tous les meubles de la communauté de Noël Racine et Marguerite Gravelle contenus dans leur inventaire, lesquels meubles ont été à peine suffisants pour payer les droits que les héritiers avaient à prendre sur ladite communauté. Intervenant alors au contrat, Joseph et Etienne Racine s'obligèrent de payer ladite somme de 384 livres quand il plairait à Etienne Lessard et à Thérèse Racine de la demander.

Le 13 avril 1715 (Verreau), François Paré, tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec Marguerite Racine, décédée en 1703, donnait à Noël Racine, son beau-père, une quittance de 194 livres (il en avait déjà reçu 300 à son contrat de mariage du 17 avril 1690 passé devant Jacob: voir à ce sujet l'acte de partage du 20 août 1712) revenant à ses enfants comme héritiers de leur mère, et aussi de quinze minots et un boisseau de blé et cinq minots et un boisseau d'avoine, "pour sa part de la levée de la terre et qui estoit en semence lors de l'inventaire". Dans le même acte Etienne Racine, autre fils de Noël, donnait à Jean Racine, son tuteur, une quittance de 494 livres pour sa part d'héritage.

Le 4 avril 1718 (Verreau), Etienne Lessard et Thérèse Racine sa femme donnaient à Etienne Racine et à Jeanne Lessard, veuve de Joseph Racine décédé en octobre 1717, une quittance de 194 livres pour les droits successifs échus à ladite Racine par le décès de sa mère, et de 300 livres pour l'égalier à

pareille somme que les autres héritiers avaient reçue à leur mariage, laquelle somme de 494 livres lesdits Etienne Racine et feu Joseph Racine lui devaient au lieu et place de Noël Racine qui leur avait cédé tous ses meubles, moyennant qu'ils paieraient ce dont il était redevable à tous ses héritiers, suivant le compte et les actes ci-devant faits.

L'histoire des terres de Noël Racine et de ses fils sera continuée à la section 10.

6- Les terres de François Racine de 1711 à 1733 Lots 7 et 11

Le 11 février 1711 (Jacob), était fait l'inventaire de la communauté de François Racine et de Marie Baucher sa femme, décédée "il y a environ huit ans" (elle fut inhumée à Sainte-Anne le 24 août 1703). Les terres comprenaient deux arpents et deux perches de front (lot 11) joignant au nord-est à la terre d'Etienne Racine (82 ou lot 12 du partage de 1679) donnée à son fils Claude le 24 février 1710 et du côté sud-ouest à celles de Noël Racine (lot 10), et six perches de largeur "proche la rivière aux Chiens provenant des successions desdits Etienne Racine (père) et Marguerite Martin", soit le lot 7 du partage de 1689. Ce lot mesurait cependant dix-sept perches de front comme on l'a vu plus haut. Cette largeur de six perches sera d'ailleurs corrigée dans les actes subséquents. François Racine avait une maison de colombage de 32 pieds de long sur 18 de large avec deux chambres de plain pied, cave et grenier, et une grange de 40 pieds sur 18. Le partage des biens meubles de la succession eut lieu le même jour, 11 février 1711, entre les sept héritiers suivants:

Marie Racine (ép. Noël Lessard le 9 février 1695)
Marguerite (ép. Joseph Lessard le 15 février 1700)
François (ép. Dorothee Paré le 20 février 1715 et Geneviève Veau le 18 avril 1717)
Joseph (ép. Madeleine Paré le 25 novembre 1710, puis Marguerite Veau le 4 février 1721 et Marie Plante le 6 novembre 1725)
Anne (ép. Pierre Alin le 22 février 1713)
Claire (ép. Joseph Lepage le 21 février 1707)
Catherine (ép. Pierre Veau le 28 avril 1722).

Les biens meubles, dont la valeur atteignait 1 032 livres, furent partagés comme suit: François Racine retint 200 livres pour le préciput auquel il avait droit en vertu de son contrat de mariage du 28 octobre 1676, et la moitié du reste, soit 416 livres, pour son droit de communauté. Ses enfants eurent l'autre moitié, soit pour chacun d'eux 59 livres 9 sols 7 deniers.

Quant aux terres, François Racine déclara qu'elles lui appartenaient, étant des propres de la succession de ses défunts père et mère, sauf à tenir compte auxdits héritiers des améliorations faites en commun sur lesdits héritages (terres) du vivant de sa femme. Ces améliorations furent estimées par Etienne Drouin et Nicolas Lefrançois, avec les bâtiments, à la somme de 1 260 livres à partager en deux, savoir 630 livres à François Racine et autant à ses enfants. Outre ces 630 livres, ceux-ci devaient se partager 350 livres provenant de la vente des héritages (terres) propres de ladite défunte Marie Baucher leur mère, et 416 livres pour leur part des meubles de l'inventaire du

11 février 1711, faisant un total de 1 396 livres, ou 199 livres 8 sols 7 deniers à chacun des sept héritiers, sauf à tenir compte des sommes déjà reçues par certains d'entre eux en avancement d'hoirie lors de leur mariage.

François Racine décéda à son tour le 22 février 1714 et un second inventaire de ses biens fut fait un mois plus tard, le 21 mars 1714 (Verreau). Les terres du défunt y sont décrites comme suit:

1) deux arpents et deux perches de front "jusque à la rivière au Chien qui la coupe par derrière et au dessus de la rivière il a trois arpant", soit le lot 11 du partage de 1679, tenant d'un côté à la terre de Noël Racine (lot 10) et d'autre côté à celle de Claude Racine (lot 12), sur lesquels il y avait une maison de colombage d'environ 35 pieds de long sur 18 de large couverte en bardeau, une grange de 40 pieds de long sur 18 de large close de planche et couverte de paille, une étable de pièce sur pièce de 24 pieds de long sur 20 de large couverte de paille, une étable à mouton et l'écurie en un seul bâtiment de 20 pieds de long et 12 de large de pièce sur pièce couvert de paille;

2) "une autre habitation située à la rivière au Chien contenant dix sept perches ou environ jusque à la rivière au Chien, n'ayant aucune profondeur au delà de lad. rivière" (lot 7 du partage de 1689), tenant d'un côté la terre de Noël Racine (lot 8 au nord-est) et d'autre côté à celle d'Etienne Racine (lots 4 à 6 au sud-ouest), sur lequel lot 7 il n'y avait aucun bâtiment (voir plus haut, à la section 2, l'acte du 29 janvier 1690, ainsi que le plan no 4).

Quelques jours plus tôt, soit le 17 mars 1714 (Chambalon), Pierre Allin, demeurant à L'Ancienne-Lorette, qui avait épousé en 1713 Anne Racine, fille et héritière pour un septième de François Racine, vendait à Joseph Racine, frère d'Anne, la septième partie encore indivise des terres du défunt, qui comprenaient, d'après cet acte de vente, les deux arpents et deux perches de front du lot 11 et six perches (en fait dix-sept) du lot 7. Cette cession était faite "pour éviter au partage qui conviendrait faire desdites terres, de la portion desquelles il serait très difficile de Jouir divizément et séparément sy l'on en venoit à partage et divizion, ce quy cauzeroit une perte considérable à chacun des cohéritiers". Le prix de vente de 600 livres devait être payé en quatre paiements égaux et sans intérêt. Dès le 22 mars 1715 Joseph Racine avait payé les 600 livres (quittance au bas de l'acte).

Le 26 mars 1714 (Quiniart, acte disparu mentionné dans l'inventaire de François Racine), Joseph Lepage et Claire Racine sa femme vendaient à leur tour à François Racine, leur frère et beau-frère, leur septième partie des mêmes terres de feu François Racine leur père.

Le 27 mars 1714 (Verreau), furent vendus aux enchères les biens meubles de François Racine. Le 7 avril 1714 (Verreau), eut lieu le partage des terres entre les sept héritiers ci-devant énumérés à l'inventaire qui avait été fait le 11 février 1711 après le décès de Marie Baucher. François et Joseph Racine intervenaient au partage tant pour eux que comme ayant acquis les droits de leurs soeurs Claire et Anne, épouses de Joseph Lepage, de l'île d'Orléans, et de Pierre Allin, de L'Ancienne Lorette. Quant à Joseph Lessard dont l'épouse, Marguerite Racine, venait de mourir (inhumée à Sainte-Anne le 22 février 1714 - voir terre 93), il représentait ses enfants mineurs, héritiers de leur mère. Catherine, encore mineure, était représentée par son tuteur, Etienne Racine, et par son subrogé tuteur, Claude Bouchard. Enfin, Noël Lessard représentait sa femme, Marie Racine. Ces sept héritiers firent d'abord venir l'arpenteur Louis Quentin, de L'Ange-Gardien (terre 19), pour mesurer les terres, et deux

experts, Guillaume Morel et Joseph Giguère, de Sainte-Anne, pour les évaluer et en "égaler" les parts "en leur âme et conscience".

À la suite de cette visite des "héritages" (on donnait alors ce nom aux terres), les deux arpents et deux perches (lot 11), entre Noël Racine au sud-ouest (lot 10) et Claude Racine au nord-est (lot 12 ou terre 82), furent divisés en sept lots. Le premier, joignant Claude Racine au nord-est, devait avoir trois perches, six pieds et huit pouces de largeur à cause d'un fossé commun avec Claude Racine et qui devait être entretenu par celui qui aurait ce lot. Les lots suivants devaient avoir chacun trois perches et deux pieds de largeur. Tous ces lots finissaient à la rivière aux Chiens. Au-dessus de la rivière, la terre de François Racine ayant trois arpents de large, chacun des héritiers en obtenait quatre perches, cinq pieds, un pouce et huit lignes. Les lots 1 à 4, 6 et 7 devaient cependant faire soulte au cinquième, probablement de moindre valeur, de 70 livres, ce qui faisait 11 livres 13 sols 4 deniers pour chacun.

Sept billets furent ensuite faits sur lesquels il était écrit premier lot, second lot, troisième etc. jusqu'au septième. Après avoir été "brouillés et remués" dans le chapeau de Louis Quentin, ils furent tirés au sort dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Joseph Lessard, pour ses enfants mineurs
- 2- Catherine Racine
- 3- Joseph Racine
- 4- Noël Lessard (vendu à Joseph Racine le 20 janvier 1716 ci-après)
- 5- François Racine
- 6- Joseph Lepage (part vendue à François Racine)
- 7- Pierre Alin (part vendue à Joseph Racine).

Les héritiers devaient utiliser en commun le chemin de la côte et se livrer un chemin de charrette sur le bord de la première côte "tout le travers de lad. habitation". Enfin, les lots 2 à 7 étaient chargés d'entretenir le fossé le long de la ligne de Noël Racine (lot 10).

Les dix-sept perches du lot 7 provenant du partage de 1689 furent ensuite évaluées pour être partagées de façon à ce que la valeur des sept parts fût aussi égale que possible. Ce lot 7 était borné au nord-est par celui de Noël Racine (8) et au sud-ouest par ceux d'Etienne Racine (4 à 6). Sept parts en furent faites de la largeur suivante (du fleuve à la rivière aux Chiens en profondeur): les six premières devaient avoir chacune une perche et demie de largeur, tandis que la septième devait mesurer huit perches de largeur, "à cause du dommage que luy cause la rivière au Chien".

Les parts ainsi délimitées furent tirées au sort comme suit, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Joseph Lessard, pour ses enfants
- 2- Joseph Racine
- 3- Noël Lessard (vendu à Joseph Racine le 20 janvier 1716)
- 4- François Racine
- 5- Pierre Alin (à Joseph Racine)
- 6- Joseph Lepage (à François Racine)
- 7- Catherine Racine.

Le 20 janvier 1716 (Verreau), Noël Lessard et Marie Racine sa femme vendirent à Joseph Racine, pour 700 livres, les parts de terre qui leur étaient échues en partage dans les lots 7 et 11.

On a vu plus haut que les meubles contenus en l'inventaire de feu François Racine furent vendus à l'encan le 27 mars 1714. Au produit de cette vente, montant à 1 970 livres 13 sols, s'ajoutaient 327 livres qui s'étaient trouvées en argent à l'inventaire du 21 mars 1714 et 352 livres 15 sols provenant de la vente des bâtiments, adjugés aux enchères lors d'une audience du bailliage de Beaupré, faisant en tout la somme de 2 610 livres 8 sols à partager entre les sept héritiers. Ce partage eut lieu le 16 février 1715 (Verreau). Cette somme fut cependant réduite à 2 472 livres 13 sols parce qu'il fallut payer 137 livres 15 sols pour les frais de la succession: 16 livres pour les frais de l'inventaire, 5 livres pour le mesurage des terres par l'arpenteur Quentin, 4 livres pour leur estimation par deux experts, 12 livres pour l'acte de partage, 69 livres pour les frais de la vente des meubles et 31 livres 15 sols de dettes passives. D'autre part les héritiers qui avaient déjà reçu les sommes suivantes en mariage les rapportèrent pour être comprises dans le partage:

Noël Lessard	349	livres	11	sols	5	deniers
Joseph Lessard	401	"	11	"	5	"
Joseph Lepage	134	"	11	"	5	"
Pierre Alin	157	"	11	"		
Joseph Racine	120	"	11	"		
	1 162	"	14	"	3	"
à ajouter à	2 472	"	13	"		
soit un total de	3 635	"	7	"	3	"

À partager entre sept héritiers, ce qui faisait pour chacun d'eux 519 livres 4 sols, dont il fallait cependant déduire ce que les héritiers ci-dessus avaient déjà reçu et ce que chacun avait acheté mais non encore payé lors de la vente des meubles et des bâtiments aux enchères. C'est ainsi que le solde net revenant à chaque héritier était le suivant:

Noël Lessard	118	livres				
Joseph Lessard	36	"				
Joseph Lepage	356	"	16	sols	5	deniers
Pierre Alin	76	"	14	"		
Joseph Racine	147	"	16	"		
François Racine	- 34	"	12	"		
Catherine Racine	739	"	14	"		

François Racine avait acheté à l'encan pour 553 livres 16 sols alors qu'il n'avait droit qu'à 519 livres 4 sols; il devait donc aux autres héritiers la somme de 34 livres 12 sols. Le montant revenant à Catherine n'est pas expliqué: 519 livres 4 sols + 220 livres 10 sols ?

Le 16 février 1715 (Verreau), François Racine, fils de François et de Marie Baucher, passait son contrat de mariage avec Dorothee Paré, fille de Joseph Paré et de Marie Magdeleine Berthelot, de Sainte-Anne (terre 96), qu'il y épousa le 20 février. Dorothee Paré décéda dès le 8 décembre 1715, en donnant naissance à un fils, Etienne Racine, qui survécut. François Racine fit faire l'inventaire de sa communauté le 2 juin 1717 (Verreau). Il déclara qu'étant associé avec son frère (Joseph) et demeurant ensemble, il y avait

plusieurs articles dont il ne lui appartenait que la moitié, en particulier les animaux. Les immeubles de la succession consistaient d'abord en six perches et quatre pieds de terre de front sur lieue et demie de profondeur "sur la terre où il est demeurant" (soit les parts 5 et 6 de trois perches deux pieds chacune issues du partage du lot 11 le 7 avril 1714, mais cette largeur était celle au-dessous de la rivière aux Chiens, étant de 4 per.5 pi. au dessus) avec une maison de 36 pieds de long et 18 de largeur de colombages "déjà vieille", couverte en bardeau, une grange de 40 pieds de long sur 18 de large close de planche et couverte de paille, et une étable de pièce sur pièce de 22 pieds sur 20 couverte de paille, dans tous lesquels bâtiments François Racine n'avait que la moitié. Celui-ci avait en outre trois perches de terre de front joignant la rivière aux Chiens, "lesquelles ne vont de profondeur que jusque où la rivière aux Chiens la coupe". Ces trois perches correspondent aux parts 4 et 6 d'une perche et demie chacune issues du partage du lot 7 le 7 avril 1714.

François Racine s'était déjà remarié avec Geneviève Veau, fille d'Etienne et de Marguerite Gagnon (terre 107), le 18 avril 1717. Le lendemain, devant le curé de Sainte-Anne, Antoine Chabot, il fit un contrat de mariage qui fut déposé au minutier du notaire Verreau le 4 juin 1717. Le notaire Verreau était malade en avril et n'avait pu passer lui-même le contrat. C'est pourquoi il y était stipulé que François Racine ferait faire l'inventaire de Dorothee Paré au plus tôt, c'est-à-dire aussitôt que le notaire le pourrait.

Le 25 juin 1717 (Verreau), François et Joseph Racine, Etienne Racine leur oncle, comme tuteur de Catherine Racine, et Joseph Lessard comme tuteur de ses enfants mineurs, firent la transaction suivante avec Noël Lessard, alors veuf de Marie Racine, qu'il avait épousée en 1695 et qui était décédée à la fin de mars 1717 (sép. le premier avril à Sainte-Anne - voir terre 93). N'ayant pas eu d'enfants, Noël Lessard et sa femme s'étaient fait donation mutuelle de tous leurs biens le 27 mars 1711 (Barbel). En vertu de la Coutume de Paris les frères et soeurs de la défunte (ou leurs représentants) pouvaient faire valoir leurs droits à sa succession, en l'absence d'héritiers directs. Aussi, "estants prêts d'entrer en procès à l'égard de lad. succession", les susnommés firent avec Noël Lessard un accord en vertu duquel ils lui cédaient tous leurs droits en la communauté dudit Lessard et de feu Marie Racine, tant en meubles qu'en conquêtes immeubles, pour le prix de 133 livres 6 sols 8 deniers payables à chacun d'eux, soit 533 livres 6 sols 8 deniers pour les quatre, payables dans trois ans au plus tard. Le premier mars 1718 Noël Lessard se remariait avec Geneviève Dubois, de Québec. Celle-ci décéda en août 1724 et Noël Lessard se maria une troisième fois avec Magdeleine Berthelot, veuve de Joseph Paré, en novembre 1725 (voir terre 93).

Le 18 janvier 1721 (Barbel), était fait l'inventaire de la communauté de Joseph Racine et de défunte Magdeleine Paré, décédée en mars 1720 (sép. le 30 mars à Sainte-Anne). Joseph Racine déclara que depuis le décès de ses père et mère (François Racine et Marie Baucher), François Racine son frère et lui-même avaient fait valoir conjointement la terre à eux échue de leur succession et qu'ils ont demeuré ensemble sans partager leurs meubles, bestiaux et immeubles, de sorte que tous lesdits biens sont à partager entre eux par moitié, à l'exception des hardes à leur usage, et que pour faciliter leur partage ils les feront tous comprendre au présent inventaire. Les terres comprenaient deux arpents et deux perches de front (lot 11 du partage de 1679) à partager avec leurs cohéritiers, dont Joseph Racine avait eu les parts no 3 et 7 au partage du 7 avril 1714, et les parts 2 et 5 du lot 7 de dix-sept perches de largeur, au même partage. Sur le lot 11 il y avait une maison de colombages de 30 pieds de long sur 18 de large couverte en bardeau, une grange

de 40 pieds de long sur 18 de large et une étable de pièce sur pièce de 24 pieds sur 18 couverte de paille, soit les mêmes bâtiments que François Racine avait inclus dans son inventaire du 2 juin 1717 et dont il n'avait que la moitié, sauf que les dimensions diffèrent un peu. Joseph Racine déclara que Noël Lessard lui devait encore, ainsi qu'à son frère François, la somme de 266 livres en cartes non réduites, depuis la transaction du 25 juin 1717. Joseph Racine avait passé son contrat de mariage avec Magdeleine Paré le 29 octobre 1710 (Chambalon) et l'avait épousée le 25 novembre.

Le même jour que son inventaire, 18 janvier 1721 (Barbel), Joseph Racine passait un autre contrat de mariage avec Marguerite Veau, âgée de 20 ans, fille de feu Etienne Veau et de feu Marguerite Gagnon (terre 107), qu'il épousa à Sainte-Anne le 4 février 1721. Marguerite Veau était la soeur de Geneviève Veau que François Racine avait épousée le 18 avril 1717. Elle décéda en mars 1724 en donnant naissance à un fils qui ne survécut pas et Joseph Racine se remaria avec Marie Plante, à Saint-Jean (fie d'Orléans), le 6 novembre 1725.

Le 6 avril 1725 (Dubreuil), eut lieu un échange entre François Racine et Pierre Veau, qui avait épousé Catherine Racine, soeur de François, le 28 avril 1722. François Racine et Geneviève Veau cédaient à Pierre Veau cinq perches et seize pieds de terre de front revenant à ladite Geneviève Veau de la succession de ses défunts père et mère (terre 107). En échange Pierre Veau et Catherine Racine cédaient à François Racine les parts échues à ladite Catherine Racine au partage de la terre de feu François Racine son père, le 7 avril 1714, soit la part no 2 du lot 11, mesurant trois perches et deux pieds de front au-dessous de la rivière aux Chiens et quatre perches (et cinq pieds) au-dessus, et la part no 7 du lot no 7 proche ladite rivière, mesurant huit perches de largeur.

Le 24 décembre 1729 (Jacob), eut lieu un échange entre François et Joseph Racine. François céda à son frère six perches et quatre pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur (en fait jusqu'à la rivière aux Chiens et huit perches dix pieds au-dessus) entre Noël Lessard (Joseph Racine depuis 1716) au nord-est et Joseph Racine au sud-ouest, soit les parts no 5 et 6 du lot 11 mentionnées à l'inventaire de François Racine du 16 février 1715. En échange Joseph Racine céda à son frère la même quantité de six perches et quatre pieds de front sur une lieue et demie de profondeur (en fait cette largeur était celle au-dessous de la rivière aux Chiens, tandis qu'elle était de huit perches et dix pieds au-dessus), entre Pierre Veau au nord-est (part de Catherine Racine sa femme, cédée à François Racine en 1725) et ledit François Racine au sud-ouest, soit les parts 3 et 4 du lot 11 au partage du 7 avril 1714 (la part no 4 ayant été acquise de Noël Lessard en 1716). Joseph Racine conservait ses parts (2, 3 et 5) du lot 7, mais ce n'est que le 26 avril 1754 (Crespin), comme on le verra par la suite, qu'il échangea la part no 5 pour la part no 4 de François, afin que chacun eût toutes ses parts contiguës: Joseph les parts 2, 3 et 4, François les parts 5, 6 et 7.

Après toutes ces transactions les sept parts des lots 7 et 11 de François Racine et Marie Baucher appartenaient à leurs héritiers suivants à la fin de 1729, du nord-est au sud-ouest:

<u>Lot 7</u>	<u>Part</u>		
	1	Joseph Lessard	1 perche et demie
	2,3,4	Joseph Racine	4 perches et demie
	5,6,7	François Racine	<u>11</u>

Total 17 "

Lot 11 Part

1	Joseph Lessard	3 perches 6 pieds
2,3,4	François Racine	9 " 6 "
5,6,7	Joseph Racine	9 " 6 "
	Total	<u>22</u> "

On retrouve la même répartition au terrier de 1733 conservé aux Archives du Séminaire de Québec. Les largeurs ci-dessus du lot 11 sont celles depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens. Au-dessus de la rivière les largeurs étaient les suivantes:

Joseph Lessard	4 perches 5 pieds 2 pouces	
François Racine	12 " 15 " 5 "	
Joseph Racine	12 " 15 " 5 "	
Total	28 " 35 " 12 "	
	ou 28 " 36 "	
	30 " - -	(3 arpents)

L'histoire de ces terres sera continuée à la section 11.

9 - Les terres de Claude Noyer Racine de 1710 à 1799
Lot no 12 ou terre 82, partie du lot 3 et lots 4,5 et 9.

On a vu précédemment que Claude Noyer Racine avait obtenu la terre 82 de vingt-deux perches de front environ à son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Noël (terre 72), le 24 février 1710 (Jacob).

Au terrier de 1733 la terre 82 appartenait encore à Claude Noyer Racine. Le 28 octobre 1744 (Pichet), se voyant dans un âge avancé (il était né en 1684) et voulant, lui et son épouse, "se dégager de l'embarras des affaires temporelles pour pouvoir vacquer plus sérieusement à l'affaire de leur salut sans gênes ny contraintes", il donna à son fils Louis, demeurant avec eux, douze perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à détacher de sa terre de deux arpents et trois perches de front joignant en son total au sud-ouest aux représentants de feu François Racine (lot 11) et nord-est à la terre de Jean Racine (83), lesdites douze perches devant être prises par le donataire du côté du nord-est, joignant Jean Racine. Claude Racine et son épouse se réservaient l'usufruit de leurs biens leur vie durant à titre de précataire. Louis Racine devait demeurer avec eux et travailler à leur profit.

Louis Noyer Racine épousa Dorothee Simard, fille d'Augustin et de Marguerite Paré (terre 97), le 12 juillet 1745. Dorothee Simard décéda en janvier 1747 après avoir donné naissance à un enfant qui ne survécut pas à sa mère. Louis Noyer Racine se remaria le 13 mai 1748 avec Marguerite Caron, fille d'Augustin et de Magdeleine Gaulin (terre 95), dont il eut deux fils: Jean, qui épousa Charlotte Lefrançois en 1773, et Louis-François, qui épousa Elisabeth Lefrançois en 1778, comme on le verra plus loin.

Geneviève Gagnon, épouse de Claude Noyer Racine, décéda en avril 1745 (sép. le 21). Le premier juillet 1748 (Jacob), leur fille, Félicité, et Pierre Côté son mari, qu'elle avait épousé le 13 février 1748, vendaient à Louis Racine tous leurs droits à la succession de leur mère et ceux qui pourraient leur échoir après le décès de Claude Racine leur père. Les 21 et

22 juillet 1749, celui-ci fit faire l'inventaire de sa communauté avec feu Geneviève Gagnon (acte disparu de Pichet) puis, les 22 et 23, procéda au partage des biens meubles et immeubles (Pichet, papiers de la famille Racine).

Les biens meubles avaient été estimés à 2 634 livres 10 sols 6 deniers, dont il fallait déduire 225 livres pour le préciput accordé à Claude Racine par son contrat de mariage stipulé à 300 livres, mais valant "en monoye d'à présent" ladite somme de 225 livres, pour laquelle il prit divers effets énumérés à l'acte de partage. Il restait ainsi 2 409 livres 10 sols 6 deniers à partager par moitié entre Claude Racine (1 204 livres 15 sols 3 deniers) et autant pour ses enfants, héritiers de leur mère. Ces sommes devaient être payées non en argent, mais en effets dont il fut fait deux lots aussi égaux que possible en valeur. On fit ensuite deux billets sur lesquels était écrit "premier lot" et "deuxième lot". Après les avoir "roullés et brouillés dans un chapeau", le premier billet tiré au sort fut donné à Claude Racine et le deuxième aux héritiers. Le billet de Claude Racine portait "deuxième lot" et celui des héritiers "premier lot". De ce dernier lot il en revenait la moitié à Louis Racine, comme donataire de la moitié des biens meubles de ses père et mère, comme on l'a vu plus haut, soit 602 livres 7 sols 7 deniers, et pareille somme pour les sept filles et héritières de feu Geneviève Gagnon: Dorothee, Geneviève, Françoise, Catherine, Félicité, Marie et Marie-Joséphé.

Mais avant de procéder au partage des effets revenant aux héritiers, il fut représenté au notaire que Dorothee, Geneviève, Françoise, Catherine et Félicité Racine, femmes de Chrétien Giguère, Michel Huot, Michel Tremblay, Pierre Huot et Pierre Côté, avaient reçu à leur mariage des effets valant à chacune 94 livres 15 sols, dont elles devaient tenir compte de la moitié à leurs soeurs Marie et Marie-Joséphé encore mineures et non avantagées (Marie épousera Charles Piset le 7 avril 1750 et Marie-Joséphé Etienne Morel en 1753), auxquelles il revenait ainsi 94 livres 15 sols à prendre sur les 602 livres 7 sols 7 deniers. De cette dernière somme il restait donc celle de 509 livres 7 sols 5 deniers, soit 72 livres 15 sols pour chacune des sept héritières. Sur le point de partager les effets devant composer ces sommes les susnommés Giguère, Huot, Tremblay et Côté, proposèrent à Louis Racine que s'il voulait leur payer à chacun la somme de 80 livres, ils lui abandonneraient tous les effets mobiliers qui leur sont échus, "ne voulant pas déranger led. Louis Racine dans son ménage". Louis Racine accepta cette proposition et s'engagea à payer ladite somme à chacune des héritières. De son côté Claude Racine, comme tuteur de ses filles mineures, proposa à son fils de leur payer aussi en argent leur part de 80 livres, à laquelle il fallait cependant ajouter 47 livres 7 sols 6 deniers qui leur étaient allouées "pour les égaler aux autres", et de lui laisser aussi les meubles qui autrement auraient été remis auxdites mineures. Louis Racine accepta de leur payer lesdites sommes, soit 127 livres 7 sols 6 deniers chacune lorsqu'elles seraient pourvues par mariage ou en âge de majorité (alors fixé à 25 ans), en conséquence de quoi les meubles de la succession lui restaient "propres" pour en faire et disposer à sa volonté.

Les terres de la communauté furent partagées le 23 juillet 1749 entre Claude Racine et ses sept filles, comme héritières de leur défunte mère. Elles comprenaient d'abord la terre 82 ou lot 12 du partage de 1679, de 22 perches de largeur jusqu'à la rivière aux Chiens et de trois arpents de largeur au-dessus de la rivière, plus deux petites parts dans les lots 7 et 11 de François Racine, acquises par Claude Racine d'Ignace Lessard, fils de Joseph, le 22 juillet 1743 (Pichet), à savoir six pieds et neuf pouces de front ou le dernier quart de la part de Joseph Lessard dans le lot 7, joignant le lot 8 de Noël Racine au nord-est, et quinze pieds et deux pouces de front

ou le dernier quart également de la part de Joseph Lessard dans le lot 11, joignant la terre 82 ou lot 12 au nord-est, les trois autres quarts de la même part des lots 7 et 11, au sud-ouest, ayant été acquis par Joseph Racine, comme on le verra à propos de ces lots au début de la section 11. L'ensemble de ces trois quantités de terre totalisait vingt-trois perches et quatre pieds de front, dont il fallait cependant déduire les douze perches déjà données à Louis Racine le 28 octobre 1744, joignant la terre de Jean Racine au nord-est (83). Il restait donc à partager onze perches et quatre pieds de front, réparties en trois endroits différents, mais considérées comme un tout dans le partage. Claude Racine devait en avoir la moitié, soit cinq perches onze pieds et les sept héritiers la même largeur totale.

On procéda comme suit pour le partage: on fit deux billets sur l'un desquels était écrit "le costé du nordest", et sur l'autre "le costé du sudouest". Le premier billet tiré au sort fut remis à Claude Racine: c'était celui marqué "le costé du nordest", joignant les douze perches de Louis Racine. Les héritiers eurent l'autre billet marqué "le costé du sudouest", leur part joignant celle de leur père au nord-est et comprenant le reste de la terre 82, soit quatre perches sept pieds (22 perches moins les 12 perches de Louis Racine, moins les 5 perches et 11 pieds de Claude Racine) et les parts des lots 7 et 11 mesurant ensemble 21 pieds 11 pouces ou une perche et quatre pieds (moins un pouce), joignant Joseph Racine au sud-ouest.

Pour partager les cinq perches et onze pieds des sept héritières, la part de chacune étant de 14 pieds 5 pouces et 3 lignes, on fit sept billets sur lesquels étaient écrites leurs noms. Après les avoir "brouillés" dans un chapeau, on les mit de suite sur la table, allant du nord-est au sud-ouest, la première part devant être prise par celle dont le nom se trouverait écrit sur le premier billet tiré, le long de la part de Claude Racine, en continuant de suite jusqu'à la ligne séparant les dites terres d'avec celles de Joseph Racine au sud-ouest. Ces billets furent tirés dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- | | |
|------------------|---------------------------------------|
| 1- Marie-Joséphé | 5- Marie |
| 2- Catherine | 6- Félicité |
| 3- Geneviève | 7- Françoise, joignant Joseph Racine. |
| 4- Dorothee | |

Ensuite furent partagées de la même façon huit autres perches et six pieds de terre de front à Sainte-Anne, dont il est dit seulement qu'elles finissaient "le long des terres de Jean Racine". Il s'agit des parts échues à Claude Racine ou acquises par lui dans le lot 9 d'Etienne Racine fils, père dudit Claude Noyer Racine, tel qu'expliqué précédemment (voir section 6). Claude Racine en aurait eu trois parts, chaque part mesurant deux perches treize pieds et six pouces, soit huit perches quatre pieds et six pouces au total. Claude Racine devait avoir la moitié des huit perches et six pieds mentionnés à l'acte de partage, soit quatre perches et trois pieds, et les héritiers autant, ou dix pieds huit pouces et cinq lignes pour chacun d'eux. Par tirage au sort Claude Racine eut sa part du côté du sud-ouest et les héritiers du côté du nord-est. Ceux-ci se partagèrent ensuite leur part au sort, dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- | | |
|--------------|--|
| 1- Geneviève | 5- Catherine |
| 2- Dorothee | 6- Félicité |
| 3- Marie | 7- Marie-Joséphé, "le long des terres de Jean Racine." |
| 4- Françoise | |

Enfin furent partagées deux autres portions de terre en la paroisse de la Visitation, c'est-à-dire au Château-Richer, contenant six perches quinze pieds et huit pouces de largeur sur lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est les terres de Jean Racine et au sud-ouest le lot 3 de Jean Paré, soit les parts 1 et 2 et un tiers de la part no 3 des lots 4 et 5 d'après le terrier de 1733, faisant en total six perches quinze pieds et demi (voir section 6). Il en fut fait deux parts d'égale largeur. Claude Racine eut trois perches sept pieds et dix pouces du côté du sud-ouest et les héritiers la même largeur du côté du nord-est, soit huit pieds et dix pouces chacun. Par tirage au sort les parts furent attribuées dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Geneviève, joignant la part de son père
- 2- Félicité
- 3- Marie-Joséphé
- 4- Dorotheé
- 5 -Marie
- 6- Catherine
- 7- Françoisée

Le notaire Pichet chargea 34 livres 10 sols pour ses honoraires de vacations et pour ses frais de transport. Claude Racine en paya la moitié et les héritiers la moitié.

Le même jour, 23 juillet 1749 (Pichet), Claude Racine céda à son fils Louis l'usufruit non seulement des douze perches qu'il lui avait données le 28 octobre 1744, mais aussi des diverses parts de terre qu'il venait d'avoir en partage, à charge par ledit Louis Racine de lui donner chaque année trente-six minots de blé, un cochon gras, soixante livres de boeuf, deux agneaux de l'année, trente livres de beurre salé, du bois de chauffage rendu à sa porte, des vêtements, du tabac, de l'eau de vie, des fruits, légumes et une foule d'autres articles énumérés minutieusement. Si Louis Racine eut la douleur de perdre son père avant la fin de la même année (sép. le 13 décembre 1749), il dut se sentir soulagé d'obligations si nombreuses et si méticuleuses, mais telle était alors la coutume lors de donations entre vifs.

Le 16 janvier 1750 (Boucault de Godefus), était fait l'inventaire de feu Claude Racine. Les bâtiments comprenaient la maison de colombage de 45 pieds de long sur 18 de large avec un solage de pierre, couverte en bardeaux, consistant en une grande chambre, cuisine et deux cabinets, estimée à 150 livres; une vieille grange de charpente de 40 pieds de long sur 20 de large close en planches, couverte en paille, ayant sa batterie et garde-grains, estimée à 100 livres, une vieille étable de 35 pieds sur 18 aussi de charpente, close de madriers et couverte en paille, estimée à 90 livres, une vieille écurie et bergerie "se tenant ensemble" de 30 pieds de long sur 13 de large couverte en paille et construite de pièce sur pièce, estimée à 30 livres, un autre vieux petit bâtiment et un vieux fournil de charpente de pin de 18 pieds de long sur 12 de large, estimé à 20 livres. L'inventaire fut arrêté le 17 janvier à la somme nette de 1 766 livres un sol 6 deniers, dont le partage fut fait immédiatement après entre Louis Racine, en tant que donataire, et ses soeurs. Louis Racine eut pour sa part 883 livres 9 deniers et les héritiers pareille somme dont il fallait cependant déduire 94 livres 15 sols revenant à Marie-Marguerite et Marie-Joséphé Racine, filles mineures du défunt, "pour leur tenir lieu de rapport que leurs autres cohéritiers sont tenus de faire à cause des sommes qu'ils ont reçues en avancement d'hoirie par leur contrat de mariage" (voir plus haut, le partage du 22 juillet 1749). Il restait ainsi 788 livres 5 sols 9 deniers à partager entre les sept

héritières, ce qui faisait à chacune la somme de 112 livres 12 sols 3 deniers et aux deux mineures celle de 159 livres 19 sols 9 deniers.

On procéda ensuite au partage des terres de Claude Racine, en commençant par les cinq perches et onze pieds de front du lot 12 qui lui étaient échues au partage de juillet 1749. Il en fut fait sept lots de quatorze pieds et cinq pouces et sept billets sur lesquels était écrit "premier lot joignant Louis Racine", "deuxième lot" et ainsi de suite jusqu'au septième "joignant au sud-ouest Joseph Racine" (en fait les cinq perches et onze pieds échus aux héritiers). Ces billets furent ensuite roulés puis tirés au sort après avoir été "brouillés dans un chapeau" par un enfant. Il se trouva que les lots échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Geneviève Racine (ép. Michel Huot le 22 novembre 1745)
- 2- Marie-Joséphé (ép. Étienne Morel en 1759: c.m. 17 février)
- 3- Catherine (ép. Pierre Huot le 17 juillet 1747)
- 4- Louis Racine, au nom et comme étant aux droits de Chrétien Giguère et Dorotheé Racine sa femme: quittance de 800 livres le 13 janvier 1754 (Crespin)
- 5- Louis Racine aux droits de Félicité Racine (ép. Pierre Côté): voir plus haut la cession qu'ils avaient faite de leurs droits successifs le premier juillet 1748
- 6- Marie-Marguerite (ép. Charles-François Piset le 7 avril 1750)
- 7- Louis Racine aux droits de Françoise Racine (ép. Michel Tremblay): quittance de 800 livres le 21 juillet 1754 (Crespin).

On partagea ensuite, de la même façon, les quatre perches et trois pieds de front que Claude Racine avait eus en 1749 dans le lot 9, faisant pour chacune des sept héritières (ou pour Louis Racine aux droits de certaines d'entre elles) dix pieds huit pouces et six lignes. Enfin on partagea les trois perches sept pieds et dix pouces échus en 1749 à Claude Racine dans les lots 4 et 5 "situés au Château-Richer", chaque héritier en ayant huit pieds et dix pouces.

Outre les parts de tous ces lots que Louis Racine avait déjà acquises de Dorotheé, Félicité et Françoise, il acquit celles de ses autres sœurs aux dates suivantes: celles de Catherine le 21 juin 1752 (N. Huot), de Marguerite le 22 février 1753 (Sanguinet), de Geneviève le 20 mai 1755 (Crespin) et enfin celles de Marie-Joséphé le 18 décembre 1760 (Crespin), réunissant ainsi toutes les terres de son père.

Au terrier que le Séminaire de Québec fit faire par le notaire Saillant en mars 1765, Louis (Noyer) Racine déclara posséder:

- 1) Au Château-Richer (dans les lots 4 et 5) 6 perches 6 pieds et 9 pouces de terre de front entre Michel Racine au nord-est et Joseph Paré au sud-ouest (lot 3);
- 2) A Sainte-Anne, dans le lot 9, 8 perches 6 pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens (et 11 perches 4 pieds au-dessus: voir section 6 et ci-après l'acte du 5 novembre 1795), entre Michel Racine au nord-est et Étienne Racine dit Varenne au sud-ouest (lot 8);
- 3) A Sainte-Anne également les 2 arpents et 2 perches de front du lot 12, jusqu'à la rivière aux Chiens et trois arpents au dessus, où étaient construites maison, grange et étable, entre Claude Racine, fils de Jean, au nord-est (terre 83) et Nicolas Drouin au sud-ouest (lot 11).

Au même terrier Michel Racine, fils de Jean, déclara posséder:

- 1) Au Château-Richer (à la rivière aux Chiens), 17 perches de front dans les lots 5 et 6, entre Nicolas Drouin au nord-est (lot 7) et Louis Noyer Racine au sud-ouest (reste du lot 5);
- 2) A Sainte-Anne, dans le lot 9, 14 perches et 12 pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens (et 18 perches 13 pieds au-dessus: voir section 6), où étaient construites maison, grange et étable, entre Louis Noyer Racine au sud-ouest (reste du lot 9) et Etienne Racine dit Langlois au nord-est (voir lot 10 à la section suivante).

Ces mesures correspondent sensiblement à celles qu'indiquaient les apostilles en marge du terrier de 1733 dont il a été question plus haut (à la section 6) à propos des mêmes lots répartis entre Louis Noyer et Michel Racine. Les lots 4, 5 et 6 mesuraient en total 45 perches 12 pieds, tandis que les mesures du terrier de 1765 totalisaient 46 perches 6 pieds 9 pouces pour les mêmes lots, soit une différence de 12 pieds 9 pouces en trop. Quant au lot 9 il mesurait 22 perches de largeur tandis que le terrier de 1765 lui donne 23 perches, soit une perche de trop.

Louis Noyer Racine n'eut pas d'enfants de son premier mariage avec Dorothee Simard qu'il avait épousée en 1745. Sa deuxième femme, Marguerite Caron, épousée le 13 mai 1748, lui donna deux fils: Jean-Baptiste, né en 1751, qui épousera Charlotte Lefrançois le 19 avril 1773, et Louis-François, né en 1759, qui épousera Elisabeth Lefrançois, soeur de Charlotte, le 3 août 1778. Au contrat de mariage de Jean-Baptiste, passé le 20 janvier 1773 (Crespin), Louis Noyer Racine et Marguerite Caron lui donnèrent tous les biens meubles et immeubles qui pourraient leur appartenir à leur décès, mais ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant.

Jean-Baptiste Racine et Charlotte Lefrançois moururent tous deux au début de 1777, laissant une fille, Marguerite, et un fils, Louis, qui épousa Marie-Louise Caron en 1795. Leur inventaire du 23 septembre 1777 (Crespin) mentionne en effet qu'ils étaient décédés "il y a environ huit mois" et que la donation faite en leur faveur par leur contrat de mariage avait été annulée et résiliée le 31 août 1777 lors d'une assemblée de parents de leurs enfants mineurs, autorisée à cette fin par ordonnance des juges de la Cour des Plaidoyers communs et des Prerogatives du district de Québec, en date du 21 août 1777. Jean-Baptiste n'avait que deux perches et treize pieds et demi de terre de front en propre, soit la largeur d'une des sept parts du lot 9. La valeur totale de son inventaire était de 1542 livres, dont le partage fut fait le 21 décembre 1777 (Crespin), à la requête du tuteur des mineurs.

Le 23 septembre 1777 (Crespin), fut fait l'inventaire de Louis Noyer Racine et de feu Marguerite Caron, décédée en avril 1777. Leurs terres, mesurant quatre arpents et deux perches de front divisés en plusieurs endroits, furent évaluées à 8400 livres, les bâtiments à 1600 livres et les meubles, ustensiles et bestiaux à 4842 livres 18 sols, faisant en tout 14842 livres 18 sols. Le lendemain, 24 septembre 1777 (Crespin), Louis Noyer Racine donnait à son deuxième fils, Louis-François, alors âgé de 19 ans, tous les biens meubles et immeubles contenus en l'inventaire ci-dessus, mais il s'en réservait l'usufruit sa vie durant. Louis-François Racine passa son contrat de mariage avec Elisabeth Lefrançois le 2 août 1778 (Crespin), et il l'épousa le lendemain.

Le 23 juin 1785 Louis Noyer Racine requit l'arpenteur Ignace Plamondon de tirer des lignes de chaque côté de ses terres. L'arpenteur chaîna d'abord la terre où Louis Noyer Racine était bâti (lot 12 ou terre 82) et y trouva deux arpents trois perches deux pieds de front entre ses anciennes bornes, et vingt-deux pieds qu'il avait acquis d'Ignace Lessard dans les lots 7 et 11 (voir plus haut le partage du 23 juillet 1749) ce qui lui faisait deux arpents quatre perches et six pieds de front joignant Pierre Racine (lot 7) au sud-ouest. Il se transporta ensuite à la ligne du nord-est de Michel Racine et chaîna en allant au nord-est trois perches moins un pied (au-dessus de la rivière aux Chiens), joignant Etienne Racine dit Varenne au nord-est. Il se transporta enfin à la rivière aux Chiens où étant à la ligne d'entre Louis Racine et Etienne Morel (celui-ci avait épousé, en 1783, Geneviève Paré qui avait une partie du lot 3), il tira cette ligne en profondeur environ 70 arpents; au nord-est de cette ligne Louis Noyer Racine avait, depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, neuf perches huit pieds de front dans les lots 3 (voir ce lot à la date du 17 mars 1778), 4 et 5 et il reprenait, au nord de la rivière, depuis la ligne mentionnée ci-dessus en allant au nord-est, un arpent sept perches et quatorze pieds de front. Louis Noyer Racine avait donc, en total, trente-six perches treize pieds de front au-dessous de la rivière, ce qui correspond au terrier de 1765. Il décéda en 1790.

En 1795 Louis Racine, fils de défunts Jean-Baptiste Racine et Charlotte Lefrançois, contesta la résiliation de la donation que leur avait faite Louis Noyer Racine et la seconde donation que ce dernier avait faite à son deuxième fils, Louis-François, le 24 septembre 1777, à condition que celui-ci payât aux deux enfants mineurs de Jean-Baptiste la somme de 3 710 livres 14 sols pour leur légitime, outre 200 livres pour leur part des grains et 89 livres 4 sols pour les foins, non compris à l'inventaire du 23 septembre 1777, faisant en tout la somme de 4 000 livres que Louis-François Racine paya effectivement auxdits mineurs suivant deux quittances du 9 novembre 1786 et du 23 juin 1793.

Pour éviter toutes les difficultés qui pourraient survenir on procéda d'abord, le 12 octobre 1795 (Crespin), à l'inventaire de feu Louis Noyer Racine. Sa terre mesurait deux arpents quatre perches et six pieds de front sur une lieue et demie de profondeur (voir 23 juin 1785), entre Pierre Cloutier (dont il sera question à la section 11-2) au sud-ouest et Claude Racine au nord-est, au-dessous de la rivière aux Chiens, et trois arpents quinze pieds au-dessus, plus onze perches six pieds entre Etienne Racine au sud-ouest et Michel Racine au nord-est, et neuf perches cinq pieds et demi dans les lots 3 à 5, entre Marguerite Paré au sud-ouest et Michel Racine au nord-ouest. Il avait une maison de 50 pieds de long sur 24 de large, la chambre bâtie en pierre, la cuisine en colombage, et divers autres bâtiments. Les meubles de la succession furent vendus à l'encan le 13 octobre 1795 (Crespin), ce qui rapporta la somme de 2 871 livres 19 sols qui fut partagée le 17 octobre entre Louis-François Racine et Louis Racine en parts égales, après avoir déduit 120 livres pour les vacations du notaire.

Le 5 novembre 1795 (Planté), les terres furent partagées comme suit: Louis Racine, fils de Jean-Baptiste, aurait les onze perches cinq pieds et demi de front joignant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Etienne Racine, "sur la profondeur qu'il y a depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens seulement" (tel que précisé dans la quittance que Louis Racine donnera à Louis-François Racine son oncle, le 6 juin 1796, et à l'acte de vente du 9 juin dont il sera question ci-après), soit la part du lot 9 appartenant à Louis Noyer Racine; plus les neuf perches et huit pieds de front sur la même profondeur (dans les lots 3 à 5), s'élargissant à dix-sept perches treize pieds et demi au-dessus de la rivière (précision du 6 juin 1796 - voir aussi

plus haut, le 23 juin 1785), joignant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à la part de Marguerite Paré, mineure; enfin deux perches et dix-sept pieds (ou trois perches moins un pied) à prendre au-dessus de la rivière, entre Michel Racine au sud-ouest et Etienne Racine au nord-est. Quant à Louis-François Racine il prenait la terre de deux arpents quatre perches six pieds de front à Sainte-Anne jusqu'à la rivière et trois arpents quinze pieds de front au-dessus de la rivière, bornée du côté du sud-ouest par Pierre Cloutier, au-dessous de la rivière, et par Pierre Racine au-dessus, et du côté du nord-est par la terre 83 de Claude Racine, fils de Jean, avec les bâtiments dessus construits. Enfin, Louis Racine devait remettre à son oncle les 4 000 livres reçues de lui pour sa légitime, mais, dès qu'il serait majeur, son oncle devait lui remettre 4 300 livres pour soulte et retour du partage ci-dessus, à cause de la plus-value des terres et bâtiments dudit Louis-François Racine (voir la quittance du 6 juin 1796 devant Crespin).

Le 9 juin 1796 (Crespin), Louis Racine et Marie-Louise Caron sa femme, qu'il avait épousée le 19 octobre 1795, vendaient à Joseph-Marie Blouin, fils d'Augustin (voir terre 88), les onze perches cinq pieds et demi de terre de front jusqu'à la rivière aux Chiens joignant au nord-est Michel Racine et au sud-ouest Etienne Racine, plus les neuf perches huit pieds de front jusqu'à la rivière, s'élargissant à dix-sept perches treize pieds et demi au-dessus, entre Michel Racine au nord-est et Marguerite Paré au sud-ouest, enfin les deux perches et dix-sept pieds de front au-dessus de la rivière jusqu'au bout de la lieue et demie. Cette vente était faite pour le prix de 7 000 livres. Louis Racine avait déjà quitté Sainte-Anne car dans ces actes de 1796 il est dit habitant de Saint-Cuthbert, dans le district de Montréal.

Joseph-Marie Blouin décéda peu d'années après car son inventaire fut fait le 11 et 12 mars 1799 (Faribault) et ses meubles furent vendus à l'encan le 13 pour 3 413 livres. Outre les lots ci-dessus acquis dans les terres des Racine, il avait vingt-deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur (dans la terre 88), tenant des deux côtés à Joseph Simard, où il avait une maison en pierre, et un autre arpent entre Joseph Simard au sud-ouest et Louis Bolvin au nord-est.

Le 4 avril 1799 (Faribault), Geneviève Gravelle, veuve de Joseph-Marie Blouin, donna tous ses biens à son fils Joseph-Marie Blouin, à charge de payer à chacun de ses trois frères et soeurs la somme de 1 060 livres 8 sols 4 deniers pour leur légitime maternelle. Le même jour Joseph-Marie Blouin céda à son frère Pierre-Paul la moitié des lots situés dans les terres des Racine, tels que décrits dans l'acte du 9 juin 1796, moyennant la moitié des 1 060 livres qu'il lui devait pour sa légitime. Par son testament du 25 novembre 1808 (Bernier) il lui légua l'autre moitié de ces lots. Le 4 novembre 1808 (Bernier), Geneviève Gravelle fit son testament par lequel elle confirmait la donation qu'elle avait faite à son fils le 4 avril 1799.

L'histoire des terres de Pierre-Paul Blouin et de ses descendants, depuis 1800, sera continuée aux sections 12 à 14 après celle des lots voisins qui suivent, soit ceux d'Etienne Racine dit Langlois et d'Etienne Racine dit Varenne (no 8 et 10) et ceux de François et Joseph Racine, fils de François (no 7 et 11). Quant à la terre no 82 (lot 12) échue à Louis-François Racine au partage de 1795, son histoire sera faite à la section 15 après celle des autres lots de la terre 81, et sera suivie de celle de la terre 83.

10- Les terres de Noël Racine (lots 8 et 10) depuis 1718

(Etienne Racine dit Langlois et Etienne Racine dit Varenne)

On a vu précédemment (section 7) que le 14 février 1715 Noël Racine avait donné ses terres à ses fils Joseph et Etienne, soit les vingt-deux perches de front du lot 10 (mesurant trois arpents de front au-dessus de la rivière aux Chiens), et les six perches de front du lot 8, "proche la rivière aux Chiens" et de profondeur jusqu'à cette rivière seulement. Joseph et Etienne Racine devaient payer à leurs cohéritiers la somme de 1 400 livres pour leur tenir lieu de légitime en la succession future de leur père. Celui-ci décéda en mars 1728 (sép. le 4 à Sainte-Anne).

Le 31 janvier 1733 (Jacob), Joseph Racine, âgé de vingt-quatre ans, fils de feu Joseph Racine et de Jeanne Lessard, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Boyer, âgée de dix-sept ans, fille de Jean-Baptiste Boyer, maître cordonnier à Sainte-Anne, et de Magdeleine Lapiante. Il l'épousa le 8 juin 1733 à Sainte-Anne. A l'occasion de ce mariage Jeanne Lessard donna à son fils ses quatorze perches de terre de largeur (la moitié des vingt-huit perches ci-dessus) mais elle s'en réservait l'usufruit sa vie durant à titre de précaire.

Le 12 octobre 1733 (Jacob) Jeanne Lessard, veuve de Joseph Racine, et Etienne Racine, frère dudit Joseph, procédèrent au partage de leurs terres, restées indivises depuis la donation du 14 février 1715, "pour en jouir chacun séparément et divis". Elles étaient alors décrites comme suit:

- 1) vingt-deux perches du lot 10 (ayant trois arpents de front au-dessus de la rivière aux Chiens), joignant au nord-est aux terres de François Racine (lot 11) et au sud-ouest à celles de Jean Racine fils d'Etienne (lot 9);
- 2) six perches du lot 8 joignant d'un côté (au nord-est) à la terre d'Ignace Paré (part no 1 du lot 9) et de l'autre côté (sud-ouest) aux héritiers de défunte Marguerite Racine, épouse de Joseph Lessard (part no 1 du lot 7 de François Racine, du côté du nord-est).

On divisa d'abord les vingt-deux perches du lot 10 comme suit: premier lot: moitié nord-est, soit onze perches de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et quinze perches au-dessus, avec une maison et chambre de 35 pieds de long en colombage, couverte de planche et bardeau; deuxième lot: moitié sud-ouest, de onze perches également de front jusqu'à la rivière et quinze perches au-dessus, avec une grange de 40 pieds de long close de planche et couverte de paille et une étable de 15 pieds de long.

Le premier lot devait faire soulte et retour au second (à cause de la maison) de la somme de 30 livres. On fit deux billets de papier sur lesquels était écrit "premier lot" et "second lot". Après les avoir roulés et remués "quelque temps" dans un chapeau, ils en furent tirés par un jeune enfant et donnés l'un à Etienne Racine et l'autre à Jeanne Lessard. A l'ouverture de ces billets il s'est trouvé que le premier lot est échu à Etienne Racine et le second à la veuve de Joseph Racine.

On partagea ensuite de la même manière les six perches du lot 8 en deux lots de trois perches chacun. Le premier, du côté du nord-est, joignant le lot 9, échut à Etienne Racine et le second, du côté du sud-ouest joignant le lot 7, échut à la veuve de Joseph Racine.

Le 16 mars 1735 (Jacob) était fait l'inventaire et le partage des biens de feu Joseph Racine et de Jeanne Lessard, celle-ci étant tutrice d'Etienne Racine son fils encore mineur (il était né en avril 1715). La terre de quatorze perches de large (dont onze dans le lot 10 et trois dans le lot 8) correspondait aux parts du sud-ouest de ces deux lots attribuées à la veuve Racine en 1733. Sur la part de onze perches il y avait une vieille grange de 40 pieds de long sur 20 de large close de planche, couverte de paille, une vieille étable de pièce sur pièce de 20 pieds en carré couverte de paille, et un autre petit bâtiment de 15 pieds de long et 10 de large "servant de cochonerie". On a vu qu'au partage de 1733 Etienne Racine avait eu la maison, pour laquelle il devait payer 30 livres de retour à la veuve de son frère Joseph. Or, l'inventaire de celle-ci mentionne qu'elle avait "du bois de charpente de quoy faire une maison, prisé vingt livres". Les papiers comprenaient le contrat de mariage de feu Joseph Racine et Jeanne Lessard, du 22 novembre 1706 (Jacob), et l'acte de tutelle de leur fils Etienne, rendu au bailliage de Beaupré le 15 mars 1735. Outre Joseph, qui avait épousé Magdeleine Boyer en 1733, et Etienne, qui épousa Elisabeth Lacroix en 1737, ils avaient eu trois autres fils et une fille décédés en bas âge.

Le même jour, 16 mars 1735 (Jacob), on procéda au partage des biens meubles de feu Joseph Racine entre sa veuve et ses fils Joseph et Etienne. La valeur des meubles et des bâtiments inventoriés était de 616 livres 10 sols, dont il fallait défalquer 32 livres de dettes passives et 150 livres pour le préciput de Jeanne Lessard, de sorte qu'il restait à partager la somme de 434 livres 10 sols, soit 217 livres 5 sols pour la veuve et autant pour ses deux enfants, ou 108 livres 12 sols 6 deniers chacun. Toutefois ces sommes ne furent pas payées en argent car, "pour obvier aux frais de la vente" et à ses inconvénients, les parties préférèrent "les séparer en essence". Il en fut donc fait deux lots égaux qui furent tirés au sort: le premier échut à la veuve et le second à ses fils.

On procéda ensuite au partage des onze perches de terre du lot 10, qui mesuraient quinze perches de largeur au-dessus de la rivière aux Chiens. Il en fut fait deux lots de cinq perches et demie chacun "depuis la grève jusqu'à la rivière aux Chiens" et de sept perches et demie depuis ladite rivière jusqu'à la fin de la lieue et demie de profondeur. Ces lots ayant été tirés au sort, le premier échut aux héritiers du côté du sud-ouest et le second à leur mère, du côté du nord-est. On partagea ensuite les trois perches de front du lot 8, dont la profondeur allait jusqu'à la rivière aux Chiens, joignant du côté du sud-ouest aux héritiers de feu Marguerite Racine (voir lot 7, partage du 7 avril 1714), et de l'autre aux trois perches échues à Etienne Racine en 1733. Il en fut fait deux lots d'une perche et demie chacun dont l'un échut par tirage au sort aux héritiers et l'autre à leur mère, sans qu'il soit dit de quel côté chacun avait sa part.

Les deux héritiers se partagèrent ensuite les parts de terre qui leur étaient échues, en commençant par les cinq perches et demie (sept perches et demie au-dessus de la rivière) dans le lot 10. Il en fut fait deux lots de deux perches treize pieds et demi depuis la grève jusqu'à la rivière aux Chiens et de trois perches treize pieds et demi au-dessus. Le premier échut, par tirage au sort, à Etienne Racine, et le second à Joseph Racine, sans qu'il

soit dit de quel côté chacun prenait sa part. On verra cependant par le contrat du 11 juillet 1739, ci-après, que la part d'Etienne était au sud-ouest et celle de Joseph au nord-est, joignant la part de sa mère.

On procéda de la même façon pour partager la perche et demie (vingt-sept pieds) de front du lot B, dont il fut fait deux lots de treize pieds et demi chacun: le premier échut à Joseph, du côté du sud-ouest, et le second à Etienne, du côté du nord-est.

Enfin les héritiers s'obligèrent de payer à leur mère la rente de la somme de 300 livres du douaire préfix porté par son contrat de mariage du 22 novembre 1706.

Le 14 février 1737 (Jacob), Etienne Racine (dit Langlois), fils de feu Joseph Racine et de Jeanne Lessard, sa tutrice, passa son contrat de mariage avec Elisabeth Lacroix, fille d'Augustin et de Jeanne Paré (terre 109). Jeanne Lessard donnait à son fils quatre perches et quinze pieds de terre de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et cinq perches quatre pieds et neuf pouces au-dessus de cette rivière, joignant au sud-ouest à la part de terre de Joseph Racine son fils. Ces mesures ne correspondent toutefois pas aux largeurs des lots qui lui avaient été attribués au partage ci-dessus pour sa part du lot 10 (cinq perches et demie au-dessous de la rivière et sept perches et demie au-dessus). Elle lui donnait aussi sa maison de colombage de 20 pieds de long sur 16 de large (construite depuis 1735). Elle se réservait cependant l'usufruit des biens donnés sa vie durant, à titre de précaire, s'obligeant par contre à loger, nourrir et entretenir le donataire avec sa femme et ses enfants, ledit donataire s'engageant à demeurer avec sa mère "sans la quitter ny abandonner" et à "en avoir soin tant en santé que malade". S'il devenait impossible de vivre ensemble, le donataire aurait la jouissance des biens mais il devrait payer à sa mère une rente annuelle.

Le 11 juillet 1739 (Jacob), Joseph Racine vendait à son frère Etienne, pour 350 livres, sa part de deux perches treize pieds et demi de front dans le lot 10 (plus une perche au-dessus de la rivière aux Chiens), de sorte qu'Etienne avait désormais cinq perches et demie (plus deux perches au-dessus de la rivière) au sud-ouest des cinq perches et demie de sa mère. Joseph semble avoir conservé sa part de treize pieds et demi dans le lot 8, mais on verra plus loin qu'il vendit à Etienne, le 2 avril 1754 (Crespin), la moitié de la part de sa mère dans le même lot 8, ce qui suppose qu'il avait déjà vendu sa propre part.

Etienne Racine (dit Varenne), fils de Noël et de Marguerite Gravelle, décéda à la fin de décembre 1741 (sép. le premier janvier 1742). On a vu qu'il avait passé son contrat de mariage avec Thérèse Lessard le 13 novembre 1713 devant Guillaume Morel et qu'au partage de la terre de son père, en octobre 1733, il en avait eu la moitié du nord-est. On verra ci-après qu'un inventaire et un partage de ses biens furent faits par le notaire Pichet de l'île d'Orléans, le 22 février 1745, mais ces actes sont disparus avec toutes les minutes de ce notaire, en 1759.

Le 17 janvier 1746 (Jacob), Jean Racine, fils d'Etienne et de Thérèse Lessard, passait son contrat de mariage avec Marie-Anne Paré, fille de Timothée et de Geneviève Barette, qu'il épousa le 24 janvier. Il décéda en mars 1748, laissant une fille, Charlotte, et sa veuve se remaria en 1749 avec Jean Gagnon, que nous retrouverons plus loin. Le 6 mai 1748 (Jacob), Louis Racine, autre fils d'Etienne, passait son contrat de mariage avec Antoinette Bolvin, fille de Charles et de Marie Anne Poulin (terre 89). Ce contrat fut

reçu par M. Dominique de Voble, prêtre missionnaire à Sainte-Anne et déposé au minutier du notaire Jacob. Louis Racine avait une terre à Saint-Ferréol.

Le 4 novembre 1748 (Boucault de Godefus), Thérèse Lessard donna à son fils Etienne (dit Varenne) vingt-cinq pieds de terre de front à elle échus comme héritière pour un septième dans un arpent de terre appartenant à feu Etienne Lessard son père, dans la terre 93. Elle lui céda aussi la jouissance et le revenu de cinq perches et demie de front dans le lot 10, depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et de sept perches et demie au-dessus, dont la jouissance seulement (et non la propriété) lui avait été accordée pour son douaire coutumier par son contrat de mariage, "ainsi qu'il est plus au long énoncé en l'acte de partage fait entre elle et ses cohéritiers passé devant Me Pichet notaire le vingt deux février 1745". Elle lui céda en outre tous ses biens mobiliers contenus en l'inventaire fait après le décès de son mari. Etienne Racine devait payer à chacun de ses frères et soeurs la somme de 20 livres 13 sols pour leur part des meubles dudit inventaire, suivant l'acte de partage ci-dessus, avoir soin de sa mère "tant saine que malade", et aussi de ses soeurs mineures Marthe et Agnès. Il devait en outre payer à ses autres frères et soeurs la somme de 50 livres chacun pour leur légitime, après le décès de leur mère, pour ce qui pourrait leur revenir dans les vingt-cinq pieds de terre ci-dessus donnés, "étant de ses propres". Moyennant ces conditions Thérèse Lessard voulait que son fils entrât dès ce jour en possession et jouissance des choses données pour en jouir comme de son propre bien "vray et loyal acquet". Etienne Racine était donc propriétaire des cinq perches et demie de front (sept perches et demie au-dessus de la rivière aux Chiens), soit la moitié des onze/quinze perches de son père dans le lot 10.

Le même jour, 4 novembre 1748 (Boucault), Etienne Racine fut mis en possession de la part de terre qui pouvait revenir à sa soeur Catherine, décédée en août 1745. Elle lui avait légué cette part par son testament du 12 juillet 1745 (Jacob).

Le 18 janvier 1749 Etienne Racine (dit Varenne) passa son contrat de mariage avec Geneviève Lacroix, fille d'Augustin, devant M. de Voble, et le déposa au minutier de Boucault de Godefus le 18 mars 1749. Le mariage fut célébré le 21 janvier 1749 à Sainte-Anne.

Thérèse Lessard décéda à son tour en décembre 1749 (sépulture le 4). Le 22 janvier 1750 (Nicolas Huot), fut fait le partage de l'autre moitié des onze/quinze perches de son défunt mari dans le lot 10. Il en fut fait huit lots de douze pieds quatre pouces et demi de largeur au-dessous de la rivière aux Chiens et de dix-sept pieds au-dessus. Par tirage au sort ils échurent aux huit héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Barthélemy Racine (ép. Geneviève Simard en 1767)
- 2- Louis (ép. Antoinette Boivin en 1748)
- 3- Etienne (ép. Geneviève Lacroix en 1749)
- 4- Marthe (ép. Prisque Paré en 1760)
- 5- Thérèse (ép. Jean Paré en 1744)
- 6- Catherine (décédée en août 1745 - part léguée à Etienne).
- 7- Charlotte (fille de Jean décédé en 1748, et de Marie-Anne Paré. Elle épousa Charles Doyon à Saint-Joseph de Beauce en 1766).
- 8- Agnès (ép. Timothée Paré, fils d'Etienne, en 1767).

On partagea ensuite les trois perches de terre de front du côté du nord-est du lot 8, depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, échues à

Etienne Racine (père) au partage de 1733, joignant au sud-ouest à Etienne Racine dit Langlois, fils de Joseph (autre moitié du lot 8) et au nord-est à Claude Racine (lot 9). Contrairement au partage ci-dessus du lot 10, on voit que toute la part échue à Etienne Racine dans le lot 8 en 1733 est ici partagée: c'est que le douaire de Thérèse Lessard ne l'affectait pas. Il en fut fait huit lots de trois pieds quatre pouces et six lignes qui furent attribués aux héritiers dans le même ordre que pour le partage précédent.

Le 30 mars 1750 (billet s.s.p. déposé au minutier de Crespin le 11 décembre 1753), Jean Paré et Thérèse Racine vendent à Etienne Racine dit Varenne leur part de quinze pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens et de dix-sept pieds au-dessus, pour le prix de 50 livres.

Le 12 Juin 1753 (Crespin), Timothée Paré, tuteur de Charlotte Racine, fille de feu Jean Racine et de Marie-Anne Paré, donna à Etienne Racine dit Varenne, tuteur des enfants mineurs de défunts Etienne Racine et Thérèse Lessard, une quittance de 43 livres 11 sols 4 deniers provenant de la vente des parts de bâtiments et maison revenant à ladite Charlotte Racine.

Le 29 novembre 1753 (Crespin), Jean Gagnon et Marie-Anne Paré sa femme, auparavant veuve de Jean Racine, vendent à Etienne Racine dit Varenne, frère de Jean, quinze pieds de front à prendre où ils pourront se trouver dans la terre d'Etienne Racine père, "conformément à l'acte de partage qui a été fait après le décès dudit feu Etienne Racine dit Varenne", et appartenant à ladite Paré par le décès de Jean Racine son premier mari. Il s'agit de la part échue à leur fille Charlotte, au partage de 1750. Celle-ci ratifia cette vente le 10 juillet 1766 (Salliant), avec Charles Doyon son mari.

Le premier décembre 1753 (Crespin), Louis Racine céda à son frère Etienne, dit Varenne, sa part dans les successions de ses père et mère.

Le 4 avril 1754 (Crespin), Etienne Racine, dit Langlois, tuteur de Marthe et d'Agnès Racine, recevait d'Etienne Racine dit Varenne trente minots de blé pour la rente des parts de terre appartenant auxdites mineures dont ledit Varenne était fermier, pour trois années échues le premier avril 1754.

Le 18 juillet 1755 (Dulaurent), Barthélemy Racine, sur le point de partir en voyage commandé pour le service du Roi dans les pays d'en haut, vendait à son tour à son frère Etienne sa part du même partage, soit "trente" pieds plus ou moins, plus une terre que le Séminaire de Québec lui avait concédée à Saint-Ferréol le 9 août 1752 (Crespin), le tout pour le prix de 1200 livres.

Le 2 avril 1754 (Crespin), Joseph Racine, fils de Joseph, habitant de Saint-Ferréol, en plus de la vente qu'il avait faite à son frère Etienne le 11 juillet 1739, lui vendit encore, pour 150 livres, trois perches et treize pieds ou environ de terre de front (en fait trois perches et demie: soit treize pieds et demi dans le lot 8 et deux perches treize pieds et demi dans le lot 10, plus une perche au-dessus de la rivière aux Chiens), provenant des parts échues à Jeanne Lessard leur mère au partage du 16 mars 1735. Ces parts, comprenant une perche et demie de front dans le lot 8 et cinq perches et demie (plus deux perches au-dessus de la rivière) dans le lot 10, durent être partagées entre Joseph et Etienne Racine après le décès de leur mère, survenu à une date inconnue avant 1754. Etienne Racine (dit Langlois), fils de Joseph et de Jeanne Lessard, possédait maintenant toute la moitié sud-ouest des lots 8 et 10 échue à sa mère en 1733, l'autre moitié étant échue alors à Etienne Racine (dit Varenne) son oncle (fils de Noël), puis partagée entre sa

veuve, Thérèse Lessard, et ses enfants en 1748 et en 1750 comme on l'a vu précédemment.

Pour résumer, les lots 8 et 10 appartenaient maintenant chacun pour moitié à Etienne Racine dit Langlois et à Etienne Racine dit Varenne (fils d'Etienne et de Thérèse Lessard) puisqu'ils avaient acquis, à cette date, les parts de tous leurs cohéritiers:

Lot 8: moitié sud-ouest (trois perches): Etienne Racine dit Langlois;
moitié nord-est (" "): Etienne Racine dit Varenne.

Lot 10: moitié sud-ouest (11/15 perches): Etienne Racine dit Langlois;
moitié nord-est: (" "): Etienne Racine dit Varenne.

Elisabeth Lacroix, épouse d'Etienne Racine dit Langlois, décéda au début de 1755. Son inventaire, fait le 7 février 1756 (Crespin), indique qu'elle est décédée "il y a environ un an", laissant sous la tutelle de leur père cinq enfants mineurs:

Marthe, 17 ans (ép. André Poulin le 9 novembre 1761)
Pierre, 15 ans (né en février 1742)
Marie-Josephte (Judith), 10 ans (ép. Pierre-François Poulin en 1778)
Joseph-Marie, 7 ans (ép. Marie-Anne Simard en 1776)
Angélique, 4 ans (ép. Henri Mercier le 4 février 1771).

Etienne Racine et sa femme possédaient "une petite maison bâtie de colombage de quinze pieds sur dix huit pieds plancher haut et bas, une chambre de pierre dans le côté du sud-ouest couverte en bardos, estimée à la somme de 150 livres", une grange "tombante en ruine" de trente pieds sur vingt, estimée à 50 livres, une étable de vingt-quatre pieds sur vingt, estimée à 30 livres, une écurie de onze pieds en carré, valant 25 livres et un autre petit bâtiment valant 10 livres. Les papiers étaient au nombre de deux seulement: le contrat de mariage d'Etienne Racine et Elisabeth Lacroix, du 14 février 1737 (Jacob), et le contrat de vente par Joseph Racine à son frère Etienne, le 11 juillet 1739 (Jacob). La terre d'Etienne Racine est décrite comme ayant quinze perches de front joignant d'un côté Etienne Racine dit Varenne (moitié nord-est des lots 8 et 10) et de l'autre côté Jean Racine (lots 6 et 9, au sud-ouest), provenant en partie de la succession de Joseph Racine et de Jeanne Lessard et par acquisition qu'il a faite de Joseph Racine son frère (en 1739 et 1754).

Un mois avant l'inventaire ci-dessus, soit le 7 janvier 1756 (Crespin), Etienne Racine avait passé un autre contrat de mariage avec Agnès Paré, fille de Prisque et de Marguerite Lainé (terre 84), qu'il épousa le 8 février. A ce contrat est jointe une liste des effets mobiliers apportés par ladite Agnès Paré. De ce second mariage naquirent trois fils: Etienne, le 2 janvier 1758, Charles, le 15 septembre 1759; le troisième, Louis, mourut trois jours après sa naissance, le 28 mai 1762.

Le 8 février 1762 (Crespin), André Poulin et Marthe Racine vendirent à Etienne Racine et Agnès Paré, pour 150 livres, une perche et douze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de l'acquéreur, à prendre où ils pourront se trouver lors du partage à faire, échus à ladite Marthe Racine par succession d'Elisabeth Lacroix sa mère.

Etienne Racine dit Langlois décéda le 11 décembre 1765 (sép. le 12) et son inventaire fut fait le 20 et 21 du même mois (Crespin), à la requête

d'Augustin Lacroix, tuteur des enfants mineurs d'Elisabeth Lacroix (sa fille), et de Joseph Paré, tuteur des deux enfants survivants d'Agnés Paré: Etienne et Charles.

Les bâtiments d'Etienne Racine ne comprenaient plus qu'une 'vieuse maison construite de pièces sur pièces de quatorze pieds de long sur quinze de large couverte en paille, la moitié du plancher de haut garni de planches et le restant garni tant en haut qu'en bas d'éclats', estimée à 15 livres seulement, une grange et étable "tant en charpente que de pièces sur pièces couverte en paille, ladite grange close en partie en planche et en éclats". Les bâtiments inventoriés en 1756 avaient été brûlés en 1759 par les Anglais. Etienne Racine n'avait "aucun argent monnoyé" et il avait beaucoup de dettes. Il devait entre autres 100 livres à chacun de ses enfants nés de son premier mariage, sauf Marthe qui avait déjà reçu cette somme, pour leur part de l'inventaire de leur défunte mère.

La terre d'Etienne Racine est décrite comme mesurant huit perches et onze pieds de front faisant partie d'une terre de quatorze perches de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, et de quinze perches de front au-dessus de ladite rivière jusqu'à la fin de la concession (une lieue et demie de profondeur). En fait ces huit perches onze pieds faisaient partie des onze perches de front du côté du sud-ouest du lot 10 (15 perches au-dessus de la rivière), et des trois perches de front faisant la moitié sud-ouest du lot 8, ces quatorze (ou dix-huit au-dessus de la rivière) étant échues à Jeanne Lessard, veuve de Joseph Racine, au partage du 12 octobre 1733 avec le frère de Joseph, Etienne Racine (dit Varenne). La différence entre ces quatorze perches et les huit perches onze pieds ci-dessus, soit cinq perches sept pieds (environ cinq perches et demie), correspondrait à la moitié des onze perches du lot 10. Cette moitié était la part échue aux enfants d'Elisabeth Lacroix, comme le mentionne l'acte de partage qui suit, et correspondrait à la part échue à Jeanne Lessard au partage du 16 mars 1735. On se rappelle qu'à son contrat de mariage avec Elisabeth Lacroix, le 14 février 1737, Etienne Racine avait eu de sa mère, par donation, quatre perches et quinze pieds de front. D'autre part Joseph Racine avait vendu à son frère Etienne, le 2 avril 1754, comme on l'a vu plus haut, la moitié qui lui était échue dans la part de sa mère, ce qui suppose qu'Etienne en avait aussi la moitié, de sorte que celui-ci possédait, en avril 1754, l'ensemble des quatorze perches échues à sa mère en 1733 dans les lots 8 et 10, comme le prouve d'ailleurs l'acte de partage du 4 avril 1756. Auparavant les meubles d'Etienne Racine avaient été vendus à l'encan les 23 et 24 décembre 1765, puis les grains, une fois battus, le 16 février 1766. Le 3 mars 1766 (Crespin), Agnès Paré avait renoncé à la succession de son mari, "pour lui être plus onéreuse que profitable", s'en tenant à ses conventions matrimoniales.

Le 4 avril 1766 (Crespin) eut en effet lieu le partage des terres d'Etienne Racine, "consistant en quatorze perches de terre de front sur la profondeur qui se trouve depuis le fleuve de St Laurent jusqu'à la rivière aux Chiens et au dessus de ladite rivière aux Chiens quinze perches de terre sur la profondeur d'une lieue et demie, lesquelles sont divisé en deux part scavoir trois perches de terre de front sur la profondeur qui se termine à ladite rivière aux Chiens (lot 8)... Joignant au sud-ouest à Pierre Racine (voir lot 7 à la section 11) et au nord-est à Etienne Racine dit Varenne, et en onze perches de front sur lad. profondeur jusqu'à ladite rivière aux Chiens et au dessus de ladite rivière aux Chiens en quinze perches de terre de front jusqu'à la fin de la lieue et demie qui joignent au sud-ouest à Michel Racine (fils de Jean: voir lot 9 à la section précédente) et au nord-est audit Etienne Racine Varenne, dans lequel terrain (lot 10) il en appartient cinq perches

sept pieds de terre de front sur laditte profondeur aux cinq héritiers de laditte deffunte Lacroix".

Les héritiers et leurs tuteurs choisirent pour arbitres du partage Claude et Barthélemy Racine, voisins desdites terres, lesquels les ayant toutes examinées et estimées "de meme bonté valeur et qualité", décidèrent que les susdits cinq perches sept pieds seraient pris dans les onze perches ci-devant désignées. On fit donc deux lots dont l'un de cinq perches sept pieds et l'autre de huit perches onze pieds (on réunissait ainsi les lots 8 et 10 pour fins de partage, comme s'ils avaient été contigus) et deux billets de papier pliés et roulés sur l'un desquels était écrit "héritiers ou cinq perches sept pieds" et sur l'autre "huit perches onze pieds". Ces billets furent "mis dans le bonnet d'un enfant qui après les avoir brouillés un long temps et tiré l'un après l'autre et mis sur une feuille de papier barré par deux traits de plume sur laquelle est écrit nord-est et sud-ouest", il s'est trouvé à l'ouverture desdits billets que le côté du nord-est "dans la grande terre" (lot 10) est échu "pour être vendu", et que le deuxième lot, du côté du sud-ouest, est échu aux héritiers. Ceux-ci se le divisèrent en cinq parts d'une perche un pied et quatre pouces de largeur, qui leur échurent par tirage au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Joseph, Joignant Michel Racine (lot 9)
- 2- Judith
- 3- Marthe
- 4- Pierre
- 5- Angélique, "Joignant le restant de la terre", soit les huit perches onze pieds devant être vendus.

Le 21 avril 1766 (au bas de l'acte précédent) les deux tuteurs requirrent le notaire Crespin d'ajouter au présent partage trente-deux pieds (une perche 14 pieds) de terre de front appartenant à Joseph, Judith, Pierre et Angélique Racine, mineurs, au lieu et place de la somme de 400 livres qui leur était due provenant de la succession de leur mère, ce qui faisait auxdits mineurs chacun huit pieds de front, et en outre deux perches cinq pieds de front appartenant aux sept enfants d'Etienne Racine (y compris les deux d'Agnes Paré), soit cinq pieds dix pouces et trois lignes de largeur. Les enfants du premier lit devaient prendre leurs parts joignant celles qu'ils avaient eues au partage précédent, "et les héritiers du second mariage en suite". Ces deux nouvelles parts données aux héritiers, faisant ensemble quatre perches et un pied, devaient par conséquent être déduites des huit perches onze pieds qui devaient être vendus, de sorte que cette dernière largeur était réduite à quatre perches et dix pieds.

La veille, 20 avril 1766 (Crespin) avait eu lieu, à Sainte-Anne, "vis à vis de la porte de l'église paroisssiale dudit lieu, la plus grande partie des habitants dudit lieu y étant assemblé", la troisième criée pour la vente des terres et bâtiments d'Etienne Racine. Les deux premières criées avaient été faites les 6 et 7 avril, alors que la terre avait été mise aux enchères à 103 livres la perche. Le plus haut enchérisseur ayant été Louis Racine, à 220 livres la perche, la terre lui fut adjugée (mais on ne dit pas quelle largeur elle avait: ce point sera précisé par l'acte de vente qui en sera fait le 21 avril, ci-après). La grange fut adjugée à Antoine Crespin pour 10 livres 10 sols, la maison à Louis Dodier pour 9 livres, l'étable à Nicolas Drouin pour 6 livres 12 sols, à la charge par les dits adjudicataires "de faire place nette d'icy au vingt quatre Juin à peine de tous dépens damage et intérêt". On procéda ensuite au bail judiciaire des parts de terre des trois mineurs du premier mariage: Judith, Joseph et Angélique, "qui consistent en trois perches

trois pieds ou environ de front". Ce bail fut adjugé à Etienne Racine dit Varenne à raison d'un minot et un boisseau de blé par année pour chaque part, celle de Judith n'étant cependant affermée que pour un an. Puis le notaire ajoute prudemment: que "s'il se trouve davantage de terre appartenant auxdits mineurs ledit Varenne s'offre les prendre à ferme au même prix". Au bas de cet acte se trouve une quittance donnée par Marthe Racine (épouse d'André Poulin) à Augustin Lacroix et Joseph Paré, tuteurs, de 30 livres provenant du premier inventaire fait après la mort d'Elisabeth Lacroix, et de ce qui pouvait lui revenir en argent de la succession de feu Etienne Racine. André Poulin et sa femme reconnaissent en outre avoir vendu à Agnès Racine (erreur pour Agnès Paré), veuve dudit Racine, "par acte passé par le notaire soussigné" (non retracé) une perche et douze pieds ou environ de front provenant de la succession d'Elisabeth Lacroix et ratifiaient cette vente faite pour le prix de 150 livres.

Enfin, le 21 avril 1766 (Crespin) les tuteurs passaient devant notaire l'acte de vente à Louis et Michel Racine des "quatre perches dix pieds de terre de front" vendus la veille aux enchères, "pour payer les dettes" d'Etienne Racine. Ces terres comprenaient:

trois perches de front joignant au sud-ouest la terre de Pierre Racine (lot 7) et au nord-est celle d'Etienne Racine (dit Varenne), qui avait le reste du lot 8, et une perche dix pieds de front joignant au nord-est ledit Etienne Racine dit Varenne (reste du lot 10) et au sud-ouest "les héritiers". On comprit dans cette vente une part de cinq pieds dix pouces trois lignes de largeur joignant d'un côté la perche et dix pieds ci-dessus, et de l'autre les parts de terre des héritiers de feu Racine, appartenant à Marthe Racine.

Le prix de vente était de 1001 livres 4 sols pour les quatre perches dix pieds, laquelle somme fut remise à Agnès Paré pour parfaire ses conventions matrimoniales dont elle avait déjà reçu 245 livres 2 sols, et de 50 livres pour les cinq pieds et dix pouces, cette dernière somme étant payée à André Poulin et Marthe Racine.

Comme il se trouvait, sur les terres ainsi vendues, trois perches qui n'avaient point la profondeur d'une lieue et demie (soit les trois perches du lot 8 qui finissaient à la rivière aux Chiens), elles devaient être prises "joignant la perche et quinze pieds sus vendue qui joint d'un côté Michel Racine et d'autre côté, aux parts de terre desdits héritiers à la rivière aux Chiens".

Enfin, le 6 mai 1766 (Crespin) eut lieu le partage des biens ou le "compte de la communauté" qui a été entre Agnès Paré et défunt Etienne Racine, après la vente des meubles, grains et bâtiments. La vente de ces biens avait rapporté la somme de 876 livres 16 sols. Les dettes de la communauté comprenaient:

1- Les sommes dues d'après l'inventaire	358 livres 13 sols		
2- Les sommes dues aux quatre mineurs du premier mariage	400 "		
3- Les conventions matrimoniales d'Agnes Paré	1 246 "	6 "	
4- Les dépenses pour les deux élections de tutelle	143 "	14 "	
5- Les frais d'inventaire, vente des meubles, assemblée de parents, partage des immeubles et transport du notaire	85 "		
6- Les frais de justice à Québec	75 "		
7- Les dépenses extraordinaires pendant l'inventaire et la vente des meubles	14 "	5 "	
8- Pour les batteurs (des grains) et les vins	30 "		
Total:	2 373 "	18 "	
	(en fait 2 352)		

De cette somme il fallait déduire les 400 livres dues aux quatre mineurs, ayant été employées en terres à leur profit: 400
et le produit de la vente des meubles: 876,16

	1 276 "	16 "
Reste dû	<u>1 096 "</u>	<u>2 "</u>

Au terrier que le Séminaire de Québec, seigneur de Beaupré, fit faire par le notaire Saillant, en mars 1765, donc peu de temps avant le décès d'Etienne Racine "dit Langlois", les lots 8 et 10 étaient occupés par les propriétaires suivants:

1- Etienne Racine dit Langlois (ép. Elisabeth Lacroix puis Agnes Paré)

a) à la rivière aux Chiens (lot 8):

3 perches de front sur 14 à 15 arpents de profondeur à aller à ladite rivière, joignant au nord-est à Louis Racine et au sud-ouest à Etienne Racine (dit Varenne). En fait, comme on l'a vu au partage du 4 avril 1766 ces trois perches étaient bornées au nord-est par Etienne Racine dit Varenne et au sud-ouest par Pierre Racine (lot 7);

b) à Sainte-Anne (lot 10):

11 perches de front jusqu'à la rivière (et 15 au-dessus), joignant au nord-est Pierre Racine et au sud-ouest Etienne Racine dit Varenne, en fait (voir partage du 4 avril 1766) entre Michel Racine fils de Jean au sud-ouest (lot 9) et Etienne Racine dit Varenne au nord-est.

2- Etienne Racine dit Varenne (ép. Geneviève Lacroix en 1749)

à la rivière aux Chiens (lot 8) et à Sainte-Anne (lot 10) il avait 14 perches de front, dont 6 perches 2 pieds en propre et 7 perches 16 pieds "appartenant à ses frères et soeurs", dont il avait la jouissance.

Le Séminaire de Québec fit faire par le notaire Crespin un autre terrier de la seigneurie de Beaupré, en décembre 1769. Les héritiers d'Etienne Racine dit Langlois y avaient neuf perches et trois pieds de front entre Pierre Racine au sud-ouest et Louis Noyer Racine (fils de Claude) au nord-est (?). Quant à Etienne Racine dit Varenne il avait 14 perches comme en 1765, mais ses

voisins ne pouvaient être ceux que le terrier mentionne: Albert et Joseph Paré, ceux-ci ayant des parts du lot 3.

Le 10 avril 1776 (Crespin), Geneviève Lacroix, alors veuve d'Étienne Racine dit Varenne, décédé en 1770, remettait au notaire Crespin trois billets sous seing privé par lesquels elle avait acquis les parts de terre suivantes:

- 1- Le 20 février 1773 elle achetait, pour 134 livres, d'André Poulin et Marthe Racine sa femme, de Henri Mercier et Angélique Racine, de Joseph et de Judith Racine, tous enfants d'Étienne Racine dit Langlois et d'Élisabeth Lacroix, leurs parts de la succession de feu Pierre Racine leur frère, consistant en trente pieds de terre de front;
- 2- le 25 juin 1774, de Prisque Paré et Marthe Racine, soeur d'Étienne Racine dit Varenne, trente pieds de terre de front, pour 200 livres;
- 3- le 10 avril 1776, de Timothée Paré et Agnès Racine, soeur d'Étienne, trente pieds de terre divisés en plusieurs parts et enclavés dans la terre dudit Étienne Racine dit Varenne, pour le prix de 230 livres.

L'inventaire d'Étienne Racine dit Varenne, décédé "il y a six ans", fut fait le 11 avril 1776 (Crespin), à la requête de Geneviève Lacroix, tant en son nom que comme tutrice de leur fils mineur Étienne, et en présence de Joseph-Marie Pepin et Geneviève Racine sa femme, et aussi de Thérèse Racine, filles et héritières d'Étienne Racine. Il avait une maison de colombage de 40 pieds de long sur 22 de large, et une petite grange "au grand costé" de 18 pieds en carré. Ses terres consistaient en quinze perches et douze pieds de front dans les fonds et dans le haut seize perches douze pieds jusqu'aux terres non concédées. Le 11 avril 1776 (Crespin), furent vendus les meubles de la succession.

Le même jour, 11 avril 1776 (Crespin), eut lieu le partage des terres d'Étienne Racine, lesquelles étaient divisées en trois parts:

- 1- Onze perches de front dans le lot 10 joignant au sud-ouest à la part d'Henri Mercier, mari d'Angélique Racine (qui avait la moitié au sud-ouest de ce lot), et au nord-est à Pierre Racine (lot 11);
- 2- Trente pieds de front joignant au sud-ouest à la part de Joseph Paré (lot 3) et au nord-est à celle d'Henri Mercier;
- 3- Trois perches de front dans le lot 8 joignant des deux côtés à Louis Noyer Racine.

La moitié de ces terres revenait à Geneviève Lacroix et l'autre moitié aux trois héritiers de feu Étienne Racine (Étienne, Geneviève et Thérèse). Les parties choisirent pour arbitres Joseph Fortin, Nicolas Drouin et Barthélemy Racine, lesquels, après avoir visité lesdites terres les ont trouvées d'égale valeur et procédèrent au partage comme suit. On divisa d'abord la part de trente pieds en deux lots de quinze pieds, les onze perches où étaient construits les bâtiments en deux lots de cinq perches et demie dans les fonds et les trois perches en deux lots de vingt-sept pieds (une perche et demie) chacun aussi dans les fonds. Comme ces deux lots de onze et de trois perches avaient une perche de plus de largeur au-dessus de la rivière aux Chiens, on en fit deux lots de sept perches et demie au-dessus de ladite rivière. Ayant donné le choix à la veuve, celle-ci prit le côté du sud-ouest

de chaque part. On subdivisa ensuite la part des héritiers, du côté du nord-est de chaque lot: les cinq perches et demie du premier lot furent divisées en trois parts d'une perche et quinze pieds chacune, les quinze pieds en trois parts de cinq pieds (et les vingt-sept pieds en trois parts de neuf pieds). Au-dessus de la rivière les sept perches et demie furent divisées en trois parts de deux perches et demie. Par tirage au sort ces parts échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

1-Thérèse Racine, 2- Etienne, 3-Geneviève.

Le 12 avril 1776 (Crespin), Geneviève Lacroix céda à son fils Etienne ses parts de terre consistant en sept perches et quinze pieds de front sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et en huit perches et six pieds de front au-dessus de la rivière, ainsi que tous les meubles et ustensiles de ménage et d'agriculture, animaux et bâtiments qui pourraient lui appartenir à son décès, mais dont elle se réservait l'usufruit sa vie durant à titre de précaire, à charge par le donataire d'avoir soin de la donatrice qui de son côté devait loger et nourrir son fils, ainsi que sa femme et ses enfants quand il serait marié. Etienne Racine devait payer à ses deux soeurs, pour leur légitime, la somme de 375 livres ou chelins de la province, faisant la moitié de l'estimation des biens faite ce jour par les arbitres susmentionnés, ledit paiement devant être fait après le décès de la donatrice. Si celle-ci décidait de demeurer et vivre à part, en cas d'incompatibilité d'humeur ou autrement, elle se réservait son logement dans la maison qu'elle occupait actuellement, "soit la chambre ou la cuisine à son choix, libre de faire son ordinaire dans la cheminée de la cuisine, de cuire son pain dans le four", son fils devant lui fournir chaque année toute une liste d'effets pour sa nourriture et son entretien.

Enfin, le 13 avril 1776 (Crespin), eut lieu le partage des meubles de feu Etienne Racine dit Varenne. La vente des meubles avait rapporté 1460 livres 5 sols dont il fallait déduire 250 livres pour le préciput de Geneviève Lacroix et 82 livres 13 sols pour les dettes de la communauté, outre 48 livres 10 sols pour les frais de tutelle, d'inventaire, vente des meubles et partage des terres, de sorte qu'il restait à partager 1079 livres 2 sols. La veuve en eut la moitié, soit 539 livres 11 sols, et les trois héritiers autant, ce qui faisait pour chacun d'eux 179 livres 17 sols.

Etienne Racine fils passa son contrat de mariage avec Marguerite Pepin dite Lachance le 12 janvier 1778 (Crespin) et l'épousa à Saint-Joachim le 3 février suivant. Il épousa ensuite Thérèse Gagnon, fille de Jean et de Magdeleine Cazeau, le 27 septembre 1791 au Château-Richer, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 3 septembre 1791 (Crespin). De son premier mariage il eut deux filles: Geneviève et Félicité. Celle-ci passa un contrat de mariage avec Augustin Paré, fils de Pierre et de Marie-Louise Simard (terre 85, moitié N-E), le 9 février 1809 (Bernier) et l'épousa le 13 février.

Le 17 novembre 1785 (Crespin), Judith Simard, veuve de Joseph Paré acquit de Charles Racine, "arrivant des pays étrangers", pour 120 livres, sept pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de feu Etienne Racine dit Varenne, joignant en total au nord-est à Pierre Racine et au sud-ouest à Etienne Racine. D'après l'inventaire de Joseph Paré fait le 11 juillet 1786 (Crespin), celui-ci possédait (dans le lot 3) trois perches et sept pieds de front sur une lieue et demie de profondeur entre Michel Racine au sud-ouest et Pierre Racine au nord-est, et dix-neuf perches de front sur lieue et demie de profondeur dans la terre 84, entre Etienne Morel au sud-ouest et Prisque Paré au nord-est. (Voir page 115)

Le 6 juin 1796 (Crespin), Louis Paré, fils de Joseph et de Judith Amable Simard, et petit-fils de Prisque Paré et de Marguerite Mesny, vendait à Etienne Racine dit Varenne et Thérèse Gagnon sa femme trois perches cinq pieds et demi de terre de front bornés par devant au-dessous du chemin du Roi jusqu'à la rivière aux Chiens, et trois perches onze pieds et demi depuis ladite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie de profondeur, enclavés dans la terre desdits acquéreurs, et au vendeur appartenant partie d'une cession de biens consentie par Judith Simard le 13 juillet 1786 (Crespin), et partie d'acquisition qu'il en a faite de ses frères.

Le 28 février 1809 (Bernier), Etienne Racine et Thérèse Gagnon donnaient à Augustin Paré et à Félicité Racine sa femme les parts qu'ils pouvaient avoir 1) en seize perches de terre de front jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 10) et deux arpents quatre perches de front au-dessus de ladite rivière, joignant au nord-est à Pierre Racine et au sud-ouest partie à Paul Blouin et partie à Michel Racine, avec leur part des bâtiments dessus construits; 2) en trois perches de front jusqu'à la rivière (lot 8), sans bâtiments, entre Paul Blouin au nord-est et Pierre Racine au sud-ouest. Ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant. Les donataires devaient payer à Geneviève Racine la somme de 50 livres pour ses droits de légitime paternelle mobilière et immobilière, ladite somme payable après le décès du donateur.

Le 21 avril 1809 (Bernier), Etienne Racine fit son testament qu'il reprit le 6 mars 1813 (Bernier), confirmant la donation du 28 février 1809. Quelque temps avant cette donation, le 5 juin 1805, Etienne Racine avait chargé l'arpenteur Jeremiah McCarthy de tirer la ligne de séparation entre sa terre et celle de Pierre Racine son voisin. Ce procès-verbal d'arpentage est disparu, mais il est mentionné dans l'inventaire de 1825 ci-après.

La terre d'Augustin Paré depuis 1809

Le 28 juillet 1825 (Ranvozé), était fait l'inventaire d'Augustin Paré et de feu Félicité Racine dite Varenne, décédée depuis le 17 novembre 1820. Augustin Paré s'était remarié avec Geneviève Pépin dite Lachance le 24 février 1824, à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 22 février (Bernier). Augustin Paré et sa défunte femme possédaient seize perches de terre de front entre le fleuve et le chemin royal, s'élargissant à dix-neuf perches entre ledit chemin et la rivière aux Chiens, et finalement à vingt-quatre perches au-dessus de la rivière (soit le lot 10), entre Jérôme Racine au sud-ouest et Pierre-Paul Blouin au nord-est. Sur cette terre étaient construites une maison de pierre à un étage de 50 pieds de long sur vingt de large couverte en bardeaux, dont 30 pieds en bon état et le reste en mauvais état, une grange de 80 pieds sur 24, couverte en paille, en bon état, et une cave en pierre de dix pieds en carré couverte en terre et une autre de huit pieds carrés non couverte. Augustin Paré avait aussi trois perches de terre de front dans le lot 8, du fleuve à la rivière aux Chiens, bornées des deux côtés par Pierre-Paul Blouin, que son beau-père lui avait données en 1809. Toutes ces terres correspondent à celles qui sont mentionnées au titre nouvel d'Augustin Paré du 22 mars 1826 (Bernier). Au cadastre officiel de 1879 les dix-neuf perches (et trois pieds) de front sur vingt-huit arpents (un mille) de profondeur du fleuve à la rivière aux Chiens porteront le numéro 261, tandis que les deux arpents et quatre perches au-dessus de la rivière (100 arpents de profondeur) formeront le lot 276; quant aux trois perches de front dans le lot 8, sur dix sept arpents et demi de profondeur, elles formeront le lot 269 (voir le plan cadastral).

Le 11 janvier 1833 (Ranvoyzé), Augustin Paré donna à son fils Augustin sa part de communauté dans les terres ci-dessus décrites. À la même date Augustin Paré et sa deuxième femme, Geneviève Pépin dite Lachance, firent leurs testaments (Ranvoyzé). Le 13 janvier 1833 (Ranvoyzé), Augustin Paré fils passa son contrat de mariage avec Sophie Simard, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), qu'il épousa à Sainte-Anne le 22 janvier. Leur fils Augustin épousa Moseline Michel dite Taillon le 2 février 1864 à St-Ferreol. Le 16 mai 1867 (Lavoie), Augustin Paré et Sophie Simard donnèrent à leur fils Augustin les lots 261 et 276, sans mentionner le lot 269. Le lot 261, de la basse marée du fleuve à la rivière aux Chiens, avec la maison et bâtiments dessus construits, était borné au nord-est par Pierre-Paul Blouin (senior) (lots 259-260) et au sud-ouest par son fils Pierre-Paul (266). Quant au lot 276, il était borné au nord-est par Pierre-Paul Blouin junior (265) et au sud-ouest par "Pierre Blouin fils de Paul" (Pierre-Paul fils de Pierre-Paul senior) (lot 277) (voir la généalogie de ces Blouin à la section 12). Les donateurs donnaient aussi à leur fils tous leurs biens meubles. Ils se réservaient l'usufruit de leurs meubles et immeubles, mais ils pouvaient échanger cet usufruit pour une pension viagère s'ils le désiraient. Le donataire devait payer \$100 à chacun de ses quatre frères et à chacune de ses cinq soeurs. Le même jour les donateurs firent leurs testaments confirmant la donation ci-dessus.

Le 19 janvier 1890 (Vézina), Augustin Paré Junior (mari de Moseline Michel-Taillon), donna à son fils Augustin (le quatrième de ce nom) 1) le lot 261 de dix-neuf perches de front sur 28 arpents de profondeur, borné au sud-ouest par Cyrille Blouin (266) et au nord-est par François Blouin et Joseph Barette (259-260), avec les bâtisses dessus construites, roulant, animaux et meubles; 2) le lot 276 de vingt-quatre perches de front sur cent arpents de profondeur de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, borné au sud-ouest par Cyrille Blouin (277) et au nord-est par François Blouin (265); 3) le lot 253 d'un arpent de front sur six arpents et quatre perches de profondeur de la clôture de la grève au chemin royal, borné au sud-ouest par Olivier Blouin (258) et nord-est par Louis Racine (lot 247 ou terre no 82). Ce dernier lot (253) avait été acquis par Augustin Paré (père) de Pierre-Paul Blouin le 16 mai 1867 (Lavoie), soit le même jour que la donation qu'il fit à son fils Augustin, le présent donateur (voir page 81).

Augustin Paré, fils d'Augustin et de Moseline Michel-Taillon, épousa Ezéilia (Exilia) Simard, fille d'Onésime et d'Adélaïde Mercier, le 21 janvier 1890, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 19 (Vézina). Il décéda accidentellement le 8 novembre 1920. Par son testament du 25 décembre 1894 (Vézina), il laissait à son épouse, légataire universelle, les lots 261, 276 et 253. Le lot 261 était alors borné au sud-ouest par Cyrille Blouin et au nord-est par Arthur Blouin et Joseph Barette; le lot 276 était borné au sud-ouest par Cyrille Blouin et au nord-est par François Blouin; le lot 253 était borné au sud-ouest par François Blouin et au nord-est par Ferdinand Tremblay.

Le 3 février 1926 (J.-B. Beaugard), Ezéilia Simard vendit ces trois lots à Philippe Bouchard, boulanger de la Pointe-au-Pic, comté de Charlevoix, pour \$ 12 650, avec les bâtisses, roulant et animaux se trouvant sur le lot 261, moins deux emplacements vendus à Siméon Morel et Joseph Racine. En outre elle lui vendait le lot 254, mesurant un arpent de front sur la profondeur de la basse marée à la clôture de la grève, borné au sud-ouest par François Blouin (258) et au nord-est par Ferdinand Tremblay. Ce lot 254 avait été acquis d'Onésime Racine par Augustin Paré pour \$180 le 22 septembre 1892 (Vézina). Il était alors borné au sud-ouest par Olivier Blouin et au nord-est par Siméon

Racine. Onésime Racine l'avait acquis de Pierre Blouin ("fils de Paul") et Zoraïde Lefrançois son épouse, le 10 septembre 1880 (Vézina), pour \$150. Il était alors borné au sud-ouest par ledit Olivier Blouin et au nord-est par Louis Racine (247). Pierre Blouin l'avait eu de son père par donation du 15 novembre 1857 (Ranvoyzé).

Philippe Bouchard épousa Armosa Roy à l'île d'Anticosti en octobre 1903, sans contrat de mariage. Armosa Roy décéda le premier mars 1941. Par son testament du 24 mars 1923 (Rolland Warren, notaire à la Malbaie), elle léguait sa part de la communauté de biens à son mari, soit dans les lots 261, 276, 253 et 254. Philippe Bouchard décéda le 10 juillet 1959 à 82 ans. Par son testament du 25 avril 1941 (J.-B. Beauregard), il désigna son fils Louis Jolliet Bouchard comme son légataire universel. Ses biens comprenaient alors le lot 261 joignant au sud-ouest Gérard Blouin (266) et au nord-est Roméo Blouin (259) et Arthur Blouin (260), avec la maison et autres bâtiments, moins deux emplacements; le lot 276 et le lot 253 moins deux emplacements.

Le 30 novembre 1971 (Gérard Beauregard), Louis-Jolliet Bouchard (qui avait épousé Ida Bouchard), vendit les lots 261 et 276 à Pierre Racine, comptable agréé, pour \$50 000, avec la maison portant le numéro civique 9050 avenue Royale, la grange, le roulant et les animaux, moins les emplacements déjà vendus. La maison en pierre construite sur le lot 261 fut classée monument historique le 10 juin 1975 (enregistrement au Château-Richer, no 66814). Elle fut considérablement ravagée par un incendie en 1979, mais restaurée quelques années plus tard, elle fut de nouveau incendiée et elle est encore encore en ruines. *

Le 12 mars 1974 (G. Beauregard), Pierre Racine vendit à Joseph Bluteau une partie du lot 261, de 1284 pieds de profondeur depuis le chemin de fer en allant vers le nord, sur toute la largeur du lot (entre les lots 260 et 266), soit dix-neuf perches trois pieds de front, ainsi que d'autres parcelles de terrain, pour \$21 000.

11- Les lots 7 et 11 de François et Joseph Racine, fils de François, de 1733 à 1769.

On a vu précédemment (à la section 8) comment les lots 7 et 11 étaient répartis en 1733 entre les héritiers de François Racine et Marie Baucher, du nord-est au sud-ouest (voir p. 31 et 32).

Les parts de Joseph Lessard furent partagées entre ses quatre enfants à une date inconnue, ce qui faisait pour chacun d'eux six pieds et neuf pouces dans le lot 7 et quinze pieds de largeur dans le lot 11 (dix-neuf pieds et trois pouces au-dessus de la rivière):

Magdeleine Lessard (ép. Louis Guimont en 1731)
Thérèse Lessard (ép. Pierre Chabot en 1728)
Félicité Lessard (ép. Louis Paré)
Ignace Lessard (ép. Reine Bolduc en 1743)

Le 31 janvier 1733 (Jacob), Louis Guimont et Magdeleine Lessard vendaient à François et Joseph Racine, pour 125 livres, leurs parts de quatorze pieds et demi (au lieu de quinze) et six pieds neuf pouces dans les lots 11 et 7. Le 22 janvier 1741 (Jacob), Louis Paré et Félicité Lessard vendaient leurs parts de mêmes largeurs à Joseph Racine, pour 125 livres. Le 22 juillet 1743

(Pichet), Ignace Lessard vendait les diennes à Claude Racine pour 120 livres. Enfin, le 17 février 1746 (Boucault), Pierre Chabot et Thérèse Lessard vendaient à leur tour à Joseph Racine, pour 125 livres, "treize pieds ou environ de terre de front et plus s'il y a, indivis entre les héritiers de feu Marguerite Racine", épouse de Joseph Lessard et soeur de Joseph Racine. L'inventaire de Joseph Racine, le 29 mars 1761, corrigera cette largeur pour une perche et quatre pieds.

Les parts acquises ci-dessus par Claude Racine durent faire partie du partage de ses terres en juillet 1749 et janvier 1750, dont il a été question ci-devant (section 9), au lot 12 ou terre 82. Le 18 septembre 1754 (Crespin), Louis Noyer Racine (fils de Claude, décédé en 1749), céda à Geneviève Veau, veuve de François Racine, six pieds et demi de terre de front acquis par ledit Claude Racine d'Ignace Lessard "proche la rivière aux Chiens joignant sa maison". En échange Geneviève Veau lui céda six pieds et demi de largeur "joignant une autre part que ledit feu Claude Racine a acquis d'Ignace Lessard" (lot 11). Cet acte avait pour but de ratifier un échange déjà fait "il y a environ dix ans."

On a vu précédemment que Joseph Racine, fils de François et de Marie Baucher, avait d'abord épousé, le 25 novembre 1710, Magdeleine Paré, fille de Joseph et de Magdeleine Berthelot (terre 96), décédée en mars 1720. Il se remaria le 4 février 1721 avec Marguerite Veau (fille d'Étienne et de Marguerite Gagnon -terre 107), qui décéda en mars 1724 après avoir donné naissance à un fils qui ne survécut pas. Joseph Racine se remaria enfin le 6 novembre 1725 avec Marie Plante, fille de Thomas, habitant de Saint-Jean, île d'Orléans.

On a vu aussi que François Racine, fils de François et de Marie Baucher et frère de Joseph, avait d'abord épousé, le 20 février 1715, Dorothee Paré, soeur de Magdeleine, première épouse de Joseph. Dorothee Paré mourut le 6 décembre 1715 après avoir donné naissance à un fils, Étienne, qui survécut, et François Racine se remaria le 18 avril 1717 avec Geneviève Veau, soeur de Marguerite, deuxième épouse de Joseph.

Le 12 janvier 1741 (Jacob), Étienne Racine, fils de François et de feu Dorothee Paré, vendait à Geneviève Veau, sa belle-mère, alors veuve de François Racine (décédé en 1740, son dernier enfant étant né en septembre 1740), tous les droits immobiliers qui lui étaient échus par le décès de ses père et mère, pour le prix de 260 livres, et tous ses droits mobiliers pour le prix de 370 livres.

Le 13 novembre 1741 (Jacob), Joseph Racine céda à Geneviève Veau cinq perches moins huit pouces de terre de largeur à prendre depuis le fleuve jusqu'à "la grande rivière" (en fait la rivière aux Chiens), joignant au nord-est à la terre d'Étienne Racine et de l'autre à ladite Geneviève Veau. En échange celle-ci céda à Joseph Racine pareille largeur de terre sur la même profondeur joignant au nord-est à la terre de ladite Veau et au sud-ouest à celle dudit Joseph Racine. Il est difficile de déterminer si par cet échange Joseph Racine céda à Geneviève Veau ses quatre perches et demie dans le lot 7 en échange d'une pareille part dans le lot 11, ou si les parts échangées étaient toutes deux dans le lot 11. Dans ce dernier cas cet échange aurait eu pour effet de morceler plutôt que de regrouper les parts de Joseph Racine et de la veuve de François Racine.

Le 30 mars 1743 (Jacob), était fait l'inventaire de feu François Racine et de Geneviève Veau. Parmi les papiers se trouvaient:

- 1) leur contrat de mariage du 4 juin 1717 (Verreau) portant communauté de biens "et portant donation à lad. future épouse d'une part comme le moins prenant de ses enfans" (part d'enfant);
- 2) le premier contrat de mariage de François Racine avec Dorothee (et non Magdeleine) Paré, du 16 février 1715 (Verreau);
- 3) le contrat d'échange du 6 avril 1725 (Dubreuil) entre François Racine et Pierre Veau;
- 4) l'acte de partage du 12 (ou 11) février 1711 (Jacob);
- 5) l'inventaire fait après le décès de Dorothee Paré le 2 juin 1717 (et non le 17 juin);
- 6) divers autres contrats mentionnés précédemment: 26 mars 1714, 31 janvier 1733, 12 janvier et 13 novembre 1741.

Les batiments comprenaient une maison et chambre de 30 pieds sur 20 de colombage couverte de planche et bardeau; une grange de 30 pieds sur 20 close de pieux et couverte de paille; une étable de charpente close de madriers de 20 pieds sur 18.

La terre de François Racine est dite simplement contenir deux arpents ou environ de front sur lieue et demie de profondeur "en deux différents endroits": soit onze perches dans le lot 7 et neuf perches six pieds dans le lot 11 (avec trois perches et demie de plus au-dessus de la rivière aux Chiens, dans ce lot 11), l'échange du 13 novembre 1741 ne permettant pas de préciser davantage qui en était voisin au sud-ouest et au nord-est, et si les largeurs respectives de ces deux lots étaient encore les mêmes après ledit échange.

Le 25 mai 1747 (Jacob), Jean Racine, fils de Joseph et de Magdeleine Paré, et Marguerite Paré sa femme (fille de François Paré, terre 85, qu'il avait épousée le 21 novembre 1741) vendaient à Marie Plante, troisième épouse dudit Joseph Racine, pour 200 livres, les droits échus audit Jean Racine par le décès de sa mère, bien que ces droits "ne soit déclarés en détail".

Le 30 avril 1752 (Crespin), Pierre Racine, fils de Joseph et de Marie Plante, passait son contrat de mariage avec Marie-Joséphé Paré, fille de Timothée et de Geneviève Barrette (terre 84). En faveur de ce mariage Joseph Racine et Marie Plante donnaient à leur fils la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, ceux-ci étant divisés en trois parts, ladite moitié devant être prise "sur chaque une desdites parts", l'autre moitié étant réservée pour la légitime des autres enfants des donateurs. Pierre Racine devait demeurer avec lesdits donateurs et les aider comme par le passé à faire valoir leurs biens dont ils se réservaient l'usufruit leur vie durant.

Le 10 février 1753 (Crespin), Françoise Racine, âgée de dix-huit ans, fille de feu François Racine et de Geneviève Veau, passait son contrat de mariage avec Nicolas Drouin, fils de Nicolas Drouin, de la paroisse de Sainte-Famille, Ile d'Orléans, et de Geneviève Perrot. En faveur de ce mariage Geneviève Veau, "se voyant dans un âge avancé et chargée de plusieurs enfans en bas âge, et pour faire valoir les biens de la communauté qui a esté entre elle et feu son mary", ainsi que ses biens propres, donnait aux futurs époux la moitié de tous ses biens tant meubles qu'immeubles, "attendu que laditte Geneviève Veau ne scait pas au juste le nombre de terres qu'elle possède en propres, ne pouvant en représenter les titres de ce enquis". L'autre moitié desdits biens était réservée par la donatrice pour la légitime de ses autres enfans. Elle se réservait cependant l'usufruit des biens donnés à charge de loger et nourrir les donataires et leurs enfans.

Le 26 avril 1754 (Crespin), Geneviève Veau et Nicolas Drouin firent l'accord suivant. "Considérant les peines et difficultés qu'ils ont eu ensemble par leur incompatibilité d'humeur", Geneviève Veau voulut "se débarrasser de l'embaras du ménage et de la gestion et administration de tous ses biens", dont elle s'était réservé l'usufruit. À cette fin elle proposa à Nicolas Drouin et à Françoise Racine, sa femme, de leur abandonner la jouissance et revenu desdits biens, moyennant le paiement d'une rente viagère. Les terres de Geneviève Veau consistaient en quatorze perches trois pieds sept pouces et trois lignes de terre de front (dont le détail n'est pas donné), "tant de ses propres que des conquets qu'elle a fait avec deffunt Racine son mary". La pension viagère fut évaluée par deux arbitres, Jean Racine et Joseph Gagnon, qui furent assermentés "par devant Mr le juge prevost de Beaupré", le 28 mars 1754, lesquels arbitres, après avoir visité lesdites terres, estimèrent que la rente pouvait se monter annuellement à 150 livres, quinze minots de blé et dix cordes de bois, "tel que ledit Sr Drouin se sert dans son ménage, en plus d'une vache et d'un mouton que ledit Drouin devait fournir à sa belle-mère et remplacer au besoin".

Geneviève Veau avait fait faire l'inventaire de ses meubles le 25 avril 1754 (Crespin), "pour que ses enfans ne puissent estre frustrés de leur légitime pour le mobilier". Leur valeur montait à 447 livres 15 sols, dont la moitié devait appartenir en propre auxdits donataires, qui devaient "faire soulte" de l'autre moitié (223 livres 10 sols) aux autres enfans de ladite Veau après son décès, pour leur légitime.

Enfin, Nicolas Drouin et son épouse devaient payer aux héritiers de feu François Racine "les parts du mobilier porté au proces verbal de vente qui a esté fait par l'huissier Hervieux" le 9 mars 1743 (en fait les 2 et 3 avril 1743), après que l'inventaire en eut été fait par le notaire Jacob le 30 mars 1743, et suivant l'acte de partage qui en fut fait le 25 avril 1754 (Crespin). D'après cet acte de partage l'huissier Barthélemy Hervieux fit faire, les 2 et 3 avril 1743, deux lots "les plus justes et égaux qu'il a esté possible" des meubles compris dans l'inventaire de 1743, l'un pour Geneviève Veau et l'autre pour ses enfans, ce dernier lot devant être vendu "au plus offrant et dernier enchérisseur". La vente de ces meubles montait à la somme de 465 livres dont la veuve prit 300 livres pour son douaire préfix en vertu de son contrat de mariage du 19 avril 1717. Après avoir déduit 15 livres pour les frais de vente et de notaire, il restait 150 livres à partager entre quatre héritiers, ce qui faisait à chacun 37 livres 10 sols, cette somme devant leur être payée par Nicolas Drouin. Ces héritiers étaient:

- 1- Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison, veuf de Geneviève Racine, décédée en janvier 1749 à Québec (il l'avait épousée à Sainte-Anne le 2 juillet 1742), pour ses enfans mineurs;
- 2- Claude, né le 10 janvier 1724 et qui ne semble pas s'être marié;
- 3- François, né le 10 octobre 1738;
- 4- Geneviève-Victoire, née le 26 septembre 1740, peu après la mort de son père.

Le 26 avril 1754 (Crespin), eut lieu un échange entre les héritiers de feu François Racine et Joseph Racine son frère, époux de Marie Plante, lesquels, "pour la facilité de la culture de plusieurs parts de terre enclavées les unes dans les autres, auroyent trouvé à propos de les réunir ensemble" en ayant recours à des arbitres: Geneviève Veau choisit pour elle et ses enfans Jean Racine, tandis que Joseph Gagnon fut choisi pour les mineurs Grandmaison et Louis Racine pour Joseph Racine. Ces arbitres déclarèrent, après avoir visité les dites terres, que la part de Joseph

Racine, consistant en une perche et douze pieds de front divisée en deux morceaux et enclavée dans la terre de feu François Racine, serait transportée joignant une autre part de terre appartenant audit Joseph Racine, et qu'une pareille part d'une perche et demie divisée aussi en deux morceaux appartenant tant à ladite veuve qu'à ses enfants mineurs et aux enfants Grandmaison, serait transportée au sud-ouest joignant le terrain transporté et appartenant à Joseph Racine. Cet échange affectait les parts échues à Joseph et à François Racine dans le lot 7, ainsi qu'on l'a vu à propos de l'échange qu'ils firent le 24 décembre 1729 pour regrouper des parts du lot 11 seulement, celles du lot 7 restant discontinuées à cause des parts 4 et 5 de ce lot, Joseph ayant les parts 2, 3 et 5, et François les parts 4, 6 et 7. L'échange de 1754 donnait à Joseph les parts 2, 3 et 4 à François les parts 5, 6 et 7 (voir la fin de la section 8 à ce sujet).

Le 19 septembre 1754 (Crespin), Geneviève Veau, veuve de François Racine, tant en son nom que pour les héritiers de son défunt mari, et Joseph Racine, frère dudit François Racine, considérant que différentes parts de terre appartenant à chacun d'eux étaient enclavées dans leurs terres respectives, procédèrent à un partage des parts, pour en jouir comme bon leur semblera. Les arbitres choisis par les parties étaient Jean et Louis Racine. Les parts de Geneviève Veau consistaient en neuf perches dix pieds et demi de front divisés en deux morceaux, enclavés des deux côtés dans les terres de Joseph Racine, ce dernier possédant trente-trois pieds de front (dans la terre de Geneviève Veau). Les héritiers de François Racine étaient ses fils Claude, majeur, et François, mineur, sa fille Françoise mariée avec Nicolas Drouin et les enfants mineurs de Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison. Il n'est pas question de Geneviève-Victoire. Les trente-trois pieds de terre de Joseph Racine furent d'abord réunis à la terre de Geneviève Veau du côté du sud-ouest. On procéda ensuite au partage des parts de terre appartenant tant à ladite veuve provenant des conquêtes de sa communauté qu'à ses enfants, contenant trois perches et six pieds de front du fleuve à la rivière aux Chiens et quatre perches sept pieds au-dessus de ladite rivière. Les arbitres et l'arpenteur Charles Lefrançois en firent deux lots aussi égaux que possible d'une perche douze pieds de front au-dessous de la rivière et de deux perches trois pieds six lignes au-dessus, joignant d'un côté à trois perches deux pieds de front provenant des propres de feu François Racine et d'autre côté au nord-est à trois perches deux pieds des propres de sa veuve. Le choix fut donné à celle-ci, qui prit le premier lot joignant ses propres au nord-est. Le deuxième lot, au sud-ouest, fut donné aux héritiers pour être divisé entre eux. L'acte ne dit pas comment ce lot fut partagé.

On partagea ensuite deux perches deux pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens provenant des conquêtes de François Racine et Geneviève Veau, joignant au sud-ouest à huit perches de front appartenant à ladite veuve provenant de ses propres, et au nord-est aux propres de feu François Racine. On en fit deux lots égaux d'une perche quatre pieds six lignes joignant au sud-ouest aux propres de la veuve et au nord-est aux propres de François Racine. La veuve choisit le côté du sud-ouest et les héritiers prirent l'autre. On partagea ensuite les propres de feu François Racine comprenant 1) trois perches deux pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens et quatre perches cinq pieds un pouce et huit lignes au-dessus; 2) une perche douze pieds de front jusqu'à la rivière et deux perches trois pieds et six lignes au-dessus, ledit terrain étant le lot des conquêtes de la communauté échu auxdits héritiers. Les deux terrains, faisant en total quatre perches quatorze pieds au-dessous de la rivière et six perches huit pieds deux pouces et deux lignes au-dessus, furent partagés entre lesdits héritiers, chacun ayant une perche un pied et demi au-dessous de la rivière et une perche onze

pieds et six lignes au-dessus. Par tirage au sort ces lots leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Nicolas Drouin
- 2- Claude Racine
- 3- François Racine, mineur
- 4- Mineurs Grandmaison.

On partagea ensuite une autre partie des propres consistant en une perche et demie de front jusqu'à la rivière aux Chiens et en une perche quatre pieds et six lignes de même profondeur, les deux terrains faisant ensemble deux perches treize pieds et six lignes de front. On en fit encore quatre lots de douze pieds trois pouces et une ligne de largeur qui échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Nicolas Drouin
- 2- Claude Racine
- 3- François Racine
- 4- Mineurs Grandmaison.

Il fut enfin convenu entre la veuve, les héritiers et Joseph Racine que le terrain des héritiers Racine échangé avec ledit Joseph Racine serait estimé dans la profondeur pour par ledit Joseph Racine faire désarter autant de terrain qu'il en manque pour rendre les deux terrains égaux, et aussi qu'il serait laissé quatre pieds et demi pour un fossé qui se trouve entre la part dudit Joseph Racine et lesdits héritiers.

Le 18 septembre 1754 (Crespin), Louis Noyer Racine cédait à Geneviève Veau six pieds et demi de terre de front dans la terre de feu François Racine proche la rivière aux Chiens joignant sa maison, lui appartenant provenant de la succession de feu Claude Racine son père, qui les avait acquis d'Ignace Lessard (part du lot ?). En échange Geneviève Veau cédait à Louis Noyer Racine six pieds et demi de front enclavés dans la terre de feu François Racine joignant une autre part acquise par Claude Racine d'Ignace Lessard (de quinze pieds et deux pouces dans le lot 11).

Le 8 novembre 1756 (Crespin), Jean Racine, habitant de Saint-Ferréol, fils de Joseph Racine et de Magdeleine Paré, vendait à Marie Plante, troisième épouse dudit Joseph Racine, tout ce qui lui était échu de la succession de Magdeleine Paré sa mère, pour le prix de 200 livres déjà payées. On a vu que Jean Racine lui avait déjà vendu les mêmes droits le 25 mai 1747 (Jacob). Cette fois Jean Racine vendait en outre à Pierre Racine, fils de Joseph et de ladite Marie Plante, tous les droits qui pourraient lui appartenir après le décès desdits Joseph Racine et Marie Plante, pour le prix de 50 livres.

Marie Plante décéda en janvier 1761 (sépulture le 17). Son inventaire fut fait le 29 mars 1761 (Crespin) en présence de Pierre Racine, donataire de Joseph Racine et de ladite Marie Plante ses père et mère, par son contrat de mariage avec Marie-Joséphine Paré, le 30 avril 1752, comme on l'a vu plus haut. Joseph Racine et Marie Plante n'avaient, après la conquête "qu'une petite maison de pièces sur pièces couverte de paille", estimée à 40 livres et une étable aussi de pièces sur pièces valant 30 livres. Parmi les papiers se trouvaient:

- 1- le contrat de mariage de Joseph Racine avec Magdeleine Paré, sa première femme, du 29 octobre 1710 (Chambalon);
- 2- son troisième contrat de mariage avec Marie Plante, du 5 novembre 1725 (Quiniart, acte disparu). Son deuxième contrat de mariage, avec

Marguerite Veau, le 18 Janvier 1721 (Barbel) n'est pas mentionné à l'inventaire;

- 3- un contrat de vente par Etienne Racine audit Joseph Racine, "par un billet sous signature privée en date du 17 janvier 1742 d'une perche et quatre pieds de frond". Il est impossible de situer cette part de terre qui ne pouvait appartenir qu'aux héritiers de Marguerite Racine, épouse de Joseph Lessard, comme on l'a vu plus haut;
- 4- le contrat de vente par Pierre Chabot et Thérèse Lessard à Joseph Racine "d'une perche quatre pieds de frond", du 17 février 1746 (et non du 19 Janvier 1746) (Boucault). Cet acte mentionne en fait une largeur de "treize pieds ou environ et plus s'il y a", mais la largeur d'une perche et quatre pieds (= 22 pieds) est exacte;
- 5- le contrat de vente par Louis Paré et Félicité Lessard à Joseph Racine d'une perche et quatre pieds de front le 22 Janvier 1741 (et non 1742) (Jacob);
- 6- le contrat de vente par Jean Racine à Marie Plante du 8 novembre 1756, ci-dessus.

Les immeubles de la communauté comprenaient:

- 1- 3 perches 2 pieds à Sainte-Anne, "des propres de Joseph Racine" (lot 11).
- 2- 1 perche 4 pieds "à la rivière aux Chiens étant aussi des propres dudit veuf" (dans le lot 7) (en fait une perche et demie).
- 3- 4 perches 6 pieds "étant conquest de la première communauté, vendu par Noël Lessard audit veuf" le 20 janvier 1716 (Verreau) (soit 3 perches 2 pieds dans le lot 11 et une perche et demie dans le lot 7).
- 4- 4 perches 6 pieds aussi conquêts de la première communauté, acquis de Pierre Alin et Anne Racine le 17 mars 1714 (Rivet, en fait Chambalon).
- 5- 3 perches 1 pied conquêt de la deuxième communauté (note a).
- 6- 1 perche 4 pieds étant des propres de Marie Plante, dont il a été fait emploi par acquisition de pareille largeur de Louis Paré et Félicité Lessard le 19 mars 1746 (en fait le 22 Janvier 1741).

16 perches 23 pieds
ou 17 perches 5 pieds

Note (a) Une note jointe à l'inventaire en donne le détail suivant:

- 1) 1 perche 4 pieds acquis d'Etienne Racine le 17 Jan. 1742.
- 2) 1 perche 4 pieds acquis de Pierre Chabot le 17 fév. 1746.
- 3) 1 perche 11 pieds acquis de Louis Guilmont le 31 Jan. 1733.

Total: 2 perches 19 pi. ou 3 perches un pied "à la rivière aux Chiens" (donc dans le lot 7), comme on le verra à l'acte de partage du 2 avril 1761 qui suit.

Le 2 avril 1761 (Crespin), eut lieu le partage des terres ci-dessus inventoriées, entre Joseph Racine et ses enfants héritiers de Magdeleine Paré, sa première femme, et de Marie Plante sa troisième femme. De Marguerite Veau, sa deuxième femme, il avait eu une fille, Marguerite, née en 1721 et décédée en 1738, et un fils né et mort en 1724.

Les héritiers majeurs, nés de Marie Plante, étaient: Marie Racine, qui épousa Pierre Paré le 25 novembre 1744, Ignace Racine, qui épousa Angélique Boyer le 2 février 1756. Pierre Racine, déjà donataire de la moitié des biens de Joseph Racine et de Marie Plante, mais qui intervenait au présent partage comme étant aux droits de Jean, Joseph et François Racine ses frères, nés de Magdeleine Paré. Louis Racine intervenait aussi au partage en qualité de tuteur des enfants mineurs de Marie Plante: Prisque, Athanase, Félicité, Michel et Jérôme, dont Pierre Paré était le subrogé tuteur.

Tous ces héritiers de Marie Plante étaient aussi aux droits de Jean Racine, autre fils de Joseph et de Magdeleine Paré, qui avait vendu à ladite défunte Marie Plante ses propres lui venant de sa mère, le 8 novembre 1756.

Les immeubles conquêts des communautés de Joseph Racine avec Magdeleine Paré et Marie Plante (il n'y en avait pas eu durant sa communauté avec Marguerite Veau, de 1720 à 1724 dont l'acte de partage ne parle pas), consistaient dans les terres suivantes (voir l'inventaire ci-dessus):

- 1- 8 perches 12 pieds de front étant des conquêts de la première communauté, divisés en deux parts dont l'une de six perches et quatre pieds de front enclavée dans les terres de Joseph Racine (lot 11) et l'autre de deux perches huit pieds "scitué à la rivière aux Chiens" (lot 7) enclavée dans la terre de feu François Racine;
- 2- 3 perches 1 pied de front conquêts de la "deuxième communauté" (en fait de la troisième avec Marie Plante, te) qu'expliqué plus haut);
- 3- 1 perche 4 pieds étant des propres de Marie Plante.

On partagea d'abord les huit perches douze pieds acquis par la première communauté (parts de Noël Lessard et de Pierre Alin: nos 3 et 4 de l'inventaire ci-dessus), dont la moitié, soit quatre perches six pieds, appartenait à Joseph Racine à cause de sa communauté avec Magdeleine Paré, et l'autre moitié, joignant au sud-ouest au reste de la dite terre et au nord-est à celle de Nicolas Drouin, devait être partagée entre les trois héritiers de Magdeleine Paré. Les parties ayant donné le choix à Joseph Racine, leur père, celui-ci choisit la moitié du nord-est, où se trouvait construite sa maison. On subdivisa ensuite la part des héritiers de Magdeleine Paré, dont il fut fait trois lots égaux d'une perche dix pieds (en fait une perche huit pieds) qui leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Jean Racine, joignant la part de son père
- 2- François
- 3- Joseph

On partagea ensuite la perche et dix pieds (28 pieds) de front à la rivière aux Chiens "échus à Jean Racine et acquis par Marie Plante" (voir 8 nov. 1756), dont la moitié appartenait à son fils Pierre Racine, comme son donataire, et la moitié "aux sept héritiers légitimes de ladite défunte Marie Plante leur mère". En conséquence on fit deux lots de quatorze pieds chacun qui furent tirés au sort. Celui du nord-est échut à Pierre Racine et l'autre auxdits héritiers. Ce dernier lot fut subdivisé en sept parts de deux pieds chacune qui furent tirées au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- | | |
|------------------|-------------|
| 1- Michel Racine | 5- Ignace |
| 2- Athanase | 6- Jérôme |
| 3- Marie | 7- Félicité |
| 4- Prisque | |

On partagea ensuite les trois perches et un pied conquêts de la communauté de Joseph Racine et Marie Plante, "situés à la rivière aux Chiens enclavés dans la terre de François Racine" (lot 5 de l'inventaire), dont la moitié (une perche neuf pieds six pouces) revenait à Joseph Racine pour son droit de communauté, et l'autre moitié auxdits héritiers. Le choix en ayant été donné à Joseph Racine, celui-ci choisit la moitié du nord-est, joignant la terre d'Etienne Racine dit Varenne (lot 8), et au sud-ouest le lot des héritiers. Ce dernier lot d'une perche neuf pieds six pouces de largeur fut joint à la perche et quatre pieds des propres de Marie Plante (no 6 de l'inventaire ci-dessus), faisant ensemble deux perches neuf pieds six pouces de largeur. Il en fut fait deux lots d'une perche six pieds neuf pouces dont l'un pour le donataire, Pierre Racine, et l'autre pour lesdits sept héritiers. Par tirage au sort le premier lot, joignant Joseph Racine au nord-est, échut à Pierre Racine et l'autre aux héritiers. Ce dernier lot fut subdivisé en sept parts de trois pieds six pouces et cinq lignes de largeur qui échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Michel, joignant Pierre Racine
- 2- Ignace
- 3- Marie
- 4- Félicité
- 5- Athanase
- 6- Prisque
- 7- Jérôme, joignant au sud-ouest le reste des terres de Joseph Racine.

Le même jour 2 avril 1761 (Crespin), furent vendus et partagés les meubles de la succession de Marie Plante, dont la valeur à l'inventaire était de 423 livres 9 sols, après que Joseph Racine eut pris, pour son préciput, une paire de boeufs valant 200 livres. Il en fut fait deux lots de 217 livres 4 sols (en fait 211 livres 15 sols) dont le premier échut à Joseph Racine et le second à ses enfants "tant du premier mariage que du troisième". Ce dernier lot fut divisé en deux parts de 108 livres 15 sols dont l'un pour les enfants du premier mariage et l'autre pour ceux du troisième. Du lot attribué aux enfants du premier mariage il fallait "lever le tiers qui fait la somme de 36 livres 5 sols pour les enfants du dernier mariage qui est la part de Jean Racine en meubles provenant de la succession de feu Magdeleine Paré sa mère". Il restait ainsi pour les deux autres héritiers de Magdeleine Paré (Joseph et François) la somme de 72 livres 10 sols. Les bâtiments ayant été vendus pour 84 livres 14 sols, dont il fallait déduire 18 livres pour les honoraires du notaire qui a fait l'acte de tutelle, l'inventaire et le partage des terres, il restait 66 livres 14 sols (l'acte donne par erreur 76 livres 14 sols) à partager entre Joseph Racine (38 livres 7 sols) et ses enfants, ceux-ci partageant leur part en deux: 19 livres 3 sols 6 deniers pour les enfants du premier mariage et autant pour ceux du deuxième. De la part des premiers il fallait déduire un tiers, soit 6 livres 7 sols 10 deniers pour la part de Jean Racine acquise par Marie Plante et revenant à ses héritiers, de sorte qu'il restait pour les deux autres enfants du premier mariage (Joseph et François, 12 livres 15 sols 8 deniers). Quant aux "hardes" de Marie Plante, vendues à l'encan pour 101 livres 18 sols, il en revenait la moitié à son mari (50 livres 19 sols) et autant aux enfants de ladite Plante, ceux nés de Magdeleine Paré n'y ayant rien à prétendre. Enfin, des 226 livres 10 sols 4 deniers à quoi montait la part des héritiers du dernier mariage, Pierre Racine, à titre de donataire, en recevait la moitié: 113 livres 5 sols 2 deniers, et les sept héritiers autant, soit 16 livres 3 sols 7 deniers chacun.

Après les complications de ces partages des meubles et des immeubles de la succession de Marie Plante survint, exactement un an après le décès de

celle-ci, celui de son mari, Joseph Racine (sép. le 16 janvier 1762). Dès le 20 janvier 1762 (Crespin), était fait son inventaire, où l'on ne reprit pas la liste des papiers contenus dans celui de 1761, le notaire se contentant de mentionner cet inventaire et le partage qui le suivit. Il n'y est pas question de bâtiments, ni des terres, déjà partagées entre Joseph Racine et ses enfants, Pierre Racine étant donataire de la moitié laissée par son père. Le 21 janvier 1762 (Crespin), furent vendus les meubles laissés par le défunt, inventoriés la veille.

Le 20 janvier 1761 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine vendaient à Pierre Racine, pour 18 livres, les parts de terre qui leur étaient échues par le décès de Marie Plante et Joseph Racine. Le lendemain, 21 janvier 1761 (Crespin), fut établi le compte de la succession de feu Joseph Racine, à la requête de Louis Racine, tuteur de ses enfants mineurs, et de Pierre Paré, leur subrogé tuteur, et en présence de Pierre Racine, donataire dudit défunt étant aussi aux droits de François, Joseph, Jean et Ignace Racine ses frères. La vente des meubles avait rapporté la somme de 300 livres 16 sols à ajouter à l'argent monnayé mentionné à l'inventaire, 83 livres 4 sols, les deux sommes faisant ensemble celle de 484 livres dont il fallait déduire 20 livres pour les dettes passives et les frais du notaire, laissant un solde de 464 livres à partager. Pierre en prit la moitié comme donataire, soit 232 livres, et les héritiers autant. À la part de ceux-ci s'ajoutaient 77 livres 14 sols 6 deniers pour grains et foin appartenant auxdits mineurs, dans lesquels Pierre Racine n'avait rien à prétendre, "ayant levé sa part en nature". Du total de 309 livres 14 sols 6 deniers qui leur revenaient, les héritiers, au nombre de 10 (trois du premier mariage et sept du troisième), en recevaient chacun 30 livres 19 sols. Les cinq enfants mineurs reçurent en tout 154 livres 15 sols, tandis que Pierre Racine, comme étant aux droits des quatre héritiers énumérés plus haut, recevait 123 livres 16 sols et Pierre Paré, comme ayant épousé Marie Racine, recevait 30 livres 19 sols. Ainsi se terminait le long processus juridique du règlement de deux successions complexes, en raison des droits échus aux héritiers de deux communautés successives.

On se rappelle que le 26 avril 1754 (Crespin), Geneviève Veau, veuve de François Racine, et Nicolas Drouin son gendre, avaient fait un accord en vertu duquel ledit Drouin devait payer chaque année à sa belle-mère 150 livres en argent, quinze minots de blé et dix cordes de bois de chauffage, en retour de la jouissance du revenu des biens constituant le douaire de ladite Veau. Nicolas Drouin eut peine à s'acquitter de ces obligations ou négligea de le faire. Quoi qu'il en soit, l'affaire fut portée devant "la Cour du Conseil Royal et militaire de Québec" qui rendit une sentence, le 19 décembre 1761, condamnant Nicolas Drouin à payer à Geneviève Veau les arrérages dus. Le 22 janvier 1762 (Crespin), Geneviève Veau donnait à son gendre une quittance de 100 livres en espèces à compte des 150 livres dues pour l'année courante de sa pension viagère, "qui a commencé au premier jour de novembre dernier". Pour le solde de 50 livres elle lui en faisait "cession et abandon, ainsi que de la somme de 300 livres aussi en espèce sonnante et de trente minots de bled froment qu'il lui doit pour deux années d'arrérage de ladite pension". Cet abandon était fait à la charge par Nicolas Drouin "d'acheter à ses frais une paire de boeufs capables de labourer la terre, de les nourrir pendant l'hiver et herbager pendant l'été et de courir les risques et avaries qui pouroyent leur arriver". Nicolas Drouin s'engageait aussi à livrer à sa belle-mère ses quinze minots de blé et dix cordes de bois. Le 18 juillet 1765 (Crespin), Geneviève Veau faisait son testament dans la maison de Pierre Veau son neveu, où elle avait été obligée de se retirer "par la faute de Nicolas Drouin de ne point lui payer sa pension ny les arrérages qu'il a été condamné par arret du

Conseil militaire de Québec', voulant que ces arrérages fussent payés audit Pierre Veau pour avoir pris soin d'elle durant sa maladie.

D'après les titres nouveaux que le Séminaire de Québec fit faire par le notaire Saillant, en mars 1765, les lots 7 et 11 appartenaient aux propriétaires suivants:

1- Nicolas Drouin (ép. Françoise Racine, fille de François et de Geneviève Veau):

11 perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens (dans le lot 7), entre Pierre Racine, fils de Joseph et de Marie Plante, au nord-est (reste du lot 7), et Michel Racine, fils de Jean et de Magdeleine Bouchard Dorval, au sud-ouest (lot 6);

9 perches 6 pieds (dans le lot 11) entre Louis Noyer Racine, fils de Claude, au nord-est (lot 12: voir donation du 28 oct. 1744 au début de la section 9), et Pierre Racine au sud-ouest (reste du lot 11).

20 perches 6 pieds en total, soit la largeur indiquée pour François Racine au terrier de 1733 et à son inventaire du 30 mars 1743.

2- Pierre Racine (fils de Joseph et de Marie Plante)

3 perches 17 pieds faisant partie de 4 perches et demie de front jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 7), entre Etienne Racine, fils de Joseph et de Jeanne Lessard, au nord-est (lot 8) et Nicolas Drouin au sud-ouest (reste du lot 7);

8 perches 4 pieds faisant partie de 9 perches 6 pieds (lot 11), entre Nicolas Drouin au nord-est (reste du lot 11) et Etienne Racine dit Varenne, fils d'Etienne et de Thérèse Lessard, au sud-ouest (lot 10);

2 perches 14 pieds faisant partie de 3 perches 6 pieds joignant les 8 perches 4 pieds ci-dessus;

2 perches 4 pieds appartenant à ses frères et sœurs dont il a la jouissance.

17 perches 3 pieds, soit le total indiqué à l'inventaire de feu Marie Plante le 29 mars 1761.

Si on additionne les largeurs de terre de Nicolas Drouin et de Pierre Racine, on obtient un total de trente-sept perches et demie alors qu'au terrier de 1733 les lots 7 et 11 mesuraient ensemble trente-neuf perches. La perche et demie de différence correspondrait à la part de Joseph Lessard au terrier de 1733. Au terrier de 1769 les lots 7 et 11 sont encore occupés par les mêmes propriétaires:

Nicolas Drouin: deux arpents. Cependant son titre nouvel du 18 décembre 1769 (Crespin), lui donne vingt-deux perches de front, soit les vingt perches six pieds du terrier de 1765 plus la perche et demie provenant de la part de Joseph Lessard dans le lot 7.

Pierre Racine: seize perches six pieds, soit 11 perches 15 pieds dans le lot 11 et quatre perches et demie dans le lot 7.

11-1: La terre de Pierre Racine depuis 1769

On a vu précédemment que Pierre Racine, fils de Joseph et de Marie Plante, avait passé son contrat de mariage avec Marie-Josephe Paré, le 30 avril 1752 (Crespin). Le 4 juin 1764 (Crespin), ils donnaient à leur fils Pierre, né en mars 1763, quinze perches de terre divisées en deux parts: la première ayant un arpent de front dans le lot 11, borné au nord-est par Nicolas Drouin (reste de ce lot) et par Etienne Racine dit Varenne au sud-ouest (lot 10); la seconde, dans le lot 7, ayant cinq perches de front, joignant au sud-ouest Nicolas Drouin (reste du lot 7) et au nord-est Etienne Racine dit Langlois (lot 8). Ils lui cédaient aussi les bâtiments construits sur l'arpent du lot 11, consistant en "une chambre construite en colombage, planché haut et bas, chassis feré et vitré et couverte de bardos, le tout bon, et une cuisine tombante en ruine et en outre une étable de trente pieds de long sur dix-huit de large couverte en paille close en madrier, ledit bâtiment neuf, et en outre une grange de trente pieds sur vingt de large, une partie en planche et l'autre en perche couverte en paille dont la moitié de laditte couverture bonne et l'autre mauvaise, le bas dudit bâtiment très mauvais". Les terres furent estimées à la somme de 3 000 livres, les bâtiments à 450 livres et les meubles à 550 livres, soit 4 000 livres au total.

Pierre Racine devait payer la moitié de cette somme à ses soeurs pour leur légitime, en plus de leur donner à chacune une vache, une moutonne, un cochon d'un an, un lit garni, un rouet à filer et un coffre. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés jusqu'à leur décès, mais ils devaient loger et nourrir leur fils, sa femme et ses enfants, ceux-ci travaillant à leur profit. Si, par incompatibilité d'humeur ou autrement, les donateurs décidaient de vivre séparément "il serat fait une cloison dans la chambre à leurs frais à chaqu'un et le poille être possé dans le milieu de laditte cloison et de se choffer au même tat de bois". Pierre Racine devait en outre, en cas de séparation, fournir auxdits donateurs toute une liste d'effets et de services pour leur entretien et commodité.

Pierre Racine fils passa son contrat de mariage avec Félicité Gagnon, fille de Joseph et de Geneviève Boucher (terre 108), le 21 octobre 1784 (Crespin) et l'épousa le 26 du même mois à Sainte-Anne. Le 7 janvier 1808 (Martineau), fut fait l'inventaire de leur communauté après le décès de Félicité Gagnon. Ils avaient un arpent de terre de front dans le lot 11, entre Nicolas Drouin au nord-est et Etienne Racine dit Varenne au sud-ouest (jusqu'à la rivière aux Chiens et quinze perches de front au-dessus), et cinq perches de front dans le lot 7 (jusqu'à la rivière seulement et non sur une lieue et demie) entre Etienne Racine au nord-est et Nicolas Drouin au sud-ouest, "avec maison, grange et bâtiments". Le 30 janvier 1808 (Martineau), Pierre Racine passa un autre contrat de mariage avec Scolastique Paré, fille de Jean et d'Angélique Pepin dite Lachance, qu'il épousa le 9 février suivant à Sainte-Anne. Enfin, le 19 février 1811, il se maria avec Marie-Rose Vésinat à L'Ange-Gardien.

Le 27 septembre 1814 (Bernier), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat donnèrent à Pierre-Michel Racine, né du mariage dudit Pierre Racine avec Félicité Gagnon, 1) six perches de terre de front du fleuve à la rivière aux Chiens indivises avec pareille largeur et profondeur tenant en total au nord-est à Pierre Cloutier (gendre de Nicolas Drouin depuis 1778: voir section 11-2) et au sud-ouest à Augustin Paré (gendre d'Etienne Racine depuis 1809); 2) deux perches et demie de front sur la même profondeur indivises

avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est audit Augustin Paré et au sud-ouest audit Pierre Cloutier; 3) quinze perches de front au-dessus de la rivière indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est audit Pierre Cloutier et au sud-ouest à Augustin Paré, avec la moitié des bâtiments construits sur les trois morceaux de terre sus désignés, les donateurs s'en réservant l'usufruit leur vie durant, lesdits biens appartenant à Pierre Racine par droit de communauté avec feu Félicité Gagnon et par disposition de dernière volonté de Scolastique Paré sa deuxième femme. Les donateurs devaient nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants quand il serait marié, ceux-ci devant travailler au profit des donateurs. Le donataire devait garder avec lui ses frères Fabien, Olivier, Boniface et Magloire Racine jusqu'à l'âge de dix-huit ans et payer à ses frères et soeurs: Marie, épouse de Bénonie Coulombe, Pélagie, Robert, Fabien, Olivier et Boniface chacun six livres, et à Magloire Racine, né de Scolastique Paré, la somme de 100 livres pour tous droits de légitime paternelle mobilière et immobilière en la future succession dudit donateur.

Pierre-Michel Racine épousa Marie-Joséphé Gagnon, fille de Gabriel et de Françoise Simard, à Sainte-Anne, le 15 novembre 1814. Le 24 novembre 1814 (Bernier), Pierre Racine, fils de feu Joseph Racine et de Marie Plante, faisait son testament par lequel il léguait à Pierre-Michel Racine, son petit-fils, tous ses biens meubles et immeubles.

Le 19 juillet 1815 (Bernier), Pierre-Michel Racine et sa femme vendaient à Pierre Cloutier fils deux perches et six pieds de terre de front bornés par devant à la rivière aux Chiens, tenant au nord-est à Claude Racine et au sud-ouest à l'acquéreur, appartenant aux vendeurs par le testament de feu Pierre Racine, fils de Joseph, pour le prix de 600 livres.

Le 6 novembre 1815 (Bernier, au bas de la donation du 27 septembre 1814), Pierre-Michel Racine renonçait à ladite donation, n'en pouvant acquitter les obligations. Le même jour (Bernier), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat faisaient une autre donation à Jacques Racine, maçon demeurant à Saint-Ferréol, fils d'Ignace et de Victoire Simard (cet Ignace Racine était le fils de Joseph et de Marie Plante; il avait d'abord épousé Angélique Boyer en 1756 puis Victoire Simard à Saint-Joachim le 11 janvier 1773). Cette donation à Jacques Racine comprenait les lots de terre suivants: 1) cinq perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens, indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Augustin Paré; 2) deux perches et demie de front sur la même profondeur indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Augustin Paré et au sud-ouest à Pierre Cloutier; 3) sept perches et demie de front au-dessus de la rivière indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Pierre Cloutier et au sud-ouest à Augustin Paré, avec tous leurs meubles et bâtiments. Cette donation était faite moyennant une pension viagère consistant en divers effets et services longuement énumérés au contrat. Le donataire devait garder avec lui Fabien, Olivier, Boniface et Magloire Racine, fils du donateur, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et payer à chacun des enfants du donateur la somme de 6 livres pour tous droits de légitime paternelle en sa succession future.

Cette donation, comme la précédente, fut résiliée dès le 6 mars 1816 (au bas de l'acte du 6 mars), le donataire la trouvant trop onéreuse. Le même jour (Bernier), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat firent une autre donation à Jacques Racine des mêmes morceaux de terre, assortie de conditions pourtant plus onéreuses, de sorte qu'elle fut, elle aussi, annulée cinq jours plus tard, le 11 mars 1816 (au bas de l'acte du 6 mars). Entre temps, le 8 mars

1816 (Bernier), Pierre Racine avait fait son testament par lequel il confirmait cette donation qui devait être résiliée trois jours plus tard.

Le 6 juillet 1818 (Ranvozé), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat vendaient à Pierre-Paul Blouin, pour 950 livres, deux perches et demie de terre de front sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'au chemin du Roi, indivises avec les parts des enfants dudit vendeur dans une terre d'une lieue et demie de profondeur bornée en total au nord-est par Augustin Paré et au sud-ouest par Pierre Cloutier.

Le 6 décembre 1818 (Bernier), eut lieu le partage des terres que Pierre Racine possédait avec feu Félicité Gagnon sa première femme, et qui avaient fait l'objet des donations ci-dessus à Pierre-Michel et à Jacques Racine, soit un arpent de front du fleuve à la rivière aux Chiens, cette largeur augmentant à quinze perches au-dessus de la rivière, entre Pierre Cloutier au nord-est et Augustin Paré au sud-ouest, et cinq perches de front jusqu'à la rivière seulement entre Pierre Cloutier au sud-ouest et Augustin Paré au nord-est. Ce partage fut compliqué par le décès de deux des huit héritiers de feu Félicité Gagnon: Félicité et Marie, épouse de Bénonie Coulombe, dont les parts devaient être repartagées entre les six héritiers survivants: Pélagie, épouse de Germain Giroux, Pierre-Michel, Robert, Boniface, Fabien et Olivier. En outre, Jacques Racine avait acquis les droits de Pierre-Michel le 22 janvier 1816, de Bénonie Coulombe le 28 février 1816 et de Robert le 15 juillet 1818 (trois actes devant le notaire Louis Bernier), de sorte qu'il intervenait au partage comme leur représentant. D'autre part, Marie Racine étant décédée après sa soeur Félicité, avait obtenu une partie de la part de celle-ci. Enfin, Marie étant décédée après avoir donné naissance à un fils, André Coulombe, qui ne lui survécut que quelques jours, sa part et celle de son fils dans les terres de Félicité Gagnon et de Félicité Racine revenaient pour un sixième à Bénonie Coulombe et pour cinq sixièmes aux six héritiers survivants de ladite Félicité Gagnon. Il n'est pas étonnant que les multiples subdivisions de lots qui en résultèrent réduisirent parfois ceux-ci à quelques pouces et quelques lignes de largeur.

Les trois morceaux de terre de Pierre Racine furent donc divisés comme suit:

1- L'arpent de front du fleuve à la rivière aux Chiens fut d'abord divisé en deux parts de cinq perches dont celle du côté du nord-est échut à Pierre Racine et celle du sud-ouest aux héritiers. Celle-ci fut donc divisée en huit lots de onze pieds et trois pouces de largeur qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant:

- 1- Jacques Racine
- 2- Olivier
- 3- Succession de Marie Racine et André Coulombe
- 4- Fabien
- 5- Jacques
- 6- Boniface
- 7- Succession de Félicité Racine
- 8- Pélagie

2- Les quinze perches de front au-dessus de la rivière aux Chiens furent ensuite divisées en deux parts de sept perches et demie chacune dont celle du nord-est échut à Pierre Racine et celle du sud-ouest aux héritiers qui la divisèrent en huit lots de seize pieds et dix pouces qui leur échurent dans l'ordre suivant:

- 1- Olivier Racine
- 2- Jacques
- 3- Fabien
- 4- Succession de Marie et d'André Coulombe
- 5- Succession de Félicité Racine
- 6- Pélagie
- 7- Boniface
- 8- Jacques

3- Les cinq perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens furent enfin partagées en deux parts de deux perches et demie de front dont celle du sud-ouest échut à Pierre Racine et celle du nord-est aux héritiers qui la divisèrent en huit lots de cinq pieds sept pouces et six lignes chacun, lesquels leur échurent dans l'ordre suivant:

- 1- Pélagie
- 2- Jacques
- 3- Succession de Félicité Racine
- 4- Olivier
- 5- Succession de Marie Racine et d'André Coulombe
- 6- Fabien
- 7- Jacques
- 8- Boniface

Par la suite le notaire partagea en sept lots les trois parts de la succession de Félicité Racine, dans l'ordre suivant:

- | | |
|-------------|---|
| 1- Pélagie | 5- Succ. de Marie et d'André Coulombe |
| 2- Olivier | 6- Jacques Racine aux droits de Robert |
| 3- Fabien | 7- Jacques Racine aux droits de Pierre-Michel |
| 4- Boniface | |

Ensuite eut lieu le partage des terres de la succession de Marie Racine et de son fils André Coulombe. Outre les trois parts provenant de la succession de Félicité Gagnon elles comprenaient les trois parts provenant de la succession de Félicité Racine. Jacques Racine, aux droits de Bénonie Coulombe, eut un sixième de ces six parts, tandis que les cinq autres sixièmes étaient divisés comme suit entre les six héritiers suivants:

- | | |
|-------------|--|
| 1- Boniface | 4- Pélagie |
| 2- Fabien | 5- Jacques (aux droits de Robert) |
| 3- Olivier | 6- Jacques (aux droits de Pierre-Michel) |

Le 30 octobre 1820 (Ranvozyé), fut fait l'inventaire des biens de feu Jacques Racine et d'Angélique Allaire sa deuxième femme, qu'il avait épousée le 9 octobre 1798 à Sainte-Anne, mais leurs conventions matrimoniales avaient été déclarées nulles à défaut des formalités requises par la loi. Jacques Racine avait d'abord épousé Elisabeth Racine, fille de Michel et de Geneviève Gagnon (terre 83), à Sainte-Anne le 26 janvier 1796. L'inventaire énumère vingt-cinq parts de terre dont plusieurs n'avaient que quelques pouces de largeur, provenant toutes, sauf la première, du partage du 6 décembre 1818. Sur la première, de cinq perches onze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 84, que Jacques Racine avait acquise d'Etienne Morel le 15 mai 1815 (Bérnier: voir cet acte à la terre 84, partie sud-ouest), joignant au sud-ouest à Louis-François Racine et au nord-est à Chrysologue Paré, était construite une maison en pierre à un étage de 33 pieds de front sur 22 de large couverte les trois-quarts en planches et le reste en bardeaux,

en assez bon état, et une grange de 36 pieds de long sur 19 de large couverte en paille, en très mauvais état. Les meubles de la communauté furent vendus aux enchères le 31 octobre (Ranvozye) pour 843 livres 9 sols ancien cours, dont le partage fut effectué le 6 juin 1821 (Ranvozye) entre la veuve et ses cinq enfants mineurs.

Le 9 juin 1821 (Ranvozye), Angélique Allaire cédait à Joseph Morel la moitié qui lui était échue dans les 24 parts énumérées à l'inventaire de son défunt mari et provenant du partage de la terre de Pierre Racine en 1818, ainsi que la moitié d'une autre part située dans la terre des Paré (84), en échange d'une terre de deux arpents de front sur trente de profondeur au troisième rang de la seigneurie d'York, au lieu nommé Saint-Joachim, paroisse de Saint-Cuthbert, comté de Warwick. Le 11 juillet 1821 (Ranvozye), Joseph Morel revendait ces 24 parts de terre à Pierre-Paul Blouin pour 90 piastres d'Espagne.

Le 25 juin 1821 (Ranvozye), Germain Giroux, de Beauport, et Pélagie Racine sa femme (fille de Pierre et de Félicité Gagnon), vendaient à Pierre-Paul Blouin les parts de terre échues à ladite Pélagie le 6 décembre 1818, pour 1 100 livres.

Le 9 juillet 1821 (Boisseau père), Angélique Allaire acquit les parts de terre échues à sa fille Apolline Racine (épouse d'Antoine Rodrigue de l'île aux Grues), tant dans la terre de Pierre Racine que dans le lot de cinq perches et onze pieds de la terre 84. Le 13 juillet 1821 (Ranvozye), elle revendit à Pierre-Paul Blouin les parts situées dans la terre de Pierre Racine, pour 100 livres, et à Joseph Morel la part dans les cinq perches onze pieds de la terre 84, pour 200 livres.

Le 7 juin 1822 (Ranvozye), Jacques Racine fils vendait à Pierre-Paul Blouin ses parts dans la terre de Pierre Racine provenant du partage de 1818, pour 20 piastres d'Espagne. Le 9 septembre 1825 (Bernier), il vendait encore à Pierre-Paul Blouin les parts de sa soeur Angèle, épouse de Charles-Ambroise Gilbert dit Comtois, qu'il avait acquises le premier mars précédent.

Pierre-Paul Blouin acquit encore les parts d'Olivier Racine (fils de Pierre et de Félicité Gagnon), le 22 mai 1826 pour 1 125 livres, de Fabien Racine le 11 juin 1826 pour 1 100 livres, et de Boniface Racine le 5 mai 1831 pour le même prix (actes de Ranvozye). Pierre-Paul Blouin possédait maintenant toute la moitié des trois lots de Pierre Racine échue aux héritiers de feu Félicité Gagnon en 1818. On verra plus loin ce qui advint de l'autre moitié échue à Pierre Racine. Après le décès de celui-ci, survenu le 24 mars 1825, cette part revenait à sa veuve Marie-Rose Vésinat qui fit faire l'inventaire de son mari le 17 mai 1825 (Ranvozye). Cet inventaire énumère les parts de terre suivantes:

- 1- Cinq perches de front de la basse marée du fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 255 du cadastre) joignant au nord-est à Pierre Cloutier et ses enfants et au sud-ouest aux représentants de feu Jacques Racine, avec la moitié d'une maison de 38 pieds de long sur 21 de large bâtie en pierre pour une partie et en bois pour le reste, et la moitié des autres bâtiments tous en mauvais état;
- 2- sept perches et demie de front depuis la rivière aux Chiens jusqu'aux terres non concédées (lot 264 du cadastre), soit l'élargissement des cinq perches au-dessus de la rivière, entre Pierre Cloutier au nord-est et les représentants de Jacques Racine au sud-ouest;

- 3- deux perches et demie de front du chemin royal à la rivière (la partie au dessous du chemin royal ayant été vendue à Pierre-Paul Blouin le 6 juillet 1818), entre Olivier Racine au nord-est et Pierre Cloutier au sud-ouest;
- 4- un pied sept pouces et trois lignes de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre Pierre-Paul Blouin au nord-est et Boniface Racine au sud-ouest;
- 5- deux pieds quatre pouces et onze lignes du fleuve à la rivière, joignant des deux côtés aux représentants de feu Jacques Racine;
- 6- neuf pouces et onze lignes au-dessous de la rivière, entre Boniface Racine au sud-ouest et Pélagie Racine au nord-est.

Ces six lots (dont les trois derniers appartenaient à Pierre Racine comme héritier de deux de ses enfants décédés avant le partage du 6 décembre 1818 (Félicité et Marie), se retrouvent dans le titre nouvel de sa veuve, Rose Vézinat, du 16 octobre 1827 (Bernier). Quant à l'autre moitié de la terre de Pierre Racine, identique aux trois premiers lots ci-dessus de sa veuve, Pierre-Paul Blouin, qui l'acquiert graduellement, en rendit compte dans son propre titre nouvel du 17 avril 1826 (Bernier), tant pour lui que pour les héritiers de Pierre et de Jacques Racine, "vu la multiplicité de parts... qui en réduirait quelques unes à environ une ligne de front, tel qu'on peut le voir par le partage du 6 décembre 1818". Ces trois lots y sont décrits comme suit:

- 1- Cinq perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens (lot 259 du cadastre), joignant au nord-est à la veuve Pierre Racine et au sud-ouest à Augustin Paré et ses enfants;
- 2- sept perches et demie de front au-dessus de la rivière (lot 265), joignant au nord-est à la veuve Pierre Racine et au sud-ouest audit Augustin Paré;
- 3- deux perches et demie de front du fleuve à la rivière, joignant au nord-est audit Augustin Paré et au sud-ouest à la veuve Pierre Racine.

Marie-Rose Vézinat, veuve de Pierre Racine, fit son testament le 8 Juin 1826 (Ranvoyzé). Elle léguait tous ses biens à Fabien Racine (né de Félicité Gagnon), sauf une somme de 100 livres qu'il devait remettre à Magloire Racine. Le 4 mai 1831 (Ranvoyzé), Fabien Racine donna en outre à Magloire Racine 1 900 livres pour les droits de ce dernier au douaire coutumier de feu Scolastique Paré sa mère.

Le 16 Juin 1826 (Ranvoyzé), Augustin Paré, exécuteur testamentaire de feu Pierre Racine, rendit compte à Marie-Rose Vézinat. La vente des meubles, faite les 19 et 20 mai 1825, avait rapporté 1 176 livres qui servirent à payer 1 155 livres de dettes.

Le 16 mai 1831 (Ranvoyzé), Fabien Racine vendit à Prisque Paré cinq perches de terre de front entre le fleuve et le chemin du Roi, pour 3 600 livres payées comptant. Prisque Paré céda ce lot à Pierre-Paul Blouin le 23 février 1834 (Ranvoyzé). Le 16 mai 1831 également Prisque Paré vendit à Jérôme Simard cinq perches de front du chemin royal à la rivière aux Chiens et sept perches et demi au-dessus de la rivière, ainsi que deux perches et demie du fleuve à la rivière, pour 1 800 livres.

Le 26 mars 1877 (Vézina), Jérôme Simard vendit à Chrysostome Blouin le lot 255 de cinq perches et demie de front du chemin royal à la rivière aux Chiens, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Paul Blouin au nord-est, à l'exception de la maison et du terrain avoisinant appartenant déjà à l'acquéreur, ledit lot ayant été acquis de Flavien (Fabien) Racine "il y a environ trente ans" devant Ranvozyé. Le prix de vente était de \$325.

Le 21 mars 1882 (Vézina), Jérôme Simard vendit le lot 264 de sept perches et demie de front de la rivière aux Chiens au trait carré à Olivier Perron, meunier, pour \$650. Le 26 novembre 1882 (Vézina), Olivier Perron, le revendit à Louis Racine fils de Louis, pour \$675. Le 11 avril 1886 (G.-L. Dick), celui-ci en revendit une partie, soit depuis le ruisseau Danaïs jusqu'au trait carré, à François Paré, boucher, pour \$400.

11-2: La terre de Nicolas Drouin, puis de Pierre Cloutier
son gendre, depuis 1769.

On a vu plus haut que Nicolas Drouin avait épousé Françoise Racine en février 1753. Le 3 octobre 1778 (Crespin), leur fille, Françoise, passa son contrat de mariage avec Pierre Cloutier, fils de Pierre et de Marie-Joséphé Poulin, de Saint-Joachim. En faveur de ce mariage Nicolas Drouin et sa femme donnaient aux futurs époux tous les biens meubles et immeubles qui pourraient leur appartenir à leur décès, mais ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant.

Nicolas Drouin décéda le 26 février 1785, laissant deux autres filles mineures, Catherine et Geneviève Drouin. L'inventaire du défunt fut fait le 21 mars 1785 (Crespin fils). Il avait une maison de colombages de 40 pieds de long sur 18 de large avec un petit bas-côté au nord, plancher haut et bas, porte ferrée et châssis vitrés, couverte en bardeau, estimée à 50 livres, et un autre corps de bâtiment de 62 pieds de long sur 20 de largeur contenant grange et étable clos en planche et couvert en paille, prisé à 100 livres. Sa terre avait deux arpents et deux perches de front "joignant au sud-ouest à Michel Racine et au nord-est à Pierre Racine" où sont construits les dits bâtiments (voir p. 64 les terriers de 1765 et 1769).

Le 22 mars 1785 (Crespin), furent vendus les meubles et les bâtiments de feu Nicolas Drouin à la requête de Pierre Cloutier, comme tuteur des enfants mineurs dudit Nicolas Drouin, après que ladite vente eut été annoncée à la porte des églises du Château-Richer, de Saint-Joachim, de Sainte-Anne et de Sainte-Famille. Le 23 mars 1785 (Crespin), fut partagé le produit de cette vente, qui avait rapporté la somme de 1492 livres 4 sols, mais dont il fallait déduire 301 livres 7 sols 4 deniers pour payer les dettes de la communauté. Il restait ainsi 1 191 livres 16 sols 8 deniers dont il fallait diminuer 61 livres 10 sols pour les frais du notaire, de sorte qu'il restait à partager 1 130 livres 6 sols 8 deniers entre Pierre Cloutier comme donataire du défunt et les deux héritiers légitimes (Catherine et Geneviève Drouin). Il revenait ainsi 565 livres 9 sols 4 deniers à Pierre Cloutier et autant aux deux mineures, mais "comme il a esté omis quelque chose", il revenait à chacune d'elles 290 livres 1 sol 8 deniers.

Le 4 juin 1786 (Crespin), Louis Noyer Racine père vendait à Pierre Cloutier 19 pieds de terre de front sur lieue et demie de profondeur et douze pieds de front du fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, enclavés dans la terre de François Racine, pour le prix de 150 livres.

Le 12 octobre 1790, Catherine Drouin épousa Louis Paré, fils de Joseph et de Judith Simard (terre 94).

Le 17 octobre 1790 (Crespin), Pierre Cloutier et Françoise Drouin firent un accord avec Louis Paré et Catherine Drouin sa femme au sujet de 35 pieds de terre de front échus à ladite Catherine Drouin par le décès de Nicolas Drouin son père. Louis Paré devait jouir de huit pieds au nord-est de Pierre Racine où il fait sa demeure, et prendre 27 pieds au sud-ouest dudit Pierre Racine à la rivière aux Chiens où feu Nicolas Drouin faisait sa demeure.

Le 9 janvier 1793 (Louis Deschenaux), Françoise Racine, veuve de Nicolas Drouin, après s'être fait lire le contrat de mariage de Pierre Cloutier avec Françoise Drouin sa fille, passé le 3 octobre 1778, portant donation par ledit Nicolas Drouin et elle auxdits Pierre Cloutier et Françoise Drouin, déclara qu'en ne donnant que la moitié de ses biens meubles et immeubles et en réservant l'autre moitié pour ses deux autres enfants, il ne resterait pas assez de biens meubles et immeubles à sesdits fille et gendre pour faire un établissement sortable et que la division desdits biens serait préjudiciable à tous ses enfants, à quoi voulant obvier elle ratifiait ledit acte de donation quant à la moitié de ses biens et donnait auxdits Pierre Cloutier et à sa femme l'autre moitié, mais les donataires devaient payer à Catherine Drouin, fille de la donatrice et épouse de Louis Paré la somme de 150 livres pour sa légitime, et à Geneviève Drouin aussi sa fille pareille somme de 150 livres après le décès de la donatrice. Le même jour 9 janvier 1793 (Deschenaux), Françoise Racine fit son testament ratifiant la donation qu'elle venait de faire. Elle décéda à Sainte-Anne le 12 septembre 1821.

Le 22 février 1796 (Crespin), Augustin Racine, fils de Joseph et de Geneviève Caron - (terre 93-5), veuf de Marie-Joséphé Veau, vendait à Pierre Cloutier quatre perches et six pieds de terre en deux parts, savoir une perche six pieds du fleuve à la rivière aux Chiens et trois perches de front sur lieue et demie de profondeur, le tout enclavé dans la terre de l'acquéreur et appartenant au vendeur par donation de Claude Racine.

Le 3 février 1806 (Martin Martineau), Louis Paré, veuf de Catherine Drouin, vendait à Pierre Cloutier les parts de terres échues à sa femme et appartenant maintenant à ses deux enfants mineurs, soit quinze pieds de front sur lieue et demie de profondeur entre Pierre Cloutier au nord-est et Pierre Racine au sud-ouest, et dix-neuf pieds de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre Pierre Racine au nord-est et Pierre Cloutier au sud-ouest, lesdites parts de terre ayant été vendues à l'enchère pour le prix de mil livres.

Le 10 mai 1809 (Bernier), Pierre Cloutier et Françoise Drouin sa femme donnaient à leur fils Pierre: 1) neuf perches quatorze pieds de terre de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre le donataire au nord-est et Michel Racine au sud-ouest, avec les bâtiments dessus construits; 2) huit perches quatre pieds de front du fleuve à la rivière aux Chiens et treize perches moins quatre pieds de front au-dessus de la rivière, bornés au nord-est partie à Louis Racine et partie à Pierre Racine, et au sud-ouest au donataire. Ils lui donnaient aussi tous leurs meubles mais ils se réservaient l'usufruit des biens ainsi donnés. Le donataire devait travailler au profit des donateurs qui s'obligeaient de le nourrir et entretenir avec sa femme et ses enfants. Il devait aussi payer à chacun de ses frères et sœurs nommés Joseph, Ursule, Jean, Louis et Charles Cloutier, la somme de 450 livres après le décès des donateurs pour tous droits de légitime paternelle mobilière et immobilière en la succession future desdits donateurs. Cette donation en

remplaçait une autre faite le 17 novembre 1807 devant le notaire Martineau et qui fut annulée le 10 mai 1809.

Le 6 août 1809 (Bernier), Pierre Cloutier fils passait son contrat de mariage avec Agnès Poulin, fille de Jean Marie et de Françoise Pépin de Saint-Joachim où le mariage fut célébré le 4 octobre 1809.

Le 22 décembre 1810 (Bernier), Pierre Cloutier père et Françoise Drouin faisaient leurs testaments par lesquels ils ratifiaient la donation faite à leur fils le 10 mai 1809.

Le 25 janvier 1824 (Ranvoyzé), Pierre Cloutier vendait à Etienne Simard père, pour 1 200 livres, trois perches et un pied de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal, indivis dans un arpent de front sur une lieue et demie de profondeur borné au sud-ouest par Pierre Racine et au nord-est par Claude Racine dit Noyer, appartenant audit vendeur par donation à lui faite le 10 mai 1809.

Le 12 juin 1824 (Ranvoyzé) était fait l'inventaire de la communauté de Pierre Cloutier fils et de feu Agnès Poulin, décédée le 27 mars 1823, laissant six enfants mineurs. Françoise Drouin, veuve de Pierre Cloutier père, assistait à l'inventaire à titre d'usufruitière des meubles donnés à son fils. Les terres de Pierre Cloutier fils comprenaient:

- 1) douze perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre les représentants de Michel Racine au sud-ouest et Pierre Racine au nord-est, sur lequel lot (7) étaient construits une maison en pierre à un étage de 45 pieds de front sur 20 de large couverte en bardeaux, sur le derrière de laquelle était construit un appentis en bois de 16 pieds sur 8 aussi couvert en bardeaux, "le tout en mauvais état", une grange en bois couverte en paille, de 74 pieds sur 20 "en très mauvais état" et deux autres petits bâtiments;
- 2) un arpent de front depuis la basse marée du fleuve jusqu'à la clôture actuelle de la grève, entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine (terre 82) au nord-est;
- 3) cinq perches de front depuis ladite clôture de la grève jusqu'au chemin royal, "lequel lot appartient aux mineurs seulement, indivis avec autant de terre tant en front qu'en profondeur" appartenant partie à Etienne Simard père et partie à Pierre Cloutier comme tuteur de ses enfants, entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine au nord-est;
- 4) un arpent de front du chemin royal à la rivière aux Chiens (lot 11), entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine au nord-est;
- 5) dix-sept perches six pieds de front de la rivière aux Chiens aux terres non concédées (suite du lot 11), entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine au nord-est, où il y a une grange en bois couverte en paille "en médiocre état".

Le 16 juin 1824 (Ranvoyzé), furent vendus à l'encan les biens meubles de la succession de Françoise Drouin. Le 20 juillet 1824 Pierre Cloutier fils se remaria au Château-Richer avec Marie Paré, fille de Jean et de Marguerite Simard (terre 85) de Sainte-Anne. Dès le premier août 1824 (Ranvoyzé) ils firent leurs testaments en faveur l'un de l'autre.

Le 26 juin 1826 (Bernier) Pierre Cloutier déclara dans son titre nouvel posséder les mêmes lots que ci-dessus, sauf que le troisième mesurait alors sept perches de front au lieu de cinq, entre la veuve de Pierre Racine au sud-ouest et Etienne Simard au nord-est.

11-3- La terre de Pierre Cloutier depuis 1826

On vient de voir (section 11-2) que Pierre Cloutier possédait depuis 1793 les terres que son beau-père, Nicolas Drouin avait eues en partage dans les lots 7 et 11 issus de la division originale des terres de l'ancêtre Etienne Racine, et que Pierre Cloutier les donna le 10 mai 1809 à son fils Pierre qui épousa Agnès Poulin le 4 octobre 1809. Celle-ci décéda le 27 mars 1823.

Le 4 mai 1835 (Ranvoyzé), furent partagées les terres des successions de défunts Pierre Cloutier et Agnès Poulin, en présence de Marie Paré, veuve dudit Pierre Cloutier qu'elle avait épousé le 20 juillet 1824 et dont elle était légataire universelle, et en présence des trois enfants mineurs desdits défunts: Julie, Pierre et Joseph Cloutier, héritiers chacun pour un cinquième de leur mère. Augustin Paré aussi présent avait acquis les deux autres cinquièmes qui étaient échus aux deux autres filles majeures, Elisabeth, épouse de J.-B. Paré, et Marie, épouse d'Ignace Giguère, par actes de 19 octobre 1834 (Ranvoyzé) et du 11 octobre 1834 (Fabien Ouellet) respectivement. Étaient aussi présents Joseph Paré, qui avait acquis deux lopins de terre et des parts de bâtiments appartenant auxdites Elisabeth et Marie Cloutier le 6 octobre 1834 (Ranvoyzé), et Etienne Simard père qui avait aussi acquis un lot de terre par acte du 25 janvier 1824 dont il a été question à la section 11-2.

Les immeubles de la communauté de Pierre Cloutier et Agnès Poulin comprenaient les cinq lopins énumérés à l'inventaire du 12 juin 1824 (voir section 11-2), mais dont les tenants (voisins) n'étaient plus les mêmes:

- 1) Douze perches de front sur la profondeur depuis la basse marée jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 272 du cadastre de Saint-Anne et lot 4 du cadastre du Château-Richer. (Voir plan no 3 au début du volume). Ces lots appartiendront à Joseph Paré comme on le verra ci-après.
- 2) un arpent de front depuis la basse marée jusqu'à la clôture actuelle de la grève (lot 254 du cadastre), borné au sud-ouest par Pierre-Paul Blouin (258) et au nord-est par Claude Racine (lot 247 ou terre 82);
- 3) un arpent de front étant la continuation du lot précédent de la clôture de la grève au chemin royal (environ six arpents et demi de profondeur) et comprenant le lot acquis par Etienne Simard comme susdit (ledit arpent correspondant au lot 253 du cadastre), borné au sud-ouest partie par ledit Pierre-Paul Blouin (258) et l'emplacement d'Urbain Racine (251-252), et au nord-est par ledit Claude Racine (247);
- 4) un arpent de front du chemin royal à la rivière aux Chiens, correspondant aux lots 248 et 249 du cadastre, d'un demi-arpent de front chacun sur 15 arpents et demi de profondeur (continuation du lot 253), borné au sud-ouest par Jérôme Simard (255) et au nord-est par Claude Racine (247);
- 5) dix-sept perches de front de la rivière aux Chiens jusqu'aux terres non concédées (lots 262 et 263 du cadastre), bornées au sud-ouest par Jérôme Simard (264) et au nord-est par Claude Racine (lot 247 ou terre 82). Ces

lots 262 et 263 mesurent chacun huit perches et demie de largeur sur 97 arpents de profondeur.

A titre de légataire universelle Marie Paré devait avoir la moitié de chaque lot, sauf dans le troisième dont Etienne Simard avait acquis une partie, et les mineurs et acquéreurs susdits l'autre moitié. Les arbitres choisis par les parties, Pierre-Paul Blouin et Claude Racine, affirmèrent, après avoir "scrupuleusement examiné en détail lesdits lots de terre", qu'ils les avaient trouvés d'égale valeur. Le partage qui en a été fait, aussi compliqué que celui des terres de Pierre Racine dont il a été question précédemment, comprend un grand nombre de subdivisions de lots (13 pages de l'acte de partage), qu'il serait trop long d'expliquer.

Le 10 juin 1839 (Ranvoyzé), Pierre Cloutier, fils de Pierre et d'Agnes Poulin, l'un des héritiers de celle-ci, vendit à Pierre-Paul Blouin (senior), "issu du premier mariage de Sieur Pierre-Paul Blouin père" (avec Marguerite Racine, voir le début de la section 12), 1) une perche de terre de front sur la profondeur depuis la basse marée jusqu'à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Augustin Paré fils et au nord-est audit acquéreur; 2) une perche de front de ladite clôture au chemin royal, joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Augustin Paré fils; 3) une perche de front du chemin royal à la rivière aux Chiens, tenant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Prisque Paré; 4) une perche douze pieds sept pouces "deux lignes et un tiers de ligne de front" depuis ladite rivière jusqu'au deuxième rang, tenant au sud-ouest audit Augustin Paré et au nord-est audit acquéreur. Ces lots provenant du partage du 4 mai 1835, étaient vendus pour 1000 livres "ancien cours".

Le même jour, 10 juin 1839 (Ranvoyzé), Pierre Cloutier fils vendit à Joseph Paré, fils d'Etienne, une perche trois pieds sept pouces deux lignes et un tiers de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, tenant au sud-ouest à Pierre-Paul Blouin fils et au nord-est audit acquéreur, pour 40 piastres d'Espagne.

Le 18 août 1839 (Ranvoyzé), Augustin Paré fils vendait à Pierre-Paul Blouin (senior), pour 1500 livres, 1) deux perches de terre de front du chemin royal à la rivière aux Chiens tenant au sud-ouest à Jérôme Simard et au nord-est à Joseph Cloutier; 2) trois perches sept pieds deux pouces quatre lignes et deux tiers de front de ladite rivière au second rang, tenant au sud-ouest à Jérôme Simard et au nord-est à l'acquéreur, appartenant audit vendeur moitié par échange qu'il en a fait avec J.-B. Paré et Elisabeth Cloutier le 19 octobre 1834 et moitié par acquisition de Marie Cloutier, épouse d'Ignace Giguère, charretier au faubourg St-Roch, à Québec, le 11 octobre 1834, comme on l'a vu plus haut.

Après avoir acquis la part de terre de Pierre Cloutier fils le 10 juin 1839, Joseph Paré acquit celle de Joseph Cloutier son frère le 7 mai 1841 (Ranvoyzé), celle de Louis Mercier le 2 novembre 1841 (M. Tessier), celle d'Etienne Cloutier le 12 octobre 1846, celle de Sifroi Cloutier le 20 mai 1848 et celle de Marcelline Cloutier le 29 octobre 1849 (actes de Ranvoyzé).

Au terrier de Ste-Anne pour les années 1850-1858 (ASQ, S-187), Joseph Paré possédait douze perches de front correspondant au lot 4 du cadastre du Château-Richer (au sud-ouest de la rivière aux Chiens), depuis la basse marée jusqu'à la rivière qui fait un coude un peu au-dessus de la voie ferrée, en suivant ses contours, et au lot 272 du cadastre de Sainte-Anne (au nord-est de

la rivière), de même largeur sur seize arpents et demi de profondeur, qui est la continuation du lot 4.

Joseph Paré vendit ces lots à Adolphe-P. Bouchard le 26 novembre 1855 (Ranvoyzé). Celui-ci les légua par son testament du 27 octobre 1870 (G. Dick), à sa fille, Marcelline Bouchard, qui épousa Maxime Bolduc le 7 juillet 1869. Ceux-ci vendirent le lot 4 et le lot 272 à Olivier Perron, meunier, le 11 mai 1880 (G. Dick), pour \$600.

En 1880 le lot 4 était borné au sud-ouest par le lot 7 du Château-Richer, de 16 perches 17 pieds de front sur 6.2 arpents de profondeur, appartenant à Pierre-Paul Blouin senior, et au nord-est par le lot 3 de cinq perches six pieds de front sur huit arpents de profondeur appartenant à Pierre-Paul Blouin (Junior) "fils de Paul". Quant au lot 272 de Sainte-Anne, il était borné au sud-ouest partie par la rivière et partie par le lot 275 de Pierre-Paul Blouin Junior et au nord-est partie par le lot 270 de cinq perches quatre pieds de front sur onze arpents de profondeur du chemin royal à la rivière aux Chiens, et partie par le lot 271 (au sud du lot 270), de même largeur sur six arpents de profondeur, où il aboute au détour de la rivière près de la grève (voir le plan cadastral de 1879 pour la situation de ces lots).

Le 13 mai 1897 (A.-N. Vézina), Olivier Perron donna à son fils Daniel

- 1) le lot 4 du Château-Richer, mesurant douze perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, borné au sud-ouest par François Blouin et François Paré et au nord-est par Joseph Blouin, moins le terrain du chemin de fer;
- 2) le lot 272, continuant ce lot 4 du côté nord-est de la rivière aux Chiens, jusqu'au point où ladite rivière coupe le lot 272 au nord-ouest, celui-ci joignant au sud-ouest à François Blouin et au nord-est à Thomas Rodrigue (270);
- 3) le lot 12 du Château-Richer, d'un arpent de front sur huit perches de profondeur où le front est de neuf perches et demie, avec le moulin à farine et le moulin à scie dessus construits, ainsi que les droits et servitudes actives acquis à perpétuité détaillés à l'acte de vente par Richard Tremblay à Zacharie Cloutier, anciens propriétaires de ce lot, le 24 février 1859 (Et. Légaré).
- 4) le lot 274 de Ste-Anne, acquis du Séminaire de Québec pour \$400, de quatre arpents en superficie, borné au nord-est par le lot 275 et de tous les autres côtés par l'ancien cours de la rivière aux Chiens qui y fait presque un demi-cercle. Le donataire devait payer \$400 à sa soeur Dina et \$600 à son frère Josaphat, alors absent. Daniel Perron décéda le premier juin 1908. Son épouse, Malvina Bieau revendit les lots de terre de son mari à Ludger Têtu le 26 novembre 1908 (Beauregard) pour \$7000, avec la maison, moulins et autres bâtisses.

12- Les terres de Pierre-Paul Blouin depuis 1800
(y comprises les terres acquises de Pierre,
Jean-Baptiste et Jérôme Racine)

On a vu à la fin de la section 9 que le 4 avril 1799 et le 4 novembre 1808 Pierre-Paul Blouin acquit de son frère Joseph-Marie les terres que leur père, Joseph-Marie Blouin, possédait dans la terre des Racine depuis le 9 juin 1796. Ces terres comprenaient 1) onze perches cinq pieds et demi de front joignant au sud-ouest à Etienne Racine et au nord-est à Michel Racine, "sur la

profondeur qu'il y a depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens seulement", soit la part du lot 9 appartenant à Louis Noyer Racine; 2) neuf perches et huit pieds de front sur la même profondeur, dans les lots 3 à 5, s'élargissant à dix-sept perches treize pieds et demi au-dessus de la rivière, joignant au sud-ouest à une part appartenant à Marguerite Paré dans les lots 1 et 2 (voir section 7), et au nord-est à Michel Racine; 3) deux perches dix-sept pieds (soit trois perches moins un pied) à prendre au-dessus de la rivière (voir 23 juin 1785), entre Michel Racine au sud-ouest et Etienne Racine au nord-est. On a vu aussi (section 11-1) qu'à partir de 1818 Pierre-Paul Blouin acquit presque toutes les terres de Pierre Racine.

Le 2 février 1802 (Martineau), Pierre-Paul Blouin, fils de Joseph-Marie et de Geneviève Gravelle, passa son contrat de mariage avec Marguerite Racine, fille de Michel et de Geneviève Gagnon (sur ces derniers voir la fin de la section 6), qu'il épousa le 23 février 1802. Marguerite Racine, décéda en 1805 et son inventaire fut fait le 17 juillet de la même année (Martineau). Sur le premier lot mentionné ci-dessus (no 9), il y avait une maison de pierre de 30 pieds de long sur 16 de large, mesure française. Les meubles de la succession furent vendus à l'encan le lendemain, 18 juillet 1805 (Martineau). Le 11 novembre 1806 Pierre-Paul Blouin se remaria avec Marie-Joséphine Gagnon, de Saint-Joachim, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 7 novembre (Faribault).

De son premier mariage avec Marguerite Racine, Pierre-Paul Blouin avait eu son fils (né le 20 décembre 1804) qu'il nomma aussi Pierre-Paul. De son deuxième mariage il eut un autre fils (né le 26 novembre 1811), qu'il nomma pareillement Pierre-Paul. Le premier, dit "senior", épousa Angélique Simard, fille de François et de Magdeleine Paré de Saint-Joachim, le 20 janvier 1829, tandis que le second, dit "junior", épousa Anastasie Gravelle, fille de Charles et de Marie Morel (terre 92), le 10 janvier 1837, puis Marcelline Gagnon, veuve d'Octave Dupéré, en 1865.

On a vu à la section 5 et à la fin de la section 9 que le 9 juin 1796 Joseph-Marie Blouin acquit une partie du lot 3 dont Pierre-Paul Blouin, son fils, acquit le reste (trois perches six pieds) le 31 mai 1808 (Martineau).

On a vu d'autre part, à la fin de la section 6, que le 11 février 1813 Michel Racine et Magdeleine Gagnon sa femme donnèrent leurs terres (qui comprenaient une partie des lots 5, 6 et 9 des partages originaux de la terre de l'ancêtre Etienne Racine), à leurs fils Jean-Baptiste et Jérôme, le premier ayant, de la basse marée à la rivière aux Chiens, dans les lots 5 et 6, seize perches de front et seize perches et demie de front au-dessus de la rivière dans le lot 9, tandis que Jérôme avait dix-sept perches de front dans les lots 5 et 6 au-dessous de la rivière et seize perches et demie de front au-dessus de la rivière dans le lot 9. Les terres de Jean-Baptiste correspondent aux lots 275 (au-dessous de la rivière) et 278 (au-dessus), tandis que les terres de Jérôme correspondent aux lots 266 (au-dessous de la rivière) et 277 (au-dessus) - Voir l'extrait du plan cadastral de Sainte-Anne, au début du volume (plan no 3).

Le 16 mai 1831 (Ranvozé), Jean-Baptiste Racine et Sophie Neveu sa femme vendirent leurs parts (lots 275 et 278) à Pierre-Paul Blouin père, pour 14 000 livres ancien cours. Il n'y avait pas de bâtiments sur ces lots. Quant à Jérôme, qui épousa Geneviève Simard, fille de Jean et de Geneviève Giguère (terre 86), le 23 février 1813, il donna à son fils Jean Racine, le 28 juillet 1842 (Ranvozé), sa part dans la communauté de biens qui avait existé entre lui et feu Geneviève Simard, consistant en la moitié indivise des terres qui

lui avaient été données le 11 février 1813. Le 6 février 1843 Jean Racine épousa Marcelline Côté au Château-Richer.

Le 13 avril 1838 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin fit son testament par lequel il donnait à Pierre-Paul son fils né de son deuxième mariage avec Marie-Joséphé Gagnon (Pierre-Paul junior), à titre de légataire particulier, la moitié indivise de tous les lots de terre qu'il avait acquis de feu Pierre Racine et ses enfants (voir section II-1, depuis 1818) et la moitié indivise de la terre qu'il avait achetée de Jean-Baptiste Racine le 16 mai 1831, ainsi que la moitié indivise d'un autre lot acquis de Prisque Paré le 9 octobre 1834 (Ranvoyzé), à charge par le donataire de garder avec lui son frère et sa soeur germains (Jérôme et Marie-Joséphé) jusqu'à ce qu'ils soient pourvus et de leur donner chacun 450 livres ancien cours. Il lui donnait aussi la moitié de ses biens meubles. Quant à l'autre moitié de ses meubles et autres immeubles que ledit testateur posséderait à son décès, il les donnait à son autre fils Pierre-Paul, né du premier mariage du testateur avec Marguerite Racine, qu'il instituait son légataire universel, à charge par lui de payer aussi 450 livres à chacun de ses frères et soeur consanguins.

Le 10 novembre 1843 (Ranvoyzé), fut fait l'inventaire de Jérôme Racine et de feu Geneviève Simard. Leur terre "d'un arpent et demi de front sur une lieue et demie de profondeur" joignait au sud-ouest partie à Pierre-Paul Blouin fils et partie à Pierre-Paul Blouin père, et au nord-est à Augustin Paré fils. Il y avait une maison en pierre à un étage de 54 pieds de long sur 24 de large, au nord de laquelle était joint un cabinet en pierre de 54 pieds de long sur sept de large, le tout couvert de bardeaux, la moitié en bon état et la moitié en médiocre état. La grange-étable, en très médiocre état, couverte en paille, mesurait 90 pieds de long sur 24 de large.

Le 30 janvier 1844 Jérôme Racine se maria à Sainte-Anne avec Geneviève Paré, fille d'Étienne et de Marie Lamotte. Il est à noter que dans la donation du 28 juillet 1842 la terre de Jérôme Racine est dite mesurer seize perches et demie de front (en fait dix-sept: voir le 11 février 1813), du fleuve à la rivière aux Chiens et quinze perches de front (en fait seize et demie) au-dessus de la rivière. L'inventaire du 10 novembre 1843 lui donne quinze perches de front sans distinguer la largeur au-dessous et au-dessus de la rivière.

Le 27 septembre 1845 (Ranvoyzé), fut partagée la terre de Jérôme Racine. Les arbitres Augustin Paré père et Chrysostome Paré ayant estimé qu'elle était d'égale valeur dans toute son étendue, le notaire la divisa en deux lots de huit perches de front chacun du fleuve à la rivière aux Chiens et de là sept perches et demie jusqu'aux terres non concédées. Le premier lot, borné au nord-est par Augustin Paré, échut à Jean Racine, en sa qualité de donataire de son père. Le second lot, borné au sud-ouest partie par Pierre-Paul Blouin père et partie par Pierre-Paul Blouin senior son fils, échut aux héritiers de feu Geneviève Simard. Ceux-ci étaient au nombre de cinq: Charles, Narcisse, Jean, Olivier et Olive. Cette dernière, épouse d'Adolphe Bouchard, avait vendu ses droits successifs à son frère Jean le 5 février 1843 (Ranvoyzé) pour 1200 livres ancien cours. On partagea ensuite le second lot en quatre parts dont trois d'une perche onze pieds de largeur jusqu'à la rivière et d'une perche et demie au-delà, et la quatrième de trois perches quatre pieds jusqu'à la rivière et trois perches au-delà, cette dernière part étant bornée au sud-ouest partie par Pierre-Paul Blouin père et partie par Pierre-Paul Blouin senior. Le premier lot échut à Charles Racine, le second à Olivier, le troisième à Narcisse et le quatrième à Jean tant personnellement qu'en sa qualité de cessionnaire des droits de sa soeur Olive.

Narcisse vendit sa part à Pierre-Paul Blouin senior le 9 mars 1846 pour 1350 livres. Charles fit de même le 12 octobre 1846, ainsi qu'Olivier le 12 novembre 1848, pour le même prix (contrats devant Ranvoyzé). Les héritiers de Jérôme Racine donnèrent à leur frère Jean une quittance de leurs droits de légitime le 24 septembre 1848 pour Charles, le 12 décembre 1850 pour Olivier, le 23 avril 1854 pour Olive et le premier mai 1854 pour Narcisse (Ranvoyzé).

Le 17 décembre 1855 (Ranvoyzé), Jean Racine et Marcelline Coté vendirent à Pierre-Paul Blouin senior, pour 1000 livres, les parts de terre que ledit Jean Racine avait eues de son père le 28 juillet 1842 et par le partage du 27 septembre 1845, soit huit perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, où le front n'était plus que de sept perches et demie jusqu'au deuxième rang, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Augustin Paré fils au nord-est, et trois perches quatre pieds de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, où le front était de trois perches jusqu'au trait carré, soit 102 arpents de profondeur depuis la rivière, ce deuxième lopin ayant été acquis par Jean Racine de sa soeur Olive le 5 février 1843. Ces parts de terre font partie des lots 266 et 277 du cadastre.

Pierre-Paul Blouin senior possédait maintenant en entier, outre les onze perches six pieds provenant de ses père et mère (dans le lot 9), du fleuve à la rivière aux Chiens (lot 267 du cadastre, de dix-neuf arpents de profondeur), les terres ayant appartenu à Jérôme Racine, soit le lot 266, de dix-sept perches de front sur vingt-cinq arpents et demi de profondeur du fleuve à la rivière aux Chiens, et le lot 277 de seize perches et demie de front sur 101 arpents et demi de profondeur de la rivière au trait carré du premier rang. Les lots 266 et 277 étaient bornés au nord-est par les lots 261 et 276 d'Augustin Paré dont il a été question à la fin de la section 10, tandis que le lot 267 était borné au sud-ouest par le lot 269 du même Augustin Paré.

Le 8 novembre 1857 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin, fils de Pierre-Paul senior et d'Angélique Simard, passa son contrat de mariage avec Luce Racine, âgée de 17 ans, fille d'Urbain et de Marie Paré (terre 82), qu'il épousa le 10 novembre.

Le 15 novembre 1857 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard donnèrent à leur fils Pierre-Paul 1) seize perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens où le front est de quinze perches et demie jusqu'au deuxième rang, joignant au sud-ouest partie aux donateurs et partie à Pierre-Paul Blouin junior et au nord-est à Augustin Paré (lots 266 et 277 dont les mesures exactes sont décrites ci-dessus), avec la maison et autres bâtiments construits sur le lot 266; 2) un demi-arpent de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, et de là huit perches six pieds de front jusqu'au deuxième rang, joignant au sud-ouest les donateurs et au nord-est Urbain Racine (il s'agit des lots 248 et 262 du cadastre, joignant la terre 82 au nord-est, mesurant respectivement quinze arpents et demi et 97 arpents de profondeur et faisant partie de lopins de terre acquis de Pierre Racine et de ses enfants: voir 13 avril 1838). Le donataire devait payer à chacune de ses soeurs (Philomène, Anastasie et Marie) 37 livres 10 chelins et leur donner chacune une vache, une brebis, un lit, un coffre et un rouet, à son autre soeur Pauline, épouse de Jérôme Simard, cultivateur de St-Ambroise de Kildare, 12 livres 10 chelins, et 15 chelins à son frère Olivier. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens ci-dessus donnés.

Le même jour, 15 novembre 1857 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin senior donna à son fils Pierre-Paul les lots 253 et 254, de la basse marée au chemin

royal, faisant aussi partie des terres de Pierre Racine. Le donataire revendit le lot 253 à Augustin Paré le 16 mai 1867 (Lavole)(voir p. 53).

13- Les terres des frères Pierre-Paul
et Olivier Blouin depuis 1857.

Le 15 janvier 1860 (Ranvoyzé), Olivier Blouin, autre fils de Pierre-Paul Blouin senior et d'Angélique Simard, passa son contrat de mariage avec Marie-Luce Giguère, âgée de 17 ans, fille de Jean et d'Elise Michel-Taillon (terre 96), qu'il épousa à Sainte-Anne le 17 janvier.

Le 4 mars 1863 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin et Angélique Simard donnèrent à leur fils Olivier

- 1) douze perches douze pieds de terre de front sur la profondeur depuis la basse marée du fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens où le front est de deux arpents trois perches douze pieds jusqu'au deuxième rang, bornés au sud-ouest par Richard Tremblay et au nord-est par Pierre-Paul Blouin Junior, avec les bâtiments dessus construits. Ce lot correspond au lot 279 de Sainte-Anne, de vingt-trois perches douze pieds de front sur 106 arpents de profondeur de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, et à sa continuation du côté du Château-Richer, soit les lots 8, 9 et 10, de douze perches douze pieds de front sur vingt arpents de profondeur jusqu'à la basse marée, joignant au sud-ouest au lot 11 du Château-Richer appartenant à Richard Tremblay et au nord-est aux lots 6 et 7 du Château-Richer et 279 de Ste-Anne appartenant à Pierre-Paul Blouin junior, fils de Pierre-Paul Blouin et de Marie-Joséphine Gagnon sa deuxième épouse;
- 2) onze perches six pieds de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, joignant au sud-ouest à Augustin Paré et au nord-est à Pierre-Paul Blouin frère du donataire, avec maison en pierre et autres bâtiments dessus construits (ce lot correspond au lot 267 du cadastre, de dix-neuf arpents de profondeur, entre le lot 269 d'Augustin Paré au sud-ouest et le lot 266 de Pierre-Paul Blouin frère d'Olivier au nord-est);
- 3) un demi-arpent de front du chemin royal à la rivière aux Chiens où le front est de huit perches six pieds jusqu'au deuxième rang, avec deux petites granges dessus construites, entre Jérôme Simard père au sud-ouest et Pierre-Paul Blouin, frère du donataire, au nord-est. Ce lot correspond aux lots 249 et 263 du cadastre, le premier mesurant un demi-arpent de front sur quatorze arpents six perches douze pieds de profondeur du chemin royal à la rivière, le deuxième mesurant huit perches six pieds de front sur 97.5 arpents au nord de la rivière, entre les lots 255 et 265 de Jérôme Simard au sud-ouest et les lots 248 et 262 de Pierre-Paul Blouin, frère d'Olivier, au nord-est;
- 4) un lopin de forme irrégulière d'un arpent de front qui s'élargit par le haut à douze perches de front sur deux arpents de profondeur depuis la clôture de la grève, borné au nord et au sud-ouest par Richard Tremblay et au nord-est au donataire;
- 5) un demi-arpent de front de l'emplacement d'Urbain Racine au sud jusqu'à la basse marée, joignant au sud-ouest audit Pierre-Paul Blouin et au nord-est à Pierre-Paul Blouin frère du donataire (il s'agit du lot 258 de 13.7 arpents de profondeur joignant au nord-est aux lots 253 et 254 de même

profondeur donnés à Pierre-Paul Blouin, frère d'Olivier, le 15 novembre 1857, et au sud-ouest au lot 260 de Pierre-Paul Blouin senior).

Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard donnaient aussi à Olivier leur fils tous leurs biens meubles mais ils se réservaient l'usufruit de leurs biens tant meubles qu'immeubles leur vie durant. Le donataire devait payer \$150 à chacune de ses sœurs Philomène, Marie et Anastasie et \$50 aux enfants de Jérôme Simard et de feu Pauline Blouin, sœur du donataire, pour leur légitime.

Le même jour, 4 mars 1863 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard firent leurs testaments par lesquels ils confirmaient les donations faites à leurs fils Pierre-Paul et Olivier le 15 novembre 1857 et 4 mars 1863.

Le 16 mai 1867 (Lavoie), Pierre-Paul Blouin (frère d'Olivier) et Luce (Lucie) Racine sa femme vendirent à Augustin Paré, pour \$1325, un arpent de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal (lot 253), joignant au nord-est à Urbain Racine (terre 82 ou lot 247 du cadastre) et au sud-ouest audit Urbain Racine (emplacement) et Olivier Blouin (252 et 258), appartenant au vendeur par la donation du 15 novembre 1857. Le même jour, 16 mai 1867 (Lavoie), Pierre-Paul Blouin et Luce Racine firent leurs testaments.

Le 21 décembre 1871 (G. Dick), Olivier Blouin et Marie-Luce Giguère vendirent à Richard Tremblay, cardeur et cultivateur, pour \$300, le lopin d'un arpent de front depuis la clôture de la grève sur deux arpents de profondeur, s'élargissant par le haut à douze perches de front, qu'ils avaient eu le 4 mars 1863.

Le 6 octobre 1880 (F.-E. Blondeau), Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard son épouse, et Pierre-Paul Blouin leur fils et Zoraïde Lefrançois sa deuxième épouse depuis 1878, vendirent, savoir les premiers l'usufruit et les seconds la nue propriété des lots 266 et 277 à Onésime Simard, maître ferblantier à St-Roch de Québec, lesdits lots étant bornés alors au sud-ouest par Olivier Blouin (267) et Pierre-Paul Blouin junior (278) et au nord-est par Augustin Paré (lots 261 et 276), avec la maison et autres bâtisses, dont l'usufruit appartenait à Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard et la nue propriété à leur fils, en vertu de la donation du 15 novembre 1857. Le prix de vente était de \$2000 payables en partie aux héritiers de Luce Racine, première épouse de Pierre-Paul Blouin fils, en vertu de son testament du 16 mai 1877 (Lavoie) et en partie aux créanciers des vendeurs. Un mois plus tôt, le 10 septembre 1880 (Dick?), Pierre-Paul Blouin fils avait vendu à Onésime Racine le lot 254 d'un arpent de front sur sept de profondeur de la basse marée à la clôture de la grève, au sud du lot 253. Onésime Racine revendit ce lot pour \$100 le 22 septembre 1892 (Vézina) à Augustin Paré qui avait déjà acquis le lot 253 le 16 mai 1867 (voir plus haut).

Le 13 avril 1881 le shérif de Québec, Charles Alleyn, fit vendre à la porte de l'église de Sainte-Anne les lots 248 et 262 du même Pierre-Paul fils de Pierre-Paul senior et d'Angélique Simard (voir la description de ces lots à la donation du 15 novembre 1857). Ces lots furent adjugés à Olivier Blouin pour \$350. Celui-ci possédait donc maintenant les lots contigus 248-249 et 262-263, en plus des lots 258, 267 et 279 (voir 4 mars 1863) et 10 du Château Richer.

Le 31 août 1882 (Vézina), Onésime Simard vendit à Cyrille Blouin, fils de Pierre-Paul Blouin junior (frère de Pierre-Paul senior) et d'Anastasie

Gravelle sa première épouse, les lots 266 et 277 avec les bâtisses dessus construites, animaux et roulant, ainsi qu'une partie du lot 230 (dans la partie nord-est de la terre 84) qu'il avait acquise le 13 mars 1881 (Vézina) d'Etienne Paré et de Sophie Giguère, pour \$1625, mesurant un demi-arpent de front de la clôture de la grève au chemin royal (p. 117). Cette vente était faite pour le prix de \$4100 payables en partie aux héritiers susdits de feu Luce Racine et le reste au vendeur.

Le 14 février 1892 (Vézina), Olivier Blouin et Marie-Luce Giguère son épouse donnèrent à leur fils François les lots 248-249, 262-263, 267 et 279, ainsi que le lot 10 du Château-Richer, continuation du lot 279 de Sainte-Anne jusqu'à la basse marée, à charge par le donataire de payer \$400 à chacun de ses frères Joseph et Emile et \$25 à chacune de ses huit soeurs. François (dit aussi Francis) Blouin épousa Marie-Louise Gagnon au Château-Richer le 16 février 1892. Le 21 juillet 1930 (Beauregard), François Blouin donna ces lots à son fils Clément qui épousa Alma Lessard à Sainte-Anne le 23 juillet 1930.

Le 2 avril 1963 (Gérard Beauregard), Clément Blouin donna les lots 267 et 279 avec la maison à son fils Gabriel, mécanicien, moyennant paiement de \$4000. Le donataire devait demeurer gratuitement avec son épouse et sa fille Madeleine dans la partie est de la maison. Mais dès le 14 octobre 1963 (Paul Beauregard) Gabriel Blouin (qui avait épousé Jeannine Normand), vendit les lots 267 et 279, avec la maison et autres bâtiments, à Joseph Bluteau, pour \$11000.

Le 6 janvier 1968 (Paul Beauregard) Clément Blouin fonctionnaire, vendit à Maurice Cauchon, dessinateur industriel, pour \$3500, les lots 248-249 et 262-263, moins les emplacements déjà vendus et les écores de la rivière aux Chiens vendus par François Blouin à Montmorency Power Co. le 11 septembre 1925 (G. Jobidon) et qui appartiennent maintenant à Hydro-Québec.

Pour revenir à Cyrille Blouin (voir ci-dessus le 31 août 1882), il épousa Marie Pichet à Sainte-Anne le 10 février 1885. Le 30 octobre 1928 (Beauregard), Cyrille Blouin et sa femme donnèrent à leur fils Gérard les lots 266 et 277, joignant au sud-ouest à François Blouin et Arthur Blouin (267 et 278), et au nord-est à Philippe Bouchard qui avait acquis en 1925 les lots d'Augustin Paré (261 et 276).

Gérard Blouin épousa Marcelle Bouchard, fille dudit Philippe Bouchard et d'Armosa Roy, le 14 novembre 1928. Le 2 mars 1967 (G. Beauregard), Gérard Blouin donna les lots 266 et 277, avec maison, grange, animaux et roulant, à son fils Cyrille. Le 6 juin 1972 (G. Beauregard), celui-ci, célibataire, vendit ces lots à Pierre Racine, comptable agréé, avec la maison et autres bâtiments, pour \$40 000. Le vendeur se réservait un emplacement de 80 pieds de front au nord du chemin royal, sur cent pieds de profondeur, faisant partie du lot 266.

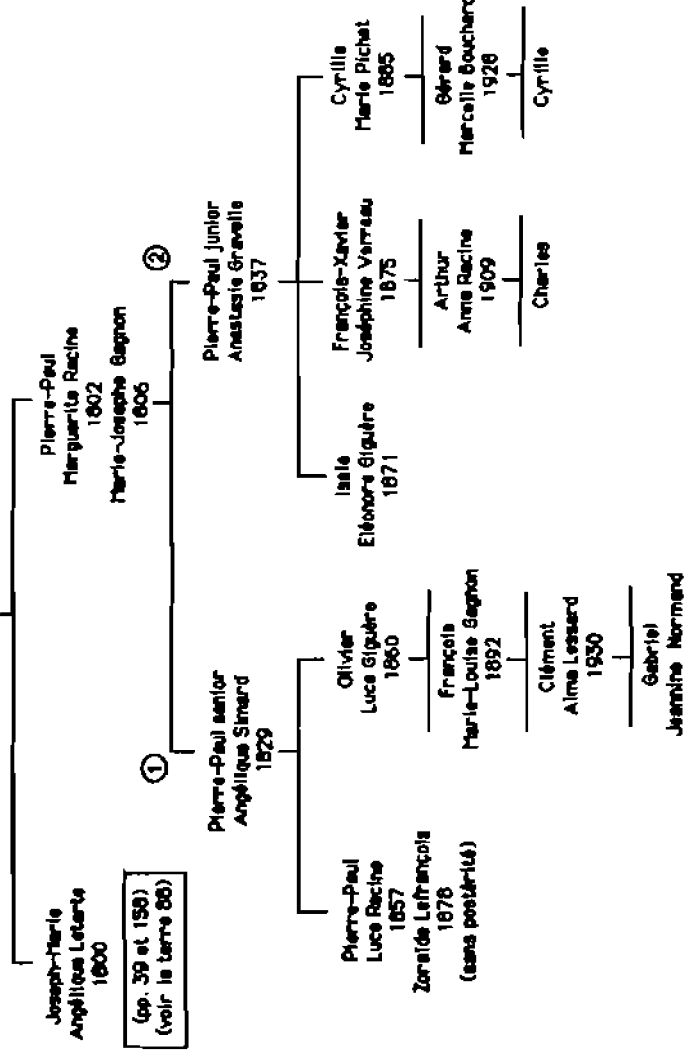
Le 12 mars 1974 (G. Beauregard), Pierre Racine vendit à Joseph Bluteau, pour \$21 000, une partie du lot 266 et une partie des lots 260 et 261 qu'il avait acquis en 1971 et 1972. Le 4 avril 1974 (J.-Y. Simard), il vendit une autre partie du lot 266 à la société Les Développements Plémond Inc., pour \$12 000. Le 7 juin 1973 (G. Beauregard), il vendit à Roch Guillot, garagiste, pour \$15 000, le lot 277 au-dessus de la rivière aux Chiens.

Tableau généalogique sommaire des descendants de Joseph-Marie Blouin

(voir aussi le Tableau p. 14-B)

Joseph-Marie Blouin
Suzanne Gravelle
1771

(fils d'Augustin et d'Hélène Le Moine : terre BB)



14- Les lots de Pierre-Paul Blouin Junior
(frère de Pierre-Paul senior)

On a vu précédemment que le premier Pierre-Paul Blouin avait eu, de son premier mariage avec Marguerite Racine, en 1802, un fils qu'il nomma Pierre-Paul et qu'il eut de son deuxième mariage avec Marie-Joséphine Gagnon, en 1806, un autre fils qu'il nomma aussi Pierre-Paul. Pour les distinguer on désigna le premier "senior" et le second "junior". Il a été question précédemment des lots dévolus à Pierre-Paul senior que celui-ci divisa entre ses deux fils, Pierre-Paul et Olivier. Il reste maintenant à voir ce qu'il advint des lots possédés par Pierre-Paul junior.

On a vu aussi précédemment que le 16 mai 1831 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin père acquit les terres de Jean-Baptiste Racine, correspondant aux lots cadastraux 275 et 278, le premier mesurant seize perches (et dix-sept pieds au cadastre) de front sur huit arpents de profondeur du chemin royal à la rivière aux Chiens, et le deuxième seize perches et demie de front sur 102.3 arpents de profondeur de ladite rivière jusqu'au trait carré du premier rang. D'autre part, on a vu que le 13 avril 1838 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin avait fait un testament par lequel il donnait à son deuxième fils, Pierre-Paul junior, à titre de légataire particulier, la moitié indivise de tous les lots de terre qu'il avait acquis de la succession de Pierre Racine (voir section 11-1) et la moitié indivise de la terre acquise de Jean-Baptiste Racine, et d'un autre lot acquis de Prisque Paré le 23 février 1834 (voir la fin de la section 11-1). Pierre-Paul Blouin junior possédait aussi le lot 6 du Château-Richer qui était la continuation du lot 275 du côté sud-ouest de la rivière aux Chiens, mesurant seize perches de front du chemin royal à la clôture de la grève, et le lot 7 qui continuait le lot 6 jusqu'à la basse marée. Le 10 mai 1869 (G.-L. Dick), il vendit à François-Xavier Paré, meunier, pour \$ 466.67, le lot 6 qui était alors borné au sud-ouest par le lot 4 d'Adolphe Bouchard (sur ce dernier voir la fin de la section 11-3), et le cours de la rivière.

Pierre-Paul Blouin junior possédait aussi (peut-être en vertu du testament de son père, du 13 avril 1838), les lots 265, 270 et 271, et le lot 3 du Château-Richer, qui était la continuation des lots 270-271 jusqu'à la basse marée. Le 10 mars 1857 (Ranvoyzé) il vendit le lot 270, de cinq perches quatre pieds de front du chemin royal à la rivière aux Chiens (environ onze arpents de profondeur), à Joseph Racine, cordonnier, pour \$50. Celui-ci le revendit à Thomas Rodrigue le 10 novembre 1867 (L.O. Rousseau). Thomas Rodrigue décéda le 9 décembre 1917, et légua le lot 270 à son fils Louis qui décéda célibataire en juin 1946. Par son testament du 22 décembre 1944 il légua ce lot à Alphonse Deschênes, journalier. Celui-ci décéda le 2 juin 1959 et légua le lot 270 à sa femme, Léontine Jobin qui décéda le 2 février 1966 sans enfants et sans testament. Le lot et la maison furent vendus à l'enchère le 20 oct. 1966 (P. Beauregard) à Laurent Cauchon, pour \$400.

Le 9 août 1870 (G. Dick), Pierre-Paul Blouin junior vendit à Pierre-Paul Blouin son neveu (fils de Pierre-Paul senior et d'Angélique Simard), pour \$55, le lot 3 mesurant cinq perches six pieds de front sur huit arpents de profondeur de la basse marée à la rivière aux Chiens qui tourne vers l'est à cet endroit juste au nord de la voie ferrée (voir le plan cadastral). Le lot 3 était alors borné au sud-ouest par le lot 4 d'Adolphe Bouchard et au nord-est par le lot 2 d'Augustin Paré jusqu'à la basse marée. Le 15 avril 1885 (G. Dick), Pierre-Paul Blouin revendit le lot 3 à son cousin Joseph-Isaïe Blouin (fils de Pierre-Paul junior et d'Anastasie Gravelle), pour \$35. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Olivier Perron qui avait acquis le lot 4 (voir fin de la section 11-3). Le vendeur se réservait l'emplacement du

moulin à scie (lot 5) dont Olivier Paré et son fils Maxime avaient la jouissance leur vie durant, à charge par eux de continuer à payer une rente annuelle de \$4 à l'acquéreur.

Le 19 février 1872 (G. Dick), Pierre-Paul Blouin Junior et Marcelline Gagnon sa deuxième femme, qu'il avait épousée en 1865, donnèrent à François-Xavier Blouin leur fils et beau-fils (né d'Anastasie Graveille), 1) les seize perches et demie de front ou environ des lots 275 et 278 joignant au sud-ouest à Olivier Blouin (279) et au nord-est à Adolphe Bouchard (272) et Pierre-Paul Blouin senior (277), avec la maison et les autres bâtiments dessus construits; 2) un demi-arpent de front de la rivière aux Chiens au sud jusqu'au chemin royal au nord (lot 271) joignant au sud-ouest à Adolphe Bouchard (272) et au nord-est à Augustin Paré (269); 3) trois perches de front de la clôture de la grève au chemin royal dans la terre 85 des Paré (lot 228). Ils lui donnaient aussi la maison et les autres bâtiments construits sur le lot 275, près de la rivière, ainsi que le roulant et les animaux, à charge par le donataire de payer \$150 à chacun de ses frères et soeurs issus tant du premier que du second mariage du donateur, et \$3 à chacun des trois enfants du premier mariage de ladite Marcelline Gagnon avec feu Octave Dupéré.

François-Xavier Blouin, propriétaire des lots 271, 275 et 278, passa son contrat de mariage le 23 août 1875 (G. Dick) avec Joséphine Verreau, qu'il épousa le lendemain au Château-Richer. Le 23 novembre 1884 (G. Dick), il vendit le lot 271 à son frère Joseph-Isaïe pour \$400. Ce lot de cinq perches quatre pieds de front sur six arpents de profondeur entre le chemin royal au nord et la rivière au sud (continuation du lot 270), était borné au sud-ouest par la partie sud du lot 272 d'Olivier Perron (voir la fin de la section 11-3) et au sud-ouest par le lot 269 d'Augustin Paré. Il y avait alors, sur le lot 271, une maison qui avait été construite par l'acquéreur, à ses frais.

Joseph-Isaïe Blouin épousa Éléonore Giguère, fille de Jean et d'Élise Michel-Talton (terre 96), le 13 juin 1871. Le 12 avril 1918 (Beauregard), il vendit à Joseph Morel, fils de Claude, journalier, pour \$1500, le lot 271 avec les bâtiments, et le lot 3 du Château-Richer qu'il avait acquis le 15 avril 1885, comme on l'a vu plus haut. Le 18 août 1919 (Beauregard), Joseph Morel les donna à sa fille Eva, épouse de Léo Paré, "en propre". Celle-ci décéda le 31 mars 1969, laissant ses biens à son fils Marcel Paré.

Le 10 janvier 1909 (Beauregard), François-Xavier Blouin et Joséphine Verreau donnèrent à Arthur Blouin leur fils 1) le lot 275 de seize perches et demie de front sur huit arpents de profondeur depuis le chemin royal jusqu'à la rivière aux Chiens au nord, borné au sud-ouest par le lot 274 de Ludger Tétu et au nord-est par le lot 272 appartenant aussi à Ludger Tétu qui les avait acquis de la veuve Daniel Perron le 26 novembre 1908 (voir la fin de la section 11-3); 2) le lot 278 de seize perches et demie de front sur 102.3 arpents de profondeur au nord du lot 272 et de la rivière aux Chiens qui l'en sépare, joignant au sud-ouest au lot 279 de François Blouin (fils d'Olivier: voir section précédente) et au nord-est au lot 277 de Cyrille Blouin, fils de Pierre-Paul Blouin junior (voir même section); 3) le lot 7 du Château-Richer, de seize perches dix-sept pieds de front sur six arpents et deux perches de profondeur de la basse marée à la clôture de la grève, joignant au sud-ouest François Blouin (10) et au nord-est Ludger Tétu; 4) le lot 264 de sept perches et demie de front sur 98 arpents de profondeur de la rivière aux Chiens au trait carré et une partie du lot 265 de même largeur, voisin au sud-ouest (sur ces lots qui avaient appartenu à François Paré, voir la fin de la section 11-1); 5) le lot 260 de six perches de front sur treize

arpents et demi de profondeur de la basse marée au chemin royal, entre Augustin Paré au sud-ouest (261) et François (Francis) Blouin au nord-est (258); 6) enfin une partie du lot 25 du Château-Richer, d'un demi-arpent de front sur quinze arpents de profondeur depuis la basse marée. Le donataire devait payer \$100 chacun de ses quatre frères et \$75 à chacune de ses quatre sœurs.

Le 6 août 1938 (J.-B. Beauregard), Arthur Blouin et Anna Racine sa femme (fille de Louis et de Rose Paré), qu'il avait épousée le 13 septembre 1909, donnèrent les lots ci-dessus, avec maison, autres bâtiments et roulant, à Charles Blouin leur fils qui devait payer \$100 à chacun de ses frères et sœurs après le décès des donateurs, ceux-ci se réservant l'usufruit de leurs biens leur vie durant et le "droit de retour pour le cas où le donataire décéderait célibataire avant le survivant des donateurs".

Le 12 avril 1949 (Paul Beauregard), Charles et Arthur Blouin vendirent à Omer Hébert, cultivateur de St-Théophile de Beauce, pour \$13 000, les lots 275 et 278 et la partie sud des lots 264-265, mesurant ensemble un arpent et demi de front depuis la rivière aux Chiens au sud jusqu'au barrage qu'il y a au bout de terrain cultivé et qui sépare le terrain présentement vendu de l'autre partie des mêmes lots appartenant aux vendeurs, entre Philippe Bouchard (successeur d'Augustin Paré) au sud-ouest (276) et Clément Blouin (fils de François) au nord-est (262-263). Les vendeurs se réservaient la partie nord des lots 264-265.

Charles Blouin décéda célibataire et sans testament le 19 septembre 1949. Le 29 du même mois (Paul Beauregard), ses frères et sœurs cédèrent à leur père leurs droits à la succession du défunt.

Le 12 Juin 1950 (P. Beauregard), Omer Hébert rétrocéda à Arthur Blouin les lots que celui-ci lui avait vendus le 12 avril 1949, moyennant une somme de \$2500 qu'Arthur Blouin lui remettait. Dès le lendemain il devait quitter la maison construite sur le lot 275.

Le 6 novembre 1956 (Maurice Delage), Arthur Blouin vendit les lots 275 et 278, avec la maison et autres bâtisses, roulant et animaux, à Jules Blouin, pour \$12 000.

Le premier avril 1967 (M. Delage), Jules Blouin revendit à Jean Poissenot, ébéniste, pour \$18 000, les lots 275 et 278, avec la maison, roulant etc., ainsi que les lots 264-265, 274 et partie du lot 272 de douze perches de front du chemin public au nord à la rivière aux Chiens au sud, en suivant ses sinuosités. Arthur Blouin avait acquis avant 1949 (d'après l'acte du 29 septembre 1949 ci-dessus) le lot 274 de quatre arpents en superficie, au sud-ouest du lot 275, et la partie sud du lot 272 (au sujet de ces lots voir la fin de la section 11-3: ils appartenait à Ludger Tétu en 1908). En 1928 la partie sud du lot 272 appartenait à Joseph Paré, fils de François, marchand, et mesurait douze perches de front de la rivière aux Chiens au sud jusqu'au chemin royal au nord plus cinq arpents de profondeur au nord du chemin royal. Joseph Paré avait aussi la partie sud du lot 269, de trois perches de front du chemin royal à la haute marée, avec bâtisses. Le 5 mai 1928 (Beauregard), Joseph Paré vendit cette partie sud du lot 269 à Joseph Tremblay, forgeron, pour \$1000. Celui-ci décéda en 5 février 1956, léguant ses biens à sa femme, Amélie Tremblay. Il avait aussi le lot 2 du Château Richer, qui était la continuation du lot 269 jusqu'à la basse marée.

Jean Polesnot était en possession des lots ci-dessus depuis le 30 novembre 1966. La maison qu'il occupe sur le lot 275 au nord du chemin royal (numéro 9001 de l'avenue Royale), près de la rivière, paraît très ancienne, mais elle a été construite après 1831. En effet, quand Jean-Baptiste Racine vendit le lot 275 à Pierre-Paul Blouin le 16 mai 1831, il n'y fut pas fait mention de bâtiments, pas plus que le 11 février 1813 quand Jean-Baptiste Racine eut ce lot par donation de son père, Michel Racine, "sans bâtiments". Il est probable que Pierre-Paul Blouin junior construisit cette maison à l'occasion de son mariage avec Anastasie Gravelle, en 1837.

15- La terre 82 de Claude Noyer Racine
depuis 1795 - [lot 247 du cadastre

A la terre 81, section 3, on a vu que le 24 février 1710 (Jacob), Claude Noyer Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion, avait passé son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Noël et de Geneviève Fortin, qu'il épousa le lendemain au Château-Richer. A cette occasion Etienne Racine donna à son fils la terre 82 mesurant deux arpents et deux perches de front de la basse marée du fleuve à la rivière aux Chiens et trois arpents de profondeur depuis la rivière jusqu'au bout de la lieue et demie, soit le lot 12 des partages de 1679 et 1689 (voir terre 81). Etienne Racine (fils de l'ancêtre Etienne Racine) avait acheté cette terre de son frère Pierre et de Louise Guion son épouse le 27 mars 1700 (Genaple).

A la section 9 de la terre 81 on a vu que Claude Noyer Racine décéda en décembre 1749 et que l'inventaire de ses biens fut fait le 16 janvier 1750 (Boucauit de Godefus). Il avait alors une maison de colombages de 45 pieds de long sur 18 de large avec un solage en pierre, couverte en bardeaux, consistant en une grande chambre, cuisine et deux cabinets, et divers autres bâtiments. Le 28 octobre 1744 (Pichet), il avait donné une partie de sa terre, soit douze perches de front du côté du nord-est, joignant la terre 83 de Jean Racine, à son fils Louis Noyer Racine qui épousa Dorothee Simard le 12 juillet 1745. Celle-ci décéda en janvier 1747 après avoir donné naissance à un enfant qui ne lui survécut pas. Louis Noyer Racine se remaria le 13 mai 1748 avec Marguerite Caron dont il eut deux fils: Jean-Baptiste, qui épousa Charlotte Lefrançois en 1773 et Louis-François, qui épousa Elisabeth Lefrançois en 1778.

Après le décès de Claude Racine son fils Louis acquit les parts de ses frères et soeurs dans le reste de la terre 82 dont il avait déjà douze perches de front. Lorsque Jean-Baptiste, fils de Louis, passa son contrat de mariage avec Charlotte Lefrançois, le 20 janvier 1773 (Crespin), son père lui donna tous les biens meubles et immeubles qui lui appartiendraient à son décès. Jean-Baptiste et son épouse décédèrent tous deux au début de 1777 et la donation ci-dessus fut résiliée. Le 24 septembre 1777 (Crespin), Louis Noyer Racine donna tous ses biens à son deuxième fils, Louis-François, qui épousa Elisabeth Lefrançois soeur de Charlotte, le 3 août 1778.

En 1795 Louis Racine, fils de Jean-Baptiste et de Charlotte Lefrançois, contesta la résiliation de la donation faite à son père en 1773 et la donation subséquente faite par Louis Noyer Racine à son deuxième fils, le 24 septembre 1777. Pour éviter toutes difficultés on procéda d'abord, le 12 octobre 1795 (Crespin), à l'inventaire des biens de Louis Noyer Racine qui était alors décédé et à la vente de ses biens meubles aux enchères, dont le produit, 2872 livres, fut partagé également entre Louis Racine fils de Jean-Baptiste et Louis-François Racine son oncle. Le 5 novembre 1795 (Planté), eut lieu le

partage des terres du défunt qui comprenaient la terre 82 et d'autres lots de terre dans diverses parties de la terre 81, tel qu'expliqué à la section 9 de cette terre. Il fut alors convenu que Louis-François Racine, fils de Louis Noyer, aurait la terre 82 mesurant alors deux arpents quatre perches et six pieds de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, et trois arpents quinze pieds au-dessus de la rivière jusqu'au trait carré du premier rang, et que Louis Racine, fils de Jean-Baptiste aurait les parts situées dans la terre 81, qu'il vendit à Joseph-Marie Blouin dès le 9 juin 1796 (Crespin).

Là s'arrêtait, à la terre 81, l'histoire de la terre 82 qui jusque là n'était pas dissociée des parts de la terre 81 lors des partages successoraux. Il s'agit maintenant de poursuivre l'histoire de cette terre 82 depuis le partage de 1795.

Le 20 mars 1809 (Bernier), Louis-François Racine et Elisabeth Lefrançois donnèrent leur terre à leur fils Claude Noyer Racine. Celui-ci devait payer 900 livres à chacun de ses frères et soeurs: Marie-Bondance (Abondance), épouse de Louis Pépin, Louis, Jérôme, Elisabeth, Christophe, Jean-Marie et Urbain Racine dit Noyer. Le 23 mars 1809 (Bernier), les donateurs firent leurs testaments par lesquels ils ratifiaient la donation ci-dessus. Ces testaments furent remplacés par ceux du 9 août 1810 (Bernier), qui confirmaient la même donation. Claude Noyer Racine épousa Marguerite Paré, fille de Jean et de Marie Pépin-Lachance, le 17 février 1824 (contrat de mariage le 12 février - Ranvoyzé).

Le 24 juin 1844 (Ranvoyzé), Claude Racine et Marguerite Paré firent leurs testaments par lesquels ils léguaient à Urbain Racine, leur frère et beau-frère, tous leurs biens meubles et immeubles à charge par le légataire d'avoir soin d'eux leur vie durant.

Urbain Racine épousa Marie Paré, fille d'Etienne et d'Agnes Paré (terre 84), le 13 janvier 1835. Il décéda le 7 décembre 1875. Par son testament du 3 avril 1842 (L.-C. Lefrançois), il désignait son épouse, Marie-Martine Paré, comme légataire unique et universelle de ses biens. Celle-ci décéda le 20 janvier 1885 et par son testament du 13 octobre 1878 (A.-N. Vézina), elle désigna son fils Louis Racine comme légataire universel de ses biens, moins la partie qu'elle légua à son fils Narcisse, soit un emplacement d'un quart d'arpent de front sur autant de profondeur borné au nord par le chemin royal, avec bâtiesse dessus construites (lot 257 du cadastre) et quatre perches de front sur la profondeur depuis la clôture de la grève jusqu'à la ligne nord de la grange, à trois perches au sud du chemin royal, du côté sud-ouest du lot 247, lequel était borné en totalité au sud-ouest par les lots 248-249 et 262-263 d'Olivier Blouin et au nord-est par le lot 246 de Louis Racine (moitié sud-ouest de la terre 83).

Aux terriers du Séminaire de Québec depuis 1850 la terre d'Urbain Racine mesurait vingt-quatre perches six pieds de front sur 29.4 arpents de profondeur au sud de la rivière aux Chiens, et trois arpents quinze pieds de front sur 96.6 arpents de profondeur de ladite rivière jusqu'au trait carré.

Louis Racine, fils d'Urbain et de Marie Paré, épousa Anastasie Blouin, fille de Pierre-Paul et d'Angélique Simard (terre 81), le 17 janvier 1860. Il décéda le 16 septembre 1891. Par son testament du 13 du même mois (Vézina), il légua à son épouse l'usufruit de ses biens et leur propriété à leur fils Siméon Racine. Celui-ci épousa Marie Côté, fille d'Elzéar et de Médée Simard, le 15 juillet 1890 à Sainte-Anne. Marie Côté décéda le 10 avril 1892.

Le 6 août 1895 (Vézina), Anastasie Blouin, veuve de Louis Racine, et Siméon Racine son fils vendirent le lot 247, avec les bâtisses dessus construites, moins l'emplacement de Narcisse Racine et un autre de six perches et demie de front sur un arpent de profondeur réservé par les vendeurs au sud du chemin royal, à Jean Gilbert, cultivateur de Saint-Urbain, comté de Charlevoix, pour le prix de \$3000. L'emplacement réservé par les vendeurs fut vendu le même jour à Joseph Morel, journalier, pour \$150. Le 11 juin 1899 (Vézina), Jean Gilbert acquit pour \$475 les quatre perches de front que possédait Narcisse Racine de la clôture de la grève au sud de la grange et que ce dernier avait vendues à François Portier le 5 août 1892 (Vézina) pour \$500.

Le 21 juin 1903 (Vézina), Anastasie Blouin et Siméon Racine vendirent à Joseph Racine, journalier, leur fils et frère, pour \$200, un emplacement de trois perches et un quart de front sur un arpent de profondeur borné au nord au chemin municipal, au sud et au sud-ouest à Jean Gilbert et au nord-est à Joseph Morel, faisant aussi partie du lot 247. Joseph Racine le revendit à Arménias Gilbert, charretier, le 2 juillet 1903 (Vézina), pour \$200.

Jean Gilbert épousa Zélie Labbé qui décéda le 26 novembre 1906. Par son testament du 4 avril 1894 (Charles Bolvin, notaire à La Malbaie), elle légua sa moitié indivise du lot 247 à son mari. Le 18 mars 1908 (Vézina), celui-ci vendit sa terre à Ferdinand Tremblay son gendre (il avait épousé Adényse Gilbert le 13 février 1899 à Sainte-Anne), pour le prix de \$5000.

Le 19 juillet 1945 (Paul Beauregard), Ferdinand Tremblay et Adénise Gilbert vendirent le lot 247 à Roland Bilodeau, cultivateur de la Bale St-Paul, avec les bâtisses et le roulant, pour \$12 000. La terre y est dite mesurer deux arpents et huit perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens et trois arpents de la rivière au trait carré. Le 13 août 1947 (Luc-V. Robert), Roland Bilodeau la revendit à Cyrille Blouin, épiciier, pour \$10 000.

Le 30 août 1951 (Paul Beauregard), Cyrille Blouin, cultivateur, et Marie-Anna Harvey son épouse vendirent le lot 247, moins les parties déjà vendues, à Joseph Gagnon, entrepreneur de chantiers, fils de Téléphore, du Château-Richer, pour \$8600, avec la maison, grange etc. Le même jour Joseph Gagnon vendait à Cyrille Blouin un emplacement faisant partie du lot 247, de 200 pieds de long sur 75 de large, avec la maison dessus construite, pour \$3500.

Le 21 janvier 1952 (Paul Beauregard), Joseph Gagnon, célibataire, revendit à Jean-Thomas et Paul-Emile Turcotte, cultivateurs de Sainte-Marie de Beauce, la partie du lot 247 du chemin royal au trait carré, moins les parties vendues, et sans bâtisses, pour \$5500. Le 3 octobre 1953 (Paul Beauregard), Paul-Emile Turcotte vendit ses droits à son frère pour \$2000. Le 12 mai 1952 (P. Beauregard), Joseph Gagnon avait vendu à Jules Blouin, pour \$1800, la partie du lot 247 de la basse marée au chemin royal, moins un emplacement de 60 pieds de large sur 115 de long borné au nord au chemin royal.

LES TERRES 82 ET 81 AU CADASTRE OFFICIEL DE 1879

1) CADASTRE DE SAINTE-ANNE

LOT

Terre 82

247 Veuve Urbain Racine 368 arp. 90 perches en superficie. Aux
terriers du Séminaire de Québec cette terre
mesure 2 arp. 4 perches 3 pieds de front
sur 29.4 arpents au sud de la rivière aux
Chlens et 3 arpents 15 pieds sur 96.6
arpents au nord de la rivière.

Terre 81

248 Pierre-Paul Blouin senior 5 perches de front sur 15 arpents et
puls son fils Pierre-Paul demi de profondeur
le 15 nov. 1857. Olivier
Blouin en 1881.

249 Olivier Blouin (1863) Irrégulier sur 14 arp. 6 per. 12 pieds
Superficie: 7 arp. 29 per. 54 pieds

250 Louis Racine 2 perches 9 pieds (2 per. et demie)
sur une perche 12 pieds de profondeur

251 Julien Caron 14 pieds sur 20 pieds

252 Veuve Urbain Racine Irrégulier. Superficie: 1 per. 244 pieds

253 Augustin Paré Irrég. sur 6 arp. 4 per. 8 pieds
Superficie: 6 arp. 65 per. 114 pieds

254 Pierre-Paul Blouin (1857) 1 arp. sur 6 arp. et demi
(fils de Pierre-Paul senior)

255 Jérôme Simard Irrég. sur 15 arp. (5 perches et demie
(vendu à Chrysostome de front du chemin royal à la rivière)
Blouin le 26. 3. 1877) Superficie: 8 arp. 45 per. 180 pi.

256 Chrysostome Blouin 2 per. 13 pi. sur 2 per. 3 pi.

257 Veuve Urbain Racine 5 per. 12 pi. sur 7 per.

258 Olivier Blouin Irrég. sur 13 arp. 7 per.
Superficie: 8 arp. 1 per. 118 pi.

259 Chrysostome Blouin 6 per. sur 14 arp. et demi
(9 août 1870)

260 Pierre-Paul Blouin senior 6 per. sur 13 arp. et 5 pi.

261 Augustin Paré 1 arp. 9 per. 3 pi. sur 28 arp.

262	Pierre-Paul Blouin senior (puis son fils Pierre-Paul le 15 nov. 1857). Olivier Blouin en 1881.	8 per. et demie sur 97.1 arp.
263	Olivier Blouin (1863)	8 per. et demie sur 97.5 arp.
264	Jérôme Simard (vendu à Olivier Perron le 21-3-1882)	7 per. et demie sur 98 arp.
265	Pierre-Paul Blouin Junior puis F.X. son fils.	7 per. et demie sur 98 arp.
266	Pierre-Paul Blouin (fils de Pierre-Paul senior) Cyrille Blouin en 1882.	1 arp. 7 per. sur 25 arp. et demi
267	Olivier Blouin (fils de Pierre-Paul senior) 1863	Irrég. sur 19 arp. Superficie: 23 arp.
268	Jean Racine	5 per. sur 5 per.
269	Augustin Paré	3 per. sur 17 arp. et demi
270	Joseph Racine (1857) puis Thomas Rodrigue (1867)	5 per. 4 pl. sur 11 arp.
271	F.X. Blouin (1872) Isaïe Blouin (1884)	5 per. 4 pl. sur 6 arp.
272	Maxime Bolduc Olivier Perron en 1880	1 arp. 2 per. sur 16 arp. et demi
273	François Paré	Irrég. Superficie: 1 arp. et demi
274	Séminaire de Québec	Irrég. Superficie: 4 arp. 50 per.
275	Pierre-Paul Blouin Junior (puis son fils Frs-Xavier)	1 arp. 6 per. 17 pl. sur 8 arp.
276	Augustin Paré	2 arp. 4 per. sur 100 arp.
277	Pierre-Paul Blouin (fils de Pierre-Paul senior) Cyrille Blouin en 1882	1 arp. 6 per. 4 pieds sur 101.5 arp.
278	Pierre-Paul Blouin junior (puis son fils F.-X.)	1 arp. 6 per. 9 pl. sur 102.3 arp.
279	Olivier Blouin (1863) François son fils en 1892	2 arp. 3 per. 12 pl. sur 106 arp.

2) CADASTRE DU CHATEAU-RICHER

LOT

- | | | |
|----|---|--|
| 1 | Olivier Blouin | Irrég. le long de la rivière à son embouchure
Superficie: 1 arp. 48 per. |
| 2 | Augustin Paré
avec lot 269 de Ste-Anne | 3 per. sur 7 arp. et demi |
| 3 | Pierre-Paul Blouin junior
Isabe Blouin en 1885 | 5 per. 6 pl. sur 8 arp.
(suite des lots 270-271 de Sainte-Anne) |
| 4 | Maxime Bolduc
Olivier Perron en 1880 | 1 arp. 2 per. sur 8 arp.
(suite du lot 272 de Ste-Anne) |
| 5 | Maxime Paré | Irrég. Superficie: 48 per. |
| 6 | François-Xavier Paré
(fils d'Augustin) | Irrég. (16 per. de front)
Superficie: 10 arp. 61 per. |
| 7 | Pierre-Paul Blouin senior
P.P. Blouin Junior en 1880 | 1 arp. 6 per. 17 pl. sur 6.2 arp. |
| | | (les lots 5, 6 et 7 sont le prolongement du lot
275 de Sainte-Anne) |
| 8 | Olivier Blouin | Irrég. Superficie: 1 arp. 68 per. |
| 9 | Veuve Narcisse Bleau | 1 arp. 3 per. sur 1 arp. 7 per. 12 pl. |
| 10 | Olivier Blouin | 1 arp. 3 per. sur 13 arp. |
| | | (les lots 8, 9 et 10 sont le prolongement du lot
274 de Sainte-Anne) |
| 11 | Richard Tremblay | Irrég. jusqu'à 13 arp. et demi de profondeur; de là 13 per. 10 pl. jusqu'au bout de la lieue et demie.
Superficie: 184 arp. 76 per. 316 pl. |
| 12 | François (-Xavier) Paré
(fils d'Augustin) | 9 per. 13 pl. sur 8 per., plus 4 per.
13 pl. sur 12 pl. Superf.: 80 per. 310 pl. |
- Moulin à farine vendu par Jean-Richard Tremblay à Zacharie Cloutier le 24 fév. 1859 (G. Légaré) et par celui-ci à François Paré le 15 nov. 1877 (G. Dick).

LA TERRE DE JEAN RACINE

No 83 (4 arpents de front)

Après avoir fait l'histoire plutôt complexe des terres 81 et 82 on constatera que celle de la terre 83 est plutôt très simple. On se rappelle que Jean Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion (lots 4, 5, 6 et 9 de la terre 81) avait obtenu la terre 83, de quatre arpents de largeur, à l'occasion de son contrat de mariage avec Marie Magdeleine Bouchard d'Orval (ou Dorval), fille unique et héritière de Claude Bouchard Dorval et de Marie Magdeleine Bellenger, le 10 octobre 1722 (Barbel). On fera ici l'historique complet de cette terre, depuis sa concession en 1655.

La terre 83 fut concédée par Jean de Lauson, procureur de la Compagnie de Beaupré, à Robert Anest, le 30 janvier 1655 (ASQ). Elle mesurait quatre arpents de front sur une lieue et demie de profondeur entre Nicolas Leblond (qui avait alors la terre 82) au sud-ouest, et Jean Espèze au nord-est (terre 84). Le 8 octobre 1655 (Auber), Robert Anest vendit cette concession à Louis Houde pour 200 livres. Il avait alors comme voisins Jacques La Barche au sud-ouest et Robert Paré et Jean Espèze au nord-est (Jean Espèze devait donner sa terre à Jean Paré, son filloul, fils de Robert, le 13 octobre 1657, devant le notaire Audouart). Le 3 octobre 1655 Jean de Lauson, comme procureur de la Compagnie de Beaupré, avait autorisé Robert Anest à vendre "l'une de ses deux concessions qu'il a à la Coste de Beaupré" (son autre concession faisant partie de la terre 66 au Château-Richer, au Sault-à-la-Puce), comme on le voit par un billet attaché à l'acte du 8 octobre 1655. Robert Anest donna quittance à Louis Houde le 13 février 1656, au bas du contrat de vente.

Le 26 mars 1656 (Auber), Louis Houde remettait sa terre à Robert Anest en échange des quatre arpents et huit perches de front que ledit Anest possédait dans la terre 66. Il avait alors pour voisins Jean Verdon au sud-ouest (terre 82) et Robert Paré et Jean Espèze au nord-est (84). Cet échange n'eut pas de suite et, le 29 juin 1656 (Auber), Louis Houde vendait ses quatre arpents de la terre 83 à Jacques Gamache dit La Mare pour 300 livres. Nicolas Le Blond est alors voisin au sud-ouest, sans doute à titre de premier concessionnaire de la terre 82 que Jean Verdon possédait alors. Le 25 juin 1656 Jean de Lauson avait permis à Louis Houde de vendre sa concession à Jacques Gamache (billet annexé au contrat). Le 15 août 1661 (au bas du contrat de vente) Louis Houde donnait une quittance de 300 livres à Jacques Gamache.

Le 10 janvier 1671 (Vachon), Jacques Gamache vendait la moitié sud-ouest de la terre 83 à François Sauvín dit La Rose, maître charpentier de navire, pour le prix de 50 livres. Le 22 août 1681 (Auber), il lui vendait la moitié du nord-est pour le prix de 300 livres. Le 4 juin 1674 (Rageot), François Sauvín avait engagé Léonard Girardy et Guillaume Morel pour lui défricher quatre arpents de terre en superficie sur sa concession, sise alors entre Noël Racine au sud-ouest et Jacques Gamache au nord-est, celui-ci ayant encore l'autre moitié de sa terre. Le 8 février 1675 (Becquet), Marie Baril, épouse de François Sauvín alors absent, afferma les deux arpents qu'ils possédaient dans la terre 83 à Guillaume Morel, pour trois ans. François Sauvín et sa femme demeuraient en fait à Québec, rue Saint-Pierre, en la maison de Louis Coullart de Lespinay (Duquet, 24 mars 1676 et Rageot, 12 mai 1679). Ils les affermèrent ensuite à Pierre Racine, qui avait acquis la terre voisine (82) lors du partage des terres 81 et 82 en 1679, et à son frère François.

Le 29 juillet 1681 (Prévôté de Québec, vol. 16, fo. 36 du deuxième cahier), François Sauvin faisait assigner Pierre et François Racine pour les faire condamner à remettre en état une maison à lui appartenant "laquelles ils ont fait bruller par leur faute, ayant mis le feu dans leur désert dans les temps deffendus". Les défendeurs répliquèrent qu'ayant mis le feu dans leur désert "à plus de dix arpens de la maison du demandeur, le lendemain le feu courut par un désert que ledit demandeur a obligé les deffendeurs de faire pour le descouvrir et au travers du bois debout le feu prit à quelques tas de bois qui n'estoient qu'à quatre pas de lad. maison, ce qui fit prendre lad. maison en feu, que les voisins savent qu'il n'y a point de leur faute y ayant du bois debout entre le lieu où ils ont mis le feu et lad. maison, que s'il y avoit eu le moindre homme en lad. maison elle n'auroit point brullé". Le juge ordonna de faire entendre les voisins pour savoir de quelle manière est venu le feu.

Les parties revinrent à la Prévôté le 19 août 1681 (ibid., fo. 42 du deuxième cahier), avec Robert Paré pour témoin de la part de Jacques Gamache aussi assigné mais qui ne put venir à cause de sa vieillesse, "et le demandeur ne luy ayant offert ny cannot ny autre voiture", et Joseph Paré, appelé par les défendeurs. François Sauvin dit que l'hulssier n'aurait pas dû assigner Jacques Gamache ainsi que ledit Paré, "attendu que s'il y a tesmoins à faire entendre ce doitvent estre les deffendeurs". François Racine dit "qu'il ne scait pourquoy il est assigné n'ayant autre cognoissance du feu qui a pris à la maison du demandeur que pour y avoir couru comme les autres voisins, mais qu'il ne travaillait pas avec son frère Pierre Racine". Quant à Pierre Racine il soutint ce qu'il avait déjà dit et il emmena Joseph Paré pour en dire la vérité. François Sauvin dit qu'il ne pouvait croire ledit Paré "attendu l'alliance qui doit estre entre luy et les dits deffendeurs". Robert Paré répliqua qu'il n'était pas vrai qu'il doit y avoir une alliance entre eux. Considérant que François Sauvin avait reconnu que le feu n'avait pris à sa maison que le lendemain que Pierre Racine avait fait brûler son "désert", et qu'il y avait des tas de bois proche de sa maison, le juge renvoya les parties hors cours et le demandeur aux dépens.

Le 9 juin 1692 (ASQ, bailliage de Beaupré, Séminaire, 20: 4, p. 69), François Sauvin réclama une compensation de Pierre Racine, qui avait encore sa terre à bail et qui ne l'avait pas ensemencée tel que convenu pour l'année précédente et la présente. Pierre Racine fut condamné à livrer au demandeur la moitié des grains qu'il recueillerait sur la terre du demandeur, et la moitié de foin qu'il ramasserait sur toute la terre.

Le 9 mars 1693 (Chambalon), François Sauvin et Marie Baril sa femme, demeurant à Québec, faisaient leur testament par lequel ils léguaient à leur fille unique, Françoise Sauvin, tous les biens qu'ils délaisseraient. Ils donnaient à Pierre Veau la somme de 3 000 livres en considération des services qu'il leur avait rendus depuis quatre à cinq ans "avec autant de respect qu'à ses père et mère". Ils faisaient de nombreux dons aux communautés religieuses et aux églises, soit pour faire dire des messes ou simplement pour "participer dans les prières et bonnes oeuvres qui s'y font". Ils n'oublièrent pas leurs filleuls ("fillols") et filleules, ni les "pauvres honteux de cette ville de Québec" à qui ils donnaient 100 livres. Ils désignèrent enfin pour leur exécuteur testamentaire Jean Dorval (Bouchard), habitant de l'île d'Orléans.

Le 6 octobre 1693 (Chambalon), François Sauvin et sa femme vendaient à Claude Bouchard dit Dorval, habitant de Saint-Pierre en l'île d'Orléans, leur terre de quatre arpents de front en la paroisse de Sainte-Anne (83) joignant d'un côté celle de Pierre Racine (82) au sud-ouest et celle de Jean Paré au

nord-est (84), dont ils avaient acquis deux arpents le 10 janvier 1671 et deux arpents le 22 août 1681. Cette vente était faite pour le prix de 2 000 livres déjà payées.

Le 11 février 1694, Claude Bouchard Dorval, fils de Claude et de Marguerite Beunard, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Bellenger, fille de feu Charles Bellenger et de Barbe Cloutier, du Château-Richerqu'il épousa le 15. François Sauvin et sa femme y assistaient. De ce mariage naquit Magdeleine, le 19 septembre 1704. Le 10 octobre 1722 (Barbel), celle-ci passa son contrat de mariage avec Jean Racine, fils d'Etienne et de Catherine Gulon (terre 81). À l'occasion de ce mariage il fut convenu que les futurs époux feraient leur demeure avec Claude Bouchard Dorval et sa femme et qu'ils travailleraient pour faire valoir leurs biens, en étant nourris et entretenus par eux, mais "sans pouvoir prétendre aucuns salaires d'autant qu'après le décès dudit Dorval et lad. Bellenger sa femme, tous et uns chacuns leurs biens meubles et immeubles de quelque nature et manière que ce soit reviendront à lad. Dorval leur fille comme leur seule et unique héritière". Claude Bouchard décéda le 10 août 1724 et Magdeleine Bellenger en novembre 1748.

Le 8 octobre 1752 (Panet), Jean Racine et Magdeleine Bouchard Dorval, voulant établir sur leurs terres leurs trois fils, Claude, Charles et Michel, qui les avaient cultivées en commun avec eux jusqu'à présent, et désirant éviter le morcellement de leurs biens qui serait survenu si leurs trois filles, Magdeleine, Marie-Joséphé et Monique, en avaient demandé leur part, résolurent, d'accord avec leurs enfants, de les vendre à leurs fils au prix de l'estimation qui en serait faite, à condition que la moitié de ce prix fut payé aux trois filles. Les parties choisirent à cette fin pour arbitres François Verreau et Etienne Morel, qui estimèrent comme suit les terres de Jean Racine:

1- la terre de quatre arpents de front à Sainte-Anne (83) avec les bâtiments dessus construits	5 000 livres
2- les onze perches de front sur dix arpents de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à la rivière aux Chiens, s'élargissant à quinze perches au-dessus de la rivière, entre Louis Racine, fils de Claude, au sud-ouest et la veuve de François Racine au nord-est	2 500 "
3- une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur au sud de la rivière Boyer, et 91 arpents en superficie au même lieu	<u>800</u> " <u>8 300</u> "

Jean Racine et sa femme se réservaient l'usufruit de ces terres leur vie durant, à titre de précaire, et la faculté d'établir chacun de leur fils sur lesdits biens fonds "ainsy qu'ils aviseront". Aucun document subséquent n'indique comment ces biens furent partagés entre eux, mais on retrouve par la suite Michel Racine sur les onze perches dans la terre 81, Claude sur la terre 83 et Charles à la rivière Boyer (voir pages 22-23).

Le 22 octobre 1753 (Crespin), Gabriel Racine, avancé en âge, malade et non marié, donnait à son frère Jean, pour les fils de celui-ci: Claude, Michel et Charles, ses parts dans les lots 4, 5 et 9, soit huit perches et treize pieds de front au total, comme on l'a vu précédemment, à la page 22.

Le 7 février 1756 (Crespin), Charles Gravelle, maître forgeron à Sainte-Anne, et Monique Racine sa femme (qu'il avait épousée en 1752), ratifiaient le contrat de cession et vente du 8 octobre 1752 en faveur de Claude, Charles et Michel Racine. D'après cet acte chacune des filles devait recevoir un sixième du prix de vente de 8 300 livres, mais elles devaient rendre compte de ce qu'elles avaient déjà reçu en avancement d'hoirie par leur contrat de mariage. Magdeleine Racine avait épousé Claude Caron (terre 95), le premier octobre 1742, Marie-Joséphine avait épousé Guillaume Michel dit Tallon le 3 février 1744. La date exacte du mariage de Monique avec Charles Gravelle n'est pas connue, mais ils passèrent leur contrat de mariage le 16 juillet 1752 (Crespin) (voir terre 92-2).

Claude Racine épousa Marguerite Trépagny, fille de Claude et d'Angélique Michel dit Tallon (terre 47), le 22 novembre 1756, au Château-Richer, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 14 novembre. Le 26 juin 1784 l'arpenteur Ignace Plamondon fils chaîne la terre de Claude Racine et constata qu'elle mesurait quatre arpents dix pieds et un pouce entre ses anciennes bornes.

Aucun inventaire n'a été fait après les décès de Claude Racine et de Marguerite Trépagny. Leur fils Louis (Louis-François) épousa d'abord, le 22 janvier 1788, Monique Giguère, fille de Joseph et de Monique Filion (terre 94), puis le 28 janvier 1794, Marguerite Cloutier, fille de Zacharie et de Geneviève Huot, au Château-Richer. De ce deuxième mariage Louis Racine eut un fils, Louis, qui épousa d'abord, le 5 novembre 1816, Angélique Barette, fille de Joseph et de Marie-Anne Lebeau, à Sainte-Anne, puis, le 16 février 1841, Marguerite Cochon au Château-Richer. Louis Racine avait eu la moitié de la terre 83 au décès de sa mère, Marguerite Cloutier, et son père lui donna l'autre moitié le 4 novembre 1816 (Bernier). Le 31 mars 1826 (Bernier), Louis Racine obtint du Séminaire de Québec un titre nouvel lui confirmant la possession de quatre arpents et neuf pieds de terre de largeur. Il en sera de même au cadastre abrégé des seigneuries, fait en 1859.

Le 9 janvier 1866 (G.Dick), Louis Racine donna la moitié sud-ouest de sa terre à son fils Louis (né d'Angélique Barette), et la moitié nord-est à son autre fils, Onésime, né de Marguerite Cochon. Ces deux lots de deux arpents de front chacun devinrent en 1879 les lots 246 (Louis) et 245 (Onésime) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne.

La terre de Louis Racine (lot 246), depuis 1866

Le 9 janvier 1866 (G.Dick), Louis Racine et Marguerite Cauchon donnèrent à Louis Racine, leur fils et beau-fils, deux arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la terre d'Urbain Racine (lot 247: terre 82) et au nord-est aux autres terres des donateurs, avec la maison, grange-étable dessus construites et les meubles, animaux et roulant déjà en possession du donataire, tout en s'en réservant l'usufruit. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs la moitié de 100 francs, d'une vache et d'une moutonne excepté Marie qui a déjà reçu sa vache et sa moutonne, et Delvie qui n'a reçu que sa vache, à Thomas et Joseph une pioche et une vache, pour leurs droits légitimaux dans la succession future de leur père, à Magdeleine, sa soeur consanguine, la moitié de \$100 pour ses droits de légitime maternelle à elle réservés par Angélique Barette sa mère, épouse en première noces du donateur, par son testament du 18 mars 1839 (Ranvozyé), et aux représentants légaux de feu Marie Racine, épouse de Joseph Tremblay, la moitié de \$2 pour balance de droits légitimaux paternels. Le

13 août 1844 Louis Racine épousa Marie-Magdeleine Gravelle, fille de Julien et de Magdeleine Cauchon, au Château-Richer.

Le 3 février 1873 (G.Dick), Louis Racine et Marie Gravelle son épouse donnèrent leur terre de deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur à leur fils Louis, à charge par celui-ci de payer les dettes des donateurs et de payer à Marguerite Cauchon les obligations qui lui étaient dues en vertu de la donation de 1866, et à son frère Jean et à ses soeurs chacun \$50 plus une moutonne et un rouet à filer à ses soeurs, pour leur légitime. Les donateurs se réservaient l'usufruit de leurs biens. Louis Racine épousa Rose Paré, fille d'Augustin et de Sophie Simard (terre 81, section 10), le 7 septembre 1875.

On verra à la terre 84 (moitié sud-ouest), que Louis Racine fils acquit les lots 234 et 236 de François Cloutier le 28 septembre 1874 (G. Dick), puis le lot 235 de Claude Morel le 9 août 1880 (Vézina). On y verra à ces dates, la description de ces lots situés au nord de la rivière aux Chiens.

Le 22 décembre 1913 (Beauregard), Louis Racine donna à son fils Louis (le cinquième Louis) les lots 246, 234, 235 et 236. Le donataire épousa Joséphine Lachance, fille de David et de Luce Giguère, le 13 septembre 1909 à Sainte-Anne. Il décéda le 14 juin 1924. Par son testament du 3 mai 1924 (Beauregard), il légua sa moitié indivise des lots ci-dessus à son épouse.

Le 17 juin 1964 (Paul Beauregard), Joséphine Lachance vendit à Pierre Racine (comptable agréé), son petit-fils, un terrain de grève faisant partie du lot 246, mesurant 200 pieds le long du boulevard Ste-Anne, joignant au nord-est le lot 245 (moitié nord-est de la terre 83) appartenant alors à Hilaire Turcotte, pour \$1 700.

Joséphine Lachance décéda le 24 décembre 1969 à 77 ans. Par son testament du 15 septembre 1969 (Gérard Beauregard), elle légua les lots 234-235-236 et 246 et les bâtisses dessus construites, moins la partie vendue à Pierre Racine, à son fils Georges Racine qui épousa Marguerite Paré, fille de Francis et de Laura Racine, le 26 octobre 1938. Georges Racine décéda le 20 juin 1971 à 59 ans. En vertu de la clause de donation mutuelle contenue dans son contrat de mariage du 17 octobre 1938 (J.-B. Beauregard), il légua sa part des lots ci-dessus à son épouse. Le 30 juillet 1971 (G. Beauregard), celle-ci vendit ces lots à Ovilla Racine, menuisier, frère de Georges (qui épousa Gisèle Morel le 2 septembre 1950), avec la maison, grange, animaux et roulant, pour le prix de \$15 000, moins un emplacement de 77' x 90' qu'elle se réservait.

Le 16 décembre 1971 (G. Chevrette), Ovilla Racine vendit à Léo Blouin, faisant pour Blouin et Associés Enr., les lots 234-235-236 et 246, pour \$20 000 avec les bâtisses et roulant. Il décéda le 5 décembre 1973 à 50 ans. Il possédait encore une partie du lot 253 acquise de Léopold Morel le 23 février 1953 (P. Beauregard) et le terrain encore vacant réservé le 30 juillet 1971 dans le lot 246, qu'il laissa à sa femme.

Le 3 juillet 1975 (G. Chevrette), Léo Blouin et ses associés vendirent les lots 234-235-236 et 246 à Claude Fontaine, de Loretteville, et à Jacques Demers, de Charlesbourg, avec maison et autres bâtisses, moins les emplacements déjà distraits du lot 246, pour le prix de \$75 000.

Le 18 mars 1977 (Guy Charest), Claude Fontaine et Jacques Demers vendirent la partie sud du lot 246 (moins les emplacements déjà vendus) à

Adrien Baillargeon et Félix Fleury, pour \$32 000. Le 9 mai 1977 (Jacques Bouffard), ils vendirent à Robert Turcotte, pour \$30 000, un emplacement de 164 pieds de large sur l'avenue Royale sur 193 pieds de profondeur dans la ligne nord-est et 215 pieds dans la ligne sud-ouest, avec la maison portant le numéro 9140 de l'avenue Royale. Le 26 août 1977 (Guy Charest), ils vendirent à Adrien Baillargeon et Félix Fleury, de Giffard, les lots 234-235 et 236 pour \$1 et autres considérations. Il est mentionné en effet que ces lots auraient dû faire partie de la vente du 18 mars 1977, avec le lot 246, partie sud.

Enfin, le 25 février 1981 (Gérard Beauregard), Jacques Demers et Claude Fontaine vendirent à Léopold et Benoît Pillion, pour \$22 000, 1) une partie du lot 246 du boulevard Ste-Anne à la basse marée, joignant au nord-est au terrain de même profondeur vendu à Pierre Racine le 17 juin 1964, et mesurant 196 pieds (un arpent) le long du boulevard Ste-Anne; 2) une autre partie du lot 246 au nord du chemin de fer, joignant au nord-est au lot 245 et au nord-ouest à l'emplacement ci-dessus vendu à Robert Turcotte.

La terre d'Onésime Racine (lot 245), depuis 1866

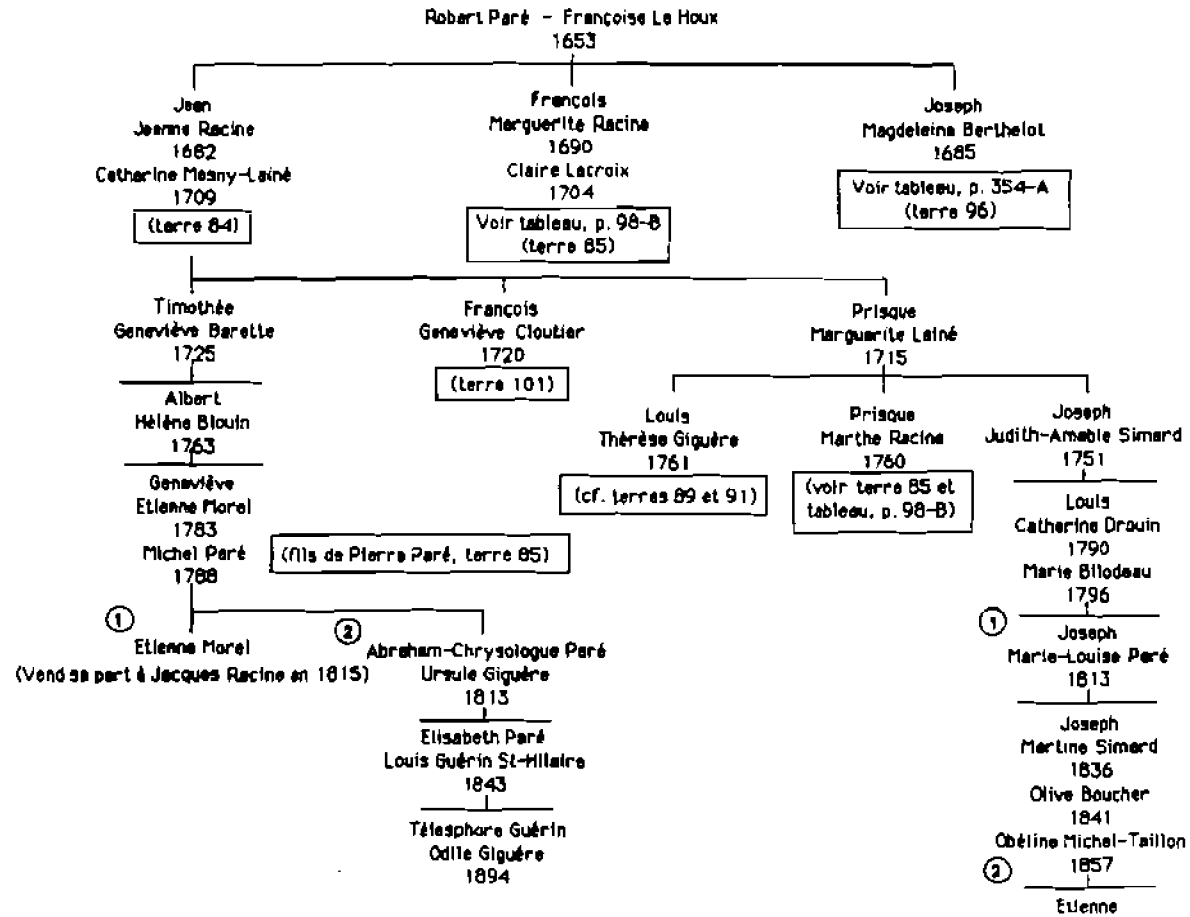
Tout comme pour le lot 246, c'est le 9 janvier 1866 (G. Dick) que Louis Racine et Marguerite Cauchon donnèrent à leur fils Onésime la moitié nord-est de la terre 83, qui portera le numéro cadastral 245 en 1879. Cette moitié joignait au nord-est à la veuve Christophe Racine et Claude Morel (voir terre 84 qui suit). Ils lui donnaient en outre une maison, grange, étable ainsi que les meubles, animaux et instruments aratoires qu'ils possédaient à part de ceux qu'ils avaient donnés le même jour à Louis, leur fils et beau-fils (né d'Angélique Barette, première épouse de Louis Racine). Le donataire devait payer à ses frères et soeurs sa moitié des montants mentionnés dans la donation faite à Louis, avec les mêmes animaux et effets mobiliers. Onésime Racine épousa Philomène Blouin, fille de Pierre-Paul et d'Angélique Simard, le 29 janvier 1867.

Le 27 décembre 1877 (Vézina), Onésime Racine et Philomène Blouin vendirent leur terre de deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur à Maxime Bolduc, avec maison, grange, animaux et roulant, pour \$3 800 payables en partie aux héritiers nommés dans la donation du 9 janvier 1866, savoir à Thomas, Joseph, Délia, épouse de Patrice Fortin, et Marguerite chacun \$8.33 ou 50 francs (\$1 valait donc 6 francs ou livres du nouveau cours) faisant pour les quatre \$33.33, et aux héritiers de feu Marie Racine \$1 avec, pour Marguerite, une vache et une moutonne ou une somme de \$27 à son choix et à Delvie Racine une moutonne ou \$2, formant en tout \$63.33 payables après le décès de Marguerite Cauchon, alors veuve de Louis Racine. Le solde du prix de vente, \$3 736.66, était payable aux vendeurs. Ce contrat fut approuvé par Philomène Blouin qui renonça à son douaire pour elle et pour ses enfants, et par Marguerite Cauchon qui renonça à tout droit d'usufruit à elle réservé par la donation du 9 janvier 1866, moyennant une rente viagère de \$72, équivalant à 6% d'un capital de \$1 200.

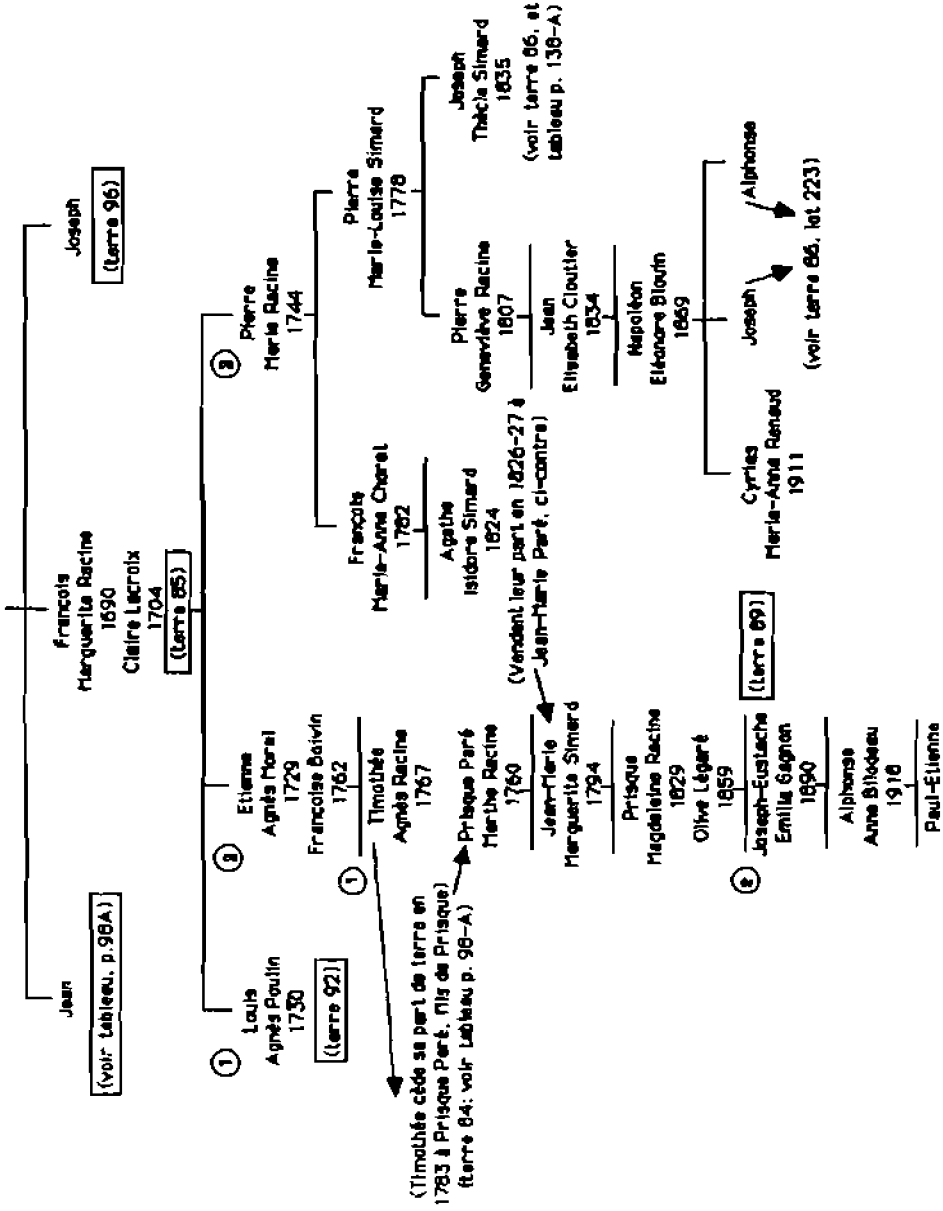
Le 5 décembre 1890 (Vézina), Maxime Bolduc vendit sa terre à Joseph Gilbert, cultivateur, moins deux emplacements déjà vendus à Joseph Paré et Louis Caron, pour \$3 300. Le 4 octobre 1913 (Beauregard), Joseph Gilbert la revendit à Herménégilde Dufour, cultivateur de la Baie St-Paul, avec les bâtisses dessus construites, pour \$6 000. Herménégilde Dufour épousa Diana Tremblay qui décéda le 14 février 1931. Le 17 juillet 1945 (Paul Beauregard), Herménégilde Dufour vendit le lot 245 à Hilaire Turcotte, avec la maison, bâtiments et roulant, pour \$11 000.

Le 18 août 1956 (Gérard Beauregard), Hilaire Turcotte, qui avait épousé Maria Gaudreault en 1906 (contrat du 13 avril devant Elie Angers, notaire à La Malbaie), donna un emplacement à son fils Adélar, menuisier. Il décéda le 23 mars 1973 à 93 ans et demeurait au no 9160 de l'avenue Royale. Par son testament du 29 mai 1950 (P. Beauregard), il légua ses biens à son fils Jean-Charles Turcotte. Son épouse était décédée le 15 novembre 1959. Le 7 juillet 1973 (P. Beauregard), Jean-Charles Turcotte, célibataire, vendit la plus grande partie du lot 245, du chemin de fer au trait carré du premier rang, avec maison, grange, etc., moins les emplacements déjà vendus et un autre que le vendeur se réservait sur la première côte, à Maurice Cauchon, dessinateur Industriel, pour \$25 000. Le premier mai 1984 (J.-Y. Simard), Jean-Charles Turcotte vendit à Roland Drouin, menuisier, la partie du lot 245 du boulevard Ste-Anne à la basse marée, joignant le lot 246 au sud-ouest et mesurant 199 pieds de front, pour \$7 000.

Tableau généalogique sommaire de la famille Paré
(pour les terres 84 et 85)



Robert Paré - Françoise LeRoux, 1653



LA TERRE DE JEAN L'ESPEE
PUIS DE JEAN PARÉ

No 84. (4 arpents de front)

Cette terre fut concédée à Jean Espése (ou L'Espée) par Jean de Lauson le 30 janvier 1655 (ASQ). Elle avait quatre arpents de front entre Robert Anest au sud-ouest (83) et Robert Paré au nord-est (85). Le 13 octobre 1657 (Audouart), "estant prest de faire le voiage de France", Jean Espése donna tous les biens qu'il pouvait avoir en ce pays à son filleul Jean Paré, fils de Robert son voisin (terre 85). Le 2 novembre 1682 (Vachon), Jean Paré passa son contrat de mariage avec Jeanne Racine, fille d'Etienne (terre 81), qu'il épousa le lendemain au Château-Richer.

Jeanne Racine décéda à l'automne de 1702, sans doute de l'épidémie de variole qui sévissait alors. Son inventaire, fait le 20 avril 1703 (Jacob), mentionne en effet qu'elle est "décédée il y a huit mois". Sur leur terre de quatre arpents de front entre Claude Bouchard (83) et François Paré (85) Jean Paré et sa défunte femme avaient une maison de madriers et colombages de 36 pieds de long sur 17 de large dans laquelle il y avait deux chambres de plain pied, cave et grenier, "laquelle maison menace ruine". Ils avaient aussi une grange de 40 pieds de long sur 20 de large close de planches, "laquelle a besoling de réparations", une étable close de madriers de 27 pieds sur 16, une écurie de pièce sur pièce de 14 pieds sur 9 et une petite boulangerie de 12 pieds en carré.

Le 21 avril 1703 (Jacob), eut lieu le partage des biens de la communauté de Jean Paré et feu Jeanne Racine. Les meubles, dont la valeur était de 1 564 livres 17 sols d'après l'inventaire, furent partagés entre Jean Paré, qui en prit 620 livres "pour reprises de ses propres et préciput", et ses huit enfants héritiers de leur mère. Sur ses 620 livres Jean Paré devait à la communauté la somme de 30 livres pour les dettes d'icelle, partant il lui restait 590 livres. Le reste, soit 974 livres 17 sols, fut partagé entre Jean Paré et ses enfants, ce qui faisait 487 livres 8 sols (6 deniers) pour Jean Paré et autant pour ses enfants. Ceux-ci devant assumer les frais de l'inventaire, au montant de 13 livres, il leur restait 474 livres 6 sols 8 deniers (8 sols 6 deniers) à quoi il fallait ajouter 150 livres faisant moitié de 300 livres reçues par Ange Dodier lors de son mariage avec Marguerite Paré (en 1699) et rapportées par ledit Dodier. Ainsi les héritiers devaient se partager 624 livres 8 sols 6 deniers, soit 78 livres 1 sol à chacun, partant ledit Dodier devait aux sept autres cohéritiers 72 livres (150-78) soit 10 livres 5 sols 8 deniers à chacun d'eux, de sorte que chacun des sept devait recevoir 88 livres 6 sols 8 deniers "quand besoling sera". Quant aux terres, elles furent divisées en deux lots de deux arpents de front chacun qui furent tirés au sort: celui du sud-ouest échut aux enfants et celui du nord-est à Jean Paré. Les deux arpents des enfants restèrent indivis pour le moment.

Le 20 avril 1703 (Jacob), Ange Dodier et Marguerite Paré sa femme, héritière pour un huitième de défunte Jeanne Racine sa mère, vendaient à Jean Paré, pour 250 livres, 1) deux perches et demie de terre de largeur sur lieue et demie de profondeur, soit un huitième de deux arpents de front; 2) treize pieds de terre de largeur au Château-Richer, "proche la rivière aux Chiens", appartenant aux vendeurs "comme estant escheue à laditte Marguerite Paré par droit de succession de laditte défunte Jeanne Racine sa mère" (lot 3 de la terre 81 acquis par Jean Paré et Jeanne Racine le 26 avril 1700 par échange

avec Etienne Racine fils). Le prix de vente de 250 livres était compensé par une obligation du même montant passée devant Chambalon le 25 octobre 1702, mentionnée à l'inventaire de Jean Paré, "laquelle demeurera nulle dès à présent". Ces 250 livres empruntées en 1702 par Ange Dodier avaient servi à payer 600 livres qu'il devait à Pierre Dupré et Catherine Caron pour deux parts de terre qu'il avait achetées d'eux le 22 octobre 1694, remplaçant ainsi les propres de sa femme vendus audit Paré (voir à ce sujet la terre 112, à Saint-Joachim, et la ratification du 31 mars 1716 devant Chambalon).

Le 14 mai 1709 Jean Paré, veuf de Jeanne Racine, passait un autre contrat de mariage avec Catherine Lainé, veuve d'Etienne Mesny, de Saint-François de l'île d'Orléans, qu'il épousa à Sainte-Famille le 23 mai 1709. Ce contrat, passé devant le curé Lamy, fut déposé au minutier du notaire Jacob le 10 mai 1710.

Le 24 avril 1711 (Verreau), furent partagés les deux arpents du sud-ouest de la terre 84 entre les six héritiers restant des huit enfants de feu Jeanne Racine, deux d'entre eux (Jean et Magdeleine) étant décédés depuis 1709. Il en fut fait six lots de trois perches six pieds de front chacun qui leur échurent par tirage au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Timothée Paré, joignant la terre 83 de Claude Bouchard au sud-ouest
- 2- Jeanne Paré (ép. Augustin Lacroix en 1708)
- 3- François Paré
- 4- Prisque Paré (ép. Marguerite Mesny ou Lainé en janvier 1715)
- 5- Etienne Paré
- 6- Marguerite Paré (ép. Ange Dodier en 1699), joignant Jean Paré au nord-est

Les héritiers se partagèrent ensuite la part qui leur revenait de leur défunte mère dans la terre des Racine (lot 3 de la terre 81).

Le 15 février 1716 (Verreau), Etienne Paré, fils de Jean et de feu Jeanne Racine, passait son contrat de mariage avec Anne La Croix, fille de feu François Lacroix et d'Anne Gasnier (109). Il l'épousa le 18 février.

Le 31 mars 1716 (Chambalon), Ange Dodier et Marguerite Paré sa femme vendaient à Prisque Paré absent, son père stipulant pour lui, pour 150 livres, quinze pieds de terre de largeur faisant la sixième partie de cinq perches de terre de largeur à Sainte-Anne, joignant les dits quinze pieds à Jean Paré au nord-est et à Etienne Paré au sud-ouest, soit la part no 6 ci-dessus, lequel sixième appartenait à ladite Paré comme héritière pour un sixième avec ses autres frères et soeurs de défunts Jean et Magdeleine Paré aussi ses frère et soeur. Ange Dodier vendait aussi à Prisque Paré quatre pieds de front dans le lot 3 de la terre 81, proche la rivière aux Chiens.

Le 26 octobre 1718 (La Cetièrre), Jean Paré vendait à Prisque et Timothée Paré ses fils, pour 150 livres, un arpent de terre en superficie à détacher du côté du sud-ouest de ses deux arpents, joignant la portion achetée par le vendeur d'Ange Dodier son gendre.

Le premier février 1720 (Barbel), François Paré, fils de Jean et de Jeanne Racine, passait son contrat de mariage avec Geneviève Cloutier, veuve de François Barette (terre 101), qu'il épousa le 17 février.

Le 27 juin 1720 (Barbel), Etienne Paré, François Paré et Augustin Lacroix comme ayant épousé Jeanne Paré, vendaient à Prisque Paré la sixième partie revenant à chacun des vendeurs dans les bâtiments construits sur la terre de

Jean Paré, "et ce dans la maison et étable seulement, se réservant les portions qu'ils ont dans la grange et ce moyennant le prix et somme de vingt deux livres dix sols".

Le 9 novembre 1724 (Barbel), Timothée Paré, âgé de 24 ans, passait son contrat de mariage avec Geneviève Barette, fille de feu François Barette et de Geneviève Cloutier, remariée avec François Paré, fils de Jean et de Jeanne Racine. Le mariage fut célébré à Sainte-Anne le 15 Janvier 1725.

Le 2 avril 1727 (Jacob), Etienne Paré et Anne Lacroix cédaient à Timothée Paré leur part de trois perches six pieds dans la terre 84 (no 5 au partage de 1711) et leur part de seize pieds environ dans le lot 3 de la terre 81, joignant au sud-ouest François Gagnon (lots 1 et 2 de la terre 81) et Timothée Paré au nord-est, enfin une part d'une perche et demie dans la terre de François Lacroix (109). En échange Timothée Paré céda à son frère Etienne une terre de quatre arpents de largeur sur quarante de profondeur dans la seigneurie du sieur de Rigauville. Il devait en outre alder son frère à équarrir une maison de 20 pieds de largeur sur 19 de longueur et une grange de 25 pieds de large sur 20 de long.

Le même jour (Jacob), François Paré céda à son frère Timothée sa part de trois perches et six pieds de largeur dans la terre 84, soit la part no 3 au partage de 1711, et sa part du lot 3 de la terre 81, soit environ seize pieds de large. En échange Timothée Paré céda à son frère François une part de deux perches et demie de front dans la terre de feu François Barette son beau-père, entre celle de Marie Barette et celle de Joseph Barette, et ce qui pourrait lui échoir après la mort de Geneviève Cloutier sa belle-mère dans la terre 101.

Le 28 octobre 1729 (Jacob), Jean Paré vendait à ses fils Prisque et Timothée deux arpents deux perches et demie de terre de front joignant au nord-est à François Paré (fils de Robert: terre 85) et au sud-ouest aux héritiers de feu Jeanne Racine (moitié sud-ouest de la terre 84), et dix-neuf pieds et demi de front proche la rivière aux Chiens (lot 3 de la terre 81). Cette vente était faite pour le prix de 2 000 livres suivant l'estimation qui a été faite des terres ainsi vendues par Nicolas Lefrançois et Joseph Cochon. Les acquéreurs en payèrent la moitié à Jean Paré et devaient payer l'autre moitié à leurs cohéritiers. Ils s'engageaient aussi à donner à Jean Paré et à Catherine Laine sa femme, chaque année, divers effets mentionnés au contrat.

Le 29 octobre 1729 (Jacob), Prisque Paré céda à Timothée Paré sa part de trois perches et six pieds de largeur dans la terre 84 (lot no 4 au partage de 1711). En échange Timothée Paré céda à Prisque trois perches huit pieds et demi de largeur "tel qu'ils ont acquis de Jean Paré leur père, tant pour le récompenser du mauvais terrain que pour que led. Prisque Paré s'oblige de demeurer avec sond. père, partant led. Prisque Paré aura du côté du nordet joignant François (85) dix huit perches de terres de largeur sur toute sa profondeur et led. Timothé Paré aura du côté du soret de lad. habitation dix huit perches et douze pieds joignant Jean Rassine" (terre 83). Après cette transaction Prisque et Timothée Paré avaient ensemble trente-six perches et douze pieds de largeur sur les quatre arpents de front que mesurait la terre 84. Il restait donc une part de trois perches et six pieds qu'ils n'avaient pas encore acquise. C'était celle d'Augustin Lacroix et Jeanne Paré que ceux-ci cédèrent à Timothée Paré le 14 février 1737 (Jacob), ladite part étant enclavée dans la terre de Timothée Paré. En échange ce dernier céda à Augustin Lacroix et Jeanne Paré six perches et douze pieds de terre de largeur lui appartenant "par acquisition de trois perches et six pieds et par échange

(de trois perches et six pieds) fait avec Estienne Paré". Il s'agit des parts 5 et 6, cette dernière ayant été acquise par Timothée Paré d'Ange Dodier et Marguerite Paré à une date inconnue. La terre 84 était donc répartie comme suit après cet échange de 1737:

Augustin Lacroix	6 perches 12 pieds
Timothée Paré	15 perches 6 pieds
Prisque Paré	<u>18 perches</u>
	<u>40 perches ou 4 arpents</u>

Le 18 janvier 1746 (Jacob), Timothée Paré et Geneviève Barette donnaient à leur fils Timothée un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à détacher d'une terre de deux arpents et deux perches de front joignant en sa totalité à Prisque Paré au nord-est et à Jean Racine au sud-ouest (83), ledit arpent devant être pris le long de la ligne dudit Jean Racine, avec la moitié de leurs meubles et bâtiments. Le donataire devait demeurer avec les donateurs et travailler à leur profit comme il a fait dans le passé, à condition d'être logé, nourri et entretenu avec sa femme et ses enfants quand il serait marié. Le même jour (Jacob), Timothée Paré fils cédait à Jean Racine, fils d'Etienne et de Thérèse Lessard, l'arpent de terre que son père et sa mère venaient de lui donner, aux mêmes charges et conditions, en échange d'une terre de trois arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferréol. Jean Racine épousa Marie-Anne Paré, soeur de Timothée fils, le 24 janvier 1746, mais ledit Jean Racine décéda le 19 mars 1748 et sa veuve se remaria avec Jean Gagnon le 19 mai 1749. Quant à Timothée Paré fils il décéda à son tour le 18 août 1748 sans avoir été marié. Dans ces circonstances la donation du 18 janvier 1746 dut être résiliée.

Le 22 janvier 1750 (Nicolas Huot), Geneviève Paré, autre fille de Timothée et de Geneviève Barette, passait son contrat de mariage avec Joseph-Marie Pepin dit Lachance, fils de feu Jean Pepin et de Magdeleine Fontaine. Leur mariage fut célébré le 2 février 1750. Le 22 janvier 1750 également (N. Huot), Jean-Marie Pepin, frère de Joseph, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Paré, fille de Prisque et de Marguerite Lainé. Le 6 février 1751 (N. Huot), Joseph Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé, passait son contrat avec Judith-Amable Simard, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), qu'il épousa à Sainte-Anne le 8. En faveur de ce mariage Prisque Paré et sa femme donnaient aux futurs époux neuf perches de terre de front joignant au sud-ouest à la terre de Timothée Paré et au nord-est au reste de la terre des donateurs, avec la moitié de leurs meubles, bestiaux et bâtiments, les donateurs s'en réservant cependant l'usufruit leur vie durant. Les futurs époux devaient demeurer avec eux et travailler à leur profit à condition d'être nourris et entretenus aux dépens desdits donateurs.

Le 6 février 1752 (Crespin), Dorothee Paré fille de Timothée et de Geneviève Barette, passait son contrat de mariage avec François Cliche, fils de feu Vincent Cliche et de Marie-Anne Choret, de Charlesbourg.

Le 23 mars 1752 (Crespin), eut lieu un échange entre Timothée Paré et Geneviève Barette d'une part, et Joseph-Marie Pepin et Geneviève Paré, de Saint-Ferréol, d'autre part. Les premiers cédaient aux seconds un arpent de terre de front à détacher de leur terre contenant en total vingt-deux perches de front joignant au sud-ouest à la terre de Jean Racine (83) et au nord-est à celle de Prisque Paré, ledit arpent devant être pris du côté du sud-ouest joignant Jean Racine. En échange Joseph-Marie Pepin et sa femme cédaient à Timothée Paré et Geneviève Barette une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol, entre celle de Jean Paré et celle de

Jean-Marie Pepin, avec une maison neuve de pièces sur pièces de 20 pieds de long sur 18 de large avec une cheminée en pierre au bout, et une grange de 30 pieds sur 24. Timothée Paré devait faire soule et retour à Joseph-Marie Pepin de la moitié de tous les bâtiments et de tous les meubles et animaux, avec une charrue garnie, deux boeufs et un cheval. Joseph-Marie Pepin et sa femme devaient demeurer avec Timothée Paré et Geneviève Barette, les aider à faire valoir leur bien, et avoir soin de Michel, Jacques, Albert et Marie-Joséphine Paré leurs enfants. Timothée Paré et sa femme se réservaient l'usufruit de l'arpent donné, leur vie durant, à la charge de nourrir et entretenir Joseph-Marie Pepin, sa femme et ses enfants.

Le 6 avril 1752 (Crespin), Timothée Paré et Geneviève Barette vendaient à Joseph-Marie Pepin et Geneviève Paré, pour 200 livres, cinq perches de terre de front joignant au sud-ouest à l'arpent ci-devant donné aux acquéreurs, et au nord-est au restant de la terre des vendeurs, sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'au terrain réservé pour l'établissement d'un de leurs enfants. Si aucun de leurs enfants ne voulait s'y établir, ledit terrain ainsi réservé appartiendrait aux acquéreurs.

Le 22 décembre 1752 (Crespin), Jean Caron et Marie Paré, Jean Paré et Marie Racine, Jean-Marie Pepin et Magdeleine Paré, tous habitants de Saint-Ferréol, vendaient à Joseph Paré, habitant de Sainte-Anne, les parts de terre seulement qui pourront leur revenir après le décès de Prisque Paré et de Marguerite Lainé, leurs père et mère ici présents et de leur consentement, lesdites parts à détacher de la terre dudit Prisque Paré contenant en total dix-huit perches de front joignant du côté du sud-ouest à la terre de Timothée Paré et du côté du nord-est à celle d'Etienne Paré (85) et de vingt-huit pieds de front à la rivière aux Chiens (lot 3 de la terre 81). La part de Jean Paré était vendue pour 120 livres, et les parts de Jean Caron et Jean-Marie Pepin pour 130 livres. Comme les trois vendeurs reconnaissaient avoir reçu chacun la somme de 50 livres en mariage, quoique cela n'ait pas été marqué sur leurs contrats de mariage, et ce sur la succession future desdits Prisque Paré et Marguerite Lainé, ils voulurent que les autres enfants de ces derniers eussent la même somme avant de venir en partage après le décès de leurs père et mère.

Le 11 juin 1753 (Crespin), Timothée Paré et Geneviève Barette vendaient à Joseph-Marie Pepin et Geneviève Paré, de Sainte-Anne, et à Michel, Louis, Jacques et Albert Paré leurs fils, savoir auxdits Pepin et Geneviève Paré un demi-arpent de terre de front sur trente de profondeur joignant au sud-ouest à un arpent de terre appartenant auxdits acquéreurs et au nord-est au restant de terre appartenant aux vendeurs, et auxdits Michel, Louis, Jacques et Albert Paré sept perches de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest au demi-arpent ci-dessus vendu audit Pepin, et au nord-est à la terre de Prisque Paré, à condition que sur l'arpent de terre appartenant auxdits Pepin et son épouse il n'y eût que sept perches joignant Jean Racine qui auraient la profondeur d'une lieue et demie, tandis que les trois autres perches, comme le demi-arpent présentement vendu, n'auraient que trente arpents de profondeur. Au bout de ces trente arpents Michel, Louis, Jacques et Albert Paré devaient prendre trente autres arpents de profondeur, au bout desquels, soit à soixante arpents du fleuve, lesdits Pepin, Michel, Louis, Jacques et Albert Paré devaient séparer le restant de la lieue et demie par ensemble, excepté les sept perches joignant la terre de Jean Racine et les sept perches joignant Prisque Paré, qui auraient la lieue et demie de profondeur. En outre, Timothée Paré et sa femme vendaient à leurs fils Michel, Louis, Jacques et Albert, leur terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur acquise de Joseph-Marie Pepin le 23 mars 1752, et trois

perches ou environ de front dans la terre 81 (lot 3) à la rivière aux Chiens, dans la paroisse du Château-Richer, le tout pour le prix de 4 150 livres dont 666 livres 13 sols 4 deniers devaient revenir à Joseph-Marie Pepin et à sa femme pour leur demi-arpent de terre acquis de Timothée Paré le 6 avril 1752, l'acte de vente de cette date étant annulé, et la moitié du solde aux autres enfants de Timothée Paré et Geneviève Barette pour leur servir de légitime. Timothée Paré et sa femme abandonnaient à leurs fils l'autre moitié en raison des charges qui leur étaient imposées, à savoir de demeurer avec leurs dits père et mère et de travailler à leur profit, ceux-ci se réservant l'usufruit des biens ci-dessus vendus leur vie durant à titre de précaire. Si, par incompatibilité d'humeur il devenait impossible de vivre ensemble, les acquéreurs devaient payer à leurs père et mère une pension viagère au prorata des biens ci-dessus vendus.

Le 7 octobre 1753 (Crespin), eut lieu un échange entre Timothée Paré et Joseph-Marie Pepin, habitants de Sainte-Anne. Timothée Paré cédait à son gendre sa terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol, avec la maison dessus construite et la grange, qu'il avait acquise de lui le 29 mars 1752 (en fait le 23). En échange Joseph-Marie Pepin cédait à Timothée Paré un arpent et demi de terre de front en partie sur lieue et demie de profondeur et partie sur trente arpents de profondeur à Sainte-Anne, avec la moitié d'une maison et des autres bâtiments dessus construits, audit Pepin appartenant en partie par échange et acquisition ci-devant faits dudit Timothée Paré le 29 (23) mars 1752 et le 11 juin 1753. Timothée Paré déchargeait son gendre des obligations et pension qui lui étaient imposées par les contrats susdits et s'engageait à le loger et nourrir avec son épouse jusqu'au premier mars 1754 alors qu'ils iraient faire leur demeure en leur habitation de Saint-Ferréol. Il leur donnerait alors deux minots de blé par mois jusqu'au premier octobre et six minots de blé, un minot et demi d'orge, un minot de graine de lin. En retour Joseph-Marie Pepin devait bûcher cinq cordes de bois franc et les charroyer à la porte dudit Paré dans le cours de l'hiver prochain. Timothée Paré s'engageait à donner à son gendre 25 livres pour avoir un soc de charrue, et 50 livres pour la dot de sa femme en parfait paiement de la somme de 100 livres qui leur ont été promises en mariage.

Le 27 septembre 1754 (Crespin), Timothée Paré et Geneviève Barette ratifiaient les échanges faits ci-dessus avec Joseph-Marie Pepin en faveur de Michel, Louis, Jacques et Albert Paré, à condition que la légitime de Joseph-Marie Pepin et de sa femme leur soit payée en argent après le décès desdits Timothée Paré et Geneviève Barette.

Le 15 avril 1756 (Crespin), Etienne Racine, fils de Joseph et de Jeanne Lessard, qui avait épousé en secondes noces, le 8 février 1756, Agnès Paré, fille de Prisque et de Marguerite Lainé, vendait à Joseph Paré, pour 130 livres, les parts de terre qui pourraient leur revenir après le décès desdits Prisque Paré et Marguerite Lainé, dont les terres comprenaient dix-huit perches de front dans la terre 84 et vingt huit pieds de front dans le lot 3 de la terre 81.

Le 21 février 1760 (Crespin), Jean Gagnon, habitant de Saint-Joachim, et Marie-Anne Paré son épouse reconnaissaient avoir reçu de Michel et Albert Paré la somme de 463 livres 17 sols 6 deniers dont 231 livres 18 sols 8 deniers provenant de la succession de feu Timothée Paré, décédé en mai 1755 (sep. le 26) et pareille somme qui pourrait leur échoir après le décès de Geneviève Barette, tel qu'expliqué au contrat du 11 juin 1753, et la somme de 100 livres pour la succession de Jacques Paré, frère de Marie-Anne Paré, décédé le 30

juillet 1759. Le 7 septembre 1760 (Crespin), Etienne Morin et Marie Paré sa femme (mariés le 10 janvier 1757) donnaient à Geneviève Barette une quittance de 232 livres pour les droits successifs à échus par le décès de Timothée Paré, suivant les actes du 11 juin et du 7 octobre 1753.

Le 25 février 1761 (Crespin), Joseph Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé, acquit d'Etienne Paré et Agnès Morel sa femme (voir terre 85), pour 90 livres, une perche et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 85, ladite perche et demie joignant la terre de l'acquéreur au sud-ouest (B4).

Le 23 août 1761 (Crespin), eut lieu un accord entre Geneviève Barette et ses fils Michel et Albert. Geneviève Barette renonçait à l'usufruit des biens donnés à ses fils, moyennant le paiement d'une rente viagère payable en effets et services divers longuement énumérés au contrat. La veuve pourrait choisir un côté de la maison pour son logement. Les bâtiments devaient rester en commun entre Michel et Albert Paré, mais en cas de séparation ils seraient estimés et celui qui les aurait serait tenu de contribuer à la construction de parcelles bâtiments pour son frère, attendu qu'ils avaient été construits entre eux deux à frais communs.

Le 22 janvier 1762 (Crespin), Jean Paré et Marie Racine sa femme, Louis Paré et Thérèse Giguère, Jean Caron et Marie Paré, Joseph-Marie Pepin et Madeleine Paré, Etienne Racine et Agnès Paré, tous habitants de Sainte-Anne, vendaient à Joseph Paré, leur frère et beau-frère, pour le prix de 110 livres à chacun des vendeurs, toutes les parts des meubles et bâtiments à eux échues par le décès de feu Prisque Paré, leur père et beau-père, mort quelques jours plus tôt (sép. le 16 janvier 1762), et ce qui pourrait leur échoir après le décès de Marguerite Lainé leur mère et belle-mère, à ce présente et de son consentement, ensemble quatre pieds et demi de terre de front chacun sur une lieue et demie de profondeur, à détacher de la terre dudit feu Prisque Paré à Sainte-Anne et à la rivière aux Chiens, provenant en partie de la succession échue dudit Paré et de la succession future de Marguerite Lainé, en partie de la succession d'Etienne Paré leur frère et beau-frère, décédé célibataire en juin 1761 (sép. le 8) à l'âge de 28 ans.

Le même jour, 22 janvier 1762 (Crespin), Louis Paré et Thérèse Giguère vendaient à Joseph Paré, pour 130 livres, une perche et demie de terre de front enclavée dans la terre de Prisque Paré et à eux échue en partie par son décès et en partie à leur échoir après le décès de Marguerite Lainé.

Le 24 janvier 1763 (Crespin), Albert Paré, fils de feu Timothée Paré et Geneviève Barette, passait son contrat de mariage avec Hélène Blouin, fille d'Augustin et d'Hélène Monnier (terre 88), qu'il épousa le 31 janvier à Sainte-Anne.

Le 19 septembre 1764 (Crespin), Michel Paré et Marthe Dupont sa femme vendaient à Albert Paré leur frère et beau-frère, pour 195 livres, une perche et demie ou environ de terre de front sur lieue et demie de profondeur située au Château-Richer, "proche la rivière aux Chiens", joignant au sud-ouest à Jean-François Gagnon et au nord-est à la part de terre d'Etienne Racine dit Varenne (voir terre 81), faisant partie de trois perches ou environ de front. Michel Paré, fils de Timothée et de Geneviève Barette, avait épousé Marthe Dupont, fille de Marc et de Marthe Gagnon, le 27 juin 1757 à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 18 juin 1757 (Crespin).

Au terrier de 1765 (ASQ), Michel et Albert Paré déclarèrent posséder ensemble vingt-deux perches de front dans la terre de Jean Paré, entre Joseph Paré (fils de Prisque) au nord-est et Jean Racine au sud-ouest (83), et trois perches six pieds de front dans le lot 3 de la terre 81. En fait ce dernier lot appartenait en entier à Albert Paré, Michel lui en ayant vendu sa moitié le 19 septembre 1764. Au même terrier Joseph Paré (fils de Prisque) déclara posséder dix-neuf perches et demie de front "provenant des terres de Jean et de François Paré" (y compris la perche et demie acquise dans la terre 85 le 25 février 1761), entre Michel et Albert Paré au sud-ouest, et Etienne Paré au nord-est (terre 85), ainsi que vingt-huit pieds de front dans le lot 3 de la terre 81. Ces terres appartenaient à Joseph Paré tant par donation que lui en avaient faite Prisque Paré et Marguerite Laine ses père et mère, que par acquisitions suivant différents contrats qu'il a représentés.

Le premier avril 1767 (Crespin), Albert et Michel Paré firent l'échange suivant. Albert cédait à son frère un arpent et demi de terre de front à Saint-Ferréol, entre Pierre Lessard au sud-ouest et Joseph Poulin au nord-est, lui appartenant par acquisition faite le même jour de Jacques Talon dit L'Espérance devant Crespin. En échange Michel Paré cédait à Albert ce qui pouvait lui être échu par le décès de Timothée Paré leur père et celui de Jacques Paré leur frère, mort le 30 juillet 1759, à l'âge de 19 ans, et ce qui pourrait lui revenir en vertu de la cession de biens mobiliers et immobiliers faite par Geneviève Barette et son mari le 11 juin 1753. Il fut convenu que Michel Paré pourrait enlever une petite maison et une étable qu'il avait fait construire sur la terre qu'il cédait en échange, ainsi que ses meubles et animaux.

Le 18 décembre 1769 (Crespin), le titre nouvel donné à Albert Paré par le Séminaire de Québec lui attribuait trois perches et six pieds de front dans le lot 3 de la terre 81, et vingt-deux perches de front dans la terre 84, entre Claude Racine au sud-ouest (terre 83) et Joseph Paré, fils de Prisque, au nord-est (reste de la terre 84). Le titre nouvel de Joseph Paré lui attribuait vingt-huit pieds de front dans le lot 3 de la terre 81, dix-huit perches de front dans la terre 84, entre Albert Paré au sud-ouest et une perche et demie de front dans la terre 85, joignant ses dix-huit perches ci-dessus au sud-ouest et Etienne Paré au nord-est.

La terre d'Albert Paré après 1769
(partie sud-ouest de la terre 84)

Le 13 janvier 1783 Geneviève Paré, fille d'Albert et d'Hélène Blouin, épousait à Sainte-Anne Etienne Morel, fils d'Etienne et de Marie-Joséphé Racine (terre 99), après avoir passé avec lui un contrat de mariage le 31 décembre 1782 (Crespin). Par ce contrat Albert Paré et sa femme donnaient aux futurs époux seize perches et douze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Claude Racine (terre 83) et au nord-est à la veuve de Joseph Paré (Judith Simard), "faisant partie d'une terre de deux arpents et deux perches, à prendre dans le nord-est", le restant devant servir de légitime à Marguerite Paré leur fille avec une autre part de terre proche de la rivière aux Chiens (partie du lot 3 de la terre 81), joignant au sud-ouest à Louis Gagnon et du côté du nord-est à Louis Noyer Racine. Ils donnaient aussi aux futurs époux les deux tiers de tous leurs bâtiments, meubles, ustensiles de ménage et d'agriculture et animaux qui leur appartiendraient à leur décès, les donateurs s'en réservant l'usufruit à titre de précaire leur vie durant à charge de loger, nourrir et entretenir les futurs époux donataires et leurs enfants. En cas d'incompatibilité d'humeur

les donateurs pourraient vivre "à leur particulier", auquel cas ils se réservaient la chambre qu'ils occupaient actuellement et les donataires leur donneraient chaque année les aliments, vêtements et autres services dûment énumérés au contrat, en plus de faire instruire ladite Marguerite Paré pendant deux ans "ché les Soeurs". Le 11 avril 1783 (Crespin), Etienne Morel et Geneviève Paré renoncèrent à cette donation, la trouvant plus onéreuse que profitable.

Le 27 juin 1783 (Crespin), Albert Paré et Hélène Blouin faisaient une autre donation, cette fois à Marie-Joséphine Blouin leur soeur et belle-soeur, de douze perches et douze pieds de terre de largeur joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est au restant de leur terre réservée à leurs héritiers, avec la moitié des bâtiments et autres biens meubles. Marie-Joséphine Blouin, fille d'Augustin et d'Hélène Meunier (Monnier), épousa François Simard, fils de Louis et de Josette Lessard, le 10 août 1783 à Sainte-Anne. Cependant, le 9 avril 1785 (Crespin), François Simard et Marie-Joséphine Blouin renoncèrent à la donation du 27 juin 1783, moyennant la somme de 500 livres qu'ils reçurent d'Albert Paré et son épouse.

Le même jour, 9 avril 1785 (Crespin), Albert Paré et Hélène Blouin firent une nouvelle donation à Etienne Morel leur gendre et à Geneviève Paré leur fille, de seize perches et seize pieds de terre de largeur joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est au reste de leur terre réservé pour la légitime de Marguerite Paré leur fille, n'ayant pas d'autres enfants, avec les deux tiers de tous leurs biens meubles. Les donateurs se réservaient cette fois la moitié de la chambre qu'ils occupaient actuellement, le donataire devant faire une cloison au milieu de ladite chambre à ses frais, et leur poêle de fer "posé au milieu de ladite cloison" pour chauffer les deux appartements, ainsi que la moitié de la cuisine. Le donataire devait aussi leur faire dans le grenier une chambre de sept pieds en carré, et leur fournir chaque année divers effets (aliments, vêtements etc.), ainsi qu'à ladite Marguerite Paré.

Le 9 juin 1788 (Crespin), furent faits les inventaires de feu Albert Paré et de feu Etienne Morel, décédés il y a deux mois pour le premier et trois mois et demi pour le second.

L'inventaire de feu Albert Paré mentionne un acte de vente fait audit défunt par Michel Paré son frère de cinq perches et demie de terre de front pour 180 livres, le 9 septembre 1769 (voir plus haut la vente du 19 septembre 1764), une quittance de Joseph-Marie Pepin audit défunt son beau-frère (voir 22 janvier 1750: c.m. avec Geneviève Paré) de 231 livres 10 sols 8 deniers provenant de la succession de feu Timothée Paré, et de 100 livres provenant de celle de feu Jacques Paré son beau-frère décédé sans héritiers, en date du 6 avril 1778 (Crespin), et une quittance sous seing privé de Pierre Racine audit défunt de 400 livres, non datée. Une autre quittance du 7 novembre 1778 (Crespin) avait été donnée à Albert Paré par Charles Savard et Dorothee Paré de 600 livres provenant des successions de Timothée et Jacques Paré. L'inventaire mentionne enfin que la terre de feu Albert Paré mesurait vingt-cinq perches et six pieds de front (22 perches dans la terre 84 et trois perches et 6 pieds dans le lot 3 de la terre 81).

Le 10 juin 1788 (Crespin), furent vendus à l'enchère les meubles de la communauté d'Albert Paré et Hélène Blouin pour la somme de 1 223 livres 2 sols. Le même jour eut lieu le partage de cette somme entre leurs filles Geneviève, donatrice des deux tiers des biens meubles, et Marguerite, héritière de l'autre tiers pour sa légitime (voir 9 avril 1785). Déduction

faite de 36 livres pour les frais de notaire, Geneviève eut pour sa part 780 livres (4 sols 8 deniers et Marguerite 395 livres 7 sols 4 deniers.

Quant à l'inventaire de feu Etienne Morel et de Geneviève Paré, du 9 juin 1788, il mentionne que sur leur terre de seize perches et seize pieds de largeur, joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est à Marguerite Paré, il y avait une maison en pierre de 42 pieds de long sur 24 de large couverte en bardeaux, planchers haut et bas, porte ferrée et châssis vitrés, et une grange-étable de 50 pieds de long sur 20 de large. Le 11 juin 1788 (Crespin), eut lieu le partage des biens meubles de la communauté entre la veuve et son enfant mineur, Etienne, âgé de deux ans et demi, d'après l'acte de tutelle du 9 juin 1788. Aux 780 livres 14 sols 8 deniers que Geneviève Paré obtenait de la succession de son défunt père il fallait ajouter 201 livres pour une charrue garnie, deux boeufs et un cheval, ce qui faisait en tout 981 livres 14 sols 8 deniers dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput de la veuve. Des 781 livres 14 sols 8 deniers restant il revenait le quart, soit 195 livres 8 sols 8 deniers, à l'enfant mineur, et les trois quarts à la veuve.

Le 18 juillet 1788 (Crespin), Geneviève Paré, veuve d'Etienne Morel, passa un autre contrat de mariage avec Michel Paré, fils de Pierre et de Marie Racine (terre 85), qu'elle épousa le 22 juillet. Michel Paré apportait à la communauté des biens valant 359 livres.

Geneviève Paré décéda le 7 avril 1795 et l'inventaire des meubles de sa communauté avec Michel Paré fut fait le 13 du même mois (Crespin). Elle laissait un fils: Abraham-Chrysologue Paré. Les bâtiments comprenaient encore la maison en pierre de 40 pieds de long "servant de chambre et de cuisine" et la grange-étable de 70 pieds de long sur 20 de large "presque tombant en ruine". La vente des meubles à l'enchère fut faite le 14 avril 1795 (Crespin) et rapporta 1 171 livres 4 sols dont le partage fut effectué le lendemain. Déduction faite de 119 livres pour les frais du notaire, de 152 livres 8 sols pour la rente due à Hélène Blouin et de 185 livres 15 sols de dettes portées audit inventaire, il restait 714 livres 1 sol à partager en trois: un tiers pour Michel Paré, un tiers pour son fils mineur Abraham-Chrysologue et un tiers pour le mineur Etienne Morel, né du premier mariage de feu Geneviève Paré avec Etienne Morel, ce qui faisait pour chacun 271 livres 7 sols.

Le 31 juillet 1795 (Planté), eut lieu le partage de la terre de feu Albert Paré entre les deux mineurs Etienne Morel et Abraham-Chrysologue Paré, ladite terre ayant seize perches et seize pieds de front joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est à la part de terre de Marguerite Paré, mesurant huit perches et huit pieds de front, faisant en tout vingt-cinq perches six pieds (dont 22 perches dans la terre 84 et trois perches et six pieds dans la terre 81, lot 3). Etienne Morel devait avoir les trois quarts des seize perches seize pieds, savoir moitié comme seul héritier de feu son père et un quart comme héritier pour moitié de sa mère, l'autre quart revenant à Abraham-Chrysologue Paré comme héritier pour moitié de sa mère. Cependant, comme la seconde communauté de feu Geneviève Paré avec Michel Paré avait soutenu pendant sept années les charges de la donation du 9 avril 1785 envers Hélène Blouin ("pension viagère considérable"), et qu'elle avait amélioré les immeubles, une indemnité devait lui être accordée. Pour ces raisons les tuteurs desdits mineurs et leurs parents et amis assemblés à cet effet ont fait les transactions suivantes: lesdits mineurs cédaient à Michel Paré dix perches et dix pieds de terre de front à détacher des seize perches et seize pieds de front du côté du nord-est avec les bâtiments construits sur les six

perches et six pieds restant du côté du sud-ouest qui appartiendraient au mineur Etienne Morel pour tous droits mobiliers et immobiliers paternels et maternels, ledit Michel Paré restant seul chargé de la pension viagère due à Héléne Blouin. Il devait en outre payer à Etienne Morel la somme de 36 livres 10 sols 6 deniers "pour solde de sa reprise du préciput de sa mère", et 400 livres à Abraham-Chrysologue Paré son fils pour tous ses droits mobiliers et immobiliers maternels.

Le 26 septembre 1795 (Crespin), Michel Paré passa un autre contrat de mariage avec Marie-Joséphé Giroux, âgée de 27 ans, fille de feu Jean Giroux et de Françoise Vésinat, de L'Ange-Gardien, qu'il épousa au Château-Richer le 13 octobre 1795.

Le 22 août 1809, à Sainte-Anne, Marguerite Paré, fille d'Albert et d'Héléne Blouin, épousa Jean-Pierre Gravel, fils de Massé et d'Angélique Toupin du Château-Richer (terre 65). Ils s'établirent à Saint-Ferréol.

Le premier août 1812 (Bernier), Jean-Pierre Gravel et Marguerite Paré vendirent à Michel Paré, pour 2 000 livres, un demi-arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, tenant au nord-est à Louis Paré (terre 85) et au sud-ouest audit acquéreur, et que ce dernier a dit bien savoir et connaître. En fait Marguerite Paré vendait les cinq perches (et 2 pieds) qui lui étaient échus au partage du 31 juillet 1795 dans la terre 84, car elle avait déjà vendu les trois perches et six pieds dans le lot 3 de la terre 81 à Pierre-Paul Blouin le 31 mai 1808 (Martineau) (voir terre 81, lot 3 à cette date), ces deux parts de terre formant ensemble les huit perches et huit pieds échus à Marguerite Paré en 1795 pour sa légitime.

Le premier août 1812 également (Bernier), Michel Paré et Marie-Joséphé Giroux vendirent à Pierre-Paul Blouin, pour 850 livres, deux perches et demie de terre de front de la grève au chemin du Roi, joignant les vendeurs au sud-ouest et au nord-est.

Le 13 février 1813 (Bernier), Michel Paré et Marie-Joséphé Giroux donnèrent à Abraham-Chrysologue Paré leur fils et beau-fils, garçon mineur, seize perches de terre de front plus ou moins sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Louis Paré et au sud-ouest à la part de terre de six perches et six pieds échue à Etienne Morel au partage du 31 juillet 1795, avec les bâtiments dessus construits, à l'exception des deux perches et demie de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi vendues à Pierre-Paul Blouin. En fait ils lui donnaient quinze perches et douze pieds, soit les dix perches et dix pieds accordés à Michel Paré le 31 juillet 1795 plus les cinq perches et deux pieds acquis de Marguerite Paré le premier août 1812. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit qu'ils pourraient échanger contre une pension viagère. Après leur décès le donataire devait payer leurs dettes jusqu'à la somme de 1 300 livres et donner à chacun de ses frères et soeurs consanguins: Marie, François, Louis et Marie-Louise, la somme de 400 livres pour tous droits de légitime paternelle et maternelle mobilière et immobilière. Le 27 décembre 1815 (au bas de l'acte ci-dessus), Abraham-Chrysologue Paré ratifia à sa majorité la présente donation.

Le 13 février 1813 également (Bernier), Abraham-Chrysologue Paré passa son contrat de mariage avec Ursule Giguère, fille mineure de feu Ignace Giguère et de Julienne Pepin dite Lachance (terre 89), qu'il épousa à Sainte-Anne le premier mars suivant. Le 5 juillet 1813 (Bernier), il emprunta d'Augustin Caron la somme de 400 livres moyennant une constitution de rente de 24 livres par an (6%), avec hypothèque de sa terre de seize perches de front.

Le 27 décembre 1815 (Bernier), Michel Paré et sa femme firent leurs testaments par lesquels ils ratifièrent la donation qu'ils avaient faite audit Abraham Chrysologue Paré le 13 février 1813.

Le 15 mai 1815 (Bernier), Etienne Morel, journalier, demeurant au faubourg Saint-Roch, à Québec, vendait à Jacques Racine, maître maçon demeurant à Saint-Ferréol, pour 4 000 livres, tous les droits immobiliers à lui échus par les décès de ses père et mère, à Sainte-Anne, consistant en cinq ou six perches de terre de front (ou six perches six pieds d'après le 31 juillet 1795), tenant au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré et au sud-ouest à Louis Racine.

Le 9 juin 1821 (L. Ranvoyzé), Angélique Allaire, veuve de Jacques Racine père, qu'elle avait épousé le 9 octobre 1798 à Sainte-Anne, cédait à Joseph Morel la moitié indivise du lot de terre ci-dessus, mesurant effectivement cinq perches et onze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, avec la moitié de la maison en pierre et d'une grange dessus construites, en échange d'une terre dans la seigneurie d'York, à St-Cuthbert (voir aux pages 68 et 69 ce contrat, et l'inventaire de Jacques Racine père, fait le 30 octobre 1820). Joseph Morel, fils d'Etienne et d'Angélique Caron, épousa Christine Vallée à Sainte-Anne le premier février 1820.

Le 13 juillet 1821 (Ranvoyzé), Angélique Allaire vendit à Joseph Morel, pour 200 livres, les droits échus à Apolline Racine sa fille, épouse d'Antoine Rodrigue, de l'île aux Grues, dans le lot de cinq perches onze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur ci-dessus décrit, qu'elle avait acquis dudit Rodrigue et de sa femme, le 9 juillet 1821 (Boisseau), pour 30 piastres d'Espagne.

Le 15 mai 1822 (Ranvoyzé), Joseph Morel céda à Jacques Racine fils huit pieds et deux pouces de terre de front indivis dans lesdites cinq perches, du fleuve au chemin royal, en échange de la même largeur de terre à prendre du chemin royal aux terres non concédées. Joseph Morel donnait 15 livres de retour à Jacques Racine. Celui-ci s'obligeait de vendre à Joseph Morel les parts de ses frères et sœurs dans ces cinq perches, s'il en faisait l'acquisition.

Le 15 juin 1826 (Ranvoyzé), Joseph Morel et Christine Vallée son épouse vendirent à Christophe Racine dit Noyer, pour 2 064 livres "ancien cours", 1) deux perches quatorze pieds et demi de terre de front de la basse marée au chemin royal, indivis dans cinq perches onze pieds de front bornés en total au sud-ouest à Louis-François Racine et au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré, avec la moitié indivise d'une maison en pierre construite sur ledit lot; 2) trois perches douze pieds et demi de front sur six perches de profondeur au haut du chemin royal, indivis dans le même lot de cinq perches onze pieds de front, "sur la profondeur qui peut se trouver depuis le haut dudit chemin royal à aller aux terres non concédées".

Christophe Racine, fils de Louis-François et d'Elisabeth Lefrançois (terre 82), épousa d'abord Emilie Paré le premier février 1842, puis Geneviève Vézina, veuve de Jacques Racine fils, le 8 juillet 1856. Geneviève Vézina décéda peu après (testament le 7 septembre 1856 devant Ranvoyzé), et Christophe Racine passa un contrat de mariage le 13 juillet 1857 (J.-B. Pruneau) avec Marcelline Blouin, fille de Jacques et de feu Catherine Dallaire (Allaire), de St-François de l'île d'Orléans, qu'il épousa à St-Roch de Québec.

Dans son titre nouvel du 4 juillet 1826 (Bernier), Joseph Morel déclara posséder la moitié indivise de cinq perches onze pieds de front du chemin royal aux terres non concédées, ledit lopin borné au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré et au sud-ouest à Louis Racine. Dans son titre nouvel de même date, Jacques Racine fils déclara posséder en son nom et au nom de ses frères et sœurs la moitié du même lopin de cinq perches onze pieds de front "sur une lieue et demie de profondeur", provenant de la succession de feu Jacques Racine leur père et indivise entre eux. Quant à Christophe Racine, il déclara dans son titre nouvel du 13 juillet 1826 (Bernier), posséder les deux lots qu'il avait acquis le 15 juin 1826.

Le 28 avril 1828 (Bernier), Jacques Racine et Geneviève Vézina vendirent à Christophe Racine tous leurs droits dans les cinq perches onze pieds ci-dessus, pour 1 400 livres ancien cours.

Le 5 août 1846 (Ranvozé), Joseph Morel et Christine Vallée vendirent à Christophe Racine, pour 46 livres (nouveau cours), trois perches treize pieds quatre pouces de terre de front depuis le haut de l'écore nord de la rivière aux Chiens jusqu'au pied de la cote appelée Côte du Rocher, (lot 236 du cadastre de 1879), enclavés dans cinq perches onze pieds de terre de front, bornés en total au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré (231) et au sud-ouest à Louis Racine (245). Ce lot appartenait au vendeur pour l'avoir acquis partie par échange avec Angélique Allaire le 9 juin 1821, partie par acquisition de ladite Allaire le 13 juillet 1821 et partie par échange avec Jacques Racine fils le 15 mai 1822.

Le 28 novembre 1853 (Ranvozé), Joseph Morel et Christine Vallée donnèrent à leur fils Claude 1) quatre perches de terre de front à partir du bord de la première cote au-dessus du chemin royal à aller à l'écore nord de la rivière aux Chiens (lot 237), bornées au sud-ouest par Louis Racine (245) et au nord-est par Christophe Racine (239), avec la maison et autres bâtiments; 2) quatre perches de front du pied du grand rocher jusqu'au trait carré du premier rang, soit le lot 235, entre Louis Racine au sud-ouest (245) et Christophe Racine au nord-est (234). Le donataire devait payer six livres ancien cours à chacun de ses frères et sœurs pour leur légitime.

Le 22 février 1864 (Lavoie), Christophe Racine fit son testament par lequel il légua à sa femme, Marcelline Blouin, l'usufruit de ses biens et son fils Cyrille la propriété desdits biens, à charge par celui-ci de payer 5 chelins à chacune de ses quatre sœurs pour leur légitime. Cyrille décéda célibataire et sans testament le 29 décembre 1870, laissant à ses quatre sœurs (Marie, Délima, Joséphine et Obéline) son lopin de terre de cinq perches onze pieds de front de la basse marée du fleuve jusque sur le bord de la première cote (lot 244), de là 33 pieds 8 pouces de front jusqu'au côté nord de la rivière aux Chiens (lot 239), de là cinq perches onze pieds de front jusqu'au pied du rocher (lot 236) et finalement 33 pieds 8 pouces jusqu'au trait carré du premier rang (lot 234), joignant au nord-est à Louis St-Hilaire (lot 231) et au sud-ouest à Onésime Racine (245) et Claude Morel (237), avec maison et grange dessus construites. (Pour la disposition de tous ces lots voir l'extrait du plan cadastral de 1879 au début du volume.)

Le 8 avril 1873 (G. Guay), Marcelline Blouin, veuve de Christophe Racine, vendit aux quatre sœurs de Cyrille Racine les droits qui pouvaient lui appartenir en vertu de son contrat de mariage, "consistant uniquement en une part d'enfant", soit 1/5 dans le lopin de terre ci-dessus, comprenant les lots 244, 239, 236 et 234 du cadastre. Le 9 janvier 1874 (G. Guay), les quatre héritières vendirent ces lots à François Cloutier pour \$925. Ce dernier

devait laisser passer les enfants de feu Joseph Morel et de Christine Vallée, tant qu'ils posséderaient une part de terre comprise dans le lopin en question, en vertu des contrats du 15 Juin 1826 et du 5 août 1846.

Le 28 septembre 1874 (G. Dick), François Cloutier vendit à Louis Racine fils, pour \$100 courant, cinq perches onze pieds de front depuis le côté nord de la rivière aux Chiens jusqu'au pied du rocher (lot 236) et de là 33 pieds 8 pouces jusqu'au trait carré (lot 234), joignant au sud-ouest à Onésime Racine et Claude Morel et au nord-est à Louis St-Hilaire. Au cadastre de 1879 le lot 234 mesure une perche dix-sept pieds (ou 35 pieds) de front sur 102.5 arpents de profondeur, et le lot 236 cinq perches quinze pieds de front sur douze arpents de profondeur.

Le 28 septembre 1874 également (G. Dick), François Cloutier vendit à Cyrille Racine (fils d'Urbain), pour \$54, une perche et demie de terre de front du chemin royal jusqu'à un demi-arpent de profondeur, de là trente-trois pieds de front sur quinze arpents de profondeur (soit le lot 239), acquis avec plus grande étendue des héritières de feu Cyrille Racine, fils de Christophe. Le 22 octobre 1876 (Dick), Cyrille Racine, Journalier, revendit le lot 239 à François Morel, fils de feu Joseph Morel, pour \$70. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Onésime Racine (245) et Claude Morel (237) et au nord-est par Louis St-Hilaire (231). Au cadastre de 1879 le lot 239 mesure 21 arpents de profondeur.

Le 18 Juin 1876 (Vézina), François Cloutier vendit à Joseph Paré, navigateur, cinq perches douze pieds de front de la basse marée au chemin royal (moins un emplacement qu'il avait déjà vendu à Joseph St-Hilaire le 15 Juin 1876), faisant partie du lot 244 qui finissait au bord de la première cote (voir 22 février 1864). Le prix de vente était de \$615.

Le 9 août 1880 (A.-N. Vézina, acte enregistré le 24 décembre 1913 seulement, sous le numéro 12 074), Claude Morel et Elise Racine sa femme (qu'il avait épousée le 22 mai 1854), vendirent le lot 235 à Louis Racine Junior, soit quatre perches de front du grand rocher au trait carré, joignant Maxime Bolduc au sud-ouest (245) et l'acquéreur au nord-est (234), pour \$40. Au cadastre de 1879 le lot 235 mesurait trois perches seize pieds de front sur 102.5 arpents de profondeur.

Le 22 décembre 1913 (J.-B. Beauregard), Louis Racine donna les lots 234, 235 et 236, avec le lot 246 (moitié sud-ouest de la terre 83), à son fils Louis. L'histoire de ces lots a été continuée avec celle du lot 246.

Le 30 mars 1890 (G.-L. Dick), Claude Morel, Journalier, vendit à Joseph Morel, menuisier, et à Siméon Morel, maçon, ses neveux (fils de Joseph et de Flore Gagnon, mariés à Saint-Joachim en 1864), le lot 237 alors borné au sud-ouest par Maxime Bolduc (245) et au nord-est par Joseph Morel (mari de Flore Gagnon) (lot 239), pour \$250. Le 14 mars 1893 (G.L. Dick), Siméon Morel vendit sa part (moitié nord-est) à son frère Joseph pour \$125. Ce dernier épousa Emma Racine le 27 novembre 1888, tandis que Siméon épousa Marie Racine, soeur d'Emma, le 2 octobre 1894. Elles étaient les filles de Louis Racine et d'Anastasia Blouin (voir terre 82, lot 247).

On a vu plus haut que le 22 octobre 1876 Cyrille Racine avait vendu le lot 239 à François Morel et que le 30 mars 1890 ce lot était possédé par Joseph Morel (autre fils de Joseph et de Christine Vallée, marié avec Flore Gagnon). Le 3 septembre 1899 (G.-L. Dick), ce Joseph Morel, maçon, vendit le lot 239 à son fils Miville, pour \$400, y compris la maison dessus construite.

Ce lot mesurait deux perches de front du chemin municipal jusqu'au bord de l'écore nord de la rivière aux Chiens, et joignait au sud-ouest à Joseph Morel, menuisier (autre fils du vendeur et mari d'Emma Racine: lot 237) et au nord-est à Téléphore St-Hilaire (lot 231).

Miville Morel épousa Marie-Céline Blouin à St-Jean-Baptiste de Québec le 11 avril 1923. Le 8 décembre 1925 (J.-B. Beauregard), il vendit le lot 239 (et non 238: voir correction au no 29 893 du bureau d'enregistrement), le 22 janvier 1949) à Joseph Morel, menuisier (époux d'Emma Racine), pour \$300. Le contrat mentionne que ce lot mesurait trente-cinq pieds (deux perches moins un pied) de front depuis 81 pieds au nord du hangar du vendeur à aller jusqu'à l'écore nord de la rivière aux Chiens ou au lot 236 de Louis Racine, soit vingt et un arpents de profondeur d'après le cadastre de 1879, et il était borné au sud-ouest par l'acquéreur (lot 237: voir 30 mars 1890 et 14 mars 1893), et au nord-est par Téléphore St-Hilaire (231).

Joseph Morel décéda le 28 février 1944 et Emma Racine le 6 mai 1937. Par son testament du 15 juin 1937 (Beauregard), Joseph Morel légua les lots 237 et 239 à son fils André. Les deux lots ainsi réunis joignaient ensemble au nord-ouest à la veuve Louis Racine (236), au sud-ouest à Herménégilde Dufour (245) et au nord-est à Téléphore St-Hilaire (231).

Quant au lot 244 on a vu plus haut (18 juin 1876), qu'il avait été acquis par Joseph Paré, navigateur. Celui-ci décéda le 17 juin (ou janvier) 1924. Par son testament du 18 juillet 1919 (Beauregard), il légua ses biens à sa femme, Marie Caron, qu'il avait épousée le 24 février 1870. Il était le fils de Joseph Paré et d'Olive Boucher (lot 230). Marie Caron décéda le 10 mars 1931. Par son testament du 10 février 1930 (Beauregard), elle légua le lot 244 à son fils Wilfrid Paré, navigateur, mais si ce dernier décédait sans disposer autrement de ses biens, ceux-ci iraient à sa soeur Rosalie. Wilfrid Paré décéda le 20 avril 1954 à 77 ans, célibataire et sans testament, de sorte que Rosalie hérita du lot 244. Celle-ci décéda aussi sans testament le 4 janvier 1956 à 82 ans et ses héritiers vendirent le lot 244 à Hilaire Rhéaume, menuisier, le 26 novembre 1956 (Gérard Beauregard).

Le lot 231 d'Abraham-Chrysologue Paré

Le 25 mars 1826 (Bernier), Abraham-Chrysologue Paré déclara dans son titre nouvel posséder 1) seize perches de terre de front depuis la basse marée du fleuve jusqu'à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Jacques Racine et au nord-est à Joseph Paré; 2) huit perches et demie de front de ladite clôture jusqu'au chemin du Roi, tenant au sud-ouest audit Jacques Racine et au nord-est à Pierre-Paul Blouin; 3) seize perches de front du chemin royal aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à Jacques Racine et au nord-est à Joseph Paré.

Le 16 octobre 1844 (Ranvoyzé), Abraham-Chrysologue Paré et Ursule Giguère donnèrent cette terre (correspondant au lot 231 du cadastre) à leur fille Elisabeth. Celle-ci avait passé son contrat de mariage le 19 février 1843 (Ranvoyzé) avec Louis Guérin dit Saint-Hilaire, fils de Jean et de Marie Lessard, qu'elle épousa à Sainte-Anne le 21 février. Les donateurs se réservèrent l'usufruit de leur terre à charge de loger, nourrir et entretenir ladite donataire, son mari et ses enfants. S'ils déclaraient de lui céder l'usufruit ils se feraient donner en échange une pension viagère. La donataire devait payer à Augustin Caron les 400 livres empruntées par les donateurs le 5 juillet 1813, avec les arrérages de rente; un autre emprunt de 400 livres contracté d'Etienne Simard "il y a environ 26 ans", aussi avec les

arrérages de rente; un autre emprunt de 400 livres de Joseph Paré il y a environ neuf ans; enfin 744 livres dues à Pierre-Paul Blouin père. En outre la donataire devait payer à son frère et à chacune de ses soeurs la somme de 240 livres et leur donner à chacun un lit de plume garni "hors les rideaux" et "une vache ordinaire" à leur majorité.

Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 (S-187) la terre d'Elisabeth Paré et Louis Guérin est décrite comme mesurant 16 perches 12 pieds et demi sur 7.9 arpents depuis la basse marée, de là 8 perches 12 pieds et demi en élargissant sur la profondeur de 3.8 arpents et 6 pieds où il y a 9 perches 6 pieds et demi de front, de là 9 perches 6 pieds et demi sur 8 perches 14 pieds de profondeur et de là 16 perches 12 pieds et demi sur les 113.3 arpents restant jusqu'au bout de la lieue et demie. Cette terre sera désignée sous le numéro 231 au cadastre de 1879.

Le 22 Janvier 1894 (G.-L. Dick), Louis Guérin dit St-Hilaire et Elisabeth Paré donnèrent leur terre, avec la maison et bâtiments et tous leurs biens meubles à leur fils Téléphore qui demeurait avec eux, tout en s'en réservant l'usufruit, à charge par le donataire de payer les dettes des donateurs. La terre est alors dite mesurer dix-sept perches et demie de front environ, sur une lieue et demie de profondeur (chiffres sans doute arrondis), bornées au sud-ouest par Louis Racine (234 et 236) et Joseph Morel (239) et au nord-est par Etienne Paré (230). Le 27 janvier 1894 (G.-L. Dick), Téléphore Guérin St-Hilaire passa son contrat de mariage avec Odile Giguère, fille de Joseph et de Luce Mercier, qu'il épousa à Sainte-Anne le 30 janvier.

Téléphore St-Hilaire décéda le 30 avril 1930 et son épouse le 29 juin 1953. Celle-ci avait fait son testament le 30 août 1939 (Beauregard), par lequel elle légua tous ses biens à sa fille Marie-Anne (alias Anna), épouse d'Albert Chevalier, cultivateur. Celle-ci vendit à Arnold Perron, boulanger, le 27 avril 1955 (Gérard Beauregard), la partie sud du lot 231, soit 320 pieds de front de la basse marée au boulevard Ste-Anne, pour \$2 800.

Anna St-Hilaire, veuve d'Albert Chevalier, décéda le 16 septembre 1983 à 81 ans. Par son testament du 7 décembre 1970 (Guy Montreuil), elle légua ses biens à sa fille, Huguette Chevalier, soit le lot 231 depuis le chemin de fer jusqu'au trait carré du premier rang, avec la maison et dépendances.

La terre de Joseph Paré après 1769
(partie nord-est de la terre 84
ou lot 230 du cadastre

Le 26 juin 1784 l'arpenteur Ignace Plamondon fils se transporta à Sainte-Anne à la requête de Prisque Paré et de la veuve Joseph Paré (Judith Simard), où étant au pied des grandes côtes à la ligne et borne du sud-ouest de la terre de Claude Racine (83), il chaîna allant au nord-est quatre arpents dix pieds un pouce de front pour ledit Claude Racine (lots 245 et 246 du cadastre de 1879), ensuite continuant au nord-est il chaîna une concession de quatre arpents une perche quinze pieds et demi pour Albert Paré et la veuve Joseph Paré (quatre arpents de la terre 84 plus une perche quinze pieds et demi dans la terre 85 ou une perche et demie d'après le terrier de 1769), enfin continuant au nord-est seize perches et demie pour Prisque Paré (dans la terre 85).

Le 11 juillet 1786 (Cresspin), fut fait l'inventaire de feu Joseph Paré, décédé "il y a environ quatre ans", et de Judith-Amable Simard. Ils avaient une maison de 40 pieds de long sur 20 de large, dont la moitié bâtie en

pierre, le tout neuf, servant de chambre, et la cuisine de colombage tombant en ruine, ladite chambre avec planchers haut et bas ainsi que la cuisine, porte ferrée et châssis vitrés. La grange-étable mesurait 60 pieds de long sur 20 de large, presque en ruine, couverte en paille. Leur terre mesurait dix-neuf perches et demie de front (dont dix-huit dans la terre 84 et une perche et demie dans la terre 85) joignant au nord-est à Prisque Paré et au sud-ouest à Etienne Morel. Ils avaient en outre trois perches et sept pieds de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre d'Etienne Racine dit Varenne, joignant en son total au nord-est à Pierre Racine et au sud-ouest à Michel Racine (Voir pp.51-52).

Le 13 juillet 1786 (Crespin), Judith-Amable Simard fit à son fils Louis Paré une cession de onze perches et huit pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre du côté du sud-ouest joignant Albert Paré, le reste des dix-neuf perches et demie étant réservé aux héritiers légitimaires. Cette cession était faite pour la somme de 2 062 livres, outre 117 livres pour la moitié des bâtiments et 693 livres 15 sols 10 deniers pour moitié de part d'inventaire et moitié du préciput de ladite Simard, faisant ensemble 2 872 livres 15 sols 10 deniers (le contrat mentionne 2 877 livres) dont Louis Paré devait payer la moitié aux héritiers légitimaires après le décès de sa mère ou avant si possible, lesdits biens ayant été évalués par Claude, Pierre et Louis Racine. Judith Simard devait loger, nourrir et entretenir son fils, sa femme et ses enfants à même le revenu desdits biens, mais au cas qu'ils ne pourraient s'accorder et vivre ensemble, ladite cédante se réservait la moitié de la chambre qu'elle occupait actuellement avec le poêle de fer posé dans le milieu de ladite chambre "pour échoffer les deux appartements". Louis Paré devait alors fournir à sa mère les aliments, vêtements et services dûment énumérés au contrat, nourrir et loger ses frères Etienne et Jean-Baptiste jusqu'à leur majorité ou leur mariage, ainsi que son frère Joseph infirme, sa vie durant.

Le 8 mai 1793 (Crespin), Etienne Paré vendit à son frère Louis, pour 600 livres, ses droits à la succession de feu Joseph Paré son père et à la succession future de sa mère. Le 12 octobre 1790 Louis Paré épousa à Sainte-Anne Catherine Drouin, fille de Nicolas et de Françoise Racine (terre 81), après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 18 octobre 1787. Le 22 novembre 1796 Louis Paré se remaria à Saint-Joachim avec Marie Bilodeau, fille de Joseph et de Marguerite Bolduc.

Le 17 mars 1797 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté de Louis Paré et de feu Catherine Drouin, décédée il y a environ dix-neuf mois, laissant deux enfants mineurs. La maison est décrite comme en 1786. La grange-étable de 64 pieds de long était encore un "mauvais bâtiment". Quant aux terres elles mesuraient vingt-deux perches de front, chiffre sans doute arrondi. A la suite de cet inventaire se trouve le compte de partage des meubles évalués à 1 885 livres 14 sols. Déduction faite du préciput de Judith Simard, 200 livres, le solde de 1 685 livres 14 sols fut augmenté du "quart en sus", lesdits meubles n'ayant pas été vendus à l'enchère, ce qui aurait rapporté ledit quart en plus, soit 421 livres 8 sols 6 deniers, faisant en tout 2 107 livres, dont il fallait encore déduire 46 livres 4 sols de dettes et 30 livres pour les frais du notaire, laissant 2 030 livres 16 sols dont la moitié (1 015 livres 8 sols) revenait à Louis Paré et 507 livres 14 sols à chacun des deux mineurs. Le 6 juin 1796 (Crespin), Louis Paré avait vendu à Etienne Racine dit Varenne les trois perches sept pieds de front mentionnés à l'inventaire du 11 juillet 1786 (Voir p. 52).

Le 27 février 1813 (Bernier), Louis Paré et Marie Bilodeau donnèrent à leur fils et beau-fils Joseph Paré neuf perches treize pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur indivis avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Jean-Marie Paré (terre 85) et au sud-ouest à Michel Paré, avec la moitié des bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, à charge d'une rente viagère en aliments, vêtements et services énumérés au contrat, les donateurs se réservant la moitié de la chambre du sud-ouest de la maison, laquelle sera séparée par une cloison, et le poêle dans ladite moitié "bien et dûment choffé par ledit donataire", avec le droit de se servir avec lui de la cuisine, du four, de la cheminée, de la cave et du grenier, ainsi que de tous les biens meubles de ménage et batterie de cuisine. Le donataire devait payer à son frère Louis la somme de 50 livres pour tous droits de légitime paternelle. Joseph Paré épousa Marie-Louise Paré, fille de Pierre et de Marie-Louise Simard (terre 85), le premier mars 1813.

Le 20 mars 1826 (Bernier), Joseph Paré déclara, dans son titre nouvel au Séminaire de Québec, posséder une terre de dix-neuf perches et demie de front tenant au nord-est à Jean-Marie Paré et au sud-ouest à Chrysologue Paré et à Paul Blouin, dont un quart lui appartenait de succession de feu Catherine Drouin sa mère et la moitié de donation de Louis Paré son père le 27 février 1813, l'autre quart indivis appartenant à Louis Paré son frère de succession de sadite mère.

Le 8 janvier 1836 (Ranvoyzé), Joseph Paré et Marie-Louise Paré son épouse donnèrent à leur fils Joseph une terre de deux arpents de front ou environ sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest partie à Pierre-Paul Blouin père, partie à Abraham-Chrysologue Paré et partie au lot ci-après désigné, et au nord-est à Prisque Paré (fils de Jean-Marie), sur laquelle sont construites la moitié d'une maison en pierre et la moitié d'un bâtiment (grange-étable ?); un lot de terre de deux perches de front sur douze perches de profondeur borné au sud et sud-ouest audit Pierre-Paul Blouin, au nord audit Abraham Paré et au nord-est à la terre premièrement désignée. Au titre nouvel du 20 mars 1826 ce deuxième lot était décrit comme mesurant deux perches de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, borné au nord par le chemin du Roi. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés, à charge de loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants. Au cas où ils lui céderaient ledit usufruit, une rente viagère leur serait alors accordée par le donataire qui devait aussi payer à chacun de ses frères, à leur majorité, la somme de 900 livres ancien cours avec une vache et un lit de plumes garni, "suivant l'usage ordinaire", pour leur tenir lieu de légitime paternelle et maternelle, mobilière et immobilière.

Le 10 janvier 1836 (Ranvoyzé), Joseph Paré fils passa son contrat de mariage avec Martine Simard, fille de Jean-Baptiste et de Marguerite Bolduc, de Saint-Ferréol. Martine Simard était malade au lit quand elle fit son testament le 18 août 1839 (L.C. Lefrançois). Elle dut décéder peu après car le 3 février 1841 (Ranvoyzé), Joseph Paré passa un autre contrat de mariage avec Olive Boucher, fille de feu Louis Boucher et de Françoise Giguère, aussi de Saint-Ferréol. Joseph Paré et Olive Boucher firent leurs testaments le 12 avril 1841 (Ranvoyzé). Joseph Paré épousa en troisième nocés Obéline Michel dite Taillon à Sainte-Anne, le 17 février 1857 (contrat de mariage le 16 - Ranvoyzé). Ils firent leurs testaments le 5 avril 1860 (L. Lavoie).

Le 25 novembre 1857 (Ranvoyzé), Joseph Paré fils acquit de Prisque Paré son voisin au nord-est deux perches et demie de terre de front depuis le haut

de l'écore de la rivière aux Chiens jusqu'au deuxième rang, joignant au sud-ouest l'acquéreur et au nord-est Augustin Paré, pour le prix de 72 livres.

Les 16 et 17 juin 1858 l'arpenteur P.O. Lefrançois tira une ligne entre la terre de Louis Guérin dit Saint-Hilaire et celle de Joseph Paré. Celle-ci mesurait deux arpents moins un pied, joignant au nord-est partie à Joseph Paré (les deux perches et demi ci-dessus) et partie à Augustin Paré, et au sud-ouest partie à Joseph Paré (voir deuxième lot de la donation du 8 janvier 1836) et partie à Louis Guérin dit Saint-Hilaire.

Le 28 janvier 1864 Joseph Paré racheta les cens et rentes seigneuriales qui grevaient sa terre de dix-neuf perches douze pieds de front joignant au nord-est à Augustin Paré et au lot ci-après, et au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire et Joseph Paré fils de Pierre; et le quart d'arpent de front sur 88.8 arpents de profondeur acquis le 25 novembre 1857, borné au sud par la rivière aux Chiens.

Le 10 décembre 1855 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin aTeul et Pierre-Paul Blouin senior, son fils, et Angélique Simard son épouse, vendirent à Joseph Paré fils de Pierre, pour 250 livres, un demi-arpent de terre de front depuis le bas du chemin royal à aller à trois-quarts d'arpent où le front était de sept perches et demie jusqu'à la clôture de la grève, joignant au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Joseph Paré fils de Joseph, sans bâtiments.

Le 14 juin 1869 (Lavoie), Joseph Paré et Obéline Michel dite Tallon donnèrent à Etienne Paré, leur fils et beau-fils, deux arpents de terre de front de la basse marée du fleuve à l'écore de la rivière aux Chiens, et de là vingt-deux perches de front jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Augustin Paré, avec maison et autres bâtiments, et tous leurs biens meubles, à charge par le donataire de loger et nourrir ses soeurs Obéline, Amélie et Octavie, et de payer à Délima et Amélie chacune \$100, à Octavie \$150 et à son frère François \$200 pour leur légitime. Cette donation fut bientôt résiliée.

Le 11 octobre 1871 (A.N. Vézina), Joseph Paré et Obéline Michel dite Tallon vendirent leur terre à Etienne Paré, leur fils et beau-fils, avec la maison et autres bâtiments, pour 2075 piastres. La terre mesurait deux arpents de front jusqu'à la rivière aux Chiens et de là deux arpents et deux perches (et demie) jusqu'au deuxième rang, joignant au nord-est à Augustin Paré et au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire. Le même jour ils lui vendirent leurs biens meubles pour 300 piastres.

Etienne Paré, fils de Joseph et d'Olive Boucher, épousa Sophie Giguère, fille de Jean-Baptiste et de Louise Goulet, le 26 juin 1877 à Sainte-Anne. Sa terre porte le numéro 230 au cadastre de 1879, où elle est décrite comme mesurant deux arpents et cinq pieds de front sur 36 arpents depuis le fleuve, et de là vingt-quatre perches quatorze pieds de front sur 90 arpents de profondeur jusqu'au second rang. Aux terriers du Séminaire elle mesurait dix-neuf perches douze pieds et demi de front sur une lieue et demie de profondeur.

Le 13 mars 1881 (A.-N. Vézina), Etienne Paré vendit à Onésime Simard (qui possédait depuis 1880 les lots 266 et 277 dans la terre 81) un demi-arpent de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal, pour \$1625. Le 31 août 1882 (Vézina), Onésime Simard vendit tous ces lots à Cyrille Blouin. Celui-ci vendit le demi-arpent du lot 230 à Joseph-Israïe Blouin le 3

septembre 1882 (Vézina). Ce dernier le revendit le même jour à Onésime Simard pour \$500, puis, le premier mars 1901 (G.L. Dick), à Ovide Caron, soit la partie du chemin de fer au chemin royal. Ovide Caron décéda célibataire le 6 novembre 1904 et légua ce lot à son père Louis Caron par testament du 17 mars 1901 (G.L. Dick). Le 20 août 1919 (J.B. Beauregard), Louis Caron le revendit à Etienne Paré, cultivateur, pour \$2500, avec les bâtisses dessus construites.

Le 10 avril 1912 (J.B. Beauregard), Etienne Paré et Sophie Giguère vendirent à leur fils Etienne, pour \$1000, leur terre de deux arpents deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur, bornée au sud-ouest par Téléphore Saint-Hilaire (lot 231) et au nord-est par Cyrille Paré (226) avec les bâtisses dessus construites, moins la partie du lot 230 appartenant à Louis Caron, soit un demi-arpent de front du chemin royal au chemin de fer.

Le 7 juin 1920 (Jean-Baptiste Beauregard), Etienne Paré vendit sa terre à Xavier Simard, moins le "fons" de Louis Caron qu'il avait acquis en 1919 et deux lopins qu'il se réservait, pour \$6500.

Le 27 août 1923, Xavier Simard fit faillite et sa terre fut vendue le 27 août 1923 par le syndic Philius-Eugène Gagnon, en vertu d'une ordonnance du registraire de la loi de faillite du 11 juillet 1923, laquelle a le même effet qu'une vente par shérif, à Etienne Paré fils, cultivateur. Le lot 230 y est décrit comme mesurant deux arpents de front jusqu'à l'écore de la rivière aux Chiens et de là vingt-deux perches jusqu'au trait carré du premier rang, bornés au nord-est par Cyrille Paré et par la partie du lot 230 acquise par Etienne Paré de Louis Caron, au sud-ouest par Téléphore St-Hilaire, avec les bâtisses dessus construites, moins le lopin d'Etienne Paré représentant Louis Caron et les deux lopins réservés par Etienne Paré en 1920.

Etienne Paré décéda le 17 octobre 1965. Par son testament du premier juin 1954 (Paul Beauregard), il avait légué le lot 230 à son fils Joseph (moins les emplacements vendus). Le 22 juin 1967 (Gérard Beauregard), Joseph Paré, célibataire, vendit ce lot, avec la maison et autres bâtisses, moins un emplacement de 75' x 125' qu'il se réservait au sud du chemin royal, à Denis Lachance, pour \$16 500.

Le 30 novembre 1979 (G. Beauregard), Denis Lachance, demeurant au 9080 de l'avenue Royale, et Yvette Lessard sa femme vendirent à leur fils Yves, pour \$37 000, la partie nord-ouest du lot 230, de l'avenue Royale au trait carré, "avec une remise y érigée" et le roulant de ferme. Yves Lachance épousa Alice Couture à Sainte-Anne.

LA TERRE DE ROBERT PARÉ

No 85 (4 arpents de front)

Cette terre de quatre arpents de front, entre celle de Jean Espaisse (L'Espée) et celle de Pierre Giboulin, fut concédée par Jean de Lauson à Robert Paré le 30 janvier 1655 (ASQ). Robert Paré était le fils de Mathieu Paré et de Marie Joannet, de la paroisse de Saint-Laurent de Souleures, en Périgord. Le 20 octobre 1653, à Notre-Dame de Québec, il épousa Françoise Le Houx, fille de Jacques et de Marie Meilleur, dont le lieu d'origine est inconnu. Au recensement de 1666 Robert Paré et sa femme étaient âgés de 40 ans.

Robert Paré possédait, en commun avec Jean Espaisse, son voisin à Beaupré, un emplacement de quarante pieds sur vingt à la basse-ville de Québec, sur la rue Notre-Dame, qui leur fut concédé par le gouverneur Jean de Lauson le 14 juin 1655 (voir Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales, p. 227). Ils y avaient une maison consistant en chambre à feu, cave et grenier, entre celle de Toussaint Toupin et celle de Noël Pinguet. C'est Jean Espaisse et Robert Paré qui avaient construit la maison de Toussaint Toupin. Le marché de construction qu'ils firent avec lui le 11 octobre 1654 (Audouart), mentionne que Robert Paré et Jean Espaisse, maîtres charpentiers, devaient faire la charpente d'une maison de vingt-six pieds de long et seize de large, deux pieds de ravallement et six pieds sous poutre, "de collombage tant plain que vuide", couvrir ladite maison, faire le manteau de cheminée et terminer cette construction au plus tard le 31 juillet 1655, pour le prix de 144 livres payables en castor ou en argent, Toussaint Toupin devant fournir la planche et le clou.

Le 10 octobre 1657 (Audouart), Jean Espaisse étant sur le point de partir pour la France et au cas qu'il ne reviendrait pas au Canada, cédait à Robert Paré la jouissance de la maison qu'ils avaient en commun à la basse-ville de Québec. Jean Espaisse ne revint pas au pays et l'on a vu qu'il avait donné sa terre de Sainte-Anne (84) à son filleul, Jean Paré, fils de Robert.

Le 3 octobre 1661 (Audouart), Robert Paré louait sa maison de Québec à Gabriel Lemieux pour deux ans, à raison de 45 livres par année. Robert Paré devait y faire "deux cabannes" dont l'une pour le preneur et l'autre pour l'usage et le service du bailleur, "attendu que ledit bailleur s'est réservé son logement en ladite maison pour toutes et quantes fois qu'il viendra à Québec lui et sa famille et non autres". Le 30 septembre 1667 (Rageot), Robert Paré et Jean Poulin, "habitants de la Coste de Beaupré", faisaient un marché avec François Boivin au nom des Religieuses (de l'Hotel-Dieu ?) pour leur livrer "hors de maré devant la basse ville de Québec", un millier de planches de pin de dix pieds de longueur, pour le prix de 50 livres le cent.

Le premier juillet 1669 (Becquet), Robert Paré louait sa maison de Québec à Moïse Hilleret, maître charpentier de navire à Québec, pour deux ans, à raison de 60 livres par année, en se réservant le droit d'y aller manger et coucher quand il viendra à Québec. Le 7 novembre 1672 (Rageot), Robert Paré louait de nouveau sa maison, cette fois à Pierre Coeur, pour cinq ans, à raison de 60 livres par année. Ils se réservaient encore "une cabanne" (chambre) pour lui et sa famille lorsqu'ils viendraient pour faire leurs affaires en cette ville et y coucher. Cette maison brûla lors de l'incendie de la basse-ville de Québec au début d'août 1682, mais Robert Paré la reconstruisit en pierre. À cette fin, le 29 mars 1683 (Duquet), il céda à son voisin, le marchand Jacques de Fay, sieur de Châteauneuf, un pied et demi de large de son emplacement à la charge par ledit Châteauneuf de faire

construire à ses frais un pignon (mur) mitoyen et d'y laisser une retraite pour y poser les madriers de la cave dudit Paré et d'y laisser des pierres d'attente pour recevoir les cheminées qui seront faites par ledit Paré.

Robert Paré décéda l'année suivante à Sainte-Anne, où il fut inhumé le 17 novembre 1684. Sa femme, Françoise Le Houx, décéda en avril 1685 (sepulture le 9 avril). Le 26 décembre 1684 (Jacob), Joseph Paré, leur fils, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Berthelot, fille d'André Berthelot dit le Louvre et de Marie Gagnier (terre 103), qu'il épousa à Sainte-Anne le 9 janvier 1685. Joseph Paré possédait alors deux arpents et demi de front dans la terre 96, qu'il avait acquis de Paul de Rainville et de Marie Michel le 6 juillet 1679 (Auber) pour 400 livres. Les futurs époux devaient demeurer avec Françoise Le Houx pendant deux ans pour conduire le ménage, mais sans prétendre aucuns salaires pour leurs services, à la réserve de leur entretien aux dépens de la communauté qui se continuait entre ladite veuve et ses enfants, mais ils pourront bâtir, sur l'habitation acquise par Joseph Paré de Paul de Rainville, une maison de colombages de vingt pieds sur dix-huit "selon l'usage ordinaire de la Seigneurie de Beaupré", avec la charpente d'une grange qui sera levée par ledit futur époux, de trente pieds de long sur vingt de large, "lesquels services ainsi rendus par lesdits futurs espoux ledit temps durant est et sera pour rembourser et indemniser les cohéritiers à la succession dudit defunct Robert Paré et particulièrement Pierre et François Paré mineurs... laditte veuve Parré se faisant fort pour eux de leur part et portion qu'ils pourroient avoir et amander (demander) de la somme de quatre cents livres payée et avancée audit futur espoux par ledit defunct Robert Paré ainsi qu'il appert par la quittance signée dudit Rainville, à condition toutefois que ledit futur espoux apportera et mettra au profit de laditte veuve Paré et de sesdits enfants tous et chacun les profits, fruits et revenus de laditte terre par luy aqoise d'une année seulement, se réservant les fruicts de la dernière année et qu'il pourra hiverner et héberger ses bestiaux à mesme les fourrages et herbages de laditte veuve Parré".

Après la mort de Françoise Le Houx, survenue en avril 1685, ses deux fils mineurs, Pierre et François Paré, obtinrent l'ensemble de la terre de leur père, du commun accord de leurs frères et soeurs qui leur abandonnèrent leur part de ladite terre, suivant un acte rendu au bailliage de Beaupré le 26 avril 1685 (absent). Cet accord est mentionné à l'inventaire de François Paré le 27 mars 1704, dont il sera question plus loin.

Le 7 novembre 1685 (Jacob), Noël Paré, autre fils de Robert, passait son contrat de mariage avec Marguerite Caron, fille de Jean et Marguerite Gagnon (terre 104) qu'il épousa le 16 novembre. Le 15 mars 1690 (Jacob), le Séminaire de Québec lui concédera une terre de trois arpents de front à Saint-Joachim (no 117).

Le 15 avril 1686 (Rageot), Jean Le Picart, marchand bourgeois à Québec, au nom de Jean Paré, habitant de Sainte-Anne du Petit Cap, et de Joseph Guilmont, comme ayant épousé Anne Paré, Noël Paré, habitant de Saint-Joachim (ce qui indique qu'il occupait déjà la terre 117 plusieurs années avant d'en obtenir un titre de concession), Jean Boucher comme ayant épousé Marie Paré, Ignace Poulain comme ayant épousé Marguerite Paré, vendant à Léonard Hazeur Desonneaux, marchand bourgeois de Québec, alors absent, François Hazeur son frère stipulant et acceptant pour lui, chacun leur part par indivis dans l'emplacement et la maison que Robert Paré, leur père, possédait à la basse-ville de Québec, sur la grande rue Notre-Dame, joignant d'un côté à la maison du sieur de Fay (dit Châteauneuf) et d'autre côté à l'emplacement

dudit acquéreur, pour le prix de 1 585 livres, qui est pour chacun des cinq vendeurs la somme de 317 livres.

Le 9 avril 1687 (Rageot), Jean Poulain et Louise Paré sa femme vendaient leur part dans la maison et l'emplacement de la basse-ville à Léonard Hazeur Desonneaux, pour le prix de 317 livres.

Pierre Paré décéda à une date inconnue et le 4 décembre 1689 (Jacob), ses frères et soeurs, au nombre de huit, convinrent de donner à leur frère François chacun sa part de deux perches et demie de front, faisant au total deux arpents, soit la moitié des quatre arpents de Robert Paré leur père.

Le 17 avril 1690 (Jacob), François Paré passait son contrat de mariage avec Marguerite Racine, fille de Noël et de Marguerite Gravelle (81), qu'il épousa le lendemain. Marguerite Racine décéda le 15 mai 1703, laissant deux enfants en bas âge: Louis, né le 29 octobre 1701, et Louise. L'inventaire de la communauté de la défunte avec François Paré fut fait le 27 mars 1704 (Jacob). Leur terre de quatre arpents de front joignait d'un côté à celle de Jean Paré (84) et de l'autre à celle de Joseph Simard (86). Il y avait quarante arpents en valeur, une maison "partye de pierre et de colombage de trente cinq pieds de longueur sur dix huit de largeur", contenant deux chambres de plain pied, cave et grenier, couverte en partie de bardeau, une grange de trente pieds de long et vingt de large, au bout de laquelle était une vieille étable de dix-huit pieds de long et de même largeur, couverte de paille close de planches et pieux, et une écurie de selze pieds de long et quatorze de large.

Le 10 août 1704 (Jacob), François Paré passait un autre contrat de mariage avec Claire Lacroix, fille de François et d'Anne Gagnier (terre 109), qu'il épousa le 26 août à Sainte-Anne. Au terrier fait par le Séminaire de Québec, seigneur de Beaupré, en 1733, François Paré possédait toute la terre de quatre arpents de front de Robert Paré son père.

Le 3 octobre 1729 Etienne Paré, fils de François et de Claire Lacroix, épousa Agnès Morel, fille de Guillaume et de Magdeleine Barette (terre 91), apparemment sans contrat de mariage.

Le 20 janvier 1739 François Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Marguerite Poulin, fille de Jean et d'Agnès Drouin (terre 92), qu'il épousa le même jour. Le futur époux déclara posséder une terre de trois arpents de front sur trente de profondeur à Saint-Augustin.

Le 20 mars 1742 (Imbert de La Tour), François Paré et Claire Lacroix donnaient à leur fils Pierre la moitié de leur terre de quatre arpents de front joignant au nord-est à celle de Joseph Simard (86) ou ses représentants, et au sud-ouest à celle de Prisque Paré (84), sur laquelle il y avait une vieille maison de pierre de colombage, avec une grange, une vieille étable close en madriers, la moitié ainsi donnée devant être prise du côté du nord-est, joignant la terre 86, avec la moitié de tous les meubles, bestiaux et autres effets mobiliers dont l'inventaire sera fait présence de notables habitants dudit lieu (Sainte-Anne). Les donateurs réservaient l'autre moitié de leurs biens meubles et immeubles pour leurs autres enfants. Pierre Paré devait faire valoir le total de ladite terre pendant le vivant de ses père et mère à son profit (les donateurs ne se réservaient donc pas l'usufruit de la moitié donnée), à condition de les traiter humainement et en bon fils, et de ne pas souffrir lorsqu'il sera marié que sa femme et ses enfants manquent à

leur devoir envers eux, et de les nourrir, loger et entretenir avec lui de tout ce qui leur sera nécessaire. Aussitôt le décès du premier mourant arrivé, leurs autres enfants pourraient prendre possession de la moitié de leur légitime, "à quoy lesdits donateurs entendent et prétendent qu'ils soient réduits suivant la Coutume". Moins d'un mois plus tard, le 6 avril 1742 (au bas de l'acte ci-dessus), François Paré et son fils Pierre, "après une meure délibération", annulèrent la donation faite au présent acte.

Le 17 octobre 1742 (acte de Louis Pichet insinué à la Prévoté de Québec le 15 janvier 1743, vol. 9, p. 435-441), François Paré et Claire Lacroix renouvelaient leur donation à leur fils Pierre, demeurant avec eux, de deux arpents de terre de front, soit la moitié nord-est de leur terre, avec la moitié des meubles et des bâtiments, une charrue garnie, deux boeufs et deux chevaux. Ils lui cédaient en outre l'usufruit des deux autres arpents qu'ils réservaient jusqu'à leur décès pour la légitime de leurs autres enfants. Le donataire devait loger, nourrir et entretenir les donateurs ou, en cas d'incompatibilité, leur donner chaque année toute une liste d'effets et services énumérés avec soin au contrat.

Le 31 mars 1744 (Jacob), Louis Paré donnait à François Paré son père une quittance de tout ce qui pouvait lui revenir de la succession de feu Marguerite Racine, sa mère, mettant ainsi fin à l'amiable à un procès pendant devant la Prévoté de Québec, en appel d'une sentence rendue au bailliage de Beauport le 8 janvier 1740. En outre François Paré consentait à la vente que Louis Paré faisait présentement à Pierre Paré son frère de tout ce qui pouvait lui revenir de sa succession future. Pierre Paré devait donner en retour à Louis Paré deux veaux du printemps à livrer à l'automne, une vache à livrer dès ce printemps, une cavalle de deux ans et une moutonne. Louis Paré et Agnès Poulin sa femme, (fille de Jean et d'Agnès Drouin, terre 92), qu'il avait épousée le 17 avril 1730, possédaient quatre perches de front dans la terre de Jean Poulin leur père et beau-père.

Le 10 novembre 1744 (Jacob), Pierre Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Marie Racine, fille de Joseph et de Marie Plante (terre 81), qu'il épousa le 25 novembre.

Le 19 mars 1746 (Pierre Huot), Pierre Laberge et Marguerite Paré sa femme, et Marc-Antoine Dupont et Françoise Paré sa femme, de Saint-Ferréol, vendaient à Etienne Paré et Agnès Morel sa femme, chacun une perche et sept pieds de front à détacher de la terre de François Paré et Claire Lacroix leurs père et beau-père, pour en jouir par les acquéreurs après le décès dudit François Paré. Le prix de vente était de 100 livres pour la part de Pierre Laberge et de 75 livres pour celle de Marc-Antoine Dupont.

Le 23 juillet 1745 (acte sous seing privé déposé au minutier de Nicolas Huot), Claude Paré, habitant de Saint-Nicolas, vendait à Etienne Paré son frère tout ce qui pouvait lui revenir des successions de ses père et mère, pour le prix de 130 livres. Le 13 mars 1745 (acte sous-seing privé reçu par le curé de Saint-Augustin, Auclair Desnoyers), François Masson et Louise Paré sa femme (née de Marguerite Racine), vendaient à Claire Lacroix leur belle-mère, pour 130 livres, tous leurs droits à venir du côté de François Paré, tant dans les meubles que dans les immeubles. Le 4 juillet 1745 (acte sous seing privé reçu par M. de Voble, missionnaire à Sainte-Anne), François Paré, habitant de Saint-Augustin, vendait à Etienne et Pierre Paré ses frères, de Sainte-Anne, pour 140 livres, ses parts dans les successions futures de ses père et mère, François Paré et Claire Lacroix.

Le 6 novembre 1745 (Jacob), Joseph Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Magdeleine Racine, fille de Jean et d'Anne Lessard (terre 93), qu'il épousa le 8 novembre à Sainte-Anne.

Le 20 avril 1746 (Jacob), était fait l'inventaire de feu François Paré, décédé "il y a environ un mois", en fait une semaine plus tôt (sép. le 14 avril). Il n'en reste que la section des bâtiments et des titres. Sur la terre de quatre arpents de front entre Prisque Paré (84) et les héritiers de Joseph Simard (86) il y avait une maison et chambre moitié de colombage et moitié de pierre de 35 pieds de long et 23 de large, une grange et une vieille étable. Le 23 avril 1746 (Jacob), eut lieu le partage des biens du défunt entre sa veuve, Claire Lacroix, et ses enfants. On partagea d'abord le produit de la vente des meubles aux enchères, faite la veille par l'huissier Barthélemy Hervieux, après que Claire Lacroix eut pris pour 247 livres 15 sols en déduction de son préciput de 400 livres porté par son contrat de mariage du 10 août 1704. La vente rapporta la somme de 372 livres dont il fallait déduire 25 livres pour les dettes passives de la communauté et 52 livres 5 sols, sans doute pour les frais de la succession, de sorte qu'il restait 294 livres 15 sols à partager entre la veuve et ses enfants, ce qui faisait 147 livres 7 sols 6 deniers pour la veuve et autant pour les enfants. L'un d'eux, Pierre, avait cependant droit à la moitié de cette somme comme donataire de ses père et mère en vertu de la donation du 17 octobre 1742 (soit 76 livres 8 sols 6 deniers), de sorte que ses frères et soeurs recevaient chacun 5 livres 3 sols 6 deniers.

Ensuite furent partagés les quatre arpents de la terre de François Paré entre sa veuve et ses enfants. Ils joignaient au sud-ouest à la terre de Prisque Paré (84) et au nord-est aux héritiers de feu Joseph Simard. Il en appartenait la moitié du nord-est à Pierre Paré, comme donataire. L'autre moitié devait être partagée entre Claire Lacroix, qui devait avoir la jouissance d'un arpent pour son douaire, sa vie durant, et ses enfants. Par tirage au sort Claire Lacroix eut l'arpent du nord-est, joignant les deux arpents de Pierre, et les enfants eurent l'autre, joignant Prisque Paré. Ceux-ci se partagèrent ensuite leur arpent en treize parts, leur mère ayant une quatorzième, dite part d'enfant, en vertu de son contrat de mariage avec François Paré, celui-ci donnant à sa deuxième femme, en vertu de l'édit des secondes noces, une part de sa succession comme à ses enfants. Ces quatorze parts de douze pieds et dix pouces chacune leur échurent, par tirage au sort, dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Marguerite Paré, ép. de Jean Racine
- 2- Joseph Paré
- 3- Etienne
- 4- Françoise
- 5- Timothée
- 6- Louise
- 7- Jean
- 8- Marguerite (ép. de Pierre Laberge)
- 9- Claudé
- 10- François
- 11- la veuve (pour sa part d'enfant)
- 12- Marianne
- 13- Ignace
- 14- Louis

Le 25 Janvier 1747 (Jacob), Jean Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Hélène Gagnon du Château-Richer, fille de feu Jean Gagnon et de Thérèse Rochon (terre 79). Le 20 août 1747 (écrit sous seing privé déposé au minutier de Nicolas Huot), Marguerite Paré, épouse de Jean Racine, vendait sa part de douze pieds et demi de terre de largeur à son frère Etienne, pour le prix de 65 livres. Le 14 novembre 1747 (écrit s.s.p. - Nicolas Huot), Joseph Paré et Magdeleine Racine sa femme vendaient à Etienne Racine leur part en la succession de feu François Paré et en la succession future de Claire Lacroix, pour la somme de 50 livres. Le 4 mai 1749 (écrit s.s.p. - Nic. Huot), Jean Paré vendait encore à Etienne Racine ce qui pourrait lui revenir de la succession future de Claire Lacroix, pour divers biens meubles (un soc et un coutre de charrue, deux crochets etc.). Le 12 novembre 1747 (Jacob), Ignace Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Marie-Josephe Lessard, fille d'Etienne et de feu Thérèse Racine, qu'il épousa le 21 novembre. Le 7 novembre 1745 (Jacob), il avait acquis de ses frères Joseph et Jean une terre de deux arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferreo).

Le 23 décembre 1749 (Nicolas Huot), était fait l'inventaire de feu Claire Lacroix, décédée à une date inconnue. Le lendemain (à la suite de l'inventaire) fut partagé l'arpent de terre dont Claire Lacroix avait la jouissance pour son douaire. Il en fut fait quatorze parts de treize pieds ou environ de largeur, qui échurent aux quatorze héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1- Ignace Paré | 8- Claude |
| 2- Marguerite (ép. Pierre Laberge) | 9- Timothée |
| 3- Joseph | 10- Louis |
| 4- Louise | 11- François |
| 5- Françoise | 12- Claire Lacroix |
| 6- Marianne | 13- Jean Paré |
| 7- Etienne | 14- Marguerite (ép. Jean Racine) |

La part de Claire Lacroix fut ensuite divisée entre ses neuf enfants qui, par tirage au sort, eurent leurs parts dans l'ordre suivant:

- | | |
|------------|---------------------------------|
| 1- Ignace | 6- Marguerite (ép. Jean Racine) |
| 2- Jean | 7- Françoise |
| 3- Etienne | 8- Timothée |
| 4- Claude | 9- François |
| 5- Joseph | |

A la suite de ce partage, le 30 décembre 1749, le notaire Nicolas Huot fit le partage du produit de la vente des meubles de feu Claire Lacroix, qu'il avait faite de 29 décembre, montant à la somme de 168 livres 11 sols. Pierre Paré, comme donataire de ses père et mère, en prit la moitié, et le reste, après les dettes, fut partagé entre les héritiers, faisant pour chacun 12 livres.

Le 3 octobre 1751 (Crespin), Timothée Paré, âgé de 24 ans, fils de feu François Paré et de feu Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Françoise Boucher, âgée de 22 ans, fille de Noël et de Marianne Blois, de Saint-Joachim. Le 21 février 1752 (Crespin), il donnait à Timothée Paré, son cousin et tuteur, une quittance de 26 livres pour sa part des meubles des successions de ses père et mère, et de trois minots de blé provenant de sa part de terre.

Le 21 mars 1759 (N. Huot), Marianne Paré et Louis Bellenger, de L'Ange-Gardien, vendaient à Pierre Paré, leur frère et beau-frère, vingt-sept perches de terre de front sur lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, appartenant à la dite Marianne Paré par héritage à elle échue par le décès de ses père et mère. Le prix de vente était de 160 livres.

Le 29 février 1760 (N. Huot), eut lieu un accord entre Pierre et Etienne Paré, frères, au sujet de leurs terres qui étaient entremêlées. Voulant faciliter l'établissement de son frère Etienne, Pierre lui "assembla" quinze perches de terre de front joignant au nord-est à Pierre Paré et au sud-ouest à Prisque Paré (84), cette largeur étant réduite à onze perches depuis la clôture au-dessous du chemin jusqu'à la clôture de la grève, à cause de quatre perches de front vendues à Etienne Simard par ledit Etienne Paré (la date de cette vente est inconnue, mais le testament d'Etienne Simard, du 5 nov. 1756 (voir terre 87) en fait mention). Etienne Paré avait acquis ces 15 perches de ses cohéritiers, et le restant appartenait audit Pierre Paré comme l'ayant aussi acquis de ses cohéritiers ainsi que par la donation qui lui avait été faite par ses père et mère le 17 octobre 1742.

Le 22 décembre 1760 (Crespin), Etienne Paré et Agnès Morel sa femme vendirent à Etienne Simard, pour 88 livres, trois perches de terre de front enclavées dans la terre des vendeurs, depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au nord-est à une part de terre dudit acquéreur.

Le 25 février 1761 (Crespin), Etienne Paré et Agnès Morel vendirent à Joseph Paré (terre 84) une perche et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant la terre dudit acquéreur au sud-ouest, pour le prix de 90 livres. Agnès Morel décéda en avril 1761 (sép. le 25). L'inventaire de leur communauté fut fait le 18 janvier 1762 (Crespin). Leur maison n'était qu'"une baraque de pièces sur pièces construites en sapins couvertes de paille et écorces", estimée à 40 livres. Parmi les papiers se trouvaient les actes sous seing privé dont il a été question précédemment (4 et 23 juillet 1745, 20 août et 14 novembre 1747, 4 mai 1749), déposés en l'étude de Nicolas Huot le 30 décembre 1749, et la vente du 19 mars 1746. Les immeubles comprenaient treize perches et demie de terre de front depuis le chemin du Roi jusqu'à la lieue et demie, et six perches et demie du fleuve au chemin du Roi, joignant en totalité d'un côté à Prisque Paré (84) et de l'autre à Pierre Paré. Etienne Paré en avait une perche et demie de ses propres, et le restant était conquêt de la communauté.

Les meubles contenus en l'inventaire du 18 janvier 1762 furent vendus à l'enchère le 22 pour 276 livres 10 sols. Le même jour fut fait le compte portant partage du produit de cette vente. Après avoir déduit les frais de tutelle, d'inventaire et de vente, montant à 18 livres, il restait 256 livres 17 sols. Mais les dettes de la communauté s'élevaient à 556 livres 16 sols, dont 200 livres dues à Louis Racine dit Noyer et 158 livres à Joseph Paré. Il manquait donc 299 livres 19 sols dont la moitié devait être payée par Etienne Paré et l'autre moitié par ses enfants mineurs.

Le premier octobre 1762 (Crespin), Etienne Paré, veuf d'Agnès Morel, passa un autre contrat de mariage avec Françoise-Victoire Boivin, âgée de 35 ans, fille de Charles et d'Anne Poulin (terre 89), qu'il épousa à Sainte-Anne le 26 octobre.

Le 15 avril 1762 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine son épouse (voir 10. 11. 1744), vendirent à Etienne Simard, pour 54 livres, trois perches de terre de front enclavées dans la terre de feu François Paré, depuis la

clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au nord-est au reste de la terre des vendeurs et au sud-ouest à l'acquéreur (voir 22 déc. 1769), appartenant au vendeur par succession de feu François Paré son père.

Le 25 janvier 1763 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine vendirent à François de La Salle, cordonnier, pour 200 livres, trois perches de terre de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au nord-est aux vendeurs et au sud-ouest à Etienne Simard, et trois autres perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, joignant au nord-est aux vendeurs et au sud-ouest à Etienne Paré.

Le 11 juin 1763 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine sa femme, et Augustin Simard et Thérèse Gagnon sa femme, vendaient à Jean-Baptiste Rieutord, maître chirurgien établi à Sainte-Anne, savoir ledit Augustin Simard une perche et demie de terre de front depuis la haute marée du fleuve jusqu'au détour du chemin qui se trouve sur le premier coteau au-dessus du chemin du Roi, à prendre dans la terre dudit Simard (86) du côté du sud-ouest, joignant la terre du dit Pierre Paré; ce dernier vendait à Jean-Baptiste Rieutord une perche et demie de terre de front depuis la haute marée du fleuve jusqu'au chemin du Roi, et au-dessus du chemin du Roi quatre pieds de front jusqu'au pied du deuxième coteau où il y a deux piquets de plantés, à prendre ledit terrain à l'extrémité nord-est de la terre 85 joignant la perche et demie vendue par ledit Simard dans la terre 86. Le prix de vente était de 62 livres pour Augustin Simard et de 72 livres pour Pierre Paré.

Le 26 mars 1764 (Crespin), François de La Salle et Marguerite Gagnon sa femme vendirent à Jean-Baptiste Rieutord, pour 96 livres, les trois perches de front que ledit La Salle avait acquises de Pierre Paré le 25 janvier 1763, de la clôture de la grève au chemin du Roi seulement, joignant Etienne Simard au sud-ouest.

Le 26 avril 1764 (Crespin), François de La Salle et sa femme vendirent à Etienne Paré, pour 80 livres, les trois perches de front aussi acquises de Pierre Paré le 25 janvier 1763 à partir de deux perches au-dessus de la maison du vendeur jusqu'aux terres non concédées, joignant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Pierre Paré.

Le 15 avril 1765 (Crespin), Jean-Baptiste Rieutord et Pierre Paré firent un échange de terrains. Jean-Baptiste Rieutord et son épouse (Pélagie-Victoire Perron) cédaient à Pierre Paré trois perches de front depuis la clôture de la grève à haute mer jusqu'à la clôture du chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est audit Paré. Celui-ci cédaient à Jean-Baptiste Rieutord trois perches de front sur la même profondeur, joignant au nord-est audit Rieutord et au sud-ouest à Pierre Paré. En outre Jean-Baptiste Rieutord cédaient à Pierre Paré le terrain qu'il pourrait avoir au-dessus du chemin du Roi, "sans cependant courir aucun risque des demandes ou prétentions qui pouroyent se trouver être demandées de la part d'Augustin Simard ou de ceux qui pouroyent être à ses droits" (voir le contrat du 11 juin 1763).

Le 17 janvier 1767 Timothée Paré, âgé de 23 ans, fils d'Etienne et de feu Agnès Morel, passa son contrat de mariage avec Agnès Racine, âgée de 31 ans, fille de défunts Etienne Racine et Thérèse Lessard (terre 81) qu'il épousa au Château-Richer le 16 février 1767.

Le 19 janvier 1767 (Crespin), Etienne Paré et Françoise-Victoire Bolvin son épouse cédèrent à Timothée Paré, leur fils et beau-fils, huit perches et demie de terre de front dont une partie bornée au fleuve et l'autre partie au-dessus du chemin du Roi, jusqu'au bout de la lieue et demie, faisant partie d'une terre de treize perches et demie de front (voir inventaire du 18 janvier 1762, mais à ces treize perches et demie s'ajoutaient les trois perches acquises par Etienne Paré de François de La Salle le 26 avril 1764, faisant en tout seize perches et demie comme le confirment les terriers dont il sera question ci-après de 1765 et de 1769, joignant au sud-ouest à Joseph Paré (84) et au nord-est à Pierre Paré, avec les bâtiments dessus construits. Cette cession était faite pour le prix de 650 livres dont Timothée Paré devait payer la moitié aux héritiers légitimes dudit cédant.

En mars 1765 le notaire Saillant reçut les déclarations des habitants de Sainte-Anne en vue d'établir un nouveau terrier pour le Séminaire de Québec, seigneur de Beaupré. Etienne Paré déclara posséder six perches et demie de front du fleuve au chemin du Roi et seize perches et demie sur le reste de la lieue et demie de profondeur, où il avait maison, grange et étable, joignant au nord-est à Pierre Paré et au sud-ouest à Joseph Paré, lequel possédait, dans la terre 85, une perche et demie de front joignant sa part de la terre 84. Quant à Pierre Paré il déclara posséder dix-sept perches et demie de front du fleuve au chemin du Roi et vingt-deux perches au-dessus du chemin, où il avait maison, grange et étable, entre Etienne Paré au sud-ouest et Augustin Simard au nord-est (terre 86). Etienne Simard possédait, au sud du chemin du Roi, un arpent de front, et Jean-Baptiste Rieutord, chirurgien, quatre perches et demie de front.

Le terrier de 1765 n'ayant pu être complété, le Séminaire de Québec requit le notaire Antoine Crespin, en décembre 1769, de recevoir de nouvelles déclarations des habitants de la seigneurie de Beaupré, en vue de leur donner des titres nouveaux et de faire un nouveau terrier. Cette fois Etienne Paré déclara posséder seize perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, entre Joseph Paré au sud-ouest (sa perche et demie à l'extrémité sud-ouest de la terre 85) et Pierre Paré au nord-est, mais il n'avait que six perches et demie du fleuve au chemin du Roi. Quant à Pierre Paré, il déclara posséder vingt-deux perches de front au-dessus du chemin du Roi, entre Etienne Paré au sud-ouest et Augustin Simard au nord-est (86) tandis qu'au-dessous du chemin du Roi il possédait dix-sept perches de front entre Etienne Paré au sud-ouest et Etienne Simard au nord-est. Celui-ci y avait un arpent de front joignant au nord-est Jean-Baptiste Rieutord qui possédait quatre perches et demie de front dans la terre 85, entre le fleuve et le chemin du Roi, joignant une autre perche et demie sur la même profondeur qu'il possédait dans la terre 86.

La terre d'Etienne Paré après 1769
(partie sud-ouest de la terre 85
= lot 226 du cadastre)

Le 2 avril 1777 (Crespin), Timothée Paré, fils et donataire d'Etienne Paré (voir 19 janvier 1767), remit au notaire Crespin cinq billets sous seing privé par lesquels ses frères et sœurs lui vendaient leurs parts de la succession de leur mère, Agnès Morel:

24 juillet 1764: Magdeleine Paré
épouse de Pierre Brun dit Saint-Antoine - 48 livres
4 janvier 1769 : François Paré (ép. Elisabeth Michon à Sainte-Anne le 25 fév.
1772) - 90 livres

7 février 1769 : Claude Paré - 40 livres
11 février 1769: Marguerite Poulin, veuve de François Paré, frère d'Etienne
(mariés le 20 Janvier 1739)
5 janvier 1772 : François Paré, frère de Timothée - 30 livres

Le 30 septembre 1781 (Crespin), Timothée Paré, chargé de pouvoir d'Etienne Paré son père et d'Agnès Racine sa femme, vendait à Basile Simard, fils d'Etienne, quatre perches de terre de largeur depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Joseph Paré et au nord-est audit Etienne Simard, enclavées dans la terre dudit Etienne Paré, pour le prix de 1 000 livres. Le même jour Jean-Baptiste Rioutord vendait à Basile Simard les six perches de terre de front qu'il possédait depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi (dont quatre perches et demie dans la terre 85 et une perche et demie dans la terre 86), aussi pour 1 000 livres.

Le 21 avril 1783 (Crespin), Timothée Paré, avec l'accord de son père Etienne, céda à Prisque Paré, habitant de Saint-Ferréol, treize perches et demie de terre de front dont deux perches et demie depuis le fleuve et le restant depuis le chemin du Roi jusqu'au bout de la lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à la veuve Joseph Paré (84) et au nord-est à Pierre Paré, et audit Timothée Paré appartenant par donation que lui a faite Etienne Paré son père (le 19 Janvier 1767). En échange Prisque Paré céda à Timothée Paré une terre à St-Ferréol de deux arpents de front sur vingt de profondeur joignant au nord-est à Athanase Paré et au sud-ouest à Lamothe Paré, plus trois perches de front sur quarante arpents de profondeur aussi à St-Ferréol joignant au sud-ouest à Pierre Dupont et au nord-est à Jean Lessart. Prisque Paré donnait en retour 550 livres à Timothée Paré.

Prisque Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé (voir terre 84), né en novembre 1729, épousa Marthe Racine, fille d'Etienne et de Thérèse Lessard, le 24 novembre 1760 à Ste-Anne.

Le 23 décembre 1783 (Crespin), Marie-Joséphé Paré, fille d'Etienne Paré et de feu Françoise-Victoire Bolvin, et Louis Lessart son mari, qu'elle avait épousé le 26 novembre 1783 (contrat de mariage le 22 devant Crespin), vendaient à Prisque Paré, pour 450 livres, trois perches de terre de front bornées par devant au milieu de la première côte qui se trouve au-dessus du chemin du Roi, jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest audit acquéreur (les treize perches et demie acquises de Timothée Paré le 21 avril 1783) et au nord-est au mineurs de Pierre Paré, lesdites trois perches appartenant à la venderesse provenant d'héritage de Françoise-Victoire Bolvin sa défunte mère, venant des propres de ladite défunte qui ont été remplacés sur lesdites trois perches de terre (voir 26 avril 1764). Prisque Paré possédait désormais les seize perches et demie de front de la terre d'Etienne Paré telle que décrite aux terriers de 1765 et 1769. Le chainage fait par l'arpenteur Ignace Plamondon fils le 26 Juin 1784 (voir terre 84 à cette date), donnait bien cette largeur de seize perches et demie à Prisque Paré.

Le 14 février 1784 (Crespin), Basile Simard céda à ses frères Joseph et Jean les quatre perches de terre de front du fleuve au chemin du Roi, enclavées dans la terre de Prisque Paré, acquises le 30 septembre 1781 (voir ci-dessus), en échange de quatre perches et six pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de Joseph Gravel (92). Le 14 juillet 1784 (Crespin), Basile Simard vendit à Jérôme et Jean-Baptiste Simard les six perches de front qu'il avait aussi acquises le 30 septembre 1781 de J.B. Rioutord, pour 1 100 livres. Le même jour, 14 juillet 1784, Basile

Simard achetait d'Etienne Paré six perches de front de la grève au chemin du Roi dans la terre 92, pour 1 300 livres.

Le premier mai 1791 (Crespin), Prisque Paré et Marthe Racine sa femme donnèrent à leur fils Jean-Marie leur terre de seize perches et demie de largeur dont la plus grande partie est bornée par devant au chemin du Roi et par la profondeur au bout de la lieue et demie, joignant au nord-est à Pierre Paré et au sud-ouest à Louis Paré représentant feu Joseph Paré (84), sur lesquelles seize perches et demie ledit acceptant en a huit perches quatre pieds et demi (soit la moitié) à prendre du côté du sud-ouest, l'autre moitié étant réservée pour la légitime des autres enfants des donateurs. La partie de la terre située au sud du chemin du Roi jusqu'à la clôture de la grève, mesurant deux perches et demie de front joignant au sud-ouest à Louis Paré et au nord-est à Joseph et Jean Simard (voir 14 fév. 1784), était aussi partagée en deux parties égales, la moitié au donataire et l'autre aux héritiers légitimes. La partie située entre la basse marée du fleuve et la clôture de la grève, mesurant treize perches et demie de front entre Louis Paré au sud-ouest et Pierre Paré au nord-est semble avoir été donnée en entier à Jean-Marie Paré, qui obtenait en outre la moitié des bâtiments et la moitié des biens meubles, une charrue garnie de ses ferrements, deux boeufs de tir et un cheval. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Jean-Marie Paré épousa Marguerite Simard, fille d'Etienne et de Marguerite Létourneau, le 7 octobre 1794 au Château-Richer.

A son titre nouvel du 15 mai 1826 (Bernier), Jean-Marie Paré déclara posséder 1) treize perches et demie de terre de front de la basse marée du fleuve à la clôture de la grève (à haute marée), tenant au nord-est à Isidore Simard (voir partie nord-est de la terre 85) et au sud-ouest à Joseph Paré (84 nord-est); 2) deux perches et demie de front la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au sud-ouest audit Joseph Paré et au nord-est à Etienne Simard; 3) seize perches et demie de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au sud-ouest audit Joseph Paré et au nord-est à Isidore Simard, en vertu de la donation à lui faite par ses père et mère le premier mai 1791.

Le 23 mai 1829 (Ranvoyzé), Jean-Marie Paré et Marguerite Simard son épouse donnèrent à leur fils Prisque 1) onze perches de terre de front (au lieu de treize), de la basse marée à la clôture de la grève d'Etienne Simard, bornées au nord audit Etienne Simard, au sud-ouest à Joseph Paré et au nord-est à François Paré père; 2) deux perches et demie de front de la basse-marée du fleuve au chemin royal tenant au sud-ouest à Joseph Paré et au nord-est audit François Paré, avec une maison et autres bâtiments dessus construits; 4) deux perches et quatre pieds et demi de front sur six arpents et huit perches de profondeur bornées au sud au nord de la côte appelée côte de la sapinière, au nord au bout de ladite profondeur, au sud-ouest et au nord-est audit donataire (Prisque Paré); 5) deux perches quatre pieds et demi de front depuis le sud d'un ruisseau qui se trouve au nord des parts de maison et bâtiments d'Isidore Simard à aller aux terres non concédées, bornées au sud-ouest à François Paré père et au nord-est à Marie Racine. Ces deux derniers lopins furent acquis par Jean-Marie Paré d'Isidore Simard et Agathe Paré en 1826 et 1827: voir ces contrats à la section suivante (partie nord-est de la terre 85).

Prisque Paré épousa Madeleine Racine, fille de Joseph-Toussaint et de Marie Lessard (terre 93-5), le 7 juillet 1829 à Sainte-Anne. Le 9 octobre 1834 (Ranvoyzé), Prisque Paré et son épouse vendirent à Pierre-Paul Blouin père trois perches et douze pieds de terre de front du chemin royal à aller à

la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Etienne Simard père et au nord-est à Jean-Baptiste Paré, et appartenant aux vendeurs par échange avec ledit Pierre-Paul Blouin le 23 février 1834 (Ranvoyzé). Le prix de vente était de 1 300 livres ancien cours.

Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 la terre de Prisque Paré (qui porte le numéro 226 du cadastre de 1879) mesurait treize perches et demie de largeur sur huit arpents de profondeur entre la basse marée et la haute marée (clôture de la grève); de là deux perches et demie de front sur 3.9 arpents de profondeur jusqu'au chemin royal; de là 18 perches 13 pieds et demi de front sur trois arpents de profondeur (jusqu'au haut de la cote); de là treize perches et demie de front sur 22.1 arpents de profondeur (jusqu'à la rivière aux Chiens); de là deux arpents une perche et quatre pieds de front (ou 18 perches 13 pieds au terrier suivant de 1858 à 1872) sur 88.8 arpents de profondeur jusqu'au trait carré du second rang. Au même terrier Etienne Simard possédait quatorze perches de front sur 3.8 arpents de profondeur entre la clôture de la grève et le chemin du Roi (lot 229 du cadastre de 1879). Enfin, le lot de Pierre-Paul Blouin y mesure trois perches douze pieds de front sur trois arpents et demi de profondeur de la clôture de la grève au chemin royal (c'est le lot 228 du cadastre de 1879). Ce dernier lot passa à P.-X. Blouin le 19 février 1872 (G.Dick). (Pour la situation de ces lots voir l'extrait du cadastre de 1879 au début du volume: plan no 3).

Le 25 février 1850 (Ranvoyzé), Prisque Paré et Madeleine Racine vendirent à Joseph Paré (fils de Pierre et de Marie-Louise Simard: voir partie nord-est de la terre 85 et terre 86), pour 415 piastres d'Espagne, trois perches de terre de front du haut de la première cote au-dessus du chemin royal jusqu'à la "molière aux sables" où le front est de sept perches et demie jusqu'à la rivière aux Chiens, joignant au sud-ouest aux vendeurs et au nord-est à l'acquéreur et à Jean-(Baptiste) Paré, appartenant au vendeur par donation de Jean-Marie Paré et Marguerite Simard ses père et mère (23 mai 1829) et par acquisition de François Paré père le 9 mars 1833 (Ranvoyzé). Au terrier de 1850-1858 et suivante, ce lot mesure deux perches quatre pieds et demi de front sur trois arpents de profondeur, de là sept perches et demie de front sur 22.4 arpents.

Le 30 juillet 1857 (L.-O. Bernier), Prisque Paré et Madeleine Racine vendirent à Augustin Paré (fils d'Augustin et de Félicité Racine - voir terre 81, fin de la section 10), la terre qui portera le numéro 226 au cadastre de 1879, mais sa description diffère de celle du terrier ci-dessus. Elle mesurait seize perches et demie (au lieu de treize et demie) de la basse marée à la clôture de la grève, de là deux perches et demie de front jusqu'au chemin royal; de là jusqu'au haut de la cote dix-huit perches treize pieds et demi de front; de là treize perches et demie de front jusqu'à la rivière aux Chiens, et de ladite rivière jusqu'au trait carré du premier rang dix-huit perches et demie de front (au lieu de vingt et une). Elle était bornée au sud-ouest par Joseph Paré (230) et au nord-est par Jean Paré (224) et Etienne Simard (229). Le prix de vente était de 900 livres, y compris les bâtisses. Augustin Paré, fils d'Augustin et de Félicité Racine, épousa Sophie Simard, fille d'Etienne et de Marie Blouin, le 22 janvier 1833.

Le 5 octobre 1868 (Lavole), Joseph Paré et Thécle Simard sa femme, vendirent à Augustin Paré, pour 713 livres, la partie du lot 226 que Prisque Paré avait vendue audit Joseph Paré le 25 février 1850. Ce lot y est décrit comme mesurant 1) sept perches et demie de front depuis la clôture qui se trouve à environ deux arpents du chemin royal en gagnant vers le nord jusqu'à la rivière aux Chiens, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Napoléon Paré au

nord-est; 2) trois perches trois pieds de front de la basse marée à la clôture de la grève, joignant au nord-est et au sud-ouest à l'acquéreur, au nord à Etienne Simard (229) et Pierre-Paul Blouin (228). Le même jour (Lavoie), Joseph Paré et Thécle Simard vendirent à Etienne Cloutier fils douze perches de front sur trois arpents de profondeur dans la terre 97, bornées au nord par le chemin royal, au nord-est par Félix Caron et au sud et au sud-ouest par l'acquéreur. Augustin Paré avait maintenant la totalité du lot 226.

Le 11 février 1888 (A.-N. Vézina), Augustin Paré et Sophie Simard vendirent à Joseph Gilbert, cultivateur de Saint-Urbain, comté de Charlevoix, le lot 226 mesurant alors dix-neuf perches onze pieds de front de la basse marée à la clôture de la grève, de là au chemin royal deux perches et demie, de là au sommet de la côte dix-huit perches et demie, de là à la rivière aux Chiens deux arpents une perche, et de là au trait carré dix-huit perches et demie, "explication faite que le livre de renvoi officiel de ladite paroisse de Sainte-Anne ne donne à la grève qu'un front de treize perches et demie et depuis le haut de la côte à aller à ladite rivière aux Chiens un front de treize perches et demie, bien que le front soit augmenté de trois perches et trois pieds pour la grève et de sept perches et demie pour ledit haut de côte à aller à ladite rivière aux Chiens et en la possession paisible des vendeurs depuis grand nombre d'années". De cette vente était distrait un emplacement au nord du chemin royal à aller au chemin de côte qui conduit au terrain d'Etienne Paré (lot 227), avec une bâtisse dessus construite, lequel emplacement était réservé à Cyrille Paré, fils des vendeurs. Le prix de vente, avec les bâtiments, animaux et roulant, était de \$2 700. Le lot 226 était alors borné au sud-ouest par Etienne Paré, fils de Joseph (230) et au nord-est par Napoléon Paré qui possédait depuis 1868, outre la partie nord-est de la terre 85, la moitié sud-ouest de la terre 86, formant ensemble le lot 224 du cadastre, comme on le verra à la section suivante.

Le premier mars 1889 (Vézina), Joseph Gilbert vendait à Napoléon Paré, pour \$540, dix-huit perches de terre front sur la profondeur depuis la rivière aux Chiens jusqu'au trait carré du premier rang, soit la partie nord du lot 226, joignant l'acquéreur au nord-est (224) et Etienne Paré au sud-ouest (230). L'histoire de cette partie nord du lot 226 sera continuée avec celle du lot 224 à la section suivante.

Le premier mars 1889 (Vézina), Joseph Gilbert vendit à Cyrille Paré, pour \$350, la partie du lot 226 comprise entre la basse marée du fleuve et le chemin de fer, mesurant dix-neuf perches douze pieds de front et de là deux perches et demie de front jusqu'au chemin royal. Ce contrat ne fut enregistré que le 14 mars 1908.

Cyrille Paré, fils d'Augustin et de Sophie Simard, passa son contrat de mariage le 23 novembre 1868 (Lavoie) avec Odile Michel dite Taillon, fille d'Augustin et d'Euphrosine Gravelle, de Saint-Ferréol, qu'il épousa à Sainte-Anne le 16 mars 1869. Odile Michel décéda le 4 mars 1919 et Cyrille Paré le 26 janvier 1933. Par leurs testaments du 30 mai 1915 (J.-B. Beauregard), ils avaient institué leur fils Cyrille leur légataire universel. Ils lui léguaient l'emplacement dont il a été question dans l'acte du 11 février 1888 et le lopin acquis de Joseph Gilbert en 1889.

Enfin, le premier mars 1889 (Vézina), Joseph Gilbert vendit à François Giguère, fils d'Onésime et de Félicité Guérin dite St-Hilaire, la partie du lot 226 depuis le chemin royal au sud, où il mesurait vingt pieds de largeur,

s'élargissant en montant la côte pour prendre sur le sommet de ladite côte une largeur uniforme de deux arpents et une perche de front jusqu'à la rivière aux Chiens, bornée au sud-ouest par Etienne Paré (230) et au nord-est par les représentants de Napoléon Paré (224), avec les batisses dessus construites. Cet acte ne semble pas avoir été enregistré et n'est pas mentionné dans la donation du 2 mars 1937 ci-après, mais il est bien mentionné dans la déclaration du décès d'Octavie Paré, qui épousa François Giguère le 3 juillet 1877. Octavie Paré, fille de Joseph et d'Obéline Michel-Taillon (voir terre 84 - lot 230), décéda le 6 novembre 1919. Par son testament du 30 avril 1916 (J.-B. Beauregard), elle léguait sa moitié indivise du lot 226 à son mari. Le 2 mars 1937 (Beauregard), celui-ci donna le lot 226, du chemin royal à la rivière aux Chiens (moins les emplacements vendus antérieurement près du chemin royal), à son petit-fils, Albert Giguère, fils de Joseph. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Etienne Paré et au nord-est par Arthur Tétu. Le donateur s'en réservait cependant l'usufruit.

Le 7 novembre 1952 (Gérard Beauregard), Albert Giguère, demeurant alors à Jonquière où il était plombier, vendit cette partie du lot 226 avec la maison et le roulant, pour \$1 000, à Joseph Giguère (fils de François-Onésime) (père d'Albert ?). Joseph Giguère décéda le 29 septembre 1958 à 79 ans. Par son testament du 6 mai 1957 (G. Beauregard), il léguait à son épouse, Exélia Lachance, le lot 226 du chemin royal à la rivière aux Chiens, moins les emplacements déjà vendus à François et Cyrille Paré, avec une petite maison. Le vendeur conservait un emplacement de 112 pieds de front sur 50 de profondeur borné au sud au chemin royal avec une maison dessus construite, acquis de François Giguère le 30 septembre 1907 (Art. Tremblay). Le lot 226 était borné au nord-est par Gilles Tétu (224) et au sud-ouest par Etienne Paré (230).

Exélia (Ezélia) Lachance décéda le 3 septembre 1959 à 74 ans. Par son testament du 28 octobre 1958 (G. Beauregard), elle léguait le lot 226 (du chemin royal à la rivière aux Chiens), mesurant deux arpents de terre front sur 25 de profondeur, à ses fils Omer et Paul (Léopold) à parts égales. Omer décéda le 12 mai 1967. Par son testament du 27 octobre 1959 (G. Beauregard), il léguait sa moitié dudit lot à son frère Léopold.

La terre de Pierre Paré après 1769 (partie nord-est de la terre 85)

Le 3 avril 1776 (Crespin), fut fait l'inventaire de Pierre Paré et de feu Marie Racine son épouse, décédée "il y a environ neuf ans". Leurs enfants mineurs étaient François, 18 ans, Michel, 17 ans, Louis, 13 ans, Charlotte, 20 ans, Agnès, 14 ans, et Geneviève. Les enfants majeurs étaient Pierre, Etienne, Athanase et Marie-Josèphe. Ils avaient une maison de colombages de 22 pieds de large sur 18 de long couverte en bardeaux servant de chambre et un petit bâtiment en bois couvert en paille tombant en ruine servant de cuisine. La grange avait 25 pieds de long sur 20 de large, couverte en paille; l'étable, aussi en bois couverte en paille, avait 20 pieds en carré. La terre mesurait dix-sept perches de front du fleuve au chemin du Roi et vingt-deux perches au-dessus, comme au terrier de 1769. Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère le 10 avril 1776 (Crespin) pour 307 livres 13 sols et les bâtiments pour 288 livres, dont le partage fut effectué le même jour. Compte tenu de divers ajustements et frais, Pierre Paré reçut pour sa part 158 livres 7 sols 6 deniers et chacun des dix héritiers de feu Marie Racine la somme de 33 livres 16 sols 6 deniers.

Quant à la terre de Pierre Paré, elle fut partagée le 3 avril 1776 (Crespin). Il fut convenu que Pierre Paré en prendrait la moitié du nord-est, soit huit perches treize pieds et demi au-dessous du chemin de Roi et onze perches au-dessus. Dans la moitié du sud-ouest chacun des héritiers reçut quatorze pieds trois lignes au-dessus du chemin. Par tirage au sort ces parts échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, "tant dans le fond que dans le haut", du sud-ouest au nord-est:

- | | |
|--------------|------------------|
| 1- Michel | 6- François |
| 2- Geneviève | 7- Athanase |
| 3- Charlotte | 8- Marie-Josephe |
| 4- Agnès | 9- Louis |
| 5- Pierre | 10- Etienne |

Le 10 avril 1776 (Crespin), Pierre Paré céda à son fils Pierre qu'il voulait établir et récompenser de ses bons services, la moitié nord-est de sa terre qui lui était échue au partage ci-dessus, avec les bâtiments et tous les biens meubles qu'il posséderait à son décès, mais dont il se réservait l'usufruit sa vie durant, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère, advenant que "par incompatibilité d'humeur ou autrement lesdits cédant et acceptant ne puissent vivre ensemble". Cette cession était faite pour le prix de 860 livres suivant l'estimation qui a été faite desdits biens par Augustin Simard, Albert et Joseph Paré, la moitié de cette somme devant être payée par Pierre Paré fils à ses frères et soeurs pour leur légitime. Quant aux bestiaux et meubles ils furent évalués à 158 livres sept sols suivant le partage ci-dessus, et Pierre Paré devait en payer la moitié (79 livres 3 sols 8 deniers) à ses frères et soeurs.

Le 30 janvier 1778 (Crespin), Pierre Paré, fils des défunts Pierre Paré et Marie Racine, âgé de 32 ans, passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Simard, âgée de 25 ans, fille d'Augustin Simard et de Thérèse Gagnon (terre 86).

Le 12 janvier 1782 (Crespin), François Paré, aussi fils de Pierre et de Marie Racine, "mineur âgé de 24 ans", passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Choret, fille de Pierre et de Marie Nolin, de Saint-Pierre, fle d'Orléans, qu'il épousa à Sainte-Anne le 28 janvier.

Le 4 janvier 1784 (Crespin), François Paré remit au notaire Crespin deux billets sous seing privé, l'un du 26 juillet 1783 par lequel Charlotte Paré lui vendait vingt pieds de terre de largeur sur "une lieue et demie de profondeur" dans la terre de feu Pierre Paré leur père, avec une part dans la grange, pour 200 livres; l'autre billet daté du 21 janvier 1783 par lequel Agnès Paré, épouse de Louis Racine (depuis le 29 juillet 1776), lui vendait aussi vingt pieds de terre de largeur bornés par devant "au haut du chemin de Roy" et par la profondeur aux terres non concédées, pour 200 livres également. Cette mesure de vingt pieds est un chiffre arrondi, chacune de ces deux parts mesurant 19 pieds 9 pouces 7 lignes d'après le partage du 3 avril 1776.

Le 4 février 1806 (Martineau), fut fait l'inventaire des biens de Pierre Paré et de feu Marie-Louise Simard son épouse, qui laissait deux enfants mineurs. Leur terre mesurait dix-sept perches et demie de front depuis le chemin du Roi jusqu'au bout de la lieue et demie et treize perches de front du chemin du Roi au fleuve, joignant au nord-est à Jérôme Simard et au sud-ouest à François Paré, avec une maison dessus construite moitié en pierre et moitié en bois sur solage en pierre, de 38 pieds de long sur 20 de large, "le tout en très mauvaise état", et une grange-étable de 60 pieds de long sur 20 de large,

excepté l'étabie qui a 18 pieds de large, aussi en très mauvais état. Parmi les papiers se trouvait un acte d'échange du 30 juin 1782, devant le notaire Crespin, entre Pierre et François Paré frères. Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère le 5 février 1806 (Martineau). Le partage du produit de cette vente n'a pas été retracé.

Le 5 février 1806 également (Martineau), Pierre Paré donna à son fils Pierre huit perches et treize pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à Jérôme Simard et au sud-ouest à ses héritiers, ainsi que tous ses biens meubles, tout en s'en réservant l'usufruit. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et sœurs la somme de 80 livres pour tous droits de légitime paternelle. Pierre Paré père fit son testament le même jour. Pierre Paré fils épousa Geneviève Racine, fille d'Étienne et de Marguerite Pepin dite Lachance (terre 81, section 10), le 27 janvier 1807 à Sainte-Anne. Geneviève Racine se remaria le 21 août 1821 avec Joseph Gravelle, fils de Joseph et d'Angélique Simard (terre 92), à Sainte-Anne.

A son titre nouvel du 25 mars 1826 (Bernier), Joseph Gravelle, au nom de Geneviève Racine sa femme et au nom des enfants issus du premier mariage de celle-ci avec Pierre Paré, déclara posséder 1) dix sept perches et huit pieds de terre de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, joignant au nord-est à la veuve de Joseph Simard (Thécie Simard) et son enfant (terre 86) et au sud-ouest à François Paré; 2) quatorze perches et huit pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à ladite veuve et son enfant et au sud-ouest à Pierre-Paul Blouin; 3) dix-sept perches et huit pieds de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est à ladite veuve et son enfant et au sud-ouest audit François Paré; la moitié desdits lopins de terre appartenant à Geneviève Racine par droit de communauté avec ledit défunt Pierre Paré et l'autre moitié indivise appartenant aux enfants issus de son mariage avec ledit Pierre Paré.

Le 13 mai 1826 (Bernier), Isidore Simard, qui avait épousé, le 27 janvier 1824, Agathe Paré, fille de François et de Marie-Anne Choret, déclara posséder en son nom et au nom dudit François Paré son beau-père, 1) six perches de terre de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, joignant au nord-est à Joseph Gravelle et au sud-ouest à Jean-Marie Paré; 2) cinq perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est audit Joseph Gravelle et au sud-ouest audit Jean-Marie Paré, la moitié desdits lopins appartenant audit Isidore Simard par le testament de Marie-Anne Choret en faveur d'Agathe Paré son épouse le 15 janvier 1824 (Ranvozyé), et l'autre moitié appartenant à François Paré par droit de communauté avec ladite feu Marie-Anne Choret.

Le 3 décembre 1826 (Ranvozyé), Isidore Simard et Agathe Paré vendirent à Jean-Marie Paré (voir partie sud-ouest de la terre 85), pour 600 livres, deux perches et quatre pieds et demi de terre de front sur treize arpents et quatre perches de profondeur depuis le nord de la côte appelée Côte de la sapinière, indivis dans une terre de quatre perches et demie de front depuis le chemin royal à aller aux terres non concédées, bornée en total au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Joseph Gravelle, appartenant à ladite vendeuse par legs qui lui en a été fait par feu Marie-Anne Choret sa mère.

Le 24 janvier 1827 (Bernier), fut fait l'inventaire des biens de la communauté de François Paré et de feu Marie-Anne Choret, décédée "il y a environ dix-huit mois". Les terres comprenaient 1) six perches de front de la basse marée à la clôture de la grève joignant au nord-est à Joseph Gravelle

et au sud-ouest à Etienne Simard; 2) cinq perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, joignant au nord-est audit Joseph Gravelle et au sud-ouest à Jean-Marie Paré, à l'exception par rapport à Isidore Simard et son épouse des deux perches quatre pieds et demi vendus à Jean-Marie Paré. Sur le deuxième lopin se trouvait une maison de pièces sur pièces et en pierre de 20 pieds de long sur 15 de large tombant en ruine, et une grande-étable de 30 pieds sur 18 aussi tombant en ruine. Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère pour 607 livres 11 sols.

Le premier février 1827 (Bernier), François Paré fit l'accord suivant avec sa fille Agathe, en vertu duquel il aurait en toute propriété "à perpétuité" trois perches de front dans le premier lopin, du côté du sud-ouest, et deux perches et demie de front dans le deuxième lopin, aussi du côté du sud-ouest, tandis qu'Agathe Paré aurait le côté du nord-est des deux lopins, "en supportant ce qu'elle a avec son dit mari vendu à Jean-Marie Paré dans le second lopin".

Le 27 mai 1827 (Ranvozyé), Isidore Simard et Agathe Paré vendirent à Jean-Marie Paré, pour 600 livres, 1) deux perches et quatre pieds et demi de terre de front depuis le sud d'un ruisseau qui se trouve au nord des parts de maison et bâtiments des vendeurs à aller au nord de la côte appelée Cote de la Sapinière, bornés au sud-ouest à François Paré et au nord-est aux représentants de feu Pierre Paré; 2) deux perches et quatre pieds et demi de front depuis le nord d'un lot de terre qui appartient audit acquéreur à aller aux terres non concédées, bornés au sud-ouest audit François Paré et au nord-est aux représentants de feu Pierre Paré, ledits lopins vendus appartenant à la vendeuse par legs de feu Marie-Anne Choret sa mère.

Après le décès de Pierre Paré, fils de Pierre et de Marie-Louise Simard, qui avait épousé Geneviève Racine en 1807, et le remariage de celle-ci avec Joseph Gravelle, leur terre passa à un fils de Pierre Paré et de ladite Geneviève Racine, Jean, qui épousa Elisabeth Cloutier, fille de Pierre et d'Agnes Poulin (terre 81, section 11), le 7 janvier 1834 à Sainte-Anne.

Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 la terre de Pierre Paré mesurait dix-sept perches douze pieds de front sur huit arpents de profondeur (de la basse marée au chemin du Roi), de là six perches sur trois arpents de profondeur, et de là dix-sept perches douze pieds de front sur 115 arpents de profondeur.

Le 21 février 1865 (Lavoie), Elisabeth Cloutier, veuve de Jean Paré, donna cette terre à son fils Pierre, joignant au nord-est à Jérôme Simard (terre 86) et au sud-ouest à Augustin Paré et Pierre-Paul Blouin, avec la maison, bâtiments et meubles, à charge par le donataire de payer les dettes de la donatrice et à chacun de ses frères, Joseph, Louis et Nazaire, la somme de 34 piastres et à chacune de ses six soeurs la somme de 10 piastres. Le 25 février 1865 (Lavoie), Pierre Paré passa son contrat de mariage avec Rose de Lima Paré, fille de Prisque et de Justine Allaire, qu'il épousa à Sainte-Anne le 27 février. La donation du 21 février 1865 fut résiliée le 20 juillet 1865 moyennant une compensation de \$100 qu'Elisabeth Cloutier devait payer à son fils dans un an.

Le premier octobre 1868 (Lavoie), Elisabeth Cloutier vendit à son autre fils, Napoléon, pour \$2500, sa terre de dix-sept perches treize pieds et demi de front de la basse marée à la clôture de la grève, de là sept perches et demie jusqu'au chemin royal et de là dix-sept perches treize pieds et demi jusqu'au bout de la lieue et demie, tenant au nord-est à Jérôme Simard et au

sud-ouest à Augustin Paré, avec la maison et autres bâtiments et tous ses biens meubles. Napoléon Paré épousa Eléonore Blouin, fille d'Etienne et de Julie Cauchon, le 22 juin 1869 à Sainte-Anne.

Napoléon Paré acquit la moitié sud-ouest de la terre 86, soit un arpent et demi de front, par testament de Thécie Simard, veuve de Joseph Simard puis de Joseph Paré (fils de Pierre Paré et de Marie-Louise Simard), en date du 30 novembre 1867 (Lavole). Avec cet arpent et demi joignant les dix-sept perches treize pieds acquis de sa mère, Napoléon Paré avait maintenant une terre de près de trente-trois perches de largeur qui porte le numéro 224 au cadastre de 1879. Thécie Simard décéda le 16 mai 1870.

Le 13 mars 1882 (A.-N. Vézina), Napoléon Paré acquit de Jérôme Simard, pour \$3 000, la moitié nord-est de la terre 86, soit un arpent et demi de front, correspondant au lot 223 du cadastre, et la moitié indivise du lot 225 enclavé dans le lot 226, mesurant trois perches de front du chemin royal à la clôture de la grève (environ deux arpents et demi de profondeur). Enfin, le premier mars 1889 (Vézina), il acquit de Joseph Gilbert la partie nord du lot 226 (voir moitié sud-ouest de la terre 85), joignant le lot 224 du côté du sud-ouest, de la rivière aux Chiens au trait carré.

Napoléon Paré décéda le 5 novembre 1916. Par son testament du 5 février 1915 (J.-B. Beauregard), il partagea ses terres (lots 224, 225, partie nord de 226, 227 et 223) de la façon suivante entre ses fils Joseph et Cyrilas: à Joseph il donnait les dix-sept perches et demie de front formant la partie sud-ouest du lot 224 (ou partie nord-est de la terre 85), le petit lot 227 au nord du chemin royal, la partie nord du lot 226 et le lot 223 moins le lopin donné à l'école, à charge par ledit légataire de payer \$300 à chacune de ses deux sœurs et \$2 000 à son frère Alphonse; à Cyrilas il léguait la partie nord-est du lot 224, correspondant aux quinze perches léguées à Napoléon Paré par sa tante, Thécie Simard, soit la moitié sud-ouest de la terre 86, avec les bâtisses dessus construites, et la moitié du lot 225, à charge par ledit légataire de garder avec lui ses frères Joseph et Alphonse de même que son frère Francis, entré dans la communauté des Rédemptoristes, au cas où il quitterait ladite communauté.

Cyrilas Paré épousa Marie-Anna Renaud à Saint-Joachim le 24 janvier 1911. Il décéda le 26 avril 1927 après avoir fait un testament en faveur de son épouse le 26 décembre 1918 (J.-B. Beauregard), à qui il léguait la partie nord-est du lot 224 et le lot 225. Le 22 juillet 1929 (Beauregard), Joseph Paré, demeuré célibataire, vendit à Anna Renaud, sa belle-sœur, veuve de Cyrilas Paré, les lots que son père lui avait légués, soit la partie sud-ouest du lot 224, la partie nord du lot 226 et le lot 227, avec les bâtisses dessus construites, pour \$5 000. Le 18 juin 1918 (Beauregard), Joseph Paré avait vendu le lot 223 à son frère Alphonse (voir terre 86 à cette date).

Le 9 novembre 1929 (Paul Samson), Marie-Anna Renaud vendit à Raoul St-Hilaire, pour \$9 000, tout le lot 224 du chemin royal au trait carré, la partie nord du lot 226 de la rivière aux Chiens au trait carré, et le petit lot 227 près du chemin royal, avec les bâtisses, les animaux et le roulant, la venderesse conservant la partie du lot 224 du chemin royal au fleuve. Il n'est pas fait mention du lot 225.

Le 13 juillet 1933 (Alexandre Gauvin), Raoul St-Hilaire vendit à Léopoldine Lavole, épouse d'Edmond Caron, navigateur, mariés à l'île Verte en séparation de biens en 1925 (contrat de mariage le 19 février devant le notaire Thurbide Belzile), les lots qu'il avait acquis de Marie-Anna Renaud,

bâtisses et roulant, pour \$6 966.56, dont \$4 066.56 dus à la Commission du Prêt agricole canadien. Le 26 août 1935 (Gustave Jobidon), Léopoldine Lavoie vendit à Eva Daigle-Roger, épouse séparée de biens de François-Xavier Roger, négociant de Québec, les lots 224, 226 nord et 227 pour le même prix de \$6 966.56 payable en entier par la dation en paiement d'une propriété à Québec dont l'hypothèque devait être payée par ladite dame Caron. "La présente transaction constitue un échange de propriétés, chacune des parties devant acquitter les charges de la propriété dont elle devient propriétaire".

Le 11 janvier 1936 (G. Jobidon), Eva Daigle revendait à Arthur Tétu, employé de chemin de fer, les lots 224, 226 nord et 227, avec les bâtisses et le roulant, pour \$7 500, dont \$6 500 pour payer les dettes affectant ces lots. Le 29 août 1942 (Paul Beauregard), Arthur Tétu, cultivateur, vendit à son fils Charles la partie nord du lot 226, de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, bornée au nord-est au lot 224 du vendeur et au sud-ouest au lot 230 d'Etienne Paré, pour le prix de \$1 400.

Le 30 août 1950 (Paul Beauregard), Arthur Tétu et Adeline Tétu son épouse donnèrent leurs biens à leurs fils Charles et Gilles de la façon suivante: à Charles ils donnaient 1) la moitié sud-ouest du lot 224, de la rivière aux Chiens au nord en descendant jusqu'à 150 pieds en arrière de la grange au sud, joignant au sud-ouest à la partie sud du lot 226 d'Albert Giguère, représentant François Giguère, et au nord-est à la moitié nord-est du lot 224 donnée à Gilles; 2) l'autre partie sud-ouest du même lot commençant à la rivière aux Chiens au sud jusqu'au trait carré du premier rang au nord, joignant au sud-ouest à la partie nord du lot 226 appartenant déjà à Charles Tétu depuis 1942, et au nord-est à l'autre partie du lot 224 sur la même profondeur donnée à Gilles, la largeur de cette dernière lisière donnée à Charles devant être calculée de façon à former avec la partie du lot 226 appartenant déjà à Charles la moitié du haut de la terre des donateurs telle qu'elle était avant la vente du 29 août 1942. À leur fils Gilles les donateurs donnaient 1) la moitié nord-est du lot 224, de la rivière aux Chiens au nord jusqu'à 150 pieds en arrière de la grange au sud, bornée au sud-ouest à la moitié sud-ouest du même lot donnée à Charles et au nord-est au lot 223 d'Alexandre Parent; 2) la partie du lot 224 commençant à la rivière aux Chiens au sud en allant vers le nord jusqu'au trait carré, bornée au sud-ouest à la lisière du lot 224 donnée à Charles et au nord-est à Alexandre Parent, le tout calculé pour que chacun des deux donataires ait la moitié du haut de la terre appartenant autrefois aux donateurs, Gilles en recevant la moitié nord-est. En outre les donateurs donnaient d'une manière indivise à Charles et à Gilles la partie du lot 224 commençant à 150 pieds en arrière de la grange et comprenant le résidu du lot 227, et se rendant en arrière des emplacements vendus près du chemin royal, et en arrière de celui de 100 pieds de long sur 140 de large que se réservaient les donateurs borné au sud par le chemin royal, le tout borné au sud-ouest par la partie sud du lot 226 appartenant à Albert Giguère et au nord-est au lot 223 d'Alexandre Parent. Ils leur donnaient aussi, d'une manière indivise, toutes les bâtisses situées sur leur terre, le roulant, animaux, instruments aratoires, à charge par eux de payer également la dette à l'Office du crédit agricole du Québec.

Charles Tétu épousa Rita Côté le 14 août 1943 à Sainte-Anne. Gilles épousa Denise Cormier le premier août 1953, aussi à Sainte-Anne. Le 11 décembre 1951 (Paul Beauregard), Charles vendit à son frère Gilles tous les lots que son père lui avait donnés en 1950 et sa part des bâtiments et du roulant, pour \$3 000. Gilles devait en outre payer seul le solde dû à l'Office du crédit agricole, étant maintenant propriétaire de toute la terre de son père.

Le 15 décembre 1977 (Gérard Beauregard), Gilles Tétu vendit à Lucien Beaucage, commerçant de Québec, pour \$33 000, la partie extrême nord des lots 224 et 226, bornée au nord au trait carré du premier rang, au sud-ouest au lot 230 de Denis Lachance, au nord-est au lot 223 d'Arlette Paradis et au sud-est à la rivière aux Chiens à la ligne médiane de la rivière, soit une profondeur de 84 arpents environ sur toute la largeur desdits lots, soit 1030 pieds environ (ou 5.4 arpents de front), sans garantie d'exactitude, "les lignes de côté n'ayant jamais été bornées par arpentage, le moins ou le plus étant à la perte ou au profit de l'acquéreur", le tout sans bâtisses.

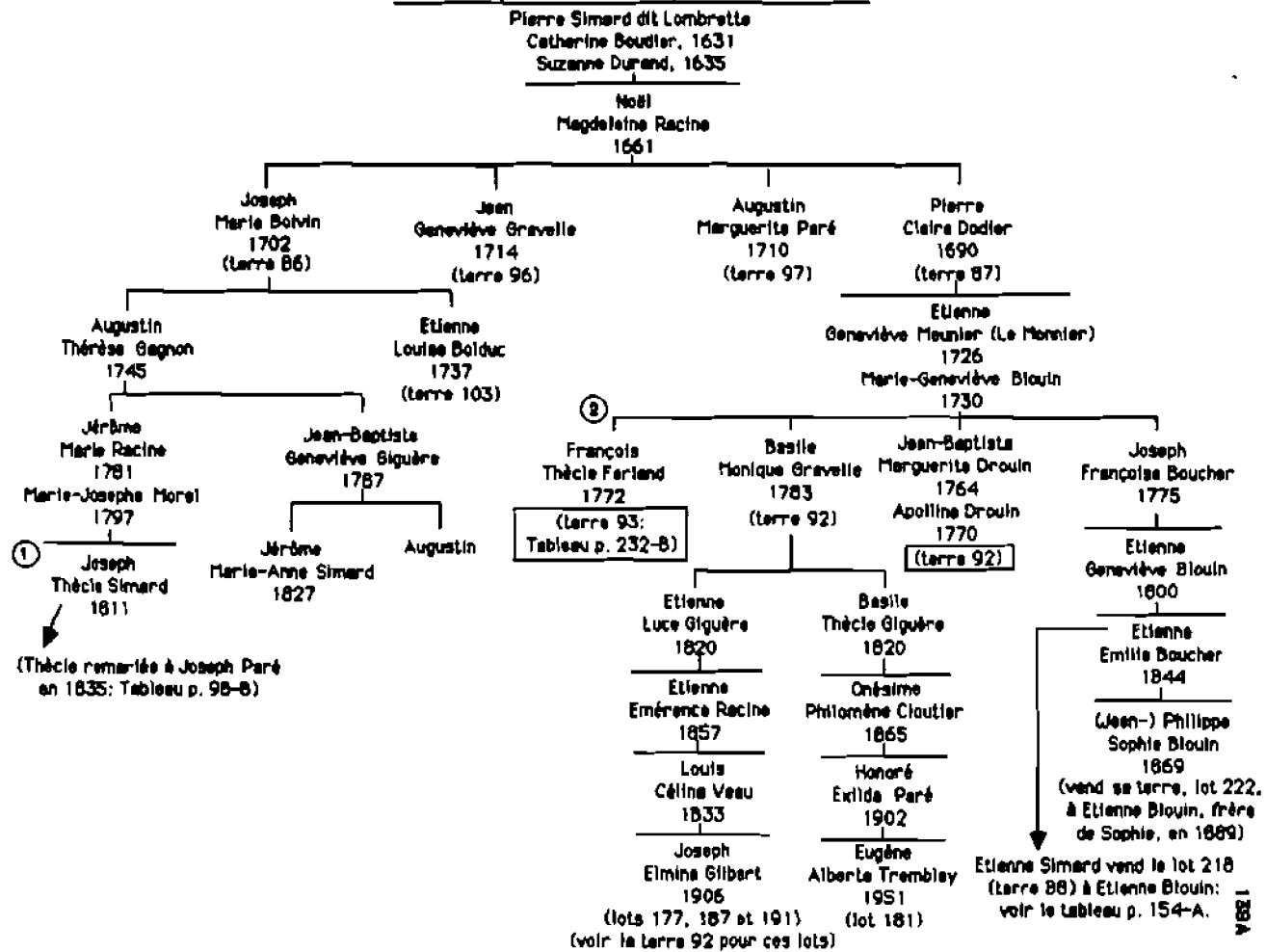
Le 3 juin 1981 (Alain Bourget), Gilles Tétu, "journalier", vendait à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. pour \$90 000, 1) la partie sud du lot 224, depuis le chemin de côté jusqu'à la rivière aux Chiens, sur toute la largeur du lot (93 perches), bornée au sud-ouest par la partie sud du lot 226 appartenant à Léopold Giguère et au nord-est par la partie du lot 223 appartenant à François Fortier et autres propriétaires d'emplacements, avec les bâtiments dessus construits (la maison porte le numéro 205 Côte Ste-Anne et la grange-étable tombe en ruine); 2) la partie du lot 227 dans le coin sud-est du lot 226, près du chemin royal, bornée au sud-est par le chemin de côté, au sud-ouest et au nord-ouest par le lot 226 de Léopold Giguère.

Dès le 15 décembre 1981 Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. faisait cession de ses biens entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Pafard et Gagnon Inc. Cette cession comprenait la terre acquise de Gilles Tétu (partie de 224), et d'autres terres acquises par la même compagnie à Sainte-Anne, soit les lots 222, 221, 218, 204 et 202, auxquels lots la Cour supérieure ordonna au registraire d'inscrire ladite cession (sous le numéro 85 806).

Le 24 janvier 1985 la Cour Supérieure de Québec autorisa les syndics à vendre à l'avocat Jacques Blanchard la partie du lot 224 et la partie du lot 227 ayant appartenu à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., pour \$41 000.

Le 12 Août 1985, Jacques Blanchard les revendit à l'avocat Jacques Daigle, avec la maison et autres bâtiments construits sur le lot 224, pour \$50,000 (transactions enregistrées au Château-Richer: no 96086 et 96087).

**Tableau généalogique sommaire de la famille Simard
(pour les terres 86, 87 et 92)**



LA TERRE DE PIERRE SIMARD

No 86 (3 arpents de front)

Cette terre fut concédée à Pierre Gibouin par Jean de Lauson le 30 janvier 1655 (ASQ, Séminaire 37: 56), joignant Robert Paré au sud-ouest et Pierre Simard dit Lombrette au nord-est. Le 16 octobre 1667 (Auber), Pierre Gibouin vendit sa terre à Pierre Simard et à Noël Simard son fils pour 500 livres payables dans cinq ans de ce jour. Par le même contrat Pierre Gibouin leur vendait ses bestiaux et ses biens meubles pour 1 000 livres payables la moitié cinq ans après le paiement du prix de vente de la terre et l'autre moitié cinq ans plus tard.

Le 22 octobre 1677 (Duquet), Pierre Gibouin, "maître masson de son mestier", voulant traiter favorablement Pierre et Noël Simard, "s'est volontairement desporté et desmis de toutes les prétentions qu'il peut avoir à l'encontre d'eux à raison de la vente par luy faicte" le 16 octobre 1667, moyennant la somme de 750 livres argent de France que les acquéreurs ont promis fournir et livrer "toutes fois et quantes audit Gibouin en une lettre de change de Monseigneur l'Evesque de Québec à prendre en France sur ... (en blanc) payable moitié cette présente année et l'autre moitié l'année suivante". Le même jour (Duquet), Noël Simard et Magdeleine Racine sa femme passaient une obligation à Mgr de Laval pour la somme de 750 livres que ce dernier avait payée à leur acquit à Pierre Gibouin, ladite somme remboursable "toutes fois et quantes" et à la volonté de Mgr de Laval en faveur de qui ils hypothéquaient leur terre. Pierre Gibouin retourna en France avant la fin de l'année.

Le 27 octobre 1697 (Chambalon), Noël Simard et Magdeleine Racine (fille d'Etienne et de Marguerite Martin, qu'il avait épousée à Sainte-Anne le 22 novembre 1661), donnèrent à leur fils Joseph la terre de trois arpents acquise de Pierre Gibouin, entre François Paré au sud-ouest (terre 85) et leur autre fils Pierre à qui ils avaient donné la terre suivante (87) le 26 juillet. Par le même contrat Noël Simard et sa femme donnaient à leur autre fils Augustin neuf perches de terre de front joignant d'un côté à la terre de Jean Paré et d'autre côté à celle d'Etienne Racine fils, "en la paroisse du Chasteau Richer". Cette part de terre ne peut être que le lot 4 échu à Magdeleine Racine dans la terre d'Etienne Racine son père (81) lors du partage qui en fut fait le 25 novembre 1689. Cependant cette part mesurait cinq perches et douze pieds de largeur, et non pas neuf perches, comme le confirme d'ailleurs l'acte du 15 octobre 1706 ci-après.

Le 19 avril 1700 (acte sous seing privé mis au minutier de Jacob), Joseph Simard faisait des conventions de mariage avec Gertrude Caron, fille de Jean et de Marguerite Gagnon (terre 104), qu'il épousa le lendemain à Sainte-Anne.

Gertrude Caron décéda en novembre 1701 (sép. le 24) après avoir donné naissance à deux enfants qui moururent aussitôt le 19. Le 30 octobre 1702 Joseph Simard se remaria avec Marie Bolvin, fille de Pierre et d'Etienne Pafard (terre 89), après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 25 octobre 1702 (Chambalon).

Le 15 octobre 1706 (Chambalon), Augustin Simard, habitant de la Baie Saint-Paul, vendit à Etienne Racine fils, pour 600 livres, "cinq perches treize pieds ou environ de terre de large" au Château-Richer, qu'il avait obtenus le 27 octobre 1697.

Joseph Simard décéda en juillet 1738 (sép. le 26). Le 6 novembre 1743 (Jacob), son fils Noël vendit à son frère Augustin tous les droits qu'il pouvait avoir dans la succession de leur père et ceux qu'il pourrait avoir dans la succession future de Marie Boivin leur mère, pour le prix de 50 livres. Noël Simard épousa Geneviève Tanguay le 7 août 1744 à Saint-Vallier.

Le 26 février 1745 (Jacob), Basile Simard, autre fils de Joseph et de Marie Boivin, vendit à son frère Augustin, pour 140 livres, tous ses droits dans les mêmes successions. Basile Simard avait épousé Agathe Payet, à Saint-François de Sales (île Jésus), le 30 septembre 1739.

Le 21 août 1745 (Jacob), Marie Boivin, veuve de Joseph Simard, donna à ses fils Augustin et Louis une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol qu'elle avait eue par héritage de son fils François décédé célibataire en novembre 1744 (sép. le 30), à charge par les donataires de payer chacun 30 messes pour le repos de leur frère. Le même jour (Jacob), Augustin Simard céda à son frère Louis sa part d'un arpent et demi de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol en échange des droits de Louis aux successions de leurs père et mère.

Le 7 novembre 1745 (Jacob) Augustin Simard passa son contrat de mariage avec Thérèse Gagnon, fille de Raphaël et de feu Marie-Louise Cloutier du Château-Richer (terre 78), qu'il épousa le 15 novembre.

Le 21 mars 1747 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Joseph Simard et de Marie Boivin. Ils avaient une maison de colombages de 30 pieds de long couverte en partie de vieux bardeaux, une vieille grange et une vieille étable tombant en ruine. Leur terre de trois arpents de front joignait au sud-ouest à celle des héritiers de feu François Paré (85) et au nord-est à celle d'Étienne Simard (87). Les meubles de la communauté furent partagés le même jour ou le lendemain. La veuve en prit d'abord pour 112 livres 10 sols pour son préciput. Le reste fut partagé en deux lots aussi égaux que possible qui furent tirés au sort. Le lot échu aux héritiers fut ensuite vendu pour en séparer le produit entre eux. La vente rapporta 510 livres 4 sols. Déduction faite de 142 livres payables aux enfants qui n'avaient pas reçu à leur mariage la même somme que les autres en avancement d'hoirie, il restait 377 livres 4 sols à partager entre douze héritiers, ce qui faisait pour chacun 31 livres 8 sols 4 deniers.

On procéda ensuite au partage de la terre en deux parts d'un arpent et demi de largeur. Les enfants donnèrent à leur mère le choix de l'une d'elle; elle prit le côté du nord-est joignant Étienne Simard; l'autre moitié fut partagée en douze parts d'une perche quatre pieds et demi de largeur qui furent tirées au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- | | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 1- Augustin | 6- Magdeleine |
| 2- Pierre | 7- Geneviève |
| 3- héritiers de Rosalie | Les parts des autres héritiers: |
| 4- Ignace | Noël, Angélique, Louis, Basile et |
| 5- Jean | Étienne, avaient été acquises par |
| | Augustin. |

Le 23 mars 1747 (Jacob), Marie Boivin céda à titre de ferme (bail) à son fils Augustin, pour quatre années consécutives, l'arpent et demi qui lui était échu au partage ci-dessus, pour 30 minots de blé, quatre d'avoine et six de

pois par année, ou à défaut de pois six minots de bié "pour engraisser un cochon", et divers autres produits.

Le 25 novembre 1747 (Jacob), Jean Simard passa son contrat de mariage avec Félicité Boyer, fille de Jean-Baptiste et de Magdeleine Bonnier, qu'il épousa à Sainte-Anne le 28. Jean Simard avait une terre de trois arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferréol. Le 7 octobre 1749 (Nic. Huot), Geneviève Simard, fille de Joseph et de Marie Boivin, passa son contrat de mariage avec Louis Paquet, veuf de Françoise Feuilletot, de St-Nicolas, qu'elle épousa le lendemain. La future épouse déclara avoir comme biens et droits d'héritage la somme de 666 livres en meubles et une perche et un quart de terre de front d'héritage de son défunt père.

Le même jour, 7 octobre 1749 (N. Huot), Jean Simard vendit à son frère Ignace la part d'une perche et quart de terre de largeur qui lui reviendrait après le décès de Marie Boivin sa mère, à ce présente et consentante, pour le prix de 65 livres. Le 8 octobre 1749 (N. Huot), Angélique Simard vendit à son frère Augustin une pareille part de terre pour 75 livres. Angélique Simard avait épousé Joachim Greffard, habitant de St-Michel, le 22 novembre 1746.

Le 2 Janvier 1753 (Crespin), fut fait l'inventaire des meubles restés après le décès de Marie Boivin, arrivé "il y a environ trois semaines". Les bâtiments comprenaient "une chambre garnie de colombages, planché haut et bas, couverte en planche et bardos, longue de vingt pieds sur seize de large, le tout presque usé, prisee 25 livres", une grange et une petite étable de pièces sur pièces presque usées, estimées ensemble à 10 livres. Le même jour les meubles furent vendus à l'enchère et le partage en fut effectué le lendemain. La vente avait rapporté 277 livres 17 sols dont il fallait défalquer 30 livres que Marie Boivin devait à Magdeleine Simard, épouse de Jean Tanguay (depuis le 30 août 1730), 29 livres "pour droits curiaux et ceux de la fabrique et de l'ouverture de la fosse où laditte defunte Marie Boivin a esté enterrée", 33 livres pour frais de justice (huissier, notaire), 3 livres "pour quatre planches pour le cercueille, à quinze sols la planche", de sorte qu'il restait 182 livres 7 sols à partager entre douze héritiers, ce qui faisait pour chacun 15 livres 3 sols 9 deniers.

Le 3 Janvier 1753 également (Crespin), fut partagé l'arpent et demi de terre que possédait Marie Boivin depuis 1747. Il en fut fait douze lots de 22 pieds et demi de largeur qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- | | |
|-----------------|-------------|
| 1- Louis Simard | 7- Jean |
| 2- Angélique | 8- Noël |
| 3- Geneviève | 9- Ignace |
| 4- Magdeleine | 10- Pierre |
| 5- Rosalie | 11- Basile |
| 6- Augustin | 12- Etienne |

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Sallant), Augustin Simard déclara posséder la moitié des trois arpents de la terre 86, et avoir la jouissance de l'autre moitié appartenant à ses frères et soeurs. Il déclara en outre en avoir vendu une perche et demie de front du fleuve au chemin du Roi à Jean-Baptiste Rleutord, chirurgien (voir terre 85 à la date du 11 juin 1763). Au terrier de 1769 (titre nouvel de décembre 1769, Crespin), les trois arpents en question étaient au nom d'Augustin Simard.

Le 10 mars 1779 (Crespin), Augustin Simard et Thérèse Gagnon son épouse cédèrent à leurs fils Jérôme et Jean-Baptiste, avec l'accord de leurs autres enfants (Joseph, Rosalie, épouse de Joseph Racine, Marie-Louise, épouse de Pierre Paré), leur terre de trois arpents de front tenant au sud-ouest audit Pierre Paré (partie nord-est de la terre 85), et au nord-est à Etienne Simard (terre 87), avec tous les bâtiments dessus construits et tous leurs meubles, dont ils se réservaient l'usufruit. Lesdits acceptants devaient payer à chacun de leurs frères et soeurs, après le décès desdits cédants, la somme de 500 chelins pour leur légitime.

Le 21 février 1781 (Crespin), Jérôme Simard, fils d'Augustin et de défunte Thérèse Gagnon, passa son contrat de mariage avec Marie Racine, fille de Joseph et de Geneviève Caron (terre 93-5), qu'il épousa le 26. Le 23 janvier 1797 il se remaria avec Marie-Joséphé Morel, fille de Jean et de Dorothee Veau dite Sylvain (terre 99). Quant à Jean-Baptiste, il épousa Geneviève Giguère, fille de Joseph et de Geneviève Lessard (terre 94), le 25 juin 1787.

Le 27 décembre 1806 (Martineau), Jérôme Simard et Marie-Joséphé Morel son épouse, et Joseph Simard, issu du premier mariage de Jérôme Simard avec Marie Racine, d'une part, et Jean-Baptiste Simard et Geneviève Giguère son épouse, d'autre part, firent entre eux l'accord suivant pour partager les trois arpents de la terre 86, pour jouir séparément chacun de sa moitié. Il fut convenu que Jérôme Simard sa femme et son fils auraient un arpent et demi à prendre du côté du sud-ouest pour la partie depuis la basse marée jusqu'à la petite rivière, puis du côté du nord-est depuis ladite petite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie, avec la maison et bâtiments dessus construits, tandis que Jean-Baptiste Simard et sa femme auraient l'arpent et demi du nord-est de la basse mer à la petite rivière et de là l'arpent et demi du sud-ouest avec la maison et bâtiments dessus construits, cet arrangement existant dès avant la passation du présent acte. Joseph Simard passa son contrat de mariage le 28 décembre 1810 (Bernier) avec Thécie Simard, fille de François et de Thécie Ferland (terre 93-1), et l'épousa le 22 janvier 1811 à Sainte-Anne.

La veille, 27 décembre 1810 (Bernier), Jérôme Simard et Marie-Joséphé Morel donnèrent à Joseph Simard, leur fils et beau-fils, 1) sept perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, "indivises avec pareille quantité de terre tant en front qu'en profondeur, tenant le tout au nord-est à Jean Simard et au sud-ouest à Pierre Paré", avec la moitié des bâtiments construits sur ladite terre, "tant sur celle par la présente donation donnée que sur ce qu'il appartient audit donataire par le décès de feu Marie Racine sa mère; 2) une perche et demie de front du fleuve au chemin du Roi, aussi indivise avec six perches de front sur la même profondeur, ladite perche et demie comprise, tenant en total au nord-est aux donateurs et au donataire, au sud-ouest à Pierre Paré; 3) six perches de front depuis la clôture de la grève au chemin du Roi encore indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest à Joseph Simard, avec la moitié de la petite grange construite sur la totalité des douze perches indivises. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens ainsi donnés à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants.

Le 24 mars 1826 (Bernier), Thécie Simard, veuve de Joseph Simard, déclara dans son titre nouvel posséder six lopins de terre en son nom et au nom de François Simard son fils, à savoir: 1) quinze perches de front de la basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Augustin Simard (fils de

Jean-Baptiste) et au sud-ouest à Joseph Gravelle (celui-ci ayant la partie nord-est de la terre 85); 2) quatorze perches et quatre pieds et demi de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est audit Augustin Simard et au sud-ouest audit Augustin Simard et ladite veuve et ses enfants; 3) quinze perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest à Joseph Gravelle; 4) douze perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à Augustin Caron et au sud-ouest à Augustin Simard; 5) douze perches de front bornées par le nord à la clôture du sud du chemin du Roi et par le sud à deux perches au sud de la clôture de la grève, tenant au nord-est à Charles Boivin et au sud-ouest à Etienne Simard; 6) trois perches de front de la clôture de la grève à la clôture du chemin du Roi, indivises avec pareille quantité tenant en total au nord-est au second lopin ci-dessus et au sud-ouest à Joseph Gravelle. La moitié de tous ces lopins de terre appartenait à ladite veuve par droit de communauté avec feu Joseph Simard et l'autre moitié à François Simard son fils, de succession de son défunt père.

Le 24 mars 1826 également (Bernier), Jean-Baptiste Simard et son fils Augustin déclarèrent posséder les quatre lopins de terre suivants: 1) quinze perches de front de la basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Etienne Simard (87) et au sud-ouest à la veuve de Joseph Simard et son enfant; 2) quatorze perches et quatre pieds et demi de front de la clôture de la grève à la clôture du sud du chemin du Roi, tenant au nord-est audit Etienne Simard et au sud-ouest à ladite veuve (Théclé Simard) et son enfant; 4) trois perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi indivises avec pareille quantité tenant en total au nord-est à ladite veuve et son enfant et au sud-ouest à Joseph Gravelle. Ces lopins appartenaient moitié à Jean-Baptiste Simard par droit de communauté avec feu Geneviève Giguère son épouse et moitié à Augustin par le testament de sa mère reçu par le notaire Ranvoyzé le 18 mai 1821.

Le 10 février 1827 (Ranvoyzé), Jean-Baptiste Simard fit son testament en faveur de son fils Jérôme à qui il légua sa moitié des lopins de terre ci-dessus énumérés. Le même jour (Ranvoyzé), Augustin Simard donna à son frère Jérôme 1) la moitié indivise d'un arpent et demi de terre de front de la basse mer à la petite rivière, joignant en total au sud-ouest à Jérôme Simard (fils d'Augustin et de Thérèse Gagnon: voir plus haut le partage du 27 décembre 1806), en fait à sa bru Théclé Simard, et au nord-est à Etienne Simard (87), avec la moitié de la maison et bâtiments dessus construits; 2) la moitié indivise d'un arpent et demi de front de la petite rivière aux terres non concédées joignant en total au sud-ouest à Joseph Gravelle (85) et au nord-est audit Jérôme Simard; 3) une perche et demie de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, indivise et enclavée dans six perches de front sur la même profondeur, joignant au sud-ouest à Joseph Gravelle et au nord-est à Jérôme Simard, avec tous ses biens meubles sauf l'argent monnayé. Le donateur s'en réservait l'usufruit à charge de loger et nourrir son frère donataire, sa femme et ses enfants. Si le donateur lui cédait l'usufruit, le donataire lui verserait une rente et pension viagère et lui payerait chaque année 18 piastres d'Espagne. Augustin Simard resta célibataire.

Le même jour, 10 février 1827 (Ranvoyzé), Jérôme Simard, fils de Jean-Baptiste et de Geneviève Giguère, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Simard, fille d'Etienne et de Marie-Anne Mercier, qu'il épousa au Château-Richer le 13 février.

Le 29 novembre 1832 (Ranvoyzé), Marie-Joséphé Morel, épouse de Jérôme Simard (voir 23 janvier 1797), fit son testament en faveur de sa bru, Thécie Simard, et du fils de celle-ci, François Simard. Le 11 avril 1833 (Ranvoyzé), Jérôme Simard fit aussi son testament en faveur des mêmes.

Le 8 janvier 1835 (Ranvoyzé), Thécie Simard, veuve de Joseph Simard, passa un contrat de mariage avec Joseph Paré, fils de Pierre et de feu Marie-Louise Simard (voir partie nord-est de la terre 85), qu'il épousa à Sainte-Anne le 13 janvier. Ce Joseph Paré devait être assez âgé puisque son père et sa mère s'étaient mariés en 1778.

Le 5 juillet 1842 (Ranvoyzé), Jean Paré, fils de Pierre et de Geneviève Racine, qui avait épousé Elisabeth Cloutier le 7 janvier 1834, (voir partie nord-est de la terre 85), vendit à Joseph Paré son oncle, mari de Thécie Simard, sept perches quinze pieds de front sur deux arpents huit perches quatre pieds de profondeur de la grève au chemin royal, joignant au sud-ouest lesdits vendeurs et au nord-est Jérôme Simard et l'acquéreur, ledit lopin appartenant au vendeur par legs de Geneviève Racine sa mère et par succession de Pierre Paré son père. Le prix de vente était de 3150 livres ancien cours.

Après le décès de François Simard, fils de Joseph et de Thécie Simard, décédé célibataire le 18 janvier 1847 à 35 ans, Thécie Simard et Joseph Paré son deuxième mari achetèrent sa part de la terre de son défunt père (voir titre nouvel du 24 mars 1826), par des contrats des 5 et 8 juin 1848, 8 octobre 1848 et premier juillet 1850 (Ranvoyzé), pour 3660 livres au total.

N'ayant pas eu d'enfants de son deuxième mariage avec Joseph Paré, Thécie Simard fit son testament le 30 novembre 1867 (L. Lavole) en faveur de Napoléon Paré son neveu, fils de Jean et d'Elisabeth Cloutier. Napoléon Paré avait épousé Eléonore Blouin, fille d'Étienne et de Julie Cauchon, le 22 juin 1869 à Sainte-Anne. Thécie Simard décéda le 16 mai 1870.

On a vu à la terre précédente (partie nord-est) qu'Elisabeth Cloutier avait vendu à son fils Napoléon les 17 perches et 12 pieds de front qu'elle possédait dans la terre 85, le premier octobre 1868 (L. Lavole). Avec l'arpent et demi faisant la moitié sud-ouest de la terre 86, à lui légué par Thécie Simard, Napoléon Paré avait maintenant près de 33 perches de terre de largeur. Au cadastre de 1879 cette terre porte le numéro 224, décrit comme étant de forme irrégulière et mesurant en superficie 404 arpents 90 perches et 108 pieds.

L'autre moitié (nord-est) de la terre 86, que Jérôme Simard avait eue de son père Jean-Baptiste et de son frère Augustin (voir 10 février 1827), porte le numéro 223 au cadastre de 1879, où elle mesure quatorze perches quatre pieds sur dix arpents de profondeur, de là quinze perches et quatre pieds de front sur 116 arpents (voir l'extrait du plan cadastral au début du volume).

Le 13 mars 1882 (A.-N. Vézina), Jérôme Simard et Marie-Anne Simard sa femme vendirent à Napoléon Paré, pour \$3000, 1) la partie sud du lot 223, d'un arpent et demi de front depuis la basse marée jusqu'à la rivière aux Chiens, bornée au sud-ouest à l'acquéreur (224) et au nord-est à Étienne Simard ou représentants; 2) la partie nord du lot 223, aussi d'un arpent et demi de front, de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, bornée au sud-ouest et au nord-est à l'acquéreur; 3) la moitié indivise du lot 225, soit trois perches de front de la clôture de la grève au chemin royal (environ deux arpents et demi de profondeur), joignant des deux côtés à l'acquéreur. Ces lots appartenaient au vendeur partie comme légataire de Jean-Baptiste

Simard son père et partie comme donataire d'Augustin Simard, suivant la donation du 10 février 1827 (Ranvoyzé).

On a vu à la terre précédente (no 85, partie nord-est) que Napoléon Paré décéda le 5 novembre 1916 et que par son testament du 5 février 1915 il avait légué entre autres le lot 223 à son fils Joseph. Celui-ci, demeuré célibataire, vendit ce lot d'un arpent et demi de front sur une lieue et demie de profondeur à son frère Alphonse, agent d'assurances, le 18 juin 1918 (J.-B. Beaugard), avec les bâtisses dessus construites, moins le terrain de l'école, pour \$ 4000. Le lot 223 était alors borné au sud-ouest par Cyrilas Paré (224) et au nord-est par Joseph Blouin (222).

Le 23 mai 1920 (J.-B. Beaugard), Alphonse Paré revendit le lot 223 à Albert Racine, jardinier, moins un emplacement qu'il se réservait avec une maison en bois dessus construite, au nord du chemin royal, pour le prix de \$4200 y compris le roulant de ferme. Le 5 mai 1922 (Beaugard), Albert Racine revendit le lot 223 à Médéric Racine, journaliste, pour \$5000, dont \$2000 payables à Joseph Bolduc, \$2000 à J.-B. Gariépy, maître de pension (hôtelier) et \$1000 à demande. Le 10 février 1925 (Beaugard), Médéric Racine céda le lot 223 à J.-B. Gariépy à charge par ce dernier de payer l'hypothèque de Joseph Bolduc et autres considérations.

Le 8 août 1930 (J.-B. Beaugard), Jean-Baptiste Gariépy vendit à Alfred Bouchard, cultivateur, pour \$ 2500, le lot 223, d'un arpent et demi de front depuis l'emplacement de Ludger Blouin près du chemin royal jusqu'au trait carré, entre Raoul St-Hilaire au sud-ouest et J.-B. Goulet au nord-est, avec les bâtisses dessus construites.

Le 31 juillet 1933 (Alexandre Gauvin), Alphonse Paré, courtier d'assurances à Québec, vendit à Raoul St-Hilaire, ci-devant cultivateur (voir la terre 85, partie nord-est) et actuellement commerçant, son emplacement au nord du chemin royal, faisant partie du lot 223, qu'il avait acquis le 18 juin 1918. Le prix de vente était de \$ 1100. Raoul St-Hilaire décéda le 23 juillet 1954. Par son testament du 25 mars 1920 (Beaugard), il léguait à sa femme, Eveline Tourville, son emplacement de 177 pieds de front sur le chemin Royal, avec la maison, cabines et dépendances. Le 10 novembre 1959 (Gérard Beaugard), Eveline Tourville les vendit à Gabriel St-Hilaire son fils pour \$7000. Le 31 octobre 1967 (Paul Beaugard), Gabriel St-Hilaire les revendit à Arthur Deblois pour \$ 15 000.

Le 3 mai 1932 (Beaugard), J.-B. Gariépy vendit à Francis Paré, restaurateur, pour \$2125, la partie sud du lot 223, du chemin royal au fleuve à basse marée, entre la veuve Cyrilas Paré au sud-ouest et Albert Giguère au nord-est, sans bâtisses.

Le 7 janvier 1941 (Paul Beaugard), Alfred Bouchard vendit à Alphonse Laforest, cultivateur, la moitié nord-est de la partie nord du lot 223, depuis l'emplacement de Raoul St-Hilaire près du chemin royal jusqu'au trait carré du premier rang, entre M. Pineault, représentant Jean-Baptiste Goulet, au nord-est, et l'autre moitié dudit lot restant au vendeur, avec la moitié du roulant et la moitié indivise de la maison, pour le prix de \$2500. Cette vente fut résiliée le 6 décembre 1942 (J.-B. Beaugard).

Le 15 mai 1944 (J.-B. Beaugard), Alfred Bouchard et Emiliana Qdesse son épouse vendirent à Oscar Belley, cultivateur ci-devant de Jonquière, la partie nord du lot 223, soit un arpent et demi de front depuis l'emplacement de Raoul St-Hilaire près du chemin royal jusqu'au trait carré, entre Arthur Tétu au

sud-ouest et Charles Pineault au nord-est, avec les bâtisses et le roulant, pour \$5300, le lot vendu appartenant aux vendeurs pour l'avoir acquis le 8 août 1930.

Le 22 septembre 1949 (W. Bolduc), Oscar Belley vendit à Alexandre Parent, de Beauport, l'arpent et demi de front sur 116 arpents de profondeur acquis d'Alfred Bouchard, avec la maison et le roulant, pour \$12 000, les voisins étant Arthur Têtu au sud-ouest (lot 224) et Charles Pineault au nord-est (222). Le 23 février 1954 (G.-J. Delage), Alexandre Parent revendit ce lot pour \$ 6000 à Emile Bernard de La Tuque.

Le 3 septembre 1964 (Gérard Beauregard), Léo-Émile Bernard revendit la partie nord du lot 223 depuis l'emplacement de Gabriel St-Hilaire, au sud, jusqu'au trait carré, joignant Gilles Têtu au sud-ouest (224) et la veuve J.-B. Rhéaume au nord-est (222), à Mario Paradis, musicien, avec la maison, moins les chalets vendus à J.-E. Racine en 1962 et l'emplacement d'Alfred Morel vendu en 1963, pour le prix de \$2000.

Le 26 août 1969 (G. Beauregard), Mario Paradis vendit à sa soeur Arlette, aussi musicienne, la partie nord du lot 223 avec la maison, moins un terrain de 100' x 100' borné au nord au ruisseau de l'Aulnaie et un autre terrain borné au sud par la rivière, moins aussi les emplacements de chalets déjà vendus, pour \$2000. Le 13 février 1978 (G. Beauregard), Arlette Paradis revendit à François Fortier, de Québec, pour \$ 37 500 la partie du lot 223 depuis les emplacements près de chemin royal jusqu'au trait carré, moins les lopins déjà vendus et un lopin réservé par la vendeuse au Plateau St-Aubin. Mario Paradis devait céder gratuitement à l'acquéreur le terrain de 100' x 100' qu'il s'était réservé en 1969.

LA TERRE DE PIERRE SIMARD

No 87 (3 arpents de front)

Cette terre fut concédée par Jean de Lauson à Pierre Simard dit Lombrette le 30 janvier 1655 (ASQ). Le titre mentionne que cette concession mesurait quatre arpents de front tenant d'un côté (sud-ouest) à Pierre Gibouin (86) et de l'autre (nord-est) à Mathurin Monnier (88); en fait elle mesurait trois arpents de front comme on le verra par les documents qui suivent et les terriers.

Pierre Simard, maçon, était fils de Marsaud Simard et d'Ozanne Souillet, de Puymoyen, à trois milles environ d'Angoulême. Il épousa d'abord, à Angoulême, Catherine Boudier (contrat passé le 25 mai 1631) puis Suzanne Durand, fille de Louis et de Françoise Levraut, d'Angoulême (contrat du 2 décembre 1635). Il arriva en Nouvelle-France seul avant ou en 1653 au plus tard, car lorsque Mathurin Le Monnier obtint la concession de sa terre (88) le 26 octobre 1653 (Auber), Pierre Simard était déjà son voisin. Il retourna en France en 1656/57 pour aller chercher son fils Noël et peut-être sa femme, mais celle-ci resta en France. Le 27 octobre 1666 elle fit son testament à Angoulême, se disant alors veuve, pensant sans doute que son mari était déjà décédé. Celui-ci était né vers 1602. Revenu au Canada, Pierre Simard passa un contrat avec Etienne de Lessart (terre 93) le 13 juillet 1657 (Andouart), pour faire la maçonnerie de la maison de ce dernier.

Le 13 novembre 1661 (Andouart), Noël Simard, fils de Pierre, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Racine, fille d'Etienne et de Marguerite Martin (terre 81), qu'il épousa à Sainte-Anne le 22 novembre. En faveur de ce mariage Pierre Simard donna à son fils la moitié de sa terre et des bâtiments dessus construits (maison et hangar), "comme choses qui lui sont deues en récompense de son travail", ayant employé toute sa jeunesse à mettre en état la concession où son père "s'est habitué". Il lui en donnait aussi l'autre moitié mais il s'en réservait l'usufruit durant sa vie. Noël Simard devait aussi donner à sa soeur Suzanne, restée en France, la somme de 300 livres pour se marier si elle venait en Nouvelle-France, ce qu'elle ne semble pas avoir fait.

Le 16 octobre 1667 (Auber), Pierre et Noël Simard acquirent de Pierre Gibouin la terre voisine au sud-ouest. Après la mort de son père survenue après le recensement de 1681, Noël Simard donna la terre 87 à son fils Pierre le 26 juillet 1686 (Jacob). En échange celui-ci donna à son père une terre située à la Bale Saint-Paul, "proche la petite Rivière", consistant en vingt arpents de front sur une lieue et demie de profondeur (terre 147). Pierre Simard épousa Claire Dodier, fille de Jacques et de Catherine Caron (terre 112), le 26 décembre 1690 à la Bale Saint-Paul.

Le 27 octobre 1697 (Chambalon), Noël Simard donna la terre 86, acquise de Pierre Gibouin, à son fils Joseph qui la transmit à ses descendants.

Claire Dodier décéda au début d'avril 1721 (sép. le 5 à Sainte-Anne), et Pierre Simard son mari fut inhumé au même endroit le 8 novembre 1724. Leur fils Etienne acquit les parts de ses frères et soeurs. Ainsi, le 15 mars 1730 (Jacob), son frère Alexandre lui vendit sa part de trois perches et treize pieds de largeur joignant celle de sa soeur Marie, qui avait épousé Charles

Michel le 22 janvier 1720 (terre 70), et celle de Catherine, épouse de Gabriel Réaume, pour 245 livres.

Etienne Simard épousa Geneviève Meunier (Le Monnier), fille de François et d'Angélique Jacob (88), le premier juillet 1726 à Sainte-Anne. Le 26 août 1730 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de cette communauté après le décès de Geneviève Meunier. La terre mesurait douze perches de front. Douze arpents en superficie étaient en valeur. L'inventaire mentionne parmi les papiers le contrat de mariage passé le 17 juin 1726 devant le notaire Dubreuil, mais cet acte est absent du minutier de ce notaire. Le 26 août 1730 (Jacob), Etienne Simard passa un autre contrat de mariage avec Marie-Geneviève Blouin, fille de Jacques et de Geneviève Racine, qu'il épousa à Sainte-Anne le 28.

Le 8 avril 1732 (Jacob), Gabriel Réaume et Catherine Simard vendirent à Etienne Simard, pour 170 livres, la part de quatre perches, trois pieds et demi de front échue à ladite Catherine Simard par le décès de ses père et mère. Le premier octobre 1734 (Jacob), Charles Michel et Marie Simard son épouse vendaient à Etienne Simard huit perches trois pieds de terre de front en deux endroits, sur les héritages de défunts Pierre Simard et Claire Dodier, pour 550 livres.

Le 3 janvier 1734 (Jacob), Magdeleine Simard, fille de Pierre et de Claire Dodier, et veuve de Louis Audet dit Lapointe, qu'elle avait épousé le 21 avril 1732, et auparavant veuve de Jean Bolvin (89), qu'elle avait épousé le 14 juillet 1721, passa un autre contrat de mariage avec Jean-Baptiste Malboeuf, fils de Jean-Baptiste et de Marie Renaud, qu'elle épousa le 11 janvier. Le 26 octobre 1738 (Jacob), Jean Malboeuf et Magdeleine Simard vendirent à Etienne Simard, leur frère et beau-frère, pour 275 livres, quatre perches ou environ de terre de front sur lieue et demie de profondeur * sur les héritages de défunt Pierre Simard et défunte Claire Dodier, joignant d'un côté à la terre de la veuve de feu François Meunier et de l'autre côté audit acquéreur*.

Le 10 mars 1742 (Jacob), Pierre Simard vendit à son frère Etienne quatre perches ou environ de terre de front sur la même profondeur, bornées des deux côtés audit acquéreur, provenant de ses père et mère, pour le prix de 300 livres.

Le 5 novembre 1756 (Crespin), Etienne Simard, "gissant au lit malade", et Marie Blouin son épouse, "vaquant aux affaires de son ménage", firent leurs testaments. Ne voulant pas que leur terre de trois arpents de front soit divisée entre tous leurs enfants, ainsi qu'un autre terrain de huit perches de front enclavé dans la terre des Meunier (88), attendu qu'il n'y a pas de quoi faire que deux établissements, ils ont jugé à propos de les léguer à leurs fils Jean et Joseph, ainsi que tous les bâtiments et meubles, à la charge par lesdits légataires de donner à chacun de leurs frères et soeurs, à leur majorité ou à leur mariage, la somme de 500 livres, et de les loger, nourrir et entretenir jusqu'audit jour. Et comme il se trouvait un autre terrain de quatre perches de front depuis le fleuve jusqu'au chemin du Roi enclavées dans la terre d'Etienne Paré (voir terre 85, à la date du 29 février 1760 où il en est question, mais sans mentionner quand ces quatre perches ont été acquises), lesdits testateurs veulent qu'au cas qu'un desdits enfants voulût y faire son établissement, ledit terrain lui soit abandonné au prix qu'il a coûté et ce à compte de ladite somme de 500 livres.

Le 28 septembre 1762 (Crespin), Pierre Simard, âgé de 23 ans, fils d'Etienne et de Marie Blouin, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Boucher, âgée de 28 ans, fille de feu Jacques Boucher et de Dorothee Gagnon, de Saint-Joachim, qu'il y épousa le 11 octobre suivant.

Le 14 novembre 1763 (Crespin), Etienne Simard et Marie-Geneviève Blouin sa femme vendirent à leurs fils Jean et Joseph les terres qu'ils possédaient alors; soit les trois arpents de la terre 87, huit perches de front enclavées dans la terre de feu François Meunier (88) et un arpent de front du fleuve au chemin du Roi dans la terre de feu François Paré (voir terre 85, partie nord-est: aux quatre perches mentionnées au testament du 5 novembre 1756 Etienne Simard avait ajouté trois perches le 22 décembre 1760 et et trois perches le 15 avril 1762). Ces terres, avec les bâtiments et meubles, furent évaluées par Antoine Morel et Pierre Poulin à 8000 livres. Les acquéreurs devaient payer à chacun de leurs frères et soeurs la somme de 500 livres après le décès des vendeurs qui abandonnaient auxdits acquéreurs le reste de la somme de 8000 livres "pour les récompenser des bons et agréables services qu'ils leur ont rendus par le passé". Les vendeurs se réservaient l'usufruit des biens vendus, à charge de loger, nourrir et entretenir lesdits acquéreurs, leurs femmes et leurs enfants. Si par incompatibilité d'humeur ou autrement ils ne pouvaient vivre ensemble les vendeurs choisiront pour une seule fois leur logement dans la maison et il leur sera adjugé une pension viagère pour le reste de leurs jours.

Le 6 novembre 1764 Jean (-Baptiste) Simard, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin, épousa Marguerite Drouin, fille d'Etienne et de Marguerite Rocheron, à Sainte-Famille. Le 13 novembre 1770 il se remaria avec Apolline (Pauline) Drouin, soeur de Marguerite (voir terre 92-3).

A son titre nouvel du 21 mars 1765 (Saillant), Etienne Simard déclara posséder les terres ci-dessus décrites: un arpent de front dans la terre 85 du fleuve au chemin du Roi, sans bâtiments, entre Etienne Paré au sud-ouest et Pierre Paré au nord-est; trois arpents de la terre 87, entre Augustin Simard au sud-ouest (86) et Augustin Blouin au nord-est (88), dont il n'a que la jouissance sa vie durant, les ayant vendus à ses fils Jean et Joseph ainsi que ses autres terres; et les huit perches de front sur lieue et demie de profondeur dans la terre 88 (à l'extrémité nord-est de cette terre). Le terrier de décembre 1769 (Crespin), donne les mêmes renseignements.

Le 10 février 1775 (Crespin), Joseph Simard, âgé de 38 ans, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin passa son contrat de mariage avec Françoise Boucher, âgée de 37 ans, fille de Jacques et de Dorothee Gagnon, de Saint-Joachim, qu'il y épousa le 20 février.

Le 26 décembre 1799 (Faribault), Jean-(Baptiste) Simard et Marguerite Drouin son épouse, n'ayant pas d'enfants, donnèrent leurs terres à Etienne Simard leur neveu (fils de Joseph et de Françoise Boucher). Ces terres comprenaient: 1) la moitié des trois arpents de la terre 87 sur une lieue et demie joignant au nord-est à Joseph-Marie Blouin (88) et au sud-ouest à Augustin Simard (86); 2) quatre perches sur la même profondeur enclavées dans la terre de Joseph-Marie Blouin (88); 3) sept perches de front de la grève au chemin du Roi faisant partie de 14 perches de front (dans la terre 85), joignant en totalité au sud-ouest à Prisque Paré et au nord-est à Pierre Paré, les donateurs s'en réservant l'usufruit.

Le 26 décembre 1799 (Faribault), Etienne Simard, fils de Joseph et de Françoise Boucher, passa son contrat de mariage avec Geneviève Blouin, fille

de feu Joseph-Marie Blouin et de Geneviève Gravelle, qu'il épousa à Sainte-Anne le 3 février 1800. À l'occasion de ce contrat de mariage, Joseph Simard et Françoise Boucher donnèrent à leur fils 1) un arpent et demi de terre de front faisant moitié de la terre 87 de trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur joignant en totalité au nord-est à Joseph-Marie Blouin et au sud-ouest à Augustin Simard, avec la moitié de la maison et bâtiments dessus construits; 2) quatre perches de front sur la même profondeur enclavées dans la terre de Joseph-Marie Blouin (88); 3) sept perches de front de la grève au chemin du Roi, soit l'autre moitié des quatorze perches joignant au sud-ouest à Prisque Paré et au nord-est à Pierre Paré (dans la terre 85); 4) trois perches six pieds de front à la rivière aux Chiens, de la grève au chemin du Roi, enclavés dans la terre d'Étienne Racine dit Varenne (81), avec tous leurs biens meubles. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants.

À son titre nouvel du 24 mars 1826 (Bernier), Étienne Simard déclara posséder les sept lopins de terre suivants: 1) les trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur de la terre 87 (lot 222 du cadastre), tenant au nord-est à Joseph-Marie Blouin et au sud-ouest à Jean-(Baptiste) et Jérôme Simard; 2) dix-huit perches de front sur une lieue et demie dans la terre 88 (= lot 218 du cadastre), tenant au nord-est à Charles Boivin et au sud-ouest audit Joseph-Marie Blouin; 3) quatorze perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi dans la terre 85 (= lot 229 du cadastre), tenant au nord-est à Paul Blouin (lot 228) et au sud-ouest à Jean-Marie Paré (lot 230); 4) trois perches et un pied de front de la clôture de la grève au chemin du Roi tenant au nord-est à Claude Racine et au sud-ouest à Pierre Cloutier (dans la terre 81); 5) trois perches et six pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi tenant au nord-est et au sud-ouest à Augustin Paré; 6) quatre perches de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la rivière des Vases à aller au bras du grand flet (de la Grande Rivière ou rivière Sainte-Anne), bornées par devant par le bras dudit grand flet et par derrière à la rivière des Vases, au nord-est à Ignace Paré et au sud-ouest à François Simard. Ces lots appartenaient à Étienne Simard par donation de Joseph Simard et Françoise Boucher ses père et mère et de Jean-(Baptiste) Simard et Marguerite Drouin ses oncle et tante, par actes reçus devant le notaire Paribault le 26 décembre 1799, par acquisition de François Blouin le 22 novembre 1817 (Boudreault) (voir terre 88 à cette date), et par acquisition de Louis Hébert le 6 octobre 1821 (Ranvozy) (voir terre 109 à cette date) et de Pierre Cloutier le 25 janvier 1824.

Le 11 décembre 1848 (Ranvozy), Pierre Simard, fils d'Étienne et de Geneviève Blouin, et Marguerite Paré son épouse, fille de Pierre et de Marie Racine (terre 85), qu'il avait épousée le 7 janvier 1834, vendirent à Étienne Simard fils, leur frère et beau-frère (qui avait épousé Zélie Boucher, fille de Louis et de Françoise Giguère, le 13 février 1844), pour 9 500 livres ancien cours: 1) sept perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur indivises et enclavées dans la terre de trois arpents de front (87) entre Jérôme Simard et Joseph Paré au sud-ouest et Étienne Blouin au nord-est; 2) cinq perches de front sur la même profondeur indivises et enclavées dans les dix-huit perches de front du côté du nord-est de la terre 88 (voir titre nouvel ci-dessus), joignant au sud-ouest audit Étienne Blouin (partie sud-ouest de la terre 88) et au nord-est Charles Boivin Junior (terre 89), moins l'emplacement de l'école du deuxième arrondissement; 3) quatre perches de front de la clôture de la grève au chemin royal indivises et enclavées dans quatorze perches de front sur la même profondeur dans la terre 85, bornées en total au nord-est à Pierre-Paul Blouin fils et au sud-ouest à

Prisque Paré; 4) tous les droits échus audit vendeur par le décès de Geneviève Blouin sa mère et tous les droits échus à ses frères et soeurs par le décès de leur dite mère: Marie Simard, épouse de François Giguère, Sophie, épouse d'Augustin Paré fils, Jean-Philippe, Angélique, épouse de Jean Racine, Apolline, épouse de Christophe Racine, Elisabeth, épouse d'Urbain Paré, Olive, épouse de Jérôme Paré, et Marguerite, droits que ledit vendeur a acquis par actes notariés.

Le même jour, 11 décembre 1848 (Ranvoyzé), Etienne Simard père, et son fils Etienne et Emélie Boucher son épouse, de même que Pierre Simard et Marguerite Paré son épouse vendirent à Augustin Paré fils (leur pèdre et beau-frère), pour 1 200 livres ancien cours, trois perches de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal (voir lot 5 du titre nouvel du 24 mars 1826). Le même jour ils vendirent à Pierre-Paul Blouin, fils de Pierre-Paul et de feu Marguerite Racine, sept perches de terre de front de la basse-marée au chemin du Roi, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Urbain Racine au nord-est (dans la terre 81), pour 3 600 livres.

Le 3 août 1868 (L.-Z. Rousseau), Etienne Simard vendit à Etienne Blouin les dix-huit perches de front qu'il possédait dans la terre 88 (lot 218 du cadastre).

Etienne Simard décéda le 18 avril 1887. Par son testament du 5 juillet 1878 (G.-L. Dick), il légua les lots 222 et 229 à son fils Jean-Philippe, qui avait épousé Sophie Blouin, fille d'Etienne et de Julie Cauchon (terre 88), le 22 juin 1869 à Sainte-Anne. Le 21 octobre 1889 (A.-N. Vézina), Philippe Simard vendit le lot 222, de trois arpents et six pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, à Etienne Blouin, pour \$4 000 avec les bâtisses et le roulant. Le lot 222 était alors borné au sud-ouest par Napoléon Paré (223) et au nord-est par l'acquéreur (lot 221: voir terre 88).

Etienne Blouin (fils d'Etienne et de Julie Cauchon) épousa d'abord Christine Giguère, fille de Jean et d'Elise Michel-Tailion (terre 96), le 18 février 1862, puis Céline Verreau, fille de Louis et de Rachel Bouchard, le 21 septembre 1880, à Sainte-Anne. Céline Verreau décéda le 6 avril 1906 sans testament, mais dans son contrat de mariage du 19 septembre 1880 (Vézina), une clause prévoyait que le survivant aurait l'usufruit des biens du premier décédé. Le 2 janvier 1912 (J.-B. Beauregard), Etienne Blouin fit son testament par lequel il légua 1) à son fils Joseph-Etienne la moitié sud-ouest du lot 222, soit quinze perches et trois pieds de front de la basse marée du fleuve au trait carré du premier rang (une lieue et demie de profondeur); 2) à son fils Alphonse la moitié nord-est du même lot, joignant au nord-est à Ludger Blouin, autre fils d'Etienne à qui celui-ci avait donné le lot 221. Les légataires devaient payer \$1 400 encore dus à Philippe Simard. Etienne Blouin père décéda le 22 février 1913.

Moitié sud-ouest du lot 222

Le 8 septembre 1924 (Antonio Benoit), Joseph-(Etienne) Blouin, représenté par Arthémise Bilodeau, son épouse, vendit à Jean-Baptiste Goulet, pour \$3 800, la moitié sud-ouest du lot 222 que son père lui avait légué le 2 janvier 1912, joignant au sud-ouest à Joseph Paré (lot 223) et au nord-est à Joseph Giguère à qui Alphonse Blouin avait vendu la moitié nord-est du lot 222, le 21 juillet 1914, comme on le verra à la section suivante. Le 18 septembre 1930 (Paul Samson), J.-B. Goulet vendit à Joseph Blouin un emplacement de 75 pieds sur 75 sur le chemin royal. Le 19 mai 1932 (G. Jobidon), il vendit à Alexandre Giguère, peintre, pour \$1 800, la partie sud-ouest du lot 222 du

chemin royal à la basse marée. Le 30 novembre 1934 (J.-B. Martel), par cation en paiement, Alexandre Giguère le remit à J.-B. Goulet qui le revendit à Ceilo Desbiens, cordonnier, le 15 janvier 1935 pour \$1 575 (J.-B. Martel).

Le 28 décembre 1940 (De La Bruère Fortier), J.-B. Goulet vendit à Ludger Pineault, employé civil, pour \$4 000 dont \$1 255.24 payables à la Commission du prêt agricole canadien, la moitié sud-ouest 222, du chemin de fer au trait carré, moins les emplacements vendus antérieurement, avec les bâtisses et le roulant. Le 18 février 1942 (Rodrigue Côté), Ludger Pineault, étudiant, anciennement de Matane, le revendit à Louis Pineault, hôtelier à Matane, pour \$4 400. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Alfred Bouchard et au nord-est par Joseph Giguère, et au sud-est par la route nationale (au lieu du chemin de fer situé à côté de la route).

Le 4 février 1944 (Rodrigue Côté), Louis Pineault revendit la moitié sud-ouest du lot 222 à Arthur Labrie, cultivateur, pour \$3 144.09 dont \$1 144.09 payables à la Commission du prêt agricole canadien. Le 28 mai 1948 (De La Bruère Fortier), Arthur Labrie (qui avait épousé Annette Pineault), revendit ce lot de quinze perches trois pieds de front du chemin de fer au trait carré, avec les bâtisses, animaux et roulant, à Jean-Baptiste Rhéaume, de St-Jean de l'île d'Orléans, pour \$4 000 dont \$1 024.60 payables à la Commission du prêt agricole canadien. Jean-Baptiste Rhéaume décéda sans testament et sans contrat de mariage avec son épouse, Marie-Anne Talbot, le 30 janvier 1953. Ses sept héritiers cédèrent leurs droits à leur mère. Celle-ci vendit sa terre à son fils Jean-Baptiste Rhéaume pour \$5 200 le 28 août 1965 (Gérard Beauregard). Le lot 222 (sud-ouest) était alors borné au sud-ouest par Mario Paradis (223) et au nord-est par Wellie Cauchon, successeur de Joseph Giguère (moitié nord-est du lot 222).

Le 2 juin 1981 (Alain Bourget), Jean-Baptiste Rhéaume, peintre (229 côte Ste-Anne), qui avait épousé Colette Simard le 2 octobre 1965 à Sainte-Anne, vendit sa terre (moitié sud-ouest du lot 222) à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., qui l'occupait depuis le 19 juin 1980, moins les emplacements déjà vendus, pour \$25 000. On a vu à la terre 85 (lot 224) que dès le 15 décembre 1981 cette compagnie faisait cession de ses biens entre les mains des Syndics Raymond, Chabot, Fafard et Gagnon Inc. Le 23 août 1983 (Jean-Yves Simard), ceux-ci vendirent à Groupement agro-forestier et touristique de Montmorency Inc., pour \$10 200, la partie sud-ouest du lot 222 depuis le chemin public connu sous le nom de Côte Sainte-Anne ou boulevard des cultivateurs, au sommet de la côte, jusqu'au trait carré du premier rang, moins les emplacements vendus, joignant au nord-est à dame Wellie Cauchon et au sud-ouest à François Fortier (lot 223). L'acquéreur en avait pris possession dès le 21 mars 1983. Cette compagnie dont le président est M. Albert Roy, du Château-Richer, a son siège social au no 1787 boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, à Duberger.

Moitié nord-est du lot 222

Le 21 juillet 1914 (J.-B. Beauregard), Alphonse Blouin vendit à Joseph Giguère la moitié nord-est du lot 222, soit quinze perches et trois pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, avec les bâtisses dessus construites, pour \$3 350. Joseph Giguère décéda le 9 février 1935. Par son testament du 21 juillet 1929 (G. Jobidon), il légua sa terre à son fils Joseph qui épousa d'abord Julie Gagnon à Sainte-Anne le 24 février 1914, puis, après le décès de celle-ci, survenu le 30 juillet 1921, Eugénie Lachance.

Le 16 décembre 1935 (J.-B. Beauregard), Joseph Giguère fils céda la moitié nord-est du lot 222 à Émile Gagnon, cultivateur, à charge de payer les obligations du vendeur envers Émile et Onésime Gagnon. Ceux-ci ayant été payés, remirent la terre à Joseph Giguère le 6 mai 1936 (Beauregard). Le 10 juillet 1944 (J.-B. Beauregard), Joseph Giguère la revendit à Welle Cauchon pour \$5 500. Elle était alors bornée au sud-ouest par Arthur Labrie et au nord-est par Joseph Ouellet. Welle Cauchon, fils de Téléphore et de Lumina Guay, avait épousé Simone Giguère, fille de Joseph et de Lucia Gagnon, le 17 avril 1940 à Sainte-Anne. Il décéda le 2 janvier 1977. Par son testament du premier mai 1962 (Paul Beauregard), il légua ses biens à son épouse.

LA TERRE DE MATHURIN LE MONNIER

No 88 - 4 arpents de front

Cette terre fut concédée à Mathurin Le Monnier par Jean de Lauson le 30 janvier 1655 (ASQ). Ses quatre arpents de front étaient bornés au sud-ouest par la terre de Pierre Simard et au nord-est par celle de François Boivin. Mathurin Le Monnier y était déjà établi en 1653 au moins car, le 26 octobre 1653 (Auber), il en cédait la moitié à Michel L'Homme, "travaillant en icelle coste" (de Beaupré). A cette date aussi Pierre Simard et François Boivin étaient déjà ses voisins. Michel L'Homme, qu'on retrouve en mars 1656 sur la terre 56 au Château-Richer, avait remis à Mathurin Le Monnier la moitié de la terre de celui-ci avant le 30 janvier 1655, date à laquelle elle fut concédée officiellement à Mathurin Le Monnier seul.

Mathurin Le Monnier était le fils de Mathurin et de Marie Le Roux, de Clermont, évêché de La Flèche. Le 3 novembre 1647 il épousa, à Montréal, Françoise Fafart, fille de Jean et d'Elisabeth Tibou, d'Argence près de Caen, évêché de Bayeux. Il était âgé de 47 ans au recensement de 1666 et sa femme de 45. Il décéda avant juillet 1679.

Le 27 juillet 1679 (Vachon), Charles Poulliot, qui avait épousé Françoise Le Monnier en 1667, Isaac Pasquier, qui avait épousé Elisabeth Le Monnier le 30 juin 1670, Pierre Labbé, qui avait épousé Marguerite Le Monnier le 10 avril 1674, et Marguerite Huseau (Husseaux), femme et procuratrice de Jean Le Monnier qu'elle avait épousé le 5 octobre 1670, vendaient à Mathurin et à François Le Monnier leurs frères et beaux-frères, chacun trois perches six pieds de terre de front dans la concession de Mathurin Le Monnier leur père et beau-père, dont la moitié appartenait à sa veuve, Françoise Fafart, pour le prix de 200 livres, ce qui faisait 50 livres pour chacun des vendeurs. Les six héritiers avaient chacun trois perches et six pieds de front, soit deux arpents au total, ou la moitié de la terre ayant appartenu à la communauté.

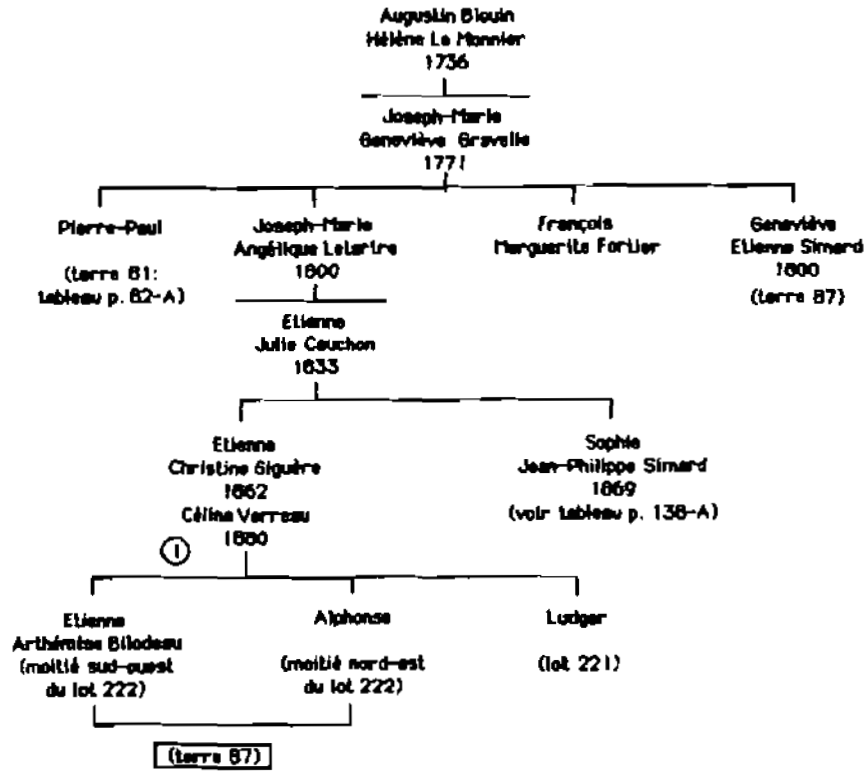
Le 5 mars 1684 (Duquet), François et Mathurin Le Monnier reconnurent avoir payé à Isaac Pasquier et à Charles Poulliot chacun 50 livres pour leur part des immeubles provenant de la succession de Mathurin Le Monnier. Au bas de l'acte de vente du 27 juillet 1679 se trouvent aussi deux quittances données par François et Mathurin Le Monnier à Pierre Labbé dit La Croix et à Isaac Pasquier, la première en date du 29 janvier 1684 et la seconde du 13 juillet 1686. Le 9 juillet 1690 (Jacob), Isaac Pasquier et Pierre Labbé, au nom de leurs femmes, renonçaient à la succession future de Françoise Fafart en faveur de François et de Mathurin Le Monnier, à condition que ceux-ci aient soin de leur mère le reste de ses jours.

Le 22 novembre 1684 Mathurin Le Monnier fils épousa Magdeleine Meneux à Sainte-Famille, Ile d'Orléans. François Le Monnier épousa Angélique Jacob, fille du notaire Etienne Jacob, "juge baillif" de Beaupré, et de Jeanne Fressel (terre 40 de L'Ange-Gardien), le 18 février 1692, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le premier février (Auber).

Le 5 mars 1691 (Jacob), Françoise Fafart donna à ses fils Mathurin et François Meunier (Le Monnier) "tous et tels héritages" (terres) lui appartenant de présent, à la réserve de l'usufruit sa vie durant, à condition qu'ils aient soin d'elle le reste de ses jours.

Tableau généalogique sommaire de la famille Blouin (terre 86)

154 A



Le 10 juillet 1691 (Jacob), Jean Le Monnier, demeurant à l'Acadie, donna quittance à Mathurin et François pour la somme de 50 livres à lui due depuis 1679.

Le 31 mai 1702 (Le Pallieur), Mathurin Meunier fils vendit à Noël Simard, pour 1 500 livres de prix principal et 150 livres pour les épingles de Magdeleine Meneu sa femme, deux arpents de front faisant moitié de la terre 88, avec une maison de pièces sur pièces de 22 pieds sur 18 avec cheminée de pierre, une grange de 30 pieds sur 16 et une étable de 16 pieds en carré.

Le 7 février 1727 (Jacob), Agnès Meunier, fille de François et d'Angélique Jacob, et Julien Mercier son mari, qu'elle avait épousé le 30 mai 1716, demeurant à Saint-François de la Rivière du Sud, vendirent à Etienne Simard (voir terre 87), pour 140 livres, les droits échus à ladite Agnès Meunier consistant en deux perches de terre de largeur dans la terre de feu François Meunier son père, décédé à une date inconnue. On a vu à la terre 87 qu'Etienne Simard avait épousé Geneviève Meunier, soeur d'Agnès, le 1er juillet 1726.

Le 26 mars 1728 (Jacob), Zacharie Bolduc et Jeanne Meunier sa femme qu'il avait épousée le 23 août 1728 à Saint-Joachim, cédèrent à Etienne Simard deux perches de front dans la même terre, échus à ladite Jeanne Meunier par le décès de son père.

Le 10 juillet 1732 (Jacob), Monique Meunier, aussi fille de feu François Meunier et d'Angélique Jacob, et Joseph Boulet son mari, qu'elle avait épousé le 27 juillet 1723, demeurant aussi à Saint-François de la Rivière du Sud, vendirent à Etienne Simard leur beau-frère, pour 140 livres, deux autres perches de front dans la terre de feu François Meunier (Le Monnier).

L'inventaire de feu François Meunier et d'Angélique Jacob ne fut fait que le 8 juin 1733 (Jacob). Sur leur terre de quatre arpents de front il y avait trente arpents en superficie en valeur. Leur maison en pierre tombait en ruine. Ils avaient aussi une vieille grange et une étable de pièces sur pièces de 24 pieds de long sur 18 de large. Si François Meunier avait tous les quatre arpents de la terre 88, il faut en déduire que son frère Mathurin lui avait cédé sa part. Celui-ci s'établit à Lorette où décéda Magdeleine Meneux sa femme, en mars 1703, et où il se maria le 18 février 1705 avec Catherine Bonhomme. On verra plus loin que la vente faite par Mathurin à Noël Simard le 31 mai 1702 fut aussitôt annulée par retrait lignager.

Le 15 mars 1735 (Jacob), Marie Meunier vendit à sa soeur Hélène, pour 120 livres, sa part de deux perches de terre de front comprise dans la terre de quatre arpents de son défunt père, joignant en total du côté du sud-ouest aux héritiers de feu Pierre Simard et au nord-est à Charles Bolvin (89), ladite part joignant d'un côté à celle de Magdeleine et de l'autre aux parts acquises par Etienne Simard leur beau-frère. Marie (Ursule) décéda peu après (sép. le 17 mai 1735), et l'inventaire de ses biens meubles fut fait le 20 mai (Jacob).

Le 12 mars 1736 (Jacob), Hélène Meunier passa son contrat de mariage avec Augustin Blouin, fils de Jacques et de feu Geneviève Racine, demeurant à Saint-Jean de l'île d'Orléans, qu'elle épousa à Sainte-Anne le 16 avril 1736. A la suite de ce contrat Angélique Jacob, mère d'Hélène, lui vendit, pour 100 livres, deux perches de terre de front qu'elle avait acquises de Joseph

Meunier (fils de Mathurin et de Magdeleine Meneux), par donation, à détacher de la même terre de quatre arpents.

Le 24 février 1739 (Jacob), Pierre Simard, fils de Noël et d'Anne Dodier, habitant de la Petite Rivière, paroisse de Saint-François-Xavier, se faisant fort de Françoise Meunier sa femme, fille de feu François Meunier et d'Angélique Jacob, qu'il avait épousée le 5 juin 1730, vendit à Augustin Blouin son beau-frère, pour 169 livres, deux perches quatre pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à ladite veuve Angélique Jacob et au nord-est à Etienne Simard, plus quatre pieds et demi de front sur la même profondeur sur les héritages de feu François Meunier dont ladite Françoise est héritière.

Le 24 avril 1739 (Jacob), Angélique Jacob fit son testament par lequel elle légua à Augustin Blouin et Héléne Meunier son gendre et sa fille une "chambre" de pierre qu'elle occupait présentement, d'environ 20 pieds en carré, plus la somme de 200 livres, sans préjudice de ce qui pouvait leur revenir dans sa succession.

Le 29 août 1739 (Jacob), Magdeleine Meunier, fille de feu François et de ladite Angélique Jacob, fit son testament par lequel elle voulait que la maison qui lui appartenait, située proche l'église de Sainte-Anne (dans la terre 93 - 4e partie), fût vendue après son décès pour en employer le produit à payer son service et son enterrement, 12 messes pour Marie Meunier sa défunte soeur, 6 messes pour son défunt père, 2 messes pour la conversion des pécheurs et le reste pour lui faire dire des messes basses, outre 30 messes à payer sur ses meubles. Magdeleine Meunier décéda à la fin d'octobre 1739 (sep. le 24) et l'inventaire de ses meubles, non évalués, fut fait le 27 (Jacob).

Le 28 septembre 1740 (Jacob), Augustin Blouin vendit à François Quarré, marchand mercier demeurant à Québec, pour 80 livres, un terrain de deux perches six pieds de largeur et une perche et neuf pieds de profondeur borné sur le devant au chemin du Roi et au nord à la terre de Prisque Lessard (93-4), au sud-ouest au terrain et maison de Pierre Chabot (frère et héritier du curé Antoine Chabot), et au nord-est à ladite terre de Prisque Lessard, avec une maison dessus construite de colombage de 20 pieds ou environ de long sur 18 de large, couverte en bardeaux, avec planchers haut et bas, lui appartenant par donation faite audit vendeur et à Héléne Meunier sa femme par Magdeleine Meunier, dans son testament. Le 11 novembre 1742 (Jacob), François Quarré, fils d'Etienne et de Perrine Revau, de la paroisse de Quitté (?) évêché de Saint-Malo en Bretagne, passa son contrat de mariage avec Marie-Joséphé Paré, fille de Louis et de Marie-Joséphé Guay, qu'il épousa à Saint-Joachim le 19 novembre. Le 10 mars 1757 (Panet), François Quarré, "marchand dans les côtes, demeurant ordinairement en la paroisse de Sainte-Anne", vendit à Joseph Cadet, "munitionnaire général pour le service du Roy en cette colonie", le terrain ci-dessus décrit borné par devant au chemin du Roi, au nord-est à la maison de Pierre Chabot, avec les bâtiments dessus construits, le tout acquis d'Augustin Blouin le 28 septembre 1740 (et non le 20). Le prix de vente était de 1 000 livres.

Le 27 octobre 1739 (Jacob), Julien Mercier et Agnès Meunier sa femme vendirent à Augustin Blouin, leur frère et beau-frère, pour 188 livres, neuf pieds de terre de front sur les héritages de feu François Meunier, échus aux vendeurs par les décès de Geneviève et de Magdeleine Meunier et de Geneviève Simard.

Le 10 février 1763 (Crespin), Augustin Blouin et Héléne Meunier sa femme se trouvant avancés en âge et ne pouvant faire valoir leur terre de trois arpents et deux perches de largeur (les huit autres perches complétant les quatre arpents de la terre 88 appartenaient à Etienne Simard leur beau-frère: voir les acquisitions faites par ce dernier les 7 février 1727, 26 mars 1728, 10 juillet 1732 et 15 mars 1735), "laquelledite terre estant de peu de produit et considérant qu'estant divisée après leurs décès ce seroit la ruine", auraient trouvé à propos de la vendre à un de leurs enfants suivant l'estimation qui en serait faite. En conséquence ils la firent évaluer par Augustin Simard, Pierre Poulin et Etienne Lessard. Après l'avoir visitée "dans toute sa largeur et profondeur", ils l'estimèrent à 1 920 livres. Quant aux bâtiments, consistant en une maison de pierre couverte en paille avec un mauvais plancher, une étable de bois rond couverte en paille avec un mauvais plancher, et une grange de charpente de bois rond couverte aussi en paille, ils les estimèrent ensemble à 300 livres. Enfin les meubles, ustensiles de ménage et d'agriculture et les animaux furent estimés à 634 livres. L'évaluation totale était donc de 2 854 livres. En conséquence Augustin Blouin et sa femme vendirent leurs terres, bâtiments et meubles pour 2 854 livres à leur fils Joseph-Marie Blouin, pour le récompenser des bons services qu'il leur a rendus par le passé et qu'ils espéraient qu'il leur continuerait, mais ils s'en réservèrent l'usufruit leur vie durant à titre de précaire, à charge de loger, nourrir et entretenir leurdit fils, sa femme et ses enfants "si Dieu luy en donne", ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère en cas que par incompatibilité ou autrement lesdits vendeurs et acquéreur ne puissent demeurer ensemble, auquel cas les vendeurs choisiront un bout de la maison pour leur logement. Joseph-Marie Blouin passa son contrat de mariage le 28 janvier 1771 (Crespin) avec Geneviève Gravelle, fille de Charles et de feu Elisabeth Fournier, qu'il épousa au Château-Richer le 4 février 1771.

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Augustin Blouin déclara posséder trois arpents et deux perches de terre de front dans la terre concédée en 1655 à Mathurin Le Monnier, dont deux arpents qu'il aurait eus par retrait lignager sur Noël Simard le 31 mai 1702 (Le Pallieur) et l'autre arpent et deux perches pour les avoir recueillis dans la succession de François Meunier (Le Monnier) son beau-père, et qu'il les avait vendus à son fils Joseph-Marie le 10 février 1763 pour en jouir du jour de son décès. Quant à Etienne Simard il déclara dans son titre nouvel du 21 mars 1765 (Saillant) dont il a été question à la terre précédente, qu'il possédait, outre la terre 87 de trois arpents de front et un arpent de front dans la terre 85 de la grève au chemin du Roi, les huit dernières perches du côté du nord-est de la terre 88 qu'il avait acquises des héritiers de François Meunier, ses beaux-frères et belles-soeurs, par les contrats mentionnés ci-dessus (voir 10 février 1763). A leur titre nouvel de décembre 1769 (Crespin), Augustin Blouin et Etienne Simard déclarèrent posséder les mêmes terres, les trente-deux perches d'Augustin Blouin tenant des deux côtés à Etienne Simard, et les huit perches de ce dernier tenant au nord-est à la terre de Louis Boivin (terre 89).

Les 11 et 12 mars 1799 (Farlbault), fut fait l'inventaire de feu Joseph-Marie Blouin et de Geneviève Gravelle, à la requête de ladite veuve tant en son nom à cause de sa communauté avec son défunt mari que comme tutrice de ses enfants mineurs: Marie, âgée de 20 ans, François, âgé de 16 ans, Joseph-Marie et Pierre-Paul, héritiers chacun pour un quart en la succession de leur père. Celui-ci possédait 1) deux arpents et deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur (dans la terre 88) tenant des deux côtés à Joseph Simard (fils d'Etienne et de Geneviève Blouin, qui épousa

Françoise Boucher en février 1775: voir terre 87); 2) un arpent de front sur la même profondeur dans la même terre 88, tenant au sud-ouest à Joseph Simard et au nord-est à Louis Boivin; 3) deux perches de front sur la même profondeur tenant au sud-ouest à Louis Boivin et au nord-est à Louis Paré fils; 4) deux perches et douze pieds de front enclavés dans la terre de Pierre Paré (85) du fleuve au chemin du Roi; 5) seize pieds de front enclavés dans la même terre de la grève au chemin du Roi. Sur le premier lot étaient bâtis une maison en pierre de 35 pieds de long sur 23 de large, une grange de 30 pieds de long sur 20 de large, une étable de 30 pieds sur 20 et divers autres bâtiments. En outre Joseph-Marie Blouin avait acquis divers lots dans la terre 81 de Louis Racine et Marie-Louise Caron, le 9 juin 1796, que Joseph-Marie Blouin fils donna à son frère Pierre-Paul (voir terre 81, p.39) Louis Racine allait s'établir à Saint-Cuthbert, dans le gouvernement de Montréal.

Le 4 avril 1799 (Paribault), Geneviève Gravelle, veuve de Joseph-Marie Blouin, donna à son fils Joseph-Marie Blouin tous ses biens à charge par le donataire de payer à chacun de ses deux frères et à sa soeur Geneviève la somme de 1 060 livres 8 sols 4 deniers pour leur légitime maternelle. Joseph-Marie Blouin fils épousa Angélique Letarte, fille d'Augustin et de Marie Hébert, le 4 février 1800 à L'Ange-Gardien (terre 36).

Le 6 août 1800 (Paribault), Etienne Simard, fils de Joseph et de Françoise Boucher, qui avait épousé Geneviève Blouin, fille de feu Joseph-Marie et de Geneviève Gravelle, le 3 février 1800 (voir terre 87), vendit à Joseph-Marie Blouin son beau-frère, pour 1 175 livres, 1) deux perches treize pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans vingt-deux perches de front joignant en totalité au nord-est et au sud-ouest auxdits vendeurs; 2) une perche quatre pieds et demi de front sur la même profondeur enclavés dans un arpent de front joignant au sud-ouest auxdits vendeurs et au nord-est à Charles Boivin; 3) quatre pieds et demi de front sur la même profondeur, enclavés dans la terre de Louis-Charles Boivin (89); appartenant aux vendeurs des propres héritages de Geneviève Blouin en la succession de feu Joseph-Marie Blouin son père.

Le 15 février 1804 (Martineau), Geneviève Gravelle, veuve de Joseph-Marie Blouin père, se faisant forte en cette partie pour et au nom de François Blouin son fils mineur, fit l'échange suivant avec son fils Joseph-Marie et Angélique Letarte sa femme. Ceux-ci lui cédaient, pour son fils mineur, un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Louis-Charles Boivin. En échange Geneviève Gravelle cédait tous les droits que ledit mineur pouvait avoir dans la succession de son père et dans la succession future de sa mère. Celle-ci donnait 300 livres de retour à son fils Joseph-Marie. Si François Blouin décidait plus tard de vendre l'arpent de terre qui lui était cédé, Joseph-Marie et son épouse s'en réservaient la préférence pour le prix de 2 300 livres. Il s'agit du deuxième lot de terre mentionné dans l'inventaire du 11 mars 1799.

Le 22 novembre 1817 (Boudreault), François Blouin, scribe de long demeurant au faubourg Saint-Roch, rue St-Joseph, à Québec, et Marguerite Fortier son épouse, vendirent cet arpent de terre à Etienne Simard avec maison, grange et étable, pour 3 700 livres (voir le titre nouvel de ce dernier à la terre 87, le 24 mars 1826). Avec les huit perches qu'il possédait déjà dans la terre 88 (voir 10 février 1763), Etienne Simard y avait maintenant dix-huit perches de front qui correspondent au lot 218 du cadastre

de 1879, dont l'histoire sera continuée après celle du lot de Joseph-Marie Blouin (221), qui suit.

Le lot 221 de Joseph-Marie Blouin depuis 1826
Partie sud-ouest de la terre 88

A son titre nouvel du 22 mars 1826 (Bernier), Joseph-Marie Blouin déclara posséder encore vingt-deux perches de terre de front tenant au sud-ouest et au nord-est à Etienne Simard, partie de donation à lui consentie par Geneviève Gravelle sa mère, le 4 avril 1799, et partie d'acquisition de droits successifs indivis de ses frères et soeurs, lesquels titres il n'a pu représenter de ce requis. C'est le lot 221 du cadastre de 1879.

Le 19 novembre 1826 (Ranvozé), Joseph-Marie Blouin et Angélique Letarte donnèrent à leur fils Etienne cette terre de deux arpents et deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur, avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits, et tous leurs biens meublés à l'exception d'un chaudron de fer de vingt-quatre pots, à charge par le donataire de payer à Geneviève Blouin, épouse d'Etienne Simard, la somme de 1 060 livres ancien cours pour ses droits de légitime maternelle (voir le 4 avril 1799 ci-dessus). Les donateurs se réservèrent l'usufruit des biens donnés, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère, au cas qu'ils ne pourraient vivre ensemble. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs: Geneviève, épouse d'Olivier Cochon, Justine, Frasille, François, Chrysostome, Xavier et Charles, la somme de 50 piastres d'Espagne pour tous droits de légitime paternelle et maternelle.

Le 6 août 1833 Etienne Blouin, fils de Joseph-Marie et d'Angélique Letarte, avait épousé Julie Cauchon, fille de Louis et de Marie-Joséphine Guilmont, à Sainte-Anne. Le 31 janvier 1862 (Ranvozé), Etienne Blouin et sa femme léguèrent leur terre de vingt-deux perches de front à leur fils Etienne qui épousa d'abord, le 18 février 1862, Christine Giguère, fille de Jean et d'Elise Michel-Taillon (terre 96), puis, le 21 septembre 1880, Céline Verreau, fille de Louis et de Rachel Bouchard, à Sainte-Anne.

Le premier août 1907 (A. Tremblay), Etienne Blouin vendit à Ernest Paré un emplacement de forme irrégulière contenant 180 pieds de large au chemin public et environ 22 pieds de large au bout de la profondeur de 510 pieds du côté du nord-est et 515 pieds du côté oblique au sud-ouest en suivant les sinuosités d'un ruisseau, avec la maison autrefois occupée comme maison d'école. L'emplacement vendu comprenait celui de ladite école (220) et une partie du lot 219. Le prix de vente était de \$400.

Le 30 juin 1910 (Arthur Tremblay), Etienne Blouin fils donna sa terre (lot 221) à son fils Ludger, avec les bâtisses, roulant et meublés, joignant au nord-est à Narcisse Giguère ou représentant (lot 218) et au sud-ouest au donateur qui avait acquis, le 21 octobre 1889 (Vézina), de Philippe Simard (fils d'Etienne), le lot voisin (no 222), de trois arpents et six pieds de front (voir terre 87 à cette date). Le donataire devait garder avec lui son père et sa soeur Marie et payer les dettes du donateur, dont \$800 dues à Aiphonse Poulin.

Le 15 novembre 1923 (Antonio Benoit), Ludger Blouin vendit à Georges Morel, photographe, 1) le lot 221 de deux arpents et deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur, avec les bâtisses, roulant et animaux; 2)

une partie du lot 219 acquis par le vendeur de ses frères et soeurs le 28 février 1913 (Beauregard). Ce lot 219, mesurant dix-huit perches de front sur douze arpents et demi de profondeur depuis la basse marée jusqu'au haut de la première côte, était situé au sud-est du lot 218 qui mesurait 114 arpents de profondeur depuis ladite côte, au cadastre de 1879, comme on le verra à la section suivante. Le prix de vente était de \$4 500 dont \$2 800 payables à deux créanciers et \$1 700 au vendeur.

Le 10 février 1924 (Beauregard), Georges Morel vendit à Gaudiose Paré, pour \$2 000, le lot 221 depuis la clôture au sommet de la côte jusqu'au trait carré, joignant au sud-ouest à Joseph Giguère (moitié nord-est du lot 222: voir terre 87) et au nord-est à l'acquéreur, qui avait acquis le lot 218 de Narcisse Giguère en 1908 (voir section suivante). Le 15 mai 1924 (Beauregard), Georges Morel vendait à Ernest Paré, fils d'Etienne, Journalier, pour \$2 500, la partie nord du lot 219 décrit au paragraphe précédent, et la partie sud du lot 221, mesurant vingt-deux perches de front depuis la basse marée au sommet de la côte, joignant au sud-ouest à Joseph Giguère, au nord-est à l'acquéreur et au nord-ouest à Gaudiose Paré (partie nord du lot 221). Le 14 avril 1925 (Beauregard), Ernest Paré vendit à Joseph Simard, fils de Wilfrid, Journalier, la moitié de la partie sud du lot 221 (onze perches de front, de la basse marée au chemin royal), pour \$1 000, puis le 8 août 1928 (G. Jobidon), il vendit à Conrad-Robert Fiset, médecin, l'autre moitié du même lot (onze perches de front sur la même profondeur), pour \$1 200. Conrad-Robert Fiset acquit de Joseph Simard, le 29 juillet 1931 (G. Jobidon), un emplacement de 100 pieds de largeur entre le chemin de fer et le chemin royal, pour \$600.

Ernest Paré décéda le 2 octobre 1958 à 76 ans. Par son testament du 16 mai 1953 (Paul Beauregard), il légua à sa femme, Marie-Anna Charland, qu'il avait épousée à Sainte-Anne en 1919, un emplacement faisant partie des lots 219 et 221 (et le lot 220: voir l. 8. 1907 ?) du chemin royal au sommet de la côte, moins le droit du gouvernement fédéral pour le phare, avec le chemin qui y conduit.

Le 4 juin 1925 (Beauregard), Gaudiose Paré vendit à Joseph-Théodore Paré, marchand, pour \$1 400, la partie nord du lot 221, soit vingt-deux perches de front à prendre du sommet de la côte jusqu'au trait carré du premier rang, avec les bâtisses roulant et animaux, joignant au sud-ouest à Joseph Giguère et au nord-est à Théophile Laforest (218).

Le 5 février 1933 (G. Jobidon), Conrad-Robert Fiset vendit à Fraser Paré, charretier, pour \$9 700, 1) une partie du lot 221 de la basse marée au chemin royal; 2) une autre partie du lot 221, de 100 pieds de largeur sur la profondeur du chemin de fer au chemin royal, lesdits lopins acquis le 8 août 1928 et le 29 juillet 1931. Le 17 septembre 1954 (G. Guay), Fraser Paré les revendit à Xavier Ménard, d'Albanel, avec les cabines et autres bâtisses dessus construites, pour \$45 000, mais Xavier Ménard les remit à Fraser Paré, par dation en paiement, le 20 décembre 1955 (G. Guay).

Théodore Paré décéda le 11 juillet 1929. Par son testament du 18 octobre 1911 (C.-E. Taschereau), il légua ses biens, soit la partie nord du lot 221, à sa femme, Azilda Blouin, qu'il avait épousée en 1886. Le 21 janvier 1938 (Beauregard), Azilda Blouin vendit cette terre à Gaudiose Paré pour \$1 458. Le lot 221 était alors borné au sud-ouest par Joseph Giguère et au nord-est par Napoléon Goulet. Le même jour Gaudiose Paré emprunta \$1 500 de Charles-Léon Cauchon, cultivateur du Château-Richer.

Gaudiose Paré, fille de David et de Philomène Paré, épousa Céline Desbiens, fille de Philéas et de Marguerite Girard, le 15 janvier 1894, à Sainte-Anne. Le 29 juillet 1937, par un écrit sous seing privé, Gaudiose Paré vendit sa terre (dont il n'avait pas encore signé le contrat d'achat: voir ci-dessus le 21 janvier 1938) à Alfred Pelchat qui en prit possession le premier août. Le prix de vente était de \$5 000 avec les animaux et le roulant. L'acquéreur donna un acompte de \$1 000 mais refusa de payer le reste du prix d'achat et même de signer un contrat de vente que Céline Desbiens, devenue veuve le 3 décembre 1939, avait fait préparer par le notaire De La Bruère Fortier. Céline Desbiens dut avoir recours en justice pour forcer Alfred Pelchat à payer la terre, d'autant plus qu'il en avait coupé presque tout le bois, dont une érabilère complète pour faire du bois de chauffage. Le jugement fut rendu le 2 octobre 1941 par la Cour supérieure, condamnant l'acquéreur à payer le solde de \$4 000 avec intérêt depuis le 2 août 1937, et à signer le contrat de vente dans quinze jours, ce qu'il refusa encore de faire. La terre fut donc vendue par le shérif le 13 février 1942 à la porte de l'église de Sainte-Anne, et adjugée pour \$1 700 à Emery Lemieux, agent d'immeubles (acte complété le 22 mai 1942).

Le 26 août 1942 (Fortier), Emery Lemieux revendit la partie nord du lot 221, du sommet de la côte au trait carré, avec bâtisses et roulant, à Joseph Duelliet, de Sainte-Jeanne-d'Arc, comté de Roberval, pour \$5 000. L'acquéreur n'ayant pu payer ce prix, qu'il jugeait sans doute trop élevé, étant donné que la terre avait été dilapidée, il la rétrocéda à Emery Lemieux le 3 décembre 1945 (Fortier). Celui-ci la revendit à Joseph Duelliet le 24 juillet 1946 (Fortier) pour \$3 500, dont \$2 000 payables à l'Office du crédit agricole.

Joseph Duelliet décéda sans testament le 3 août 1954 à 44 ans, laissant cinq enfants mineurs sous la tutelle de leur mère, Jeanne Villeneuve, que le défunt avait épousée à Sainte-Jeanne d'Arc (Lac St-Jean), le 3 janvier 1935. La terre était alors bornée au sud-ouest par Welle Cauchon, représentant Joseph Giguère (222) et au nord-est par Louis-Joseph Pillion (218), représentant Napoléon Goulet.

Le 24 octobre 1980 (Alain Bourget), Jeanne Villeneuve, demeurant au no 239 Côte Ste-Anne (boulevard des cultivateurs), et son fils Jean-Yves Duelliet, vendirent leur terre, qui joignait alors au sud-ouest à la moitié nord-est du lot 222 de dame Welle Cauchon et au nord-est partie à Eugène Tessier et Florent Potvin (partie nord du lot 218) et partie à Louis-Joseph Pillion (218 sud), moins les emplacements déjà vendus, à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., pour le prix de \$25 000. L'acquéreur occupait cette terre depuis le 27 mai 1980.

Comme on l'a vu précédemment (voir terre 85, lot 224 du cadastre), Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. fit cession de ses biens le 15 décembre 1981 entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Fafard & Gagnon. Ces biens comprenaient, outre les lots 224 et 221 et la moitié sud-ouest du lot 222 (terre 87), les terres voisines au nord-est correspondant aux lots cadastraux 218, 204 et 202 dont il sera question par la suite.

Le 7 juillet 1983 (Jean-Yves Simard), les syndics vendirent les lots 221, 218, 204 et 202 à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc. pour \$131 500. Cette compagnie dont le président est Oliva Lapointe et le vice-président Roger Cauchon, a son siège social au 1787 boulevard Wilfrid-Hamel, à Duberger, tout comme celle qui acquit la partie sud-ouest du lot 222 le 23 août 1983 (voir la fin de la terre 87).

Le lot 218 d'Etienne Simard depuis 1826
Partie nord-est de la terre 88

On a vu plus haut qu'à son titre nouvel du 24 mars 1826 (Bernier), Etienne Simard possédait les dernières dix-huit perches de front de la terre 88, du côté du nord-est (qui, avec les vingt-deux perches du lot 221, formaient les quatre arpents de la terre 88).

Etienne Simard, qui avait épousé Geneviève Blouin le 3 février 1800 (voir plus haut à cette date et la terre 87), transmit sa terre à son fils Etienne (date non retracée). Celui-ci épousa Emilie Boucher à Sainte-Anne le 13 février 1844. Le 3 août 1868 (L.Z. Rousseau), il vendit sa terre de dix-huit perches de front sur une lieue et demie de profondeur, sans bâtisses, à Etienne Blouin, fils d'Etienne, pour \$1 200. Cette terre (lot 218) était alors bornée au sud-ouest par l'acquéreur (lot 221) et au nord-est par les représentants de feu Charles-Alexis Boivin (204). Elle appartenait au vendeur "par bons et authentiques titres", ce qui nous empêche de savoir à quelle date la transmission de la terre d'Etienne Simard père à son fils eut lieu. Il fallait en distraire l'emplacement de la maison d'école, du côté du nord-est de ladite terre, du côté nord-est.

Le 13 novembre 1868 (L.Z. Rousseau), Etienne Blouin, cultivateur, vendit à Augustin Poulin, batelier, pour \$800, sa terre de dix-huit perches de front sur la profondeur depuis le haut de la côte qui se trouve au nord du chemin royal jusqu'au trait carré du premier rang, joignant au sud-ouest au vendeur et au nord-est aux héritiers de Charles-Alexis Boivin.

Le 30 avril 1886 (A.-M. Vézina), Henriette Paquet, veuve d'Augustin Poulin, revendit sa terre (lot 218) de dix-huit perches de front sur la profondeur ci-dessus décrite, entre Etienne Blouin au sud-ouest (221) et Zéphirin Savard au nord-est (204), avec les bâtisses, animaux et roulant, à Joseph Giguère, journalier, fils d'Onésime et de Félicité (Guérin-) St-Hilaire, pour le prix de \$850. Joseph Giguère avait épousé Odile Guillemette à Sainte-Anne le 18 août 1868.

Le 23 octobre 1887 (Vézina, acte enregistré le 21 août 1908: no 10 168), Joseph Giguère, journalier, revendit sa terre à son frère Narcisse, aussi journalier, lequel épousa Marie Giguère, fille de Joseph et de Marie-Luce Mercier, le 29 février 1892. Le prix de vente était de \$800.

Le 19 août 1908 (Arthur Tremblay), Narcisse Giguère, cultivateur, vendit sa terre à Gaudiose Paré, commerçant, pour \$1 200. Celui-ci la revendit le 24 mai 1925 (Beauregard) à Théophile Laforest, cultivateur, pour \$2 500. Gaudiose Paré possédait alors la terre voisine au sud-ouest (lot 221), qu'il avait acquise le 10 février 1924 (voir section précédente), et Joseph Maquis possédait la terre voisine au nord-est (lot 204). Dès le 27 septembre 1925 (Beauregard), Théophile Laforest revendit le lot 218 à Napoléon Goulet, cultivateur, avec bâtisses, animaux et roulant, pour le même prix, \$2 500. Napoléon Goulet avait épousé Nathalie Fontaine à Sainte-Anne le 16 février 1887.

Le 10 mars 1939 (Beauregard), Napoléon Goulet revendit le lot 218 à Joseph Simard, fils de Wilfrid et Tharsile Tremblay, pour \$4 000. Joseph Simard, journalier, épousa Marie-Ange Gagnon, fille de Joseph et de Marie Fortin, le 11 janvier 1921 à Sainte-Anne. Il décéda le 13 décembre 1940. Par son contrat de mariage du 8 janvier 1921 (Beauregard), il désignait son épouse comme légataire universelle de ses biens.

Le 3 juillet 1942 (De La Bruère Fortier), Marie-Ange Gagnon vendit à Emery Lemieux, agent d'immeubles, pour \$2 900, le lot 218 de dix-huit perches de front depuis la clôture sur le bord du haut de la côte au nord du chemin royal jusqu'au trait carré, joignant au sud-ouest audit Emery Lemieux, qui avait acquis le lot 221 du shérif le 13 février 1942, et au nord-est à Oscar St-Gelais (204).

Le 7 juillet 1942 (Fortier), Emery Lemieux revendit le lot 218 à Wilfrid Thiboutot, autrefois de Timmins, Ontario, avec les bâtisses et le roulant, pour \$3 200. Le 17 mai 1943 (Fortier), Wilfrid Thiboutot le revendit à Emery Lemieux pour \$3 500, dont \$1 500 au vendeur et \$2 000 annulés par confusion de la qualité de débiteur et de créancier, autrement dit par dation en paiement.

Le 8 novembre 1943 (Fortier), Emery Lemieux revendait encore le lot 218 pour \$3 000 à Hector Routhier, cultivateur de Sainte-Jeanne-d'Arc, comté de Roberval, mais la profondeur était moindre, vu que ledit Lemieux lui vendait la partie dudit lot depuis le haut de la côte jusqu'au bout de "la terre falte", plus quinze arpents de profondeur en bois debout. Emery Lemieux vendit à René St-Gelais, le 8 février 1950 (Fortier), le reste de la profondeur du lot 218, depuis ces quinze arpents jusqu'au trait carré, pour \$700. Le 22 février 1960 (Gérard Beauregard), René St-Gelais revendit cette partie du lot 218 à Lucien Goulet, journalier, pour \$1 000. Lucien Goulet décéda le 28 septembre 1969 léguant ses biens à sa femme Georgette Paré. Le 22 janvier 1977 (L. Grenier), celle-ci vendit cette partie nord du lot 218 à Eugène Tessier et Florent Potvin, pour \$1 000.

Le 17 novembre 1950 (Fortier), Hector Routhier, demeurant alors à Montréal, vendit à Louis-Joseph Fillion, de St-Christien (?) comté de Charlevoix, la partie du lot 218 qu'il avait acquise en 1943, pour \$5 700. Le 2 juin 1981 (Alain Bourget), Louis-Joseph Fillion la revendit pour \$15 000 à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. qui l'occupait depuis le 19 juin 1980. Elle était alors bornée au sud-ouest par l'acquéreur (qui avait acquis le lot 221 le 24 octobre 1980), au nord-est par Alice Tremblay (lot 204 ou partie de la terre 89 qui suit), au sud-est par le boulevard des cultivateurs où elle mesurait 262 pieds de largeur, et au nord-ouest par Eugène Tessier et Florent Potvin. On a vu précédemment (voir lots 224, 222 sud-ouest, 221) que Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. fit cession de ses biens entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon et associés le 15 décembre 1981. Le 7 juillet 1983 (J.-Y. Simard), les syndics vendirent la partie sud du lot 218, du boulevard des cultivateurs jusqu'à quinze arpents au nord du bord du bois, moins les emplacements déjà vendus, à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc., avec les lots 221, 224 et 202, pour \$131 500.

LA TERRE DE PIERRE BOIVIN

No 89 (5 arpents de front)

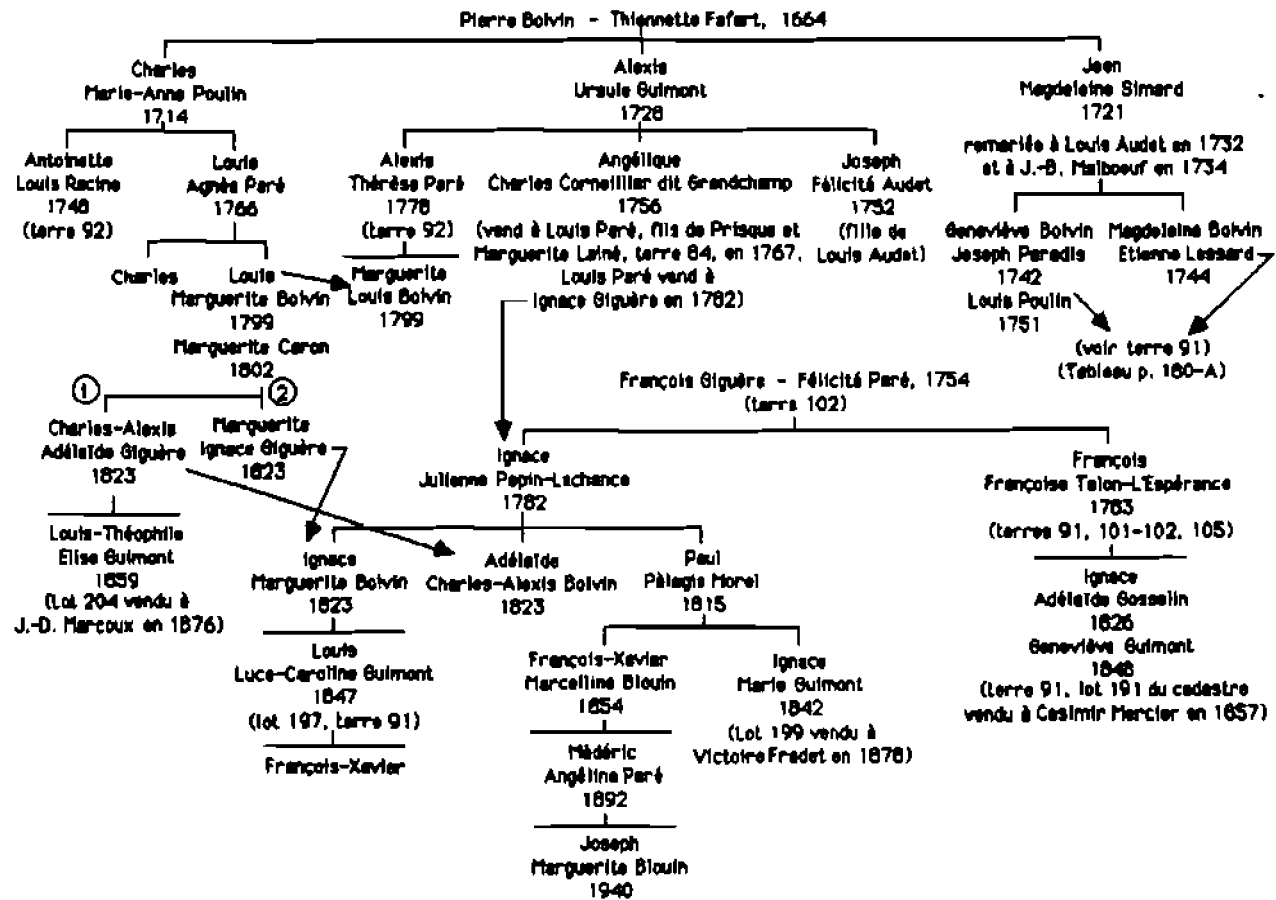
Cette terre fut concédée à Jean Le Vasseur dit La Vigne par Jean de Lauson, le 30 janvier 1653 (titre déposé au minutier de Rouer de Villeray). Elle joignait alors des deux côtés aux terres non encore concédées. François Boivin (dit Bontemps), maître charpentier, l'acquit avant le 26 octobre 1653, date à laquelle il est dit voisin de Mathurin Le Monnier (88). Il la donna à son neveu, Pierre Boivin, quand celui-ci passa son contrat de mariage avec Etiennette (Thiennette) Fafart aux Trois-Rivières, le premier juillet 1664 (Ameau). Cette donation est mentionnée dans l'acte du 15 octobre 1676 (Duquet) dont il sera question ci-après. François Boivin venait de Saint-Laurent de Rouen d'après A. Godbout, Origines des familles canadiennes françaises, p. 27 (voir à son sujet BRH, vol. 47, 1941, pp. 307-310). Pierre Boivin, maçon, était le fils de Pierre et d'Anne Le Coq, de Saint-Sauveur de Rouen. Il fut confirmé au Château-Richer le 11 avril 1662. Etiennette Fafart était la fille de Bertrand Fafart dit La Framboise et de Marie Sédilot, de Trois-Rivières.

Le 12 septembre 1669 (Becquet), Louis Coullart concéda à François Boivin une terre de six arpents de front sur quarante de profondeur à la Rivière du Sud. En 1672 François Boivin avait une terre à l'île d'Orléans, dans la seigneurie de J.-B. Peuvret de Mesnu (à Saint-Laurent), qu'il avait acquise de Pierre Mesnage et de Martin Bouffard (Rageot, 10 avril 1672 et 3 novembre 1674). Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec au début de 1675, après avoir fait donation de ses biens aux Pauvres de cet hôpital le 27 janvier 1675 (Becquet). Pierre Boivin contesta cette donation et, le 5 avril 1675, il demanda à la Prévôté de Québec de l'annuler, déclarant que François Boivin, son oncle, lui en avait fait don antérieurement. Le 15 octobre 1676 (Duquet), les religieuses de l'Hôtel-Dieu faisaient une transaction avec Pierre Boivin concernant la succession de son oncle, "vivant maître charpentier demeurant à l'île d'Orléans". La donation que celui-ci avait faite à son neveu le premier juillet 1664 était reconnue. Pierre Boivin et sa femme cédaient aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu leurs prétentions en la succession du défunt pour la somme de 150 livres et ils gardaient "l'habitation size en la seigneurie de Beaupré en laquelle lesdits Boivin et sa femme sont demeurans... en laquelle lesdites Révérendes Mères esdite qualité et stipulantes (pour les Pauvres) ont dit ne rien prétendre".

Quant à Pierre Boivin il mourut au début de janvier 1709 (sép. le 7 à Sainte-Anne). Le 15 février 1710 (Jacob), son fils Pierre passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Paré, fille de Joseph et de Marie-Magdeleine Berthiot (terre 84), qu'il épousa le 17 février à Sainte-Anne.

Le 23 mars 1712 (La Cetière), François Boivin, autre fils de défunt Pierre et Thiennette Fafart, habitant en la côte Saint-Michel, vendait à son frère Charles un quart d'arpent de terre de front et la neuvième partie dans un autre quart d'arpent de front, à détacher d'une habitation à Sainte-Anne contenant en son total cinq arpents de front (terre 89), joignant au nord-est à Guillaume Morel (90) et au sud-ouest à François Le Monnier (88), au vendeur appartenant pour sa part contingente en la succession de feu Pierre Boivin leur père commun, le total de ladite habitation étant indivis avec Thiennette Fafart leur mère et avec ses frères et soeurs au nombre de huit, luidit vendeur faisant le neuvième, "de sorte que sa part contingente ci-dessus vendue consiste seulement en la neuvième partye dans la moitié de ladite

Tableau généalogique sommaire des familles Boivin et Giguère (terre 89)



habitation qui est un quard d'arpent de terre de front et la neuvième partie d'un autre quard d'arpent qui sont tous les droits que ledit vendeur peut avoir et prétendre dans ladite habitation à cause de la succession de son dit deffunct père avec la part et portion qu'il peut avoir dans les bâtimens". Le prix de la vente était de 120 livres.

Le 15 juillet 1712 (François Rageot), Thiennette Fafart, considérant la bonne amitié que son fils Charles, âgé de 30 ans, avait pour elle, lui donna la somme de 200 livres à prendre après son décès, à condition qu'il prit soin d'elle et qu'il travaillera comme il a fait ci-devant sur sa terre, et pour l'aider "à élever ses petits frères". Thiennette Fafart décéda en avril 1721 (sép. le 7 à Sainte-Anne). Charles Boivin épousa Marie-Anne Poulin, fille de Pierre et d'Anne Giguère (terre 92), le 13 novembre 1714 à Sainte-Anne.

Le 23 décembre 1715 (Verreau), fut fait l'inventaire de feu Pierre Boivin, décédé "il y a sept ans", et de Thiennette Fafart. Leur terre de cinq arpents de largeur tenait d'un côté (nord-est) à celle de Jean Boivin (partie sud-ouest de la terre 90: voir plus loin son inventaire du 18 juin 1732, et d'autre côté (sud-ouest) à celle de François Meunier. Il y avait une maison avec une chambre de pièce sur pièce, cheminée de pierre, couverte de planche, mesurant 35 pieds de long sur 22 de large, une grange de 30 pieds de long sur 20 de large close de planche et couverte en paille, et une étable de 21 pieds de long sur 20 de large, couverte en paille.

Le 28 décembre 1715 (Verreau), les meubles de la communauté furent partagés en deux lots valant respectivement : 294 livres 5 sols et 1 293 livres 15 sols. Par tirage au sort le premier échut à la veuve et le deuxième à ses enfants. Ce dernier lot fut vendu aux enchères le 30 décembre pour 1 393 livres 14 sols.

Le 16 avril 1716 (Verreau), fut partagé le produit de la vente ci-dessus entre les huit héritiers de feu Pierre Boivin. Au montant de 1 393 livres 14 sols il fallait ajouter 75 livres faisant la moitié de 150 livres que Marie Boivin avait reçues à son mariage avec Joseph Simard (terre 86) le 30 octobre 1702 et que celui-ci rapportait, et déduire 46 livres 15 sols pour les frais de la vente, "à raison de huit deniers par livre", de sorte qu'il y avait 1 422 livres à partager en huit, soit 177 livres 15 sols par héritier. Chaque héritier devait cependant déduire de cette somme 3 livres 14 sols 4 deniers pour sa part des dettes de la succession, et 2 livres 5 sols pour les frais de l'inventaire. La terre fut ensuite partagée en deux parts de deux arpents et demi de largeur. Par tirage au sort le lot du sud-ouest est échu aux enfants et celui du nord-est à leur mère. Le lot des enfants fut ensuite partagé, mais comme il était d'inégale valeur il fut évalué par Etienne Lessard et François Meunier pris comme experts, lesquels jugèrent à propos que le premier lot du côté du sud-ouest, joignant ledit Meunier, aurait quatre perches onze pieds et trois pouces de largeur, le deuxième trois perches deux pieds trois pouces, le troisième jusqu'au huitième chacun deux perches quinze pieds trois pouces (total: 25 perches moins 3 pieds). Par tirage au sort ces parts échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est.

- | | |
|------------------------------|------------|
| 1- Marie (ép. Joseph Simard) | 5- Pierre |
| 2- Augustin | 6- Charles |
| 3- Guillaume | 7- Jean |
| 4- François | 8- Alexis |

Il fut convenu cependant que ces lots auraient la largeur ci-dessus indiquée jusqu'au haut du désert, auquel endroit ils auraient chacun la

largeur de trois perches deux pieds et trois pouces jusqu'à la lieue et demie de profondeur.

Après le décès de Thiennette Fafart, en avril 1721, l'inventaire de ses biens fut fait le 7 Juin suivant (Barbel). Sur ses deux arpents et demi de terre de front il y avait une maison de pièce sur pièce consistant en chambre et cuisine de 32 pieds de long sur 19 de large couverte en planche, une grange de charpente en croupe de 30 pieds sur 20 couverte de paille et une étable de pièce sur pièce de 20 pieds sur 18 couverte en paille. Les meubles n'ayant pu être partagés entre les enfants en lots égaux, ils furent vendus à l'encan et "enchéris entre eux article par article". La vente rapporta ainsi 245 livres 11 sols dont on déduisit 68 livres pour les dettes de la succession, ce qui laissait 177 livres 11 sols à partager entre les héritiers. Avec la minute de cet inventaire et partage des meubles le notaire laissa huit petits billets qui avaient servi au partage des deux arpents et demi de terre de feu Thiennette Fafart, sur lesquels était écrit:

AU RECTO

AU VERSO

pr (ier) lot joignant Alexis Bolvin (part no 8 du 1er partage)	Alexis Bolvin
Le 2e lot joignant le premier	Pierre (voir 18. 2. 1727)
Le 3e lot " le 2e	Simard (Marie Bolvin)
Le 4e lot " le 3e	Augustin
Le 5e lot " le 4e	François
Le 6e lot " le 5e	Charles
Le 7e lot " le 6e	Guillaume (voir 17. 3. 1733)
Le 8e lot " le 7e	Jean

et Jean Bolvin (terre 90)

Le 18 février 1727 (La Cetière), Pierre Bolvin, habitant de Lorette (qui avait épousé Marie-Anne Paré en février 1710), vendit à son frère Alexis, pour 50 livres monnaie de France, trois perches et trois pieds de terre de front "qui doit estre la huitiesme partye appartenant audit vendeur à cause de Thiennette Paffard leur mère en deux arpends et demy de terre de front à elle échus pour la moitié d'une habitation de cinq arpends de frond... joignant au nord-est ledit acquéreur et au suroist à Joseph Simard" (part no 2 ci-dessus).

Le 3 octobre 1728 (Jacob), Alexis Bolvin passa son contrat de mariage avec Ursule Guimont, fille de Joseph et d'Anne Paré (terre no 100), qu'il épousa à Sainte-Anne le 11 octobre.

Le 18 juin 1732 (Jacob), fut fait l'inventaire de la communauté de feu Jean Bolvin et Magdeleine Simard. Jean Bolvin, fils de Pierre et de Thiennette Fafart, avait épousé Magdeleine Simard, fille de Pierre et de Claire Dodier (87), le 14 juillet 1721. Jean Bolvin était décédé en mars 1725 (sép. le 17). On verra à la terre 90 comment Jean Bolvin en avait acquis une partie importante, au moyen des contrats suivants: 1) un contrat d'échange entre Charles Gariépy (et Anne Morel sa femme) et Jean Bolvin, le 3 novembre 1714 (Verreau); 2) un contrat de vente par Louis Tremblay et Françoise Morel à Jean Bolvin le 16 octobre 1714 (Verreau); 3) un contrat de vente par Joseph Savard et Marie-Joséphine Morel le 10 octobre 1715 (Verreau). Les autres terres de Jean Bolvin comprenaient onze perches et demie "sur les héritages de défunt Pierre Bolvin qui estoient propres audit défunt; quatre perches et six pieds "sur les héritages de feu Pierre Simard qui sont propres à ladite Magdeleine Simard" (voir terre 87); enfin huit pieds de front à Saint-Joachim (terre 112) sur les héritages de feu Claire Dodier qui sont propres aussi à Magdeleine

Simard. Jean Boivin avait une maison de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 18 de large couverte de planches; une grange de 28 pieds de long sur 20 de large close de pieux et couverte de paille, et une étable de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 18 de large couverte en paille.

Le 17 mars 1733 (Jacob), Jean-Marie Boivin, fils de Guillaume et de Geneviève Trud (mariés à Sainte-Foy le 16 avril 1708), habitant de Saint-Augustin, vendit à Alexis Boivin son oncle, habitant de Sainte-Anne, pour 325 livres, six perches et quatre pieds ou environ de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant au sud-ouest aux terres des héritiers de défunt Jean Boivin et au nord-est à celle de Charles Boivin.

Au terrier de 1733, conservé aux ASQ, la terre 89 était répartie de la façon suivante, du sud-ouest au nord-est:

	<u>Perches</u>	<u>Pieds</u>	<u>Pouces</u>
1- Charles Boivin	18	13	(9)
2- Veuve Jean Boivin (voir 18-10-1741)	3	2	3
3- Alexis Boivin	6	4	6
4- Pierre Boivin	3	2	3
5- Joseph Simard (voir 12-4-1741)	3	2	3
6- Charles Boivin	6	4	6
7- Jean-Marie Boivin (voir 17-3-1733)	6	18	6
8- Veuve Jean Boivin	2	14	-
	<u>47</u>	<u>51</u>	<u>36</u>
		+3	(= 3 pieds)
	+3	<u>54</u>	= 3 per.
			<u>50 (=5 arpents)</u>

On a vu plus haut (partage du 16 avril 1716) que chaque lot échu aux enfants dans la moitié sud-ouest de la terre devait avoir trois perches 2 pieds 3 pouces "au-dessus du désert", et une largeur différente au-dessous. Le terrier de 1733 ne tient pas compte de cette différence.

Le 21 avril 1732 (Jacob), Magdeleine Simard, veuve de Jean Boivin, passa un autre contrat de mariage avec Louis Audet dit Lapointe, fils d'Innocent et de Geneviève Lemelin, de l'île d'Orléans, qu'elle épousa à Sainte-Anne le même jour. Louis Audet décéda peu après car, le 3 janvier 1734, Magdeleine Simard passa un autre contrat de mariage avec Jean-Baptiste Malboeuf dit Beausoleil, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie Renaud, qu'elle épousa à Sainte-Anne le 11 janvier.

Le 6 avril 1734 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Louis Audet, décédé "il y a environ un an", et de Magdeleine Simard. Sur leur terre de deux arpents et deux perches de front il y avait une maison de pièce sur pièce couverte de planches, une grange de 30 pieds de long et 20 de large close de pieux, couverte de paille, et une étable de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 11 de large, couverte de paille. La terre en question étant celle que Jean Boivin avait acquise en 1714-1715 des héritiers Morel dans la terre 90, son histoire sera continuée avec celle des terres 90 et 91.

Le 12 avril 1741 (Jacob), Marie Boivin, veuve de Joseph Simard (voir terre 86: décédé en juillet 1738, inventaire le 21 mars 1747), vendit à son

frère Alexis, pour 140 livres, trois perches deux pieds ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à la terre dudit acquéreur, appartenant à ladite venderesse par droit d'hérédité qui lui est échu par le décès de "Quinette" Fafart.

Le 18 octobre 1741 (Jacob), Alexis Boivin remit au notaire Jacob un billet sous seing privé fait par le curé de Sainte-Anne, Joseph Navières, en date du 24 juillet 1740, par lequel Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard son épouse vendent audit Alexis Boivin, pour 145 livres, une part de terre provenant de l'héritage de feu Jean Boivin et appartenant à Magdeleine et Geneviève Boivin, filles dudit Jean Boivin et de ladite Magdeleine Simard, les vendeurs promettant de remplacer ladite portion de terre sur un arpent de front qu'ils ont acquis des héritiers de feu Guillaume Morel (voir terre 90).

Le 17 janvier 1752 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Alexis Boivin, "décédé il y a environ quatre ans" (sép. le 21 mars 1748), et d'Ursule Guimont son épouse (voir c.m. du 3 oct. 1728), à la requête de Louis Guimont, tuteur de leurs enfants mineurs: Joseph, 22 ans, Angélique, 21 ans, Véronique, 18 ans, Alexis, 13 ans, et Rosalie, 10 ans. Alexis Boivin et sa femme avaient une vieille maison de pièces sur pièces couverte en planche, de 20 pieds de long sur 18 de large, une grange de 28 pieds de long sur 20 de large close en perches et couverte en paille, très vieille, et une étable de pièces sur pièces de 18 pieds en carré couverte en paille, aussi très vieille. Les terres comprenaient 1) les propres de feu Alexis Boivin consistant en six perches de front joignant au sud-ouest à la part de terre de Pierre Boivin et au nord-est à celle de Charles Boivin; 2) seize perches de front "dont lesdites parties n'ont pu déclarer au vray les tenans et aboutissans, attendu que par les titres et contrats il n'est pas mentionné la quantité desdits immeubles et a été accordé entre lesdites parties auxdits noms que lesdits immeubles seront chaînés et arpentés par un arpenteur royal et après en faire l'acte de partage desdits immeubles entre ladite veuve et sesdits enfans mineurs". (Les titres mentionnent les ventes faites à Alexis Boivin le 12 avril 1741, 18 octobre 1741 et 17 mars 1733 dont il a été question plus haut). L'inventaire mentionne plus loin que la communauté doit aux seigneurs de Beaupré depuis 10 ans les rentes seigneuriales des immeubles ci-dessus. Parmi les papiers se trouvait aussi une quittance passée devant M. Dominique de Voble, missionnaire à Sainte-Anne, le 25 juillet 1749, par laquelle Pierre Boivin reconnaissait avoir reçu l'entier paiement de la somme de 150 livres pour quatre perches et demie de terre de front qu'il avait vendues audit Alexis Boivin, par un contrat passé devant La Cetière "il y a environ trente ans, ledit terrain touchant au sud-ouest Charles Boivin, au nord-est le sieur Joseph Simard". En marge de l'inventaire il est mentionné que la minute de cet acte de vente a été brûlée dans l'incendie de la maison du notaire La Cetière (voir cependant plus haut l'acte du 18 février 1727).

Le 17 janvier 1752 également (Crespin), Joseph Boivin, fils de feu Alexis et d'Ursule Guimont, âgé de 22 ans, passa son contrat de mariage avec Claire-Félicité Audet, 19 ans, fille de feu Louis Audet dit Lapointe et de Magdeleine Simard, remariée avec Jean Malboeuf. Ursule Guimont donnait à son fils la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, suivant l'inventaire du même jour et suivant le partage qui sera fait des immeubles, à charge par le donataire d'avoir soin d'elle et de travailler à son profit.

Le partage en question des immeubles fut effectué le 10 avril 1752 (Crespin). Ces immeubles consistaient en vingt-deux perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, séparées en deux morceaux, sur lesquels se trouvaient une maison de pièces sur pièces de 20 pieds sur 18 couverte en

planche, une grange en pleux debout couverte en paille de 26 pieds de long sur 20 de large et une étable de pièces sur pièces de 18 pieds sur 16. Charles Boivin et Jean Malboeuf furent appelés comme experts pour visiter et évaluer lesdites terres. On partagea d'abord six perches quatre pieds et quatre pouces de front joignant au sud-ouest à Charles Boivin et au nord-est aux héritiers de feu Joseph Paradis (qui avait épousé en 1742 Geneviève Boivin, fille de Jean et de Magdeleine Simard - voir terre 91), dont la moitié revenait à ladite veuve Ursule Guimont comme commune en biens avec son défunt mari, soit trois perches deux pieds et deux pouces, et autant pour ses enfants mineurs. Ces terres étant d'égale valeur, les parties donnèrent le choix à la veuve qui choisit les trois perches deux pieds et deux pouces joignant au sud-ouest à la terre de Charles Boivin et au nord-est aux trois perches deux pieds et deux pouces des héritiers. Pour ce qui regardait les quinze perches treize pieds et huit pouces (compétant les vingt-deux perches), jugées aussi d'égale valeur, il en revenait aussi la moitié, soit sept perches quinze pieds neuf pouces et six lignes à la veuve et autant à ses enfants, ceux-ci joignant d'un côté (au nord-est) à leur mère et du côté du sud-ouest à la terre dudit Boivin. On subdivisa ensuite les parts échues aux mineurs en cinq lots chacune. Les trois perches deux pieds et deux pouces furent donc divisés en cinq lots égaux de onze pieds cinq pouces et deux lignes, le premier joignant au sud-ouest aux trois perches deux pieds et deux pouces de la veuve, et le cinquième joignant au nord-est aux héritiers de feu Joseph Paradis. Ces lots leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Véronique
- 2- Joseph
- 3- Alexis
- 4- Marie
- 5- Rose (Rosalie).

On subdivisa ensuite les sept perches quinze pieds neuf pouces et six lignes des héritiers en cinq lots égaux d'une perche dix pieds neuf pouces et trois lignes qui leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Joseph, joignant Charles Boivin
- 2- Rose
- 3- Véronique
- 4- Marie (Angélique)
- 5- Alexis, joignant sa mère.

Le 13 mars 1754 (Crespin), fut établi le compte de la communauté de biens de feu Alexis Boivin avec Ursule Guimont. L'inventaire des meubles montait à 368 livres 19 sols dont la veuve retenait 100 livres pour son préciput et la moitié du solde, soit 134 livres 9 sols 6 deniers, pareille somme revenant à ses enfants. Ceux-ci avaient droit au quart en sus de ladite somme, "comme la veuve s'est chargée des meubles" (au lieu de les faire vendre à l'encan ce qui aurait rapporté au moins ledit quart en plus), soit 33 livres 12 sols 4 deniers, de sorte qu'il leur revenait 168 livres un sol dix deniers à partager en cinq, ou 33 livres 12 sols 4 deniers chacun.

Le 8 octobre 1756 (Crespin), Angélique Boivin, fille de feu Alexis Boivin et d'Ursule Guimont, passa son contrat de mariage avec Charles Corneillier dit Grandchamp, fils de Pierre et de Marie-Anne Houx de Sainte-Famille, île d'Orléans. Ursule Guimont, se voyant dans un âge avancé et ne pouvant par elle-même faire valoir son bien, donna aux futurs époux cinq perches et demie de terre de front divisées en deux parts, à charge par lesdits donataires de loger, nourrir et entretenir ladite donatrice jusqu'à son décès. En outre, Ursule Guimont voyant que par l'ordonnance du Roi on ne peut faire aucune bâtisse à moins de quinze perches de terre de front sur 30 à 40 arpents de profondeur, et qu'il restait à ses enfants, après son décès, cinq perches et demie qui, divisées en quatre, seraient plus onéreuses que profitables aux quatre enfants qui lui restaient, fit estimer ces cinq perches et demie de

terre de front par Etienne Simard et Prisque Paré, qui les estimèrent avec les bâtiments à 525 livres. En conséquence elle les vendit à ce prix auxdits futurs époux qui devaient payer lesdites 525 livres aux quatre enfants, après le décès de ladite venderesse.

Le 6 avril 1759 (Crespin), Félicité Audet dite Lapointe, veuve de Joseph Boivin (voir 17 Janvier 1752), vendit à Charles Cornéillier dit Grandchamp, pour 100 livres, une perche ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavée dans la terre de feu Alexis Boivin, à prendre où elle pourra se trouver suivant le partage qui en a été fait entre ses héritiers, à elle appartenant par droit de communauté avec son défunt mari.

Le 19 février 1767 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Charles Cornéillier dit Grandchamp, décédé "au mois d'octobre de l'année 1760", et de Marie (Angélique) Boivin. Ils avaient un fils, Jean-Baptiste, âgé de 7 ans. Sur leur terre de quatorze perches de front enclavée dans celle de feu Alexis Boivin (dont onze perches leur avaient été données le 8 octobre 1756, une perche avait été acquise par la communauté et deux perches étaient propres à ladite veuve), il y avait une maison de pièces sur pièces couverte en vieilles planches, de 32 pieds sur 20, "construite depuis le siège, attendu que les bâtiments qui étoient construits sur la terre de ladite succession ont été incendiés par la révolution de la guerre", l'ancienne cheminée et une petite étable de bois rond sans couverture. Marie Boivin s'était remariée avec Pierre Le Roux dit Cardinal.

Le 26 Juillet 1767 (Crespin), Pierre Le Roux dit Cardinal et Marie Boivin vendirent à Jean-Baptiste et Ignace Caron, pour 350 livres, trois perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en plusieurs parts, et Véronique Boivin (sœur de Marie) vendit aux mêmes, pour 275 livres, trois perches huit pieds et trois pouces de terre de front, ces deux parts de terre étant enclavées dans la terre de feu Alexis Boivin et Ursule Guilmont, père et mère desdites venderesses, et devant être prises suivant les actes de partage du 10 avril 1752.

Le lendemain, 27 juillet 1767 (Crespin), Jean-Baptiste et Ignace Caron cédèrent ces parts de terre (en tout sept perches moins un pied) à Louis Paré. En échange celui-ci leur céda un demi-arpent de front sur une lieue et demie de profondeur entre François Barette au nord-est et lesdits Caron au sud-ouest, faisant partie de la terre ci-devant possédée par Joseph Barette (100-101) et audit Louis Paré appartenant par acquisition qu'il en a faite de Joseph Barette (et Thérèse Fortin le 24 février 1761) (d'après son titre nouvel du 23 mars 1765 - voir section suivante à cette date).

Le même jour 27 juillet 1767 (Crespin), les héritiers légitimes de défunte Ursule Guilmont, veuve d'Alexis Boivin: Félicité, fille de feu Joseph Boivin et de Félicité Audet dite Lapointe (voir 17 Janvier 1752), Alexis, Véronique et Rose, voulant jouir à part et divis de cinq perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, dont une perche et dix pieds deux pouces et trois perches dix-sept pieds dix pouces enclavés dans sept perches quinze pieds neuf pouces six lignes sur ladite profondeur enclavés dans les héritages de feu Alexis Boivin (voir partage du 10 avril 1752), en demandèrent le partage. Le premier lopin fut divisé en quatre lots de chacun sept pieds et une ligne de largeur et le deuxième en quatre lots de dix-sept pieds huit pouces et huit lignes de largeur. Comme lesdits héritiers légitimes possédaient déjà chacun deux parts de terre depuis le partage du 10 avril 1752, l'une de onze pieds cinq pouces et deux lignes, l'autre d'une perche dix pieds neuf pouces et trois lignes de largeur, il fut convenu que

les parts du présent partage seraient jointes à celles du premier partage, savoir que ladite Félicité Boivin prendrait ses sept pieds et une ligne de front joignant ses onze pieds cinq pouces et deux lignes joignant la terre de Louis Boivin (fils de Charles), et ses dix-sept pieds huit pouces huit lignes joignant à la perche dix pieds neuf pouces et trois lignes du premier partage, et ainsi de suite pour les autres héritiers, dans l'ordre suivant: Alexis, Rose, et Véronique.

Le 26 septembre 1768 (Crespin), pour obvier aux difficultés que causait la complexité des partages ci-dessus, les parties ayant plusieurs parts et portions de terre enclavé les unes dans les autres et ne pouvant point les cultiver en forme attendu la multiplicité de clôtures et foyés qu'ils seroyent obligé de faire", convinrent qu'il fallait faire des échanges. En conséquence, ayant consulté Antoine Morel et Barthélemy Racine qui visitèrent les terres en question, il fut convenu que Louis Boivin prendrait cinq perches et six pieds de front, Félicité Boivin deux perches et six pieds, Alexis Boivin trois perches et six pieds, Louis Paré et Rose Boivin le restant de la terre de feu Alexis Boivin. Enfin, le mineur Charles (nommé Jean-Baptiste le 19 février 1767) aurait deux perches de front au nord-est de la clôture du jardin, le tout enclavé dans les terres des défunts Alexis et Charles Boivin, ledit jardin devant rester à Louis Paré et Rose Boivin. (Sur la part de Rose Boivin voir la section suivante à la date du 21 février 1781).

Titres nouveaux de 1765 et 1769

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Louis Boivin, fils de Charles et de Marie-Anne Poulin (voir 15 juillet 1712), qui épousera Agnès Paré, fille d'Etienne et d'Agnès Morel (terre 85), le 27 janvier 1766, déclara avoir vingt-cinq perches (deux arpents et demi) de terre de front sur lieue et demie de profondeur provenant de la terre de Pierre Boivin son grand-père, avec maison, grange et étable, tenant au sud-ouest à Augustin Blouin (en fait Etienne Simard, qui avait les huit dernières perches de la terre 88), et au nord-est à Angélique Boivin, veuve de Charles Cornéliier dit Grandchamp, à lui appartenant en propriété savoir onze perches pour lui avoir été données par Charles Boivin et Anne Poulin ses père et mère le 3 février 1757 "devant Crespin" (acte absent de son minutier), et une perche et demie pour l'avoir acquise d'Etienne Paré et Françoise Boivin le 26 avril dernier (1764) devant Crespin (acte absent) (Etienne Paré, veuf d'Agnès Morel, s'était remarié le 26 octobre 1762 avec Françoise Boivin, soeur de Louis), et les douze autres perches et demie appartenant à ses frères et soeurs dont il a la jouissance. A son titre nouvel du 18 décembre 1769 (Crespin), Louis Boivin déclara encore posséder vingt-cinq perches de terre de front entre Etienne Simard au sud-ouest et Alexis Boivin (en fait sa fille Angélique Boivin, veuve de Charles Cornéliier dit Grandchamp) au nord-est.

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Angélique Boivin, veuve de Charles Cornéliier, déclara posséder vingt-deux perches et un pied de terre de front provenant aussi de la terre de Pierre Boivin, avec maison, grange et étable, savoir onze perches à elle et son défunt mari données par Ursule Guimont sa mère le 8 octobre 1756 (par contrat de mariage passé devant Crespin), joignant au sud-ouest à Louis Boivin et au nord-est à Louis Paré, plus trois perches trois pieds et sept pouces de front sur lieue et demie de profondeur lui appartenant tant par héritage de son père, Alexis Boivin, que par acquisitions qu'elle en a faites, et sept perches quatorze pieds et quatre pouces appartenant à ses héritiers dont elle a la jouissance. Au terrier de 1769 Angélique Boivin déclara ne posséder que neuf perches de front entre Louis Boivin au sud-ouest et Louis Paré au nord-est.

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Louis Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé (terre 84), qui avait épousé Thérèse Giguère (fille de Charles et d'Anne Gulon- terre 94), le 26 octobre 1761 déclara posséder treize perches de terre de front dans la terre de Jean Boivin, joignant au sud-ouest à la veuve Grandchamp et au nord-est à Etienne Lessard (90) (mari de Magdeleine Bolvin, fille de Jean et de Magdeleine Simard), par acquisition qu'il en avait faite de Louis Poulin et Geneviève Bolvin le 3 juillet 1764 (voir la terre 91 à cette date au sujet de ce contrat. Voir aussi, à la terre 91 les actes du 13 avril 1760 et du 3 avril 1761). Il possédait en outre un demi-arpent dans les terres 100-101 de Joseph Barette, qu'il céda à Jean-Baptiste et Ignace Caron le 27 juillet 1767, ainsi qu'on l'a vu plus haut à cette date. Au terrier de 1769 (titre nouvel du 18 décembre 1769-Crespin), Louis Paré déclara posséder quinze perches de front dans la terre 89 entre Alexis Bolvin (en fait Angélique, veuve Grandchamp) au sud-ouest et Louis Racine au nord-est, et le premier arpent de la terre 90.

Quant à Louis Racine, (fils d'Etienne et de Thérèse Lessard), qui avait épousé Antoinette Bolvin, fille de Charles et de Marie-Anne Poulin le 7 mai 1748, il déclara à son titre nouvel de décembre 1769 (Crespin), posséder la dernière perche du côté du nord-est de la terre 89, joignant Louis Paré au sud-ouest et au nord-est (90). Il sera surtout question de Louis Racine à la terre 92 dont il acquit 23 perches de front par donation de Magdeleine Poulin, sa tante, le 27 septembre 1763.

Pour résumer la terre 89 était répartie comme suit en décembre 1769:

Louis Bolvin:	25 perches
Alexis Bolvin (ou sa fille Angélique)	9 "
Louis Paré	15 "
Louis Racine	1 "
	<hr/>
	50 " ou 5 arpents.

Le 14 février 1771 (Crespin), Félicité Audet, veuve de Joseph Boivin, chargée de pouvoir de Félicité Bolvin sa fille, épouse de François Le Doux, vendit à Louis Paré, pour 102 livres, deux perches et six pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Alexis Bolvin, ledit terrain ainsi vendu joignant au nord-est à Rose Bolvin et au sud-ouest à Alexis Bolvin (voir 26 septembre 1768).

Le 5 novembre 1771 (Crespin), Louis Paré remit au notaire Crespin deux billets sous seing privé du 12 juin et du 7 mai 1768, par lesquels Alexis Bolvin lui a vendu, pour 400 livres, six perches et six pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, divisés en plusieurs parts et enclavés dans la terre de feu Alexis Bolvin, dont deux perches proviennent de la succession de ce dernier et d'Ursule Gulmont ses père et mère, et quatre perches six pieds proviennent de Louis Bolvin, de Louis Racine et Antoinette Bolvin sa femme, et de Pierre Le Roux dit Cardinal et Marie Bolvin sa femme, par différents billets aussi sous seing privé des 15 et 16 septembre 1771.

Le 30 mars 1776 (Crespin), Marie Bolvin, célibataire âgée de 60 ans, fille de Charles Boivin et de Marie-Anne Poulin, fit son testament par lequel elle légua à son frère Louis, pour les bons services qu'il lui a rendus depuis plus de dix ans qu'elle est restée infirme et même depuis l'automne passé qu'elle est au lit malade, trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, lui appartenant de la succession de ses dits père et mère, à prendre où elles pourront se trouver à son décès.

Le 21 février 1781 (acte sous seing privé déposé au minutier du notaire Crespin le 25), Rose Boivin, fille majeure, vendit à Louis Paré, pour 184 livres, trois perches et six pieds de terre de front en deux parts, enclavés dans la terre dudit Louis Paré, appartenant à la venderesse par succession de feu Alexis Boivin et Ursule Guilmont ses père et mère.

Le 20 octobre 1782 (Crespin), Louis Paré et Thérèse Giguère son épouse, qui n'avaient pas d'enfants, donnèrent à Ignace Giguère leur neveu, fils de feu François Giguère et de Félicité Paré (terre 102), leur terre de trois arpents et demi de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la veuve Boivin et au nord-est à Etienne Lessard, acquise de Louis Poulin et des Boivin (dont un arpent dans la terre 90, du côté du sud-ouest), les donateurs s'en réservant l'usufruit jusqu'à leur décès, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa future épouse et ses enfants. En cas d'incompatibilité les donateurs choisiront le logement qu'ils jugeront à propos et pourront se servir de la cheminée de la cuisine pour faire leur ordinaire, cuire leur pain dans le four, se servir du poêle de fer et d'une partie des meubles et ustensiles de ménage. En outre le donataire devra leur fournir chaque année toute une liste d'articles divers (nourriture, vêtements et services divers). Le même jour (Crespin), Ignace Giguère passa son contrat de mariage avec Julienne Pepin, fille de Jean-Marie Pepin et de Magdeleine Paré, qu'il épousa à Sainte-Anne le 4 novembre 1782.

Le 18 janvier 1783 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Louis Boivin, décédé il y a environ dix-huit mois, et d'Agnés Paré (voir leur titre nouvel du 23 mars 1765). Ils avaient quinze perches de terre de front joignant au sud-ouest à Joseph-Marie Blouin (88) et au nord-est à Louis Paré, avec une maison de colombages de 18 pieds de dehors en dehors, avec plancher de bas, mauvaise couverture et mauvaise cheminée, une grange-étable tombant en ruine. Parmi les papiers se trouvaient leur contrat de mariage du 23 janvier 1766 (Crespin) et une donation par Charles Boivin et Anne Poulin en faveur de Louis Boivin et Agnès Paré de onze perches de terre de front, une charrue garnie et la moitié des bâtiments, le 3 février 1757 devant Me (nom omis) (voir titre nouvel du 23 mars 1765). Le même jour 18 janvier 1783 (Crespin), les biens meubles de la communauté furent vendus à l'enchère.

Le 21 avril 1783 (Crespin), eut lieu une assemblée de parents des enfants mineurs de feu Louis Boivin et Agnès Paré, pour autoriser la dite Paré, tutrice, à vendre "un circuit de terrain au pied de la coste... joignant au sud-ouest Joseph Marie Beloin et au nord-est à ladite veuve, qui contient depuis le chemin de Roy jusqu'à deux perches au dessous de la clôture de la grève, ledit front qui contient onze perches de large... lesdites onze perches ci dessus spécifié tel qu'il sont au Sr Basil Simart qui en offre la somme de 660 livres".

Le 26 novembre 1794 (Crespin), Agnès Paré fit son testament par lequel elle légua à Charles Boivin son fils quatre perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à trois perches de front réservées pour garantir le paiement de diverses dettes, avec le quart de la maison et autres bâtiments et la moitié des meubles, la charrue, le cheval avec son attelage, une charrette avec ses roues, un traîneau et une traîne, un boeuf de six ans et demi, un autre d'un an et demi, une vache rouge de cinq ans, trois moutons, à charge par le légataire de nourrir, loger et entretenir ladite testatrice jusqu'à son décès. Elle donnait en outre divers articles à ses autres enfants: Marie, Magdeleine et Louis.

Louis Boivin épousa d'abord Marguerite Boivin, fille d'Alexis et de Thérèse Paré, le 4 novembre 1799, (c.m. 19 octobre 1799-Paribault), puis Marguerite Caron, fille de Jean-Baptiste et de Geneviève Giguère (terre 95), le 9 novembre 1802, après avoir passé un contrat de mariage avec celle-ci le 11 octobre 1802 (Martineau). Un inventaire est censé avoir été fait par ce notaire, le 21 septembre 1802, de Louis Boivin et feu Marguerite Boivin, mais il n'a pas été retrouvé. Le 27 Juin 1832 (Ranvoyzé), Louis Boivin et Marguerite Caron firent leurs testaments par lesquels ils donnaient à Ignace Giguère leur gendre (fils d'Ignace et de Julienne Pepin-Lachance), qui avait épousé leur fille Marguerite Boivin le 29 Juillet 1823, la moitié de leurs biens meubles et immeubles, et l'autre moitié à leur petits-enfants nés dudit Ignace Giguère et de feu Marguerite Boivin leur fille.

Le 21 février 1811 (Bernier), Julienne Pepin, veuve d'Ignace Giguère, donna à Paul Giguère, son fils majeur, trois arpents et demi de terre de front sur une lieue et demi de profondeur avec tous les bâtiments dessus construits (voir plus haut le 20 octobre 1782), à l'exception d'un arpent de front dans le haut de ladite terre pour la vie durant d'Athanase Paré et Marie-Anne Racine son épouse. Elle lui donnait en outre tous ses biens meubles, mais elle se réservait l'usufruit desdits meubles et immeubles sa vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et sœurs: Magdeleine, Angélique, épouse de René Tremblay, Louis, Ursule, Marie, Ignace, Fabien, Marie-Louise, Adélaïde, Marguerite, René et Elisabeth, la somme de 50 piastres d'Espagne, avec en plus, aux garçons, une hache et une pioche, et aux filles chacune un coffre, un rouet à filer et un lit de plume et la couverture desdits lits de bonne toile du pays. Paul Giguère épousa Pélagie Morel, fille d'Etienne et d'Angélique Caron (terre 93), le 31 janvier 1815 à Ste-Anne.

Le 23 décembre 1821 (Ranvoyzé), Charles Boivin, "garçon majeur", fils de Louis et d'Agnes Paré, donna à Charles Boivin (Charles - Alexis) son neveu, fils de Louis et de Marguerite Boivin, huit perches et quinze pieds de terre de front sur une lieue et demi de profondeur indivis dans une terre de vingt-quatre perches de front sur ladite profondeur bornée en total au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Paul Giguère avec une maison et autres bâtiments dessus construits, et tous ses biens meubles, dont il se réservait l'usufruit sa vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir ledit donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère. Le 13 janvier 1823 Charles Alexis Boivin épousa Adélaïde Giguère, fille d'Ignace et de Julienne Pepin - Lachance.

A son titre nouvel du 22 mars 1826 (Bernier), Charles Boivin déclara posséder 1) vingt-deux perches de terre de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Etienne Simard; 2) douze perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Jérôme Simard; 3) vingt-deux perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Etienne Simard, lui appartenant partie de donation par Charles Boivin son oncle le 23 décembre (non le 28) 1821 (Ranvoyzé), partie d'échange avec Louis Boivin le 6 octobre 1822 (Ranvoyzé), et partie de succession de feu Marguerite Boivin sa mère.

A son titre nouvel de même jour (Bernier), Paul Giguère déclara posséder trois arpents et demi de front sur une lieue et demi de profondeur (dont un arpent dans la terre 90, du côté du sud-ouest), tenant au sud-ouest à Michel Racine (lequel avait deux perches un pied entre Charles Boivin et

Paul Giguère, dans la terre 89), et au nord-est à Jean Guérin dit Saint-Hilaire, par donation du 21 février 1811.

Le premier juillet 1842 (Ranvoyzé), Paul Giguère et Pélagie Morel son épouse donnèrent à leur fils Ignace un arpent sept perches et demie de terre de front faisant la moitié nord-est de leur terre de trois arpents et demi, ladite moitié joignant au sud-ouest aux donateurs et au nord-est à Jean Guérin dit St-Hilaire, avec une maison en pierre et autres bâtiments, la moitié de leurs biens meubles, les donateurs s'en réservant l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère si les donateurs le voulaient ainsi, tandis que le donataire devait payer la moitié des dettes des donateurs, montant à 3 000 livres ancien cours, et bâtir pour moitié, d'hui en six ans, s'il entre en jouissance de ladite moitié de terre, ou après, sur l'autre moitié de la terre que lesdits donateurs se proposent de donner sous peu à leur autre fils François-Xavier, la moitié d'une maison en pierre d'un étage de 24 pieds carrés français, dont les murs seront d'épaisseur et hauteur convenables, avec la moitié d'une bonne cheminée, les ouvertures nécessaires, couverture en planche d'épinette et bardeaux, et menuiserie suivant l'usage du lieu, de même bois, et aussi la moitié d'un bâtiment en bois de quarante pieds français de long sur vingt cinq pieds, même mesure, de large, couvert en paille". Cette moitié nord-est de la terre donnée à Ignace Giguère portera le numéro 199 au cadastre de 1879 et comprend le premier arpent de la terre 90. Ignace Giguère épousa Marie Gilmont, fille de Jean et de Marie Caron (terre 100), le 19 juillet 1842 à Sainte-Anne.

Le 25 septembre 1842 (Ranvoyzé), Paul Giguère et Pélagie Morel donnèrent la moitié sud-ouest de leur terre de trois arpents et demi de front à leur autre fils François-Xavier, soit dix-sept perches et demie tenant au sud-ouest à Charles Boivin et au nord-est à Ignace Giguère, sans maison ni bâtiments dessus construits, avec la moitié de leurs biens meubles, aux mêmes conditions d'usufruit ou de rente viagère que dans la donation faite audit Ignace le premier juillet 1842, et à charge de payer l'autre moitié des dettes des donateurs. Cette moitié sud-ouest de la terre des donateurs portera le numéro 202 au cadastre de 1879. François-Xavier Giguère épousa Marcelline Blouin, fille d'Etienne et de Julie Cauchon (terre 88), le 4 juillet 1854 à Sainte-Anne.

L'histoire des lots 202 et 199 sera continuée après celle du lot 204 correspondant à la terre de Charles Boivin.

La terre de Charles Boivin (lot 204)
(partie sud-ouest de la terre 89)
(deux arpents et demi de front)

Au terrier du Séminaire pour les années 1850-1858 Charles (Alexis) Boivin possédait deux arpents quatre perches douze pieds de front au lieu de vingt-deux perches qu'il avait à son titre nouvel de 1826. C'est que dans l'intervalle il avait acquis les deux perches un pied que Michel Racine possédait entre lui et Paul Giguère, par contrats du 29 octobre 1833 (Ranvoyzé), du 30 mai 1837 (Lelièvre) et du 3 juin 1835 (Lelièvre).

Le 7 février 1859 (Ranvoyzé), Charles-Alexis Boivin donna sa terre à son fils Louis-Théophile qui épousa, dès le lendemain, Elise Gilmont, fille de Jean et de Marie Caron (terre 100). Louis-Théophile Boivin s'endetta au point que sa terre dut être vendue par le shérif Charles Alleyne à la porte de l'église de Sainte-Anne le 31 août 1876, alors qu'elle fut adjugée pour 256

livres 5 chellns au notaire J.-D. Marcoux de Beauport. La terre, mesurant deux arpents quatre perches quinze pieds de front (on arrondira plus tard cette largeur pour celle de deux arpents et demi) sur une lieue et demie de profondeur, moins les neuf emplacements déjà vendus, joignait alors au sud-ouest à Etienne Simard (lot 218) et au nord-est à François-Xavier Giguère (202).

Le 28 juin 1878 (V.-W. Larue), le notaire Marcoux vendit sa terre de deux arpents et demi (comprenant les lots 204, 215 et 217), avec les bâtisses dessus construites, à François Savard, cultivateur de Saint-Hilarion, comté de Charlevoix, pour \$1 000. Celui-ci s'endetta à son tour envers l'honorable Sir Narcisse-Fortunat Belleau, conseil de la Reine, pour un montant de \$1 452.73, selon trois obligations consenties en 1878 et 1881, plus les intérêts. Ne pouvant les payer il donna sa terre en paiement à son créancier le 11 avril 1882 (V.-W. Larue), avec les bâtisses dessus construites, moins neuf emplacements vendus plus tôt.

Le 23 juin 1882 (Jean Côté), Narcisse-Fortunat Belleau vendit les lots 204, 215 et 217, mesurant vingt-quatre perches quinze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur (moins les neuf emplacements), à Zéphirin Savard, cultivateur de Sainte-Anne, pour \$1 200.

Zéphirin Savard décéda le 31 juillet 1896. Par son testament du 22 novembre 1895 (Vézina), il laissait ses biens à son épouse, Marie-Louise Gravel. Le 15 octobre 1899 (Vézina), celle-ci les donna à Joseph Gagnon, son fils adoptif, mais elle s'en réservait l'usufruit. Ces biens comprenaient le lot 204 de deux arpents "et demi" de front sur la profondeur depuis le pied de la côte, à environ un demi-arpent au nord du chemin royal, jusqu'au trait carré du premier rang, avec les bâtisses dessus construites, joignant au sud-ouest à Narcisse Giguère (218) et au nord-est à Médéric Giguère (202), et un lopin de grève de deux arpents et demi de front sur la profondeur depuis la basse marée jusqu'à la clôture de la grève (lot 217). Ces biens lui appartenaient comme commune en biens avec son mari pour une moitié et comme légataire de son mari pour l'autre moitié.

Le 3 mai 1916 (Beauregard), Joseph Gagnon et Victoria Tremblay donnèrent leurs terres (lots 204 et 217) à leur fils Albani, avec les bâtisses, meubles, animaux et roulant, moins un emplacement qu'ils se réservaient au sud du chemin de fer. Cette donation comprenait aussi les lots 205 à 207 (petits emplacements du côté du nord-est du lot 204, au-dessus du chemin royal). Les donateurs se réservaient l'usufruit de leurs biens.

Le 22 avril 1917 (Beauregard), Albani Gagnon, cultivateur célibataire, vendit ces lots avec les bâtisses, roulant et animaux à Joseph Bolduc, forgeron, pour \$4 150. Le 14 mars 1918 (Beauregard), celui-ci les revendit pour \$6 000 à Joseph Maquis. Le lot 204 joignait alors au sud-ouest à Gaudiose Paré et au nord-est à Médéric Giguère. Le 8 juin 1922 (Beauregard), Joseph Maquis revendit les lots 204 à 207 et 217 moins les emplacements vendus antérieurement près du chemin royal, avec les bâtisses et roulant, pour le même prix, à Alphonse Giguère, cultivateur. Le 23 avril 1924 (Beauregard), Alphonse Giguère les revendit à Joseph Maquis pour \$4 000.

Le 3 octobre 1927 (Beauregard), Joseph Maquis, entrepreneur de chantiers, vendit à Médéric Desgagnés, cultivateur de l'île aux Coudres les lots 204 à 207 avec bâtisses et roulant, et la partie ouest du lot grève no 217, soit un arpent et demi de largeur, pour \$3 700. Le 23 septembre 1929 (Beauregard),

Médéric Desgagnés les revendit à Oscar St-Gelais, cultivateur de la Baie Saint-Paul, pour \$4 500.

Oscar St-Gelais décéda sans testament le 6 mars 1944 à 66 ans, laissant son épouse, Alice Potvin, qu'il avait épousée en 1903 à la Baie Saint-Paul, et six enfants. Le 2 novembre 1946 (Beauregard), ceux-ci cédèrent à leur mère leurs droits à la succession de leur père. Le 3 juillet 1948 (De La Bruère Fortier), Alice Potvin vendit à Edouard Coulombe, débardeur, de Bagotville, pour \$7 500, le lot 204 de deux arpents et demi de front depuis les emplacements près du chemin royal jusqu'au trait carré, joignant au sud-ouest à Hector Routhier (218) et au nord-est à Joseph Giguère (fils de Médéric: 202), ainsi que la partie ouest du lot 217, de la basse marée au boulevard Ste-Anne.

Le 19 mai 1950 (Fortier), Edouard Coulombe, cultivateur, revendit le lot 204 avec les bâtisses et roulant, moins les emplacements vendus, à François-Xavier Tremblay, cultivateur du Château-Richer, pour \$5 077.22, dont \$2 577.22 payables à l'Office du crédit agricole. François-Xavier Tremblay décéda le 23 avril 1962 sans testament. Il avait épousé Alice Bouchard en communauté de biens (contrat de mariage passé le 19 mars 1932 devant Thomas Simon, notaire à la Baie Saint-Paul). Le 26 février 1966 (Gérard Beauregard), Alice Bouchard déclara s'en tenir à sa moitié de communauté appartenant au défunt dans la partie nord du lot 204 à partir du chemin public, dit boulevard des Cultivateurs, jusqu'au trait carré du premier rang, tenant au sud-ouest à Louis-Joseph Fillion (218) et au nord-est à Joseph Giguère (202).

Le 9 avril 1966 (G. Beauregard), huit des douze enfants de F.-X. Tremblay (dont Françoise, épouse de Fernand Bourbeau dont il sera question plus loin), cédèrent à leur mère, Alice Bouchard, leurs droits à la succession de leur père dans le lot 204. Les quatre autres enfants lui cédèrent leurs droits le 3 avril 1973 (G. Beauregard).

Le 21 septembre 1977 (G. Beauregard), les douze héritiers déclarèrent que la description du lot 204, le 26 février 1966, aurait dû mentionner que ce lot était borné au sud non pas au boulevard des Cultivateurs, mais aux emplacements de Gérard St-Gelais et Théodore Simard, près du chemin royal (voir plus haut, le 3 juillet 1948), et que l'Hydro-Québec avait des droits dans les "écores" de la rivière aux Chiens.

Le 2 juin 1981 (Alain Bourget), Alice Bouchard, demeurant au 259 Côte Ste-Anne (ou boulevard des Cultivateurs), vendit à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., dont le président était son gendre, Fernand Bourbeau (lequel possédait depuis 1956 la terre voisine au nord-est: lot 202), la partie du lot 204 acquise par son mari d'Edouard Coulombe le 19 mai 1950. Le prix de vente était de \$27 208.34 et l'acquéreur occupait ce lot depuis le 27 mai 1980.

Comme on l'a vu précédemment, Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., dont le siège social est au no 239A Côte Ste-Anne (voir terre 88, lot 221), fit cession de ses biens entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Fafard & Gagnon le 15 décembre 1981 (bureau d'enregistrement, no B5806). Le 7 juillet 1983 (J.-Y. Simard), ceux-ci vendirent le lot 204, avec les lots 221, 218 et 202 qui suit, à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc., pour \$131 500.

La terre de Paul Giguère, moitié sud-ouest, depuis 1826
17 perches et demie de front: lot 202 du cadastre

On a vu plus haut que Paul Giguère et Pélagie Morel donnèrent la moitié sud-ouest de leur terre, soit dix-sept perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, à leur fils François-Xavier, le 25 septembre 1842 (Ranvozé). Cette moitié joignait au sud-ouest à Charles-Alexis Boivin (lot 204) et au nord-est à Ignace Giguère (199) et correspond au lot 202 du cadastre.

Le 6 août 1888 (Vézina), Marcelline Blouin, alors veuve de François-Xavier Giguère (mariés le 4 juillet 1854), tant pour elle que pour ses enfants mineurs, donna sa terre à son fils majeur, Médéric Giguère, avec les bâtisses, meubles, animaux et roulant, moins les emplacements déjà vendus à Basébe Simard et Alfred Giguère, tout en s'en réservant l'usufruit. Le donataire devait garder avec lui ses frères et soeurs et donner \$5 à chacun d'eux (sauf Alfred et Amélie qui avaient déjà reçu plus que leur part), après le décès de la donatrice.

Le 5 août 1925 (Beauregard), François Giguère, cordonnier, céda à son frère Médéric ses droits dans la succession de leur père, décédé sans testament. En retour Médéric lui céda deux emplacements, dont l'un entre le chemin de fer et le chemin royal, de 48 pieds de front.

Le 12 septembre 1937 (Beauregard), Médéric Giguère et Angéline Paré sa femme (fille de Cyrille et d'Odille Michel), qu'il avait épousée le 27 septembre 1892, donnèrent leur terre (lot 202) à leur fils Joseph Giguère, avec les bâtisses, roulant et meubles, joignant Oscar St-Gelais au sud-ouest (204) et Alphonse Paré au nord-est (199), ainsi que le lot 233 de la clôture de la grève au chemin royal. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit. Le donataire devait payer \$500 à son frère Maurice et \$500 à sa soeur Jeannette, après le décès des donateurs, et \$50 à chacune de ses soeurs Jeanne, Joséphine et Marie. Si le donataire décédait marié, les donateurs auraient droit de résilier la présente donation en donnant à son épouse survivante la somme de \$1 000 pour tous droits.

Joseph Giguère épousa Marguerite Blouin, fille d'Arthur et d'Anna Racine, le 26 décembre 1940 à Sainte-Anne. Il décéda le 21 mars 1956 à 50 ans. Son contrat de mariage en séparation de biens, passé le 19 décembre 1940 (Beauregard), contenait une clause testamentaire en faveur du conjoint survivant. Le 20 août 1956 (Maurice Delage), Marguerite Blouin, veuve de Joseph Giguère, vendit sa terre (lot 202) de dix-sept perches (et demie) de front sur quatre milles et un quart de profondeur depuis le trait carré du Village de Sainte-Anne jusqu'au trait carré du premier rang, à Fernand Bourbeau, cultivateur, pour \$12 500, y compris la maison, grange, animaux et roulant. La terre joignait alors au sud-ouest à René St-Gelais et à F.-X Tremblay, et au nord-est à Alphonse Paré. Fernand Bourbeau, fils de Gérard et de Rosanna Déry, épousa Françoise Tremblay, fille de François-Xavier et d'Alice Bouchard (voir plus haut, lot 204), le 2 mars 1957 à Sainte-Anne.

Le 8 décembre 1966 (André Cossette), Fernand Bourbeau, demeurant à Charlesbourg, céda à Gérard Bourbeau & Fils Inc. la partie du lot 202 comprise entre la rivière aux Chiens et le trait carré du premier rang. Le 16 janvier 1971 (Cossette), Gérard Bourbeau & Fils Inc. rétrocédait ce lot à Fernand Bourbeau. Le premier mai 1968 (Paul Beauregard), Fernand Bourbeau,

paysagiste et cultivateur, vendait à l'Institut des Ancelles de Jésus-Marie, pour \$16 000, la partie du lot 202, de dix-sept perches de front sur la profondeur depuis le boulevard des cultivateurs au sud jusqu'à la rivière aux Chiens au nord, avec la maison (269 Côte Ste-Anne ou boulevard des Cultivateurs) et autres bâtisses dessus construites.

Le 19 avril 1975 (J.-Y. Simard), l'Institut des Ancelles de Jésus-Marie Inc. revendait cette partie du lot 202 à Jean Corriveau, soudeur, avec la maison etc, pour \$37 500. Le 21 avril 1982 (Alain Bourget), Jean Corriveau la revendit à Denise Rousseau pour \$ 39 821.14.

Le 2 juin 1981 (A. Bourget), Fernand Bourbeau, pépiniériste, vendait à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. dont il était le président, la partie du lot 202 qui lui restait, soit celle qui était comprise entre la rivière aux Chiens et le trait carré du premier rang, plus la partie du même lot comprise entre le boulevard des Cultivateurs (ou chemin public Côte Ste-Anne) au nord-ouest et le sommet de la falaise au sud-est, avec bâtisses, pour \$30 000.

Comme on l'a vu précédemment, Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. fit cession de ses biens le 15 décembre 1981. Le 7 juillet 1983 (J.-Y. Simard), les syndic vendirent les parties ci-dessus décrites du lot 202, avec les lots (ou parties des lots) 204, 218 et 221 dont il a déjà été question, à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc., pour \$131 500.

Cette compagnie possédait maintenant huit arpents et deux perches de terre de largeur, dont six arpents et demi depuis le boulevard des cultivateurs (lots 221, 218 et 204) et dix-sept perches au nord de la rivière aux Chiens (202), correspondant aux terres originales no 88 et 89 (moins sept perches et demie dans la terre 89 comprises dans le lot 199 qui suit);

lot 221	22 perches) - 88
lot 218	18 perches)
lot 204	24 perches 12 pieds) - 89
lot 202	<u>17 perches 9 pieds)</u> 81 perches 21 pieds
	<u>ou 8 arpents 2 perches 3 pieds</u>

Quant au Groupement agro-forestier et touristique de Montmorency Inc., il possédait depuis 1983 la moitié sud-ouest du lot 222, correspondant à la moitié sud-ouest de la terre 89

La terre de Paul GIGUÈRE, moitié nord-est, depuis 1826
17 perches et demie de front: lot 199 du cadastre
dont un arpent dans la terre 90

On a vu plus haut que Paul Giguère avait donné cette moitié de sa terre à son fils Ignace qui épousa Marie Guimont le 19 juillet 1842. Le 17 octobre 1878 (J.-D. Marcoux), Ignace Giguère vendit cette terre à Victoire Fradet, épouse séparée de biens de Pierre Dumontier, bourgeois de Beauport, pour demeurer quitte envers ladite acquéreuse de la part étant la moitié en capitaux et intérêts qu'il lui devait comme légataire de feu Alexis Derousselle, rentier de Beauport, en vertu d'obligations consenties par ledit vendeur audit Derousselle le 22 juillet 1879 (G. Guay), le 4 mars 1870 (Guay) et le 7 avril 1874 (Marcoux). Cette terre (lot 199) était alors bornée au sud-ouest par François-Xavier Giguère (202) et au nord-est par Louis Giguère

(lot 197 dans la terre 90). Le 11 mars 1880 (Marcoux), Victoire Pradet la revendit à Prisque Paré, fils de Jean-Marie et de Marie Simard, avec la maison et autres bâtiments, pour \$1 100.

Le 15 novembre 1882 (Vézina), Prisque Paré (voir terre 85), et Olive Légaré sa deuxième femme qu'il avait épousée le 24 août 1859 (il avait d'abord épousé Magdeleine Racine en 1829), donnèrent leur terre à leur fils Joseph-Eustache Paré, avec la maison, roulant, meubles et animaux, moins les emplacements vendus à Joseph Charland et à François Simard. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Joseph-Eustache Paré épousa Emélia Gagnon au Château-Richer le 28 octobre 1890.

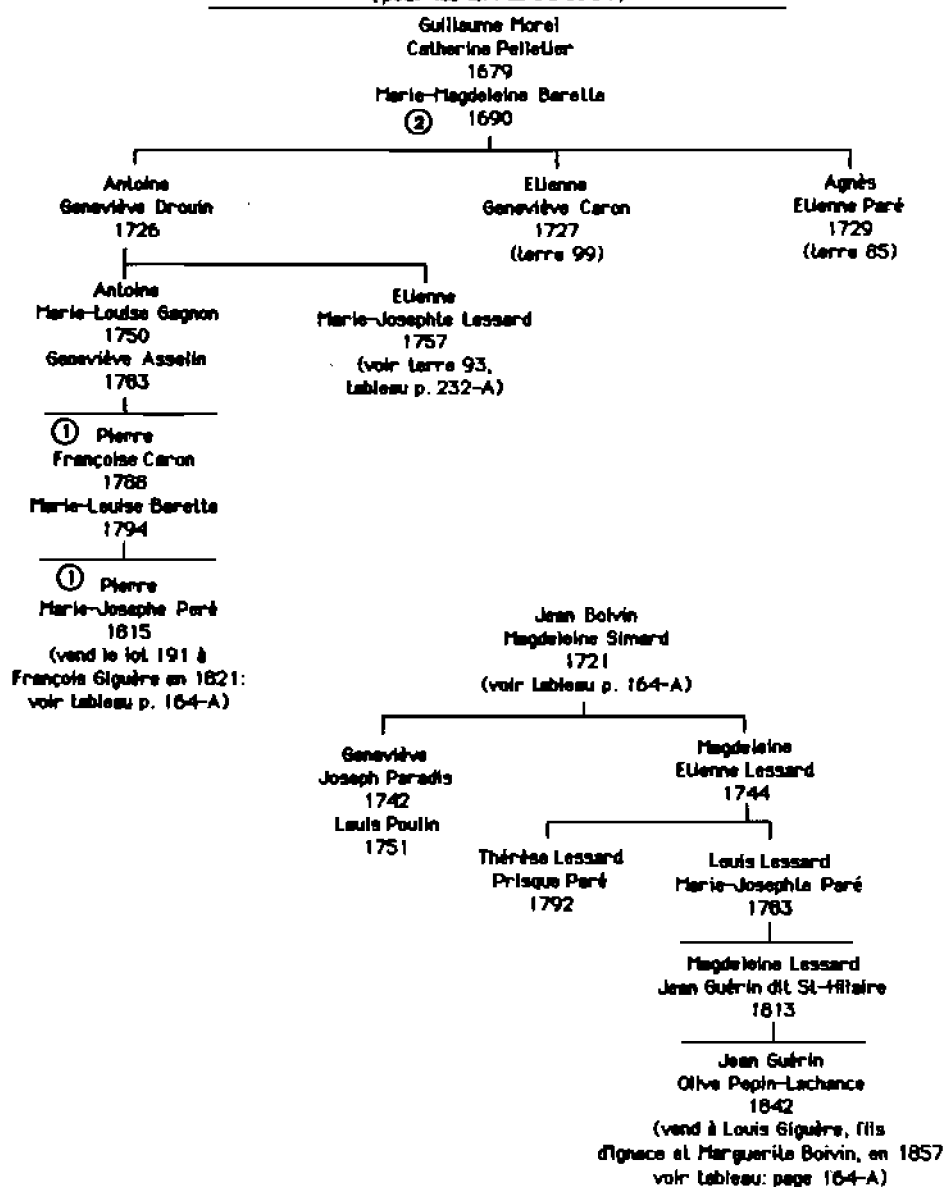
Le 27 mars 1937 (Paul Beauregard), Joseph-Eustache Paré et Emélia Gagnon donnèrent leur terre à leur fils Alphonse, avec les bâtisses, meubles et roulant, moins un emplacement près du chemin royal et un lot de grève de dix-huit perches de front sur huit arpents de profondeur. Le donataire devait garder les donateurs avec lui et payer leurs dettes. Le lot 199 était alors borné au sud-ouest par Médéric Giguère (202) et au nord-est par Irénée Gaudreault (197). Alphonse Paré épousa Anna Bilodeau à Sainte-Anne le 2 octobre 1918. Il décéda le 16 avril 1973. Par son testament du 18 mai 1971 (G. Beauregard), il légua 1) à son fils Paul-Etienne la partie du lot 199 à partir de la rue dite Côte Ste-Anne (ou boulevard des cultivateurs) jusqu'au trait carré du premier rang, avec la maison et dépendances; 2) à son autre fils, Charles-Henri la partie du même lot depuis ladite Côte Ste-Anne au nord jusqu'aux emplacements en bordure du chemin royal, au sud.

Paul-Etienne Paré décéda célibataire le premier avril 1984 à 60 ans. Par son testament du 16 août 1977 (Gérard Beauregard), il légua ses biens en parts égales à sa soeur Georgette et à ses frères Charles-Henri et Paul-Eustache, mais celui-ci décéda avant lui le 21 octobre 1981, aussi célibataire. Les biens de Paul-Etienne échurent donc par dévolution à Charles-Henri et à Georgette, veuve de Lucien Goulet, "en parts égales".

Le 20 novembre 1984 (Gérard Beauregard), Charles-Henri Paré, qui avait épousé Pauline St-Hilaire le 3 octobre 1959 à Sainte-Anne et qui demeurait au 9543 de l'avenue Royale, vendit à Roch Guillot, agriculteur du Château-Richer, pour \$50 000, le lot 199, de la Côte Ste-Anne au trait carré, avec la maison (275 Côte Ste-Anne) et toutes les autres bâtisses dessus construites, moins les emplacements déjà vendus, dont celui de Béatrice Côté Bergeron, d'un arpent de front depuis la rivière aux Chiens au sud jusqu'à un arpent au nord de la chute supérieure qui s'y trouve. Cette vente était faite par Charles-Henri Paré à titre d'exécuteur testamentaire de Paul-Etienne Paré, sans mention de la part de sa soeur Georgette.

Tableau généalogique sommaire des familles Morel et Boivin
(pour les terres 90 et 91)

180 A



LES TERRES DE GEORGES PELLETIER ET GUILLAUME MOREL (90-91)

1- Terre 90 - 3 arpents de front

Jean de Lauson concéda cette terre à Georges Pelletier le 31 janvier 1655 (ASQ). D'après ce titre ces trois arpents joignaient d'un côté à Robert Foubert et de l'autre à Claude Poulin, ce qui impliquerait que Georges Pelletier aurait eu la terre suivante, puisque son voisin au nord-est était Claude Poulin (terre 92), et Robert Foubert aurait eu la terre 90. En fait, comme le prouvent tous les actes subséquents, la terre de Georges Pelletier joignait au nord-est à celle de Robert Foubert (91) et au sud-ouest à celle de Pierre Bolvin (89). Georges Pelletier, Robert Foubert et son frère Philippe s'étaient mariés en France et arrivèrent au Canada avant 1655 sans leurs épouses qu'ils firent venir en 1656: voir terre 91, acte du 28 septembre 1655, où il est dit que la femme du nommé Georges Pelletier (Catherine Vanier) demeurait au Pollet de Dieppe. A Québec, le 28 juin 1657, fut baptisé leur fils Claude, le futur frère Didace, récollet. Georges Pelletier fut confirmé au Château-Richer, le 2 février 1660; il y est dit originaire de l'archevêché de Rouen. Il avait 42 ans au recensement de 1666 et sa femme 43. Le 2 septembre 1675 (Duquet), leur fille Magdeleine, baptisée à Québec le 18 octobre 1658, passa son contrat de mariage avec Nicolas Cliche, serrurier à Québec. Elle l'épousa à Sainte-Anne le 13 octobre 1675. Le 30 octobre 1679 (Auber), leur autre fille, Catherine, baptisée au Château-Richer le 24 février 1661, passa son contrat de mariage avec Guillaume Morel, fils de Guillaume et de Jeanne Mathieu, de la paroisse de Saint-Laurent à Paris, et elle l'épousa le même jour à Sainte-Anne.

La première mention qu'on trouve de Guillaume Morel dans les archives est un contrat qu'il passa avec François Sauvin pour défricher la terre de ce dernier à Sainte-Anne (83), le 4 juin 1674 (Duquet). Il était alors "travaillant" à l'île d'Orléans, chez David Asseline. Le 8 février 1675 (Becquet), il prit à bail la terre de François Sauvin pour trois ans. Il fut procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré de 1690 à 1712 et fut inhumé à Sainte-Anne le 20 janvier 1725. Après leur mariage Guillaume Morel et Catherine Pelletier devaient demeurer chez Georges Pelletier dont ils prirent la terre à ferme, ainsi que le mentionne un acte de 1706 dont il sera question plus loin.

Le 7 septembre 1682 (Duquet) Nicolas Cliche donna à Georges Pelletier une quittance de 200 livres que celui-ci lui avait données en avancement d'hoirie à son mariage avec Magdeleine Pelletier. Le 28 février 1685 (Rageot), Nicolas Cliche passa une obligation à Guillaume Morel pour 200 livres que ce dernier promettait de payer pour lui et en son acquit à Charles Aubert de La Chenaye "dans cette semaine". Nicolas Cliche promettait de lui rembourser cette somme la moitié à la Toussaint prochaine et l'autre moitié à la Toussaint de l'année suivante et affectait en garantie dudit paiement tout ce qui pourrait lui appartenir de la succession de défunte Catherine Vanier sa belle-mère, décédée en mars 1684 (sép. le 18 à Sainte-Anne).

Le 27 mars 1685 (Rageot), Georges Pelletier, veuf de Catherine Vanier, Nicolas Cliche et Guillaume Morel firent les accords suivants: Guillaume Morel s'obligeait d'ensemencer et cultiver la moitié de l'habitation à lui et audit Cliche appartenant et à eux échue par le décès de leur belle-mère, "à toute moitié pour la présente année en ce qui appartient audit Cliche". Un inventaire sous seing privé, annexé à cet acte du 27 mars 1685, avait été fait des biens de la communauté le 25 février 1685, suivi d'un partage des grains. La terre et les bâtiments étaient estimés à 700 livres. Il y avait

une maison close de madriers de bois blanc de 18 pieds de long sur 16 de large. Quant aux meubles et bestiaux, évalués à 231 livres, Guillaume Morel en prit pour 200 livres à lui dues en vertu de son contrat de mariage, et 31 livres pour les dettes de la communauté qu'il avait acquittées.

Le 17 juillet 1685 (Rageot), Nicolas Cliche vendit à Guillaume Morel, pour 175 livres, sa part représentant "le quart par indivis" de la terre de trois arpents de largeur, joignant alors d'un côté à Pierre Boivin (89) et de l'autre à Antoine Baillon, gérant d'affaires de Mgr de Laval, qui venait d'acquérir pour le Séminaire de Québec, le 2 juillet 1685, la terre de Robert Foubert (91). Le 16 février 1686 (Jacob), le Séminaire de Québec céda la terre de Robert Foubert à Guillaume Morel, en échange d'une autre terre que ce dernier avait acquise à Saint-Joachim (121) (voir le détail de cette transaction à la terre 91).

Le 23 avril 1687 (Jacob), eut lieu le partage de la terre de Georges Pelletier. Elle fut divisée en deux lots d'un arpent et demi chacun: sur le premier, joignant Pierre Boivin au sud-ouest, se trouvait une petite grange et sur le second, joignant Guillaume Morel au nord-est (terre 91), une autre grange et deux étables estimées en tout à 250 livres. Ce second lot est resté à Georges Pelletier, "par le choix qui luy en a esté donné par ledit Guillaume Morel", qui a "accepté" le premier lot à condition que Georges Pelletier lui payât, tant pour lui que pour Nicolas Cliche, la somme de 125 livres faisant moitié des 250 livres que valaient les bâtiments.

Le 14 novembre 1689 (Archives de Sainte-Anne, expédition au carton de la terre de Georges Pelletier, document no 1828), Georges Pelletier déclara devant le notaire Jacob (dont la minute originale est disparue), venu à cette fin "en la maison dudit Georges Pelletier", en présence de Jean Cochon et d'Etienne Lessard pris pour témoins, "que tous les bestiaux et meubles qui sont de présent dans la maison sont et appartiennent à Guillaume Morel son gendre comme partye d'iceux lui (ayant) esté donnés et cédés par ses cohéritiers à la succession de laditte deffuncte Catherine Vannier, suivant l'inventaire et partages qui en auroit esté fait après le décès de laditte Vannier, et le surplus desdits meubles et bestiaux provenant du gain et travail dudit Guillaume Morel, voullant et consentant ledit Georges Pelletier qu'après son décès ledit Guillaume Morel jouisse prenne et enlève lesdits meubles comme de choses à luy appartenantes au moyen des présentes desclarations".

Le 17 juillet 1690 (Jacob), Guillaume Morel fit faire l'inventaire des biens ayant fait partie de sa communauté avec feu Catherine Pelletier son épouse, décédée à l'Hotel-Dieu de Québec le 21 mai 1690, pour le bénéfice des quatre enfants qu'il avait eus d'elle: Françoise, Anne, Noël et Marie-Joséphe. Il avait alors la moitié de la terre 90 et la terre 91, soit quatre arpents et demi de front, et 40 arpents en superficie en valeur. Les bâtiments ne sont pas mentionnés. Le même jour (Jacob), Guillaume Morel passa un autre contrat de mariage avec Marie Magdeleine Barette, fille de Jean et de Jeanne Bitouzel (terres 99 et 101), qu'il épousa à Sainte-Anne le 24 juillet 1690.

Le 23 février 1693 (Archives de Sainte-Anne, terre de G. Pelletier, document no 1830), Guillaume Morel présenta une requête au juge bailli de Beaupré (Etienne Jacob), pour que Georges Pelletier lui payât les 125 livres qu'il lui devait en vertu du partage de 1687. Le 9 mars 1693 (*ibid.*, no 1832), Georges Pelletier comparut pour dire qu'il ne pouvait payer cette

somme, mais il offrit d'en payer l'intérêt après son décès seulement, avec le principal. Le Juge accepta cette offre.

Le 14 avril 1698 (*ibid.*, no 1833), Guillaume Morel obtint un défaut contre Georges Pelletier qu'il avait fait assigner au baillage de Beaupré pour lui faire payer cinq années d'arrérages de la rente des 125 livres de principal qu'il lui devait, soit 31 livres 10 sols à raison de 6 livres 5 sols par année. Le Juge condamna Georges Pelletier à payer lesdits arrérages, sans tenir compte de la sentence du 9 mars 1693. L'huissier Guillaume Maroist signifia cette sentence à Georges Pelletier le 18 avril 1698. Celui-ci lui répondit qu'il ne pouvait présentement payer cette somme de 31 livres 10 sols, consentant comme il a fait ci-devant, que le tout "soit payé sur ce qu'il laissera de bien après sa mort". Guillaume Morel était sans doute pressé par ses créanciers. Ainsi, le 14 mars 1698 (Chambalon), il signait une obligation de 235 livres 4 sols 8 deniers à Joseph Riverin, marchand de Québec, "pour le reste et solde du compte des marchandises à luy vendues et livrées". Cette somme ne put être payée que le 17 août 1714 "par les mains du Sieur Charles Gariépi", gendre de Guillaume Morel (quittance à la suite de ladite obligation). Charles Gariépy, veuf de Marie-Anne Cloutier (terres 51-52 du Château-Richer), s'était remarié en secondes noces avec Anne Morel, le 10 février 1710, après avoir passé un contrat de mariage avec elle la veille (Jacob).

Georges Pelletier passa les huit ou neuf dernières années de sa vie au couvent des Récollets à Québec, où avait vécu son fils unique Claude (le frère Didace, né en 1657 et mort en 1699). Un acte du 22 novembre 1706 (Genaple) mentionne en effet que Georges Pelletier résidait depuis huit ou neuf ans "au couvent des Récollets de cette ville", où il était alors malade au lit. Ayant mandé le notaire Genaple, il donna une quittance générale à son gendre Guillaume Morel qui "a toujours tenu de luy à titre de ferme la terre et habitation qui luy appartient en ladite paroisse de Sainte-Anne depuis dix huit ans ou environ (soit depuis son mariage en octobre 1679), à raison de huit minots de bled par an". Georges Pelletier dut mourir peu après et, le 8 mars 1708, une ordonnance de l'intendant Raudot prescrivit le partage de sa terre. Le texte de cette ordonnance se trouve aux Archives de Sainte-Anne, carton de la terre de G. Pelletier, document no 1837.

Guillaume Morel fit alors venir devant l'Intendant Raudot Nicolas Denis, tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas Cliche et de Magdeleine Pelletier (qui s'était remariée à Québec, le 13 novembre 1690, avec Pierre Millier et qui était décédée en décembre 1701), "pour voir dire et ordonner que partage sera fait d'un arpent et demy de terre appartenant à deffunt George Pelletier (depuis le partage du 23 avril 1687), faisant moitié d'une habitation size à Beaupré paroisse de Ste-Anne dont il en appartient moitié dans ladite moitié aux enfans dudit Morel et l'autre moitié au enfans de Nicolas Cliche et de Madelaine Pelletier, ledit Denis tant en son nom que comme tuteur desdits enfans, ledit Morel demandant aussy que ledit Denis soit condamné auxdites qualitez de luy payer la somme de 125 livres qui luy est due par ledit deffunt Georges Pelletier pour une soute de partage et les intérêts de ladite somme à compter du 9^{ème} mars 1693, jour de la sentence qui en ordonna la condamnation, ledit Denis nous ayant dit qu'il est prest de procéder audit partage et qu'il consent de payer ladite somme de 125 livres ensemble les intérêts dudit jour, et moitié des rentes seigneuriales qui sont dues, à la charge par ledit Morel de tenir compte de celles qu'il doit du tems qu'il a jouy de ladite moitié d'habitation, et à la charge aussi que ledit Morel prendra ce qui luy est dû sur ce qu'il reviendra à ses mineurs dans la moitié de ladite habitation dont estimation sera faite par les arbitres dont ils conviendront, et en cas que

l'estimation n'aille point au dessus de ce qui est dû audit Morel, qu'elle luy restera pour son dû, à quoy ayant égard, veu le partage mentionné cy dessus du 23ème avril 1687, la sentence obtenue par ledit Morel du 9ème mars 1693, tout veu et considéré, Nous ordonnons que partage sera fait de la moitié de l'habitation dont est question entre lesdits morel et Denis au nom qu'il procède par Noël Gagnon dont les parties sont convenues et auquel partage ledit Denis consent qu'il soit même procédé en son absence, et que sur la part qui viendra aux mineurs dudit Denis ledit Morel sera payé de la somme de 62 livres 10 sols faisant moitié de celle de 125 livres qui luy est due par ledit deffunt Pelletier de la soute de partage, ensemble des intérêts de ladite somme depuis ledit jour 9ème mars 1693...".

Le partage de la moitié de la terre de feu Georges Pelletier, ainsi ordonné par Raudot, eut lieu le 29 mai 1708 au bailliage de Beaupré (ANQ, Collection de pièces judiciaires et notariales, no 2276, liasse 57). Le procès-verbal est écrit par Guillaume Maroist, greffier, et signé par Noël Gagnon qui partagea ladite moitié de terre, savoir la moitié pour les enfants mineurs de Nicolas Cliche et l'autre moitié pour ceux de Guillaume Morel et de défunte Catherine Pelletier. Il en fit deux lots de sept perches et demie de front chacun. Le premier, du côté du nord-est, échut aux mineurs de Guillaume Morel et le second, du côté du sud-ouest, "joignant les terres dudit Sieur Morel et de sesdits enfans" (l'autre moitié de la terre 90 échue à Guillaume Morel au partage du 23 avril 1687), échut aux enfants mineurs de feu Nicolas Cliche. La part de ces derniers fut évaluée à 100 livres, tout comme l'autre part, "n'y ayant dessus que environ que deux arpens de terre en valeur qui sont un peu bonne et tout le reste de nulle valeur, ne produisant pas mesme de herbages propre à faire paturer les bestiaux". Au bas de cet acte l'intendant Raudot valida le partage ainsi effectué, "comme s'il avait été fait en justice".

Parmi les papiers de la terre de Georges Pelletier et Guillaume Morel qui se trouvent maintenant aux Archives de Sainte-Anne, a été conservé un document portant le numéro 1838 rédigé par Guillaume Morel lui-même à une date inconnue, dans lequel il relate ce qui s'est passé dans les dernières années de Georges Pelletier et après sa mort: "par le décès de laditte Catherine Vannier et ayant laissé trois enfans scavoir Claude Pelletier dit frère Didace très dévot Religieux de l'Ordre de Saint-François établi à Québec et mort en odeur de sainteté l'an 1699 le 21 février, deux filles scavoir Marie Magdeleine et Catherine Pelletier, la première femme de Maistre Nicolas Cliche maître serrurier à Québec, la seconde de Guillaume Morel habitant demeurant en la seigneurie de Beaupré paroisse de Ste-Anne"... (suit le partage de la terre 90): "Dans trois arpants il y a 30 perches, la moitié est 15 perches à partager entre lesdits Cliche et Morel dont il leur appartient à chacun 7 perches et demie échu à Cliche qu'il a vendu à Morel par contrat (le 17 Juillet 1685), 7 perches et demie échues à Morel. Il reste donc encort 15 perches au père Georges, mais après son décès ont été partagé scavoir 7 perches et demie à Cliche obéré et 7 perches et demie à Morel. Les 7 perches et demie venant du père Georges échues à Cliche sont obéré pour debtes scavoir que le partage qui fut fait de la terre dudit Pelletier tous les bâtiments se trouve sur son lot qui estoient estimés à 250 livres dont moitié appartenoit à Morel qui estoit la somme de 125 livres, ledit Morel n'ayant point esté payé de ladite somme a fait condamner ledit Pelletier son beau père par sentence à payer le total ou en payer l'inttérat qui a couru plusieurs années ce qui a grossy la somme, les héritiers Cliche demandant leurs parts ils ont trouvé que la dette surpassoit le valeur de la terre, vu que la terre est fort ingrate n'estant que du sable, ce qui a esté réglé par ordonnance de Monsieur Raudot

pour lors Intendant en ce pays". (Jacques Raudot quitta le Canada en novembre 1710).

La section suivante du document no 1838 concerne "Les Cliches représentant leur mère". "Nicolas Cliche père a vendu à Morel 7 perches et demie de terre à luy échue à cause de Marie Magdelaine sa femme et elle présente provenant de la suscession de sa mère que Morel paya par l'avis et le conseil du très dévot frère Didace ce à quoi ledit Morel ne songeoit point et mesme ledit frère Didace estoit venu luy même avec ledit Cliche pour demandé à son père de luy aydé à le débarassé de Monsieur La Chenay qui avait tout fait seziere ché luy pour rente de deux mil deux cens livres ou environ et cela cétoit pour la seconde foy quoy que les RR Père Récolet y urs (eurent) fait tous leur possible pour en arester le cours, ne l'ayant peut (pu) lesdits RR Pères envoler (envoyèrent) le frère avec Cliche pour chercher un secourt, son père ne l'ayant pas même trouvé dans toute la ville à cause de la mauvaise conduite dudit Cliche sur la boisson, et même le bon homme son beau père ne peut songer de luy faire une réprimande et même un (?), ce que ledit frère s'adressa à moy Morel, disant que je fut trouver Monsieur Soumande pour m'aydé, ce qui fut fait mes (mais) mondit Sieur Soumande ne répondit rien sur la demande que luy fit le bon frère, moy voyant cette... (?) je m'obligé à Monsieur Soumande pour la somme de deux cens dix livres que mondit (Soumande) paya à Monsieur de La Chenay que j'ay payé de..." (le reste est illisible). Suit un tableau du partage des terres 90 et 91 entre Guillaume Morel et ses enfants, dont il sera question plus loin.

Le 6 juin 1708 (Archives de Ste-Anne, document no 1840), Guillaume Morel s'était présenté devant l'intendant Raudot (peu après le partage du 29 mai 1708 ci-dessus) et obtint de lui une ordonnance à l'effet que "les sept perches et demie de terre eschue aux mineurs Cliche estimée à la somme de 100 livres apartiendront et demeureront en propriété audit Morel et à sesdits mineurs chacun suivant la part et portion qu'ils ont dans ladite somme de 108 livres 12 sols 6 deniers (qui comprenait la moitié de la soulte de 125 livres, ou 62 livres 10 sols, et 46 livres 2 sols 6 deniers pour quinze années d'intérêt de ladite somme échue depuis le 9 mars 1693), moyennant quoy lesdits mineurs Cliche demeurent bien et valablement déchargé de ce qu'ils doivent audit Morel audit nom en qualité d'héritiers dudit Georges Pelletier leur ayeul, ledit Morel leur remettant le surplus de ce qu'ils peuvent devoir de ladite somme et mesme se chargeant de payer les anciennes rentes dues au seigneur". Après s'être ainsi fait adjuger les sept perches et demie des enfants Cliche, Guillaume Morel avait maintenant la totalité des terres 90 et 91, soit six arpents de largeur.

De son premier mariage avec Catherine Pelletier Guillaume Morel avait eu quatre enfants dont l'un, Noël, mourut au début de janvier 1709. Françoise, l'aînée, avait épousé Louis Tremblay, veuf de Marie Perron, habitant de la Petite Rivière St-François-Xavier, le 19 juillet 1706 (contrat de mariage devant Jacob le 17 juillet). Anne avait épousé Charles Gariépy le 10 février 1710 (contrat la veille devant Jacob). Marie-Joséphé épousa Joseph Savard, de la Petite Rivière St-François, le 27 juillet 1711 (contrat le 26 - Jacob). De son deuxième mariage avec Marie-Magdeleine Barette, en 1690, Guillaume Morel eut les enfants suivants:

Jean, qui épousa Marguerite Gariépy, fille de Charles, le 21 fév. 1718
Thérèse - sép. le 25. 1. 1725
Antoine - ép. Geneviève Drouin le 22 octobre 1726
Timothée - sép. 13. 1. 1725
Angélique - sép. 28. 2. 1712

Agnès - ép. Etienne Paré le 3 octobre 1729
Etienne - ép. Geneviève Caron le 30 septembre 1727
Geneviève - sép. le 14. 9. 1714
Guillaume - sép. le 10. 1. 1736
Anne-Marguerite - sep. le 21. 2. 1725.

On remarquera qu'en janvier et février 1725 moururent Guillaume Morel (sép. le 20 janvier) et trois de ses enfants.

Le 14 octobre 1714 (La Celière) eut lieu le partage des deux terres de Guillaume Morel (90 et 91) entre lui et ses trois filles nées de son premier mariage avec Catherine Pelletier. A cette fin il se présenta avec ses gendres: Louis Tremblay, Charles Gariépy et Joseph Savard, ces derniers au nom de leurs épouses, héritières de leur mère. Guillaume Morel expliqua au notaire qu'il avait deux terres à Sainte-Anne, "attendant et contiguës l'une provenant de la succession de feu Georges Pelletier, consistant en trois arpent de front sur lieue et demie de proffondeur joignant au sud-ouest à la terre et habitation des représtens Pierre Bolvin (89), et au nord est l'autre habitation dudit Morel joignant les héritiers de feu Martin Poulin (92), dans laquelle habitation provenant dudit feu George (Pelletier) lesdits Tremblay, Gariépy et Savard ont la moitié à cause de la succession de ladite deffuncte Pelletier leur mère à cause de ses propres, et l'autre moitié ayant appartenu à deffuncte Marie Magdeleine Peltier qui avoit épousé deffunct Nicolas Cliche vivant serrurier en cette ville, de laquelle ledit Sieur Morel l'a acquise et par conséquent est devenue un conquest de sa communauté dans lequel lesdits sus nommés ont la moitié à cause de la succession à eux eschue par le decez de la dite deffuncte leur mère, de sorte qu'ils ont entre eux trois les trois quars de ladite habitation et ledit Sieur Morel un quard, mais à cause de la succession dudit feu George qui avoit la moitié de ladite habitation et par conséquent la moitié de cette moitié appartenoit aux mineurs dudit feu Cliche parce que Marie Madelenne Pelletier leur mère estoit fille et héritière dudit feu George, et que ledit Sieur Morel a acquis le quard du total à eux appartenant dans le total de ladite habitation depuis qu'il a contracté une seconde communauté avec honnête femme Madelenne Barette ledit quard luy appartient, et dans l'autre quard qu'il a acquis dudit feu Cliche et sa femme ledit Sieur Morel y a la moitié qui est un huitiesme, de sorte qu'il appartient en tout sur cette dite habitation audit Sieur Morel onze perches quatre pieds six pouces et auxdits trois enfans dix huit perches et demie quatre pieds six pouces; et à l'égard de l'autre habitation consistant pareillement en trois arpends de terre de front sur pareille proffondeur ledit Sieur Morel en a la moitié comme estant de sa communauté avec ladite deffuncte Pelletier sa femme et lesdits enfans l'autre moitié à cause de la succession d'icelle dite Pelletier leur mère".

Ayant ainsi déterminé les droits de chacun dans ces deux terres, celles-ci furent partagées comme suit: "Audit Sieur Morel appartiendra un arpent et demy de terre de front... faisant moitié de ladite habitation (91) ... à prendre au nord est joignant lesdits héritiers dudit feu Martin Poulin en remontant au sudoiest... et à l'égard des onze perches quatre pieds six pouces qui reviennent audit Sieur Morel sur l'autre habitation (90) provenant de son conquest de ladite Pelletier sa belle soeur et dit Cliche, les parties sont convenues par le présent partage et par forme d'échange que ledit Sieur Morel les prendra ensuite de sa moitié ci-dessus y joignant et contiguë, ainsy tout le terrain à luy appartenant sera joint en un et le surplus appartenant auxdits sus nommez se trouvera aussi joint et contigu nonobstant l'accord fait entre les parties devant Monsieur Raudot lors intendant en ce pays".

Après la mention des témoins mais avant les signatures se trouve le renvoi suivant: "Et lesdits Sieurs Gariépy Tramblé et Savard ont entre eux fait les partages des trente trois perches et demie quatre pieds six pouces qui leur appartiennent qui se montent à chacun onze perches quatre pieds six pouces pour lesquels partages a esté fait trois billets égaux dans l'un desquels est escrit premier lot à commencer au nordest joignant ledit Sieur Morel le second deuxième lot suivant et le troisième lot ensuite qui joindra au sudouest audit Pierre Bolvin (89), et ayant esté roullés mellez mis dans un chapeau et tirez par Joseph Montmellian cleric et le premier lot de ladite quantité de onze perches quatre pieds six pouces est eschu audit Tramblé, le deuxième de pareille quantité suivant est eschu audit Gariépy et le troisième ensuivant est eschu audit Savard".

	<u>G. Morel</u>	<u>Les 3 enfants</u>	<u>Total</u>
Terre 90:	11 per. 4 pi. 1/2	18 per. 13 pi. 1/2	30 perches
Terre 91:	<u>15 per.</u>	<u>15 per.</u>	<u>30 perches</u>
	<u>26 per. 4 pi. 1/2</u>	<u>33 per. 13 pi. 1/2</u>	<u>60 perches</u>
			<u>ou 6 arpents</u>

Le 16 octobre 1714 (Verreau), Louis Tremblay et Françoise Morel vendirent leur part à Jean Bolvin (voir terre 89) pour 650 livres, ladite part joignant au sud-ouest à celle de Charles Gariépy et Anne Morel et au nord-est à Guillaume Morel. Le 3 novembre 1714 (Verreau), Charles Gariépy et Anne Morel cédèrent leur part à Jean Bolvin qui leur céda celle qu'il avait acquise de Louis Tremblay et Françoise Morel le 16 octobre. Le 10 octobre 1715 Joseph Savard et Marie-Joséphé Morel vendèrent leur part à Jean Bolvin pour 525 livres. (Voir la suite de l'histoire de ces terres à la terre 91 qui suit).

2- Terre 91 - 3 arpents de front
et suite de la terre 90, depuis 1715

Le titre de concession donné par Jean de Lauson à Robert Foubert dit La Croix le 31 janvier 1655 (ASQ) (des trois arpents de la terre 91) lui donne comme voisins au sud-ouest François Bolvin et au nord-est Georges Pelletier. Soit erreur du titre ou échange subséquent, Robert Foubert avait la terre au nord-est de celle de Georges Pelletier et non au sud-ouest.

Le 28 septembre 1655 (Audouart), Robert Foubert et son frère Philippe désirant faire venir leurs épouses de France, ainsi que la femme de Georges Pelletier (Catherine Vanier) et une fille de Philippe Foubert, mais ne pouvant payer en entier leur passage de France au Canada, donnèrent au Père Paul Ragueneau la somme de 100 livres par avance et promirent de lui rembourser ce qu'il en coûterait en plus aussitôt l'arrivée du vaisseau. Robert Foubert avait épousé Marguerite Rivière qui arriva au Canada en 1656 avec Catherine Vanier et avec la fille de Philippe, Marie, qui passa son contrat de mariage avec Jean Cusson le 31 août 1656 (Ameau). Marie Foubert y est dite fille de Philippe et de Jeffine Rivière, sans doute la soeur de Marguerite, de Rouen.

Le 14 avril 1670 Robert Foubert se remaria avec Suzanne Chevalier, fille d'Hélle et de Catherine Brossier, de la paroisse de Saint-Marcel à Paris, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 2 avril (Auber). Robert Foubert avait 66 ans en 1666 et Marguerite Rivière 60. Au recensement de 1681 Robert Foubert se dit âgé de 85 ans tandis que Suzanne Chevalier n'en avait que 40. Il décéda probablement en 1683 car le 13 février 1684 Suzanne Chevalier se remaria avec Jean Morandea à Sainte-Anne. Le 2 juillet 1685 (Duquet), elle vendit la terre au Séminaire de Québec représenté par Antoine

Baillon, gérant d'affaires de Mgr de Laval, pour 200 livres. Le Séminaire la céda à Guillaume Morel le 16 février 1686 (Jacob, original disparu, expédition aux Archives de Sainte-Anne, papiers de la terre de Georges Pelletier, numéro 1826), en échange de la terre no 121 à Saint-Joachim. Sur la terre de Robert Foubert il y avait une vieille maison et une vieille grange. Les voisins étaient Georges Pelletier au sud-ouest (90) et Claude Poulin au nord-est (92).

Le 20 octobre 1698 (Archives de Sainte-Anne - no 1834), Guillaume Morel céda à Martin Poulin son voisin une grange d'environ 30 pieds de long sur 20 de large, excepté les poutres, située dans la côte et que ledit Poulin enlèvera et fera transporter où bon lui semblera après les semences prochaines. En échange Martin Poulin fournissait le terrain nécessaire audit Morel, soit environ 30 perches de terre (en superficie) dans la cote, "pour faire un chemin de charoy praticable et commode pour charrier les grains et autres choses qu'il aura besoin, de laquelle terre ledit Morel entre en possession dès aujourd'hui, sans que ledit chemin puisse nuire au... (?) et qu'il n'entrera pas davantage sur la cote dudit Poulin qu'il est marqué à présent, quoique dans le pendant de la cote ledit Morel en pourra prendre ce qui lui en sera nécessaire selon la quantité susdite pour rendre son chemin commode". Cet échange fut rédigé par le curé Soumande et insinué au bailliage de Beaupré le 12 juin 1700.

Le 14 juillet 1710 l'arpenteur Hilaire Bernard de La Rivière borna la montée de Guillaume Morel, à la requête de ce dernier et de Jeanne Barette, veuve de Martin Poulin. Il certifia avoir mesuré une pièce de terre sise dans le penchant de la cote faisant partie du chemin par où ledit Morel descend à la grève, laquelle contient trente perches en superficie ou environ, bornée au nord-est par la terre appartenant à la succession dudit défunt Martin Poulin et au sud-est et au nord-ouest encore ladite terre, au sud-ouest la terre dudit Morel, sur les quatre coins de laquelle il posa quatre bornes de falence en présence de Messire Antoine Chabot, curé de Sainte-Anne.

Le 22 juin 1725 (Barbel), fut fait l'inventaire de la communauté de feu Guillaume Morel, décédé en janvier 1725, et Marie-Magdeleine Barette, sa deuxième femme, qu'il avait épousée le 24 juillet 1690. Sa première femme, Catherine Pelletier, fille de Georges et de Catherine Vanier, qu'il avait épousée le 30 octobre 1679, était décédée le 21 mai 1690 à l'Hôtel-Dieu de Québec (voir terre 90). On a vu à la terre 90 de quelle façon les terres de Guillaume Morel (90-91) furent partagées entre lui et ses trois filles nées de son premier mariage, le 14 octobre 1712 (La Cetière), et les transactions auxquelles ce partage donna lieu jusqu'en 1715 avec Jean Boivin qui acquit les premières vingt-deux perches et demie de la terre 90 en 1714-1715. D'après l'inventaire du 22 juin 1725 Guillaume Morel avait alors trois arpents deux perches et demie de terre de front, une maison de "massonne" de 40 pieds de long sur 20 de profondeur consistant en deux chambres et grenier, la cheminée très mauvaise, couverte de mauvaise planche; une grange de charpente close de planches de 30 pieds de long sur 20 de large, couverte de paille; une étable de pièces sur pièces de 20 pieds de long sur 18 de large, couverte de paille et en mauvais état; une écurie de pièces sur pièces de 16 pieds sur 12 couverte de paille. La communauté possédait en outre douze perches de front dans la terre des Barette (99), "qui sont propres à ladite veuve", où il y avait une grange de 20 pieds de long sur 20 de large.

Le 16 juillet 1725 (Barbel), fut établi le compte abrégé des biens de la première communauté de Guillaume Morel avec Catherine Pelletier, suivant l'inventaire qui en avait été fait le 17 juillet 1690. Les recettes provenant des meubles, grains et bestiaux montaient à 501 livres 2 sols et les dépenses

(paiement de diverses dettes) à 49 livres 10 sols, laissant 451 livres 13 sols à partager, moitié audit Morel (225 livres 15 sols 6 deniers) et moitié aux trois enfants de ladite Catherine Pelletier, ceux-ci devant déduire de cette moitié les frais funéraires de leur mère (15 livres) et l'acte de tutelle (3 livres), ce qui leur laissait 207 livres 16 sols 6 deniers. Cette dernière somme fut divisée en quatre parts de 51 livres 19 sols 1 denier et demi, dont l'une pour Guillaume Morel comme héritier de son fils Noël.

Le 18 juillet 1725 (Barbel), fut établi le compte rendu par Marie-Magdeleine Barette, veuve de Guillaume Morel, en son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, à Louis Tremblay, veuf de Françoise Morel (décédée en mai 1715), et remarié en 1716 avec Marie Le Tartre, veuve de Charles Brisson (voir terre 155 de la Petite Rivière St-François), à Joseph Savard comme ayant épousé Marie-Josephe Morel, et à Jean et Etienne Morel, fils majeurs de Guillaume et de ladite Magdeleine Barette, et frères desdits mineurs, tous héritiers pour chacun un septième des biens meubles et immeubles délaissés par ledit feu Guillaume Morel et dépendant de sa communauté avec ladite Barette, tels qu'inventoriés le 22 juin 1725. Jean Morel avait passé son contrat de mariage le 17 février 1718 (Verreau) avec Marguerite Gariépy, fille de Charles et d'Anne Morel, qu'il épousa au Château-Richer le 21 février. Etienne épousera Geneviève Caron (terre 99 et 104) le 30 septembre 1727. Antoine épousera Geneviève Drouin, fille d'Etienne et de Catherine Loignon (terre 80 du Château-Richer), le 22 octobre 1726. Ce dernier était encore mineur (né en 1703), ainsi qu'Agnes (en 1710) et Guillaume (en 1716).

Les meubles inventoriés avaient été évalués à 622 livres 5 sols, dont il fallait déduire 190 livres 7 sols un denier de dettes, 19 livres pour les frais d'inventaire et 225 livres de "reprises" par Magdeleine Barette, dont 75 livres pour son préciput et 150 livres pour la moitié des améliorations faites sur la terre de Guillaume Morel pendant sa communauté avec lui. Il restait par conséquent 187 livres 17 sols 1 denier à partager, dont la moitié (93 livres 18 sols 11 deniers) pour la veuve et pareille somme aux héritiers, ceux-ci devant déduire de leur part 50 livres 3 sols 4 deniers pour les frais funéraires de Guillaume Morel leur père, de sorte qu'il leur restait 43 livres 15 sols 7 deniers, soit 6 livres 5 sols 1 denier à chacun.

La terre de Guillaume Morel fut ensuite partagée. Elle mesurait 3 arpents 2 1/2 perches de largeur, dont 2 arpents 6 perches 15 pieds 11 pouces lui appartenaient en propre et 5 perches 11 pieds et 1 pouce étaient des conquêts de sa communauté avec Magdeleine Barette. Celle-ci avait en propre douze perches de front dans la terre des Barette (99), à elle échues par le décès de ses père et mère. On a vu à la terre 90 qu'au partage du 14 octobre 1714 Guillaume Morel avait obtenu 26 perches 4 1/2 pieds de largeur dans les terres 90 et 91. Il dut acquérir le surplus de Charles Gariépy et Anne Morel, avant ou après le décès de celle-ci (sép. le 18 août 1720 - voir terres 51-52 du Château-Richer), puisqu'il n'est plus question d'eux par la suite. Magdeleine Barette avait d'abord droit à la moitié des conquêts, soit 2 perches 14 pieds 6 pouces et 6 lignes. Les héritiers avaient l'autre moitié qui s'ajoutait aux propres de leur père:

Propres:	2 arpents	6 perches	15 pieds	11	pouces	
Conquêts:		2	14	6		6 lignes
	2	9	12	5		6

de sorte qu'il revenait à chacun des sept héritiers:

4 perches 4 pieds 4 pouces 2 1/2 lignes

Le 8 février 1726 (Dubreuil), ces sept lots et celui de Magdeleine Barette furent tirés au sort pour déterminer à quel endroit de la terre chacun devait les prendre. Ils leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest : 1- Magdeleine Barette 2- Etienne Morel 3- Antoine 4- Jean 5- Agnès 6- Guillaume 7- Joseph Savard 8- Louis Tremblay.

Le 17 octobre 1726 (Dubreuil), Joseph Savard, habitant de l'île aux Coudres, et Marie-Josephe Morel sa femme vendirent à Etienne et Antoine Morel, pour 200 livres, leur part de quatre perches quatre pieds ou environ de terre de front appartenant à ladite Morel de ses propres et héritages de son défunt père.

Le 8 mars 1729 (Jacob), Magdeleine Barette et ses fils Etienne et Antoine se partagèrent les meubles et bâtiments de la succession de Guillaume Morel. Magdeleine Barette prit d'abord 100 livres pour son préciput et les meubles furent répartis en deux lots de pareille valeur dont l'un fut remis à la veuve et l'autre à ses deux fils. Il fut convenu que la veuve aurait la chambre du sud-ouest de la maison et ses fils le côté du nord-est. La veuve eut le tiers de l'étable (8 pieds) et ses fils les deux tiers (16 pieds). La grange et l'écurie furent partagées par moitié.

Le 26 février 1738 (Jacob), Agnès Morel et Etienne Paré son mari (qu'elle avait épousé le 3 octobre 1729 - voir terre 85), vendirent à Antoine et Geneviève Drouin son épouse, pour 150 livres, deux perches et demie de terre de front joignant d'un côté, à la part dudit acquéreur et de l'autre au restant de la terre "audit vendeur", à eux appartenant par droit d'héritage échu à ladite Agnès Morel par le décès de son père, à charge par l'acquéreur de payer à Magdeleine Barette la rente de son douaire dont ladite part de terre était chargée.

Le 14 juillet 1738 (Jacob), Jean Morel, habitant du Château-Richer (voir terres 51-52 de Charles Gariépy dont il avait épousé la fille, Marguerite, le 21 février 1718), vendit à son frère Antoine, pour 200 livres, cinq perches onze pieds et sept pouces de front à détacher d'une terre de six arpents de front à Sainte-Anne (90-91) joignant en totalité d'un côté (sud-ouest) à la terre de Charles Bolvin (89) et de l'autre à celle de Martin Poulin (92), "lesd. cinq perches et onze pieds et sept pouces divisé en trois diférens endroits de lad. terre comme provenant aud. vendeur partie par succession de funt sieur Guillaume Morel et défunte Marie Magdeleine Barette et par le décès de défunt Guillaume Morel frère dud. vendeur" (mort en janvier 1736).

Le 31 août 1738 (Jacob), Etienne Morel (voir terre 99) fit l'échange suivant avec Antoine Morel son frère et avec Etienne Paré et Agnès Morel sa femme. Ceux-ci cédaient à Etienne Morel six perches de terre de front joignant du côté du sud-ouest aux terres des héritiers de feu Pierre Barette (soit la moitié des douze perches appartenant à Magdeleine Barette sa mère dans la terre 99) et au nord-est audit Etienne Morel. En échange Etienne Paré et sa femme et Antoine Morel obtenaient d'Etienne Morel huit perches ou environ de terre de front "sur les héritages de défunt Guillaume Morel et defunte Magdeleine Barette divisé en diférens endroits", qui sont échues audit Etienne Morel par le décès de ses père et mère, à charge par ledit Etienne Morel de faire soulte et retour à Etienne Paré et sa femme de douze journées de travaux et une vache et à Antoine Morel et Geneviève Drouin sa femme de la somme de 16 (livres) et la moitié des foins qui se trouveront sur les douze perches ci-dessus mentionnées. A la suite de cet acte se trouve le suivant de même date, par lequel Etienne Paré et Agnès Morel cédaient à Antoine Morel et Geneviève Drouin trois perches de front joignant au nord-est

à la terre de François Gagnon et au sud-ouest à celle dudit Antoine Morel, échues à ladite Agnès Morel par le décès de ses père et mère. En échange Antoine Morel et sa femme cédaient à Etienne Paré et Agnès Morel quatre perches de front du fleuve à la petite rivière qui traverse ladite terre à certaine distance, et depuis ladite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie cinq perches de front, sur les héritages de feu Guillaume Morel et défunte Magdeleine Barette, joignant au sud-ouest à la terre dudit Etienne Paré et au nord-est à celle des héritiers de feu François Morel (épouse de Louis Tremblay).

1- La terre de Jean Boivin jusqu'en 1767

On a vu aux terres 89 et 90 comment Jean Boivin avait acquis, en 1714 et 1715, vingt-deux perches et demie de front dans la terre 90 (du côté du sud-ouest). Jean Boivin avait épousé Magdeleine Simard, fille de Pierre et de Claire Dodier (87), le 14 juillet 1721. Après son décès survenu en mars 1725, sa veuve se remaria le 21 avril 1732 avec Louis Audet dit Lapointe et l'inventaire de sa communauté avec Jean Boivin fut fait le 18 juin 1732 (voir terre 89 à ces dates). Louis Audet étant décédé peu après, en 1733, Magdeleine Simard se maria avec Jean-Baptiste Malboeuf dit Beausoleil, le 11 janvier 1734. Le 6 avril 1734 (Jacob), fut fait l'inventaire de Louis Audet et Magdeleine Simard. Ils possédaient vingt-deux perches de terre de front (sans doute les mêmes que Jean Boivin avait acquises en 1714-1715), et une maison de pièce sur pièce, grange et étable.

Le 26 octobre 1738 (Jacob), les enfants et héritiers de feu François Morel vendaient à Jean Malboeuf et Magdeleine Simard, pour 451 livres, un arpent et six pieds de terre de front joignant au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à la terre des héritiers de Guillaume Morel, et appartenant aux vendeurs par le décès de leur mère. Il ne peut s'agir que d'une confirmation de la vente faite par Louis Tremblay et François Morel sa femme à Jean Boivin le 16 octobre 1714 (voir terre 90).

Le 19 mars 1742 (Jacob), Geneviève Boivin, fille de feu Jean Boivin et de Magdeleine Simard, passa son contrat de mariage avec Joseph Paradis, fils de Joseph et de feu Geneviève Cochon, qu'elle épousa le 3 avril suivant à Sainte-Anne. Quant à Magdeleine Boivin, soeur de Geneviève, elle épousa Etienne Lessard, fils d'Etienne et de Thérèse Racine (terre 93), le 16 novembre 1744. Le 27 octobre 1742 (Boucault), Etienne Paré et Agnès Morel vendirent à Pierre Poulin, pour 450 livres, neuf perches et cinq pieds de terre de front dont huit perches cinq pieds à prendre de la grève sur une lieue et demie de profondeur, et une perche (de plus) à prendre de la petite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à Jean Malboeuf et au nord-est à Antoine Morel, sans bâtiments, les terres ainsi vendues appartenant à Agnès Morel par succession de ses père et mère, suivant le partage fait avec ses cohéritiers.

Le 25 novembre 1744 (Jacob), Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard firent l'accord suivant avec Joseph Paradis et Etienne Lessard et leurs épouses, héritières de feu Jean Boivin leur père, lesquelles avaient demandé à ladite Magdeleine Simard leur mère le partage des biens de la succession de leur père. Magdeleine Simard leur fit voir "la pièce concernant ladite succession" d'après laquelle il revenait auxdites filles, pour les meubles et bâtiments contenus à l'inventaire de leur père (voir terre 89, 18 juin 1732), la somme de 160 livres 13 sols. Quant aux terres dudit défunt, consistant en deux

arpents huit perches et demie de front joignant au sud-ouest à la terre d'Alexis Boivin, et appartenant auxdites héritières, Magdeleine Simard en avait la jouissance de la moitié, soit quatorze perches quatre pieds et demi, "attendu qu'elle n'a point contrat de mariage (et) qu'elle suit la Coutume". Pour aider ses dites filles et leurs maris à s'établir, Magdeleine Simard leur céda la jouissance desdites quatorze perches quatre pieds et demi de largeur, à condition qu'ils lui cédassent deux perches et huit pieds de terre de front joignant ledit Jean Malbeuf, à déduire des deux arpents huit perches et demie, de sorte qu'il restait auxdits héritiers deux arpents six perches et sept pieds, qui est pour chacun treize perches trois pieds six pouces, la part de Joseph Paradis et Geneviève Boivin joignant Alexis Boivin et celle d'Etienne Lessard et Magdeleine Boivin joignant au nord-est à... (?). Enfin, Joseph Paradis et sa femme auraient la maison, tandis qu'Etienne Lessard et sa femme auraient la grange et l'étable.

Le 6 avril 1751 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Joseph Paradis, "décédé le deux décembre de l'année 1749", et de Geneviève Boivin. Ils avaient une maison de pièces sur pièces de 20 pieds de large sur 18 de long couverte en planches, avec une cheminée de pierre, une grange de 30 pieds de long couverte en paille, close en pieux. Il n'est pas fait mention de la terre; cependant parmi les dettes il est dû quatre livres à Charles Lefrançois, arpenteur, "pour avoir tiré les lignes entre Alexis Boivin et la terre de ladite Boivin". Puis "laditte veuve Paradis a déclaré qu'il n'a rien esté payé depuis qu'elle est mariée au Séminaire de la rente de la terre de laditte communauté".

Le 6 avril 1751 également (Crespin), Geneviève Boivin renonça à la communauté de feu Joseph Paradis son mari, s'en tenant à ses conventions matrimoniales. Le 14 avril 1751 (Crespin), les meubles de la communauté furent vendus, après qu'elle en eut pris pour son préciput jusqu'à la somme de 150 livres stipulées par son contrat de mariage. Le même jour elle passa un autre contrat de mariage avec Louis Poulin, fils d'André et de Thérèse Caron, (92), qu'elle épousa le 26 avril.

Le 18 janvier 1752 (Crespin, au bas de l'acte du 25 novembre 1744), Geneviève Boivin, femme de Louis Poulin, et Magdeleine Boivin, épouse d'Etienne Lessard, ratifièrent l'accord du 25 novembre 1744 avec leur mère, concernant la succession de feu Jean Boivin leur père.

Le 18 janvier 1752 (Crespin), Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard donnèrent à leur fils Jean-Baptiste, âgé de 17 ans, un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la terre d'Etienne Lessard et au nord-est à celle de Pierre Poulin, avec une grange demi ruinée construite en pieux debout, de 30 pieds de long sur 21 de large couverte en paille, une étable de pièces sur pièces de 18 pieds en carré couverte en paille, et tous leurs meubles, animaux et outils servant à l'agriculture, à charge par ledit donataire de demeurer avec ses père et mère et d'en avoir soin tant en santé qu'en maladie et de travailler à leur profit et avantage jusqu'à leur décès. Les donateurs devaient loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants. Le donataire devait donner à chacune de ses soeurs Marie et Dorothee (âgées de 15 et de 13 ans) la somme de 150 livres pour leur légitime, à leur majorité ou à leur mariage.

Le 10 février 1752 (Crespin), Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard cédèrent à Etienne Lessard et Magdeleine Boivin son épouse un demi-arpent de terre de front sur trente-cinq arpents de profondeur à détacher de la terre dudit Jean Malboeuf, à prendre ledit demi-arpent "à la première coste des

Boulot" (bouleaux). En échange Etienne Lessard et sa femme cédaient à J.-B. Malboeuf et sa femme un demi-arpent de terre de front sur la même profondeur à prendre au bout du demi-arpent ci-dessus spécifié, à détacher de leurs dites terres.

Le 16 février 1756 (Crespin), Pierre Poulin céda à Etienne Lessard huit perches et cinq pieds de terre de front depuis le fleuve jusqu'à la petite rivière et au-dessus de ladite rivière neuf perches et cinq pieds de front jusqu'au bout de la lieue et demie, entre Jean Malboeuf au sud-ouest et Antoine Morel au nord-est, enclavés dans la terre de feu Guillaume Morel et acquis d'Etienne Paré (et Agnès Morel sa femme) le 27 octobre 1742. En échange Etienne Lessard céda à Pierre Poulin quatre perches ou environ de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts, enclavées dans la terre de feu Etienne Lessard son père (voir terre 93-1 à cette date).

Le 6 avril 1759 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Jean-Baptiste Malboeuf, décédé "il y a deux ans", et de Magdeleine Simard sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs (Jean-Baptiste, 24 ans, et Dorothee, 20 ans), et en présence de Robert Desforges comme ayant épousé Marie Malboeuf. Ils avaient un arpent et six pieds de terre de front joignant d'un côté Antoine Morel et de l'autre Etienne Lessard, acquis des héritiers de feu Françoise Morel, épouse de Louis Tremblay, le 26 octobre 1738. Leur maison de colombages avec planchers haut et bas mesurait 18 pieds de long sur 16 de large. Ils avaient aussi une vieille grange en pieux et une vieille étable de pièces sur pièces couvertes de paille.

Le 13 avril 1760 (Nicolas Huot), Louis Poulin et Geneviève Boivin son épouse (soeur de Magdeleine) vendaient à Etienne Paré, fils de Prisque, pour 2 600 livres, treize perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Etienne Lessard et au sud-ouest à Charles Corneillier dit Grandchamp (voir terre 89). Si le vendeur ne trouvait pas à acheter une autre terre il se réservait le droit d'hiverner l'hiver qui vient "dans la baraque qui est sur ladite terre". La terre ainsi vendue appartenait à la vendeuse par héritage de ses père et mère (voir plus haut, 25 novembre 1744), hors la moitié appartenant aux enfants mineurs issus du premier mariage de la vendeuse avec Joseph Paradis.

Le 26 février 1761 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Boivin vendirent à Etienne Racine dit Varenne, pour 400 livres, sept perches de terre de front du fleuve à la petite rivière et au-dessus de ladite rivière huit perches de front jusqu'aux terres non concédées, joignant au sud-ouest à la veuve de Jean-Baptiste Malboeuf dit Beausoleil et au nord-est à Antoine Morel, que le vendeur avaient acquises par échange avec Pierre Poulin le 16 février 1756.

Le même jour, 26 février 1761 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Boivin donnèrent à Etienne Simard une quittance de 223 livres pour quatre perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts dont une d'une perche de front joignant la terre d'Antoine Morel et le restant enclavé dans la terre des vendeurs et à prendre du côté de nord-est joignant la terre des représentants Malboeuf, desquels terrains lesdits vendeurs "promettent et s'obligent solidairement faire passer un contrat de vente en forme".

Le 3 avril 1761 (Crespin), Prisque Paré et Marguerite Lainé son épouse (voir terre 84), cédèrent à leur fils Louis les treize perches et demie que leur autre fils, Etienne, "décédé sans enfant procréé de son corps", avait

acquises le 13 avril 1760, pour le prix de 900 livres payées dès avant ces présentes auxdits cédants par Louis Paré, qui leur avait déjà payé en outre 390 livres et qui s'obligeait de faire célébrer un service solennel pour son frère défunt en octobre prochain. Louis Paré, âgé de 26 ans, passa son contrat de mariage le 24 octobre 1761 (Crespin), avec Thérèse Giguère, âgée de 24 ans, fille de Charles et de feu Anne Guion (terre 94), qu'il épousa le 26 octobre à Ste-Anne. Il a été question de Louis Paré et Thérèse Giguère à la terre 89 du 23 mars 1765 au 20 octobre 1782.

Le 30 juin 1761 (N. Huot), Jean-Baptiste Malboeuf, fils de feu Jean-Baptiste et de Magdeleine Simard, vendait à Etienne Simard, pour 75 livres, une perche et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Etienne Lessard et au nord-est au vendeur, à lui appartenant par héritage de son défunt père (voir 18 janvier 1752). Etienne Simard, fils de Pierre et de Claire Dodier (terre 87), épousa Geneviève Blouin, fille de Jacques et Geneviève Racine, le 28 août 1730.

Le 22 décembre 1761 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Boivin vendirent à Etienne Simard, pour 367 livres, six perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts, dont une perche et demie enclavée dans la terre de feu Guillaume Morel, joignant ladite part au nord-est à Antoine Morel et au sud-ouest à une part appartenant à Etienne Racine dit Varenne (voir 26 février 1761), et cinq perches de front enclavées dans la terre de feu Jean Boivin, joignant au nord-est à la terre de feu Jean-Baptiste Malboeuf et au sud-ouest au restant de la terre du vendeur, les parts ainsi vendues appartenant au vendeur, savoir la perche et demie par échange avec Pierre Poulin (voir 16 février 1756), et les cinq perches par succession de feu Jean Boivin.

Le 3 juillet 1764 (Crespin), Louis Poulin et Geneviève Boivin vendirent à Louis Paré, pour 350 livres, six perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre de feu Jean Boivin, bornée au nord-est à Beausoleil (J.-B. Malboeuf) et la terre des représentants feu Morel, et au sud-ouest à la terre de feu Alexis Boivin, "faisant la totalité d'une terre de vingt-six perches ou environ de terre de front dont ledit acquéreur en a acquis dès avant ces présentes pareil terrain qui est présentement vendu par acte passé par Me Huot notaire en date du 13 avril 1760", lesdites six perches et demie appartenant aux vendeurs des propres de la venderesse par succession dudit feu Jean Boivin son père. A la fin de l'acte les vendeurs déclarèrent que le terrain sus vendu était compris dans la vente qu'ils ont faite à feu Etienne Paré frère dudit acquéreur par l'acte sus daté, et que le présent acte faisait partie de ladite vente concernant la part des mineurs, ainsi qu'il est expliqué audit acte, "duquel terrain sus vendu lesdits mineurs n'ont rien à y prétendre attendu que c'est les propres de ladite venderesse qui n'ont point entré en communauté avec feu Paradis son premier mary".

Le 21 octobre 1764 (Crespin), Pierre Simard, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), et Marie-Anne Boucher sa femme vendirent audit Etienne Simard leur père et beau-père, pour 400 livres, huit perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavées dans les terres d'Etienne Lessard et de la veuve Jean Malboeuf, divisées en deux parts.

Le 2 février 1765 (Crespin), Robert Desforges dit Picard, habitant de Saint-Antoine, gouvernement de Montréal, au nom de Marie Malboeuf sa femme et comme chargé de pouvoir de Magdeleine Simard sa belle-mère, veuve de Jean

Malboeuf, vendait à Barthélemy Racine (fils d'Etienne Racine dit Varenne et de Thérèse Lessard), pour 600 livres, huit perches et onze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre dudit feu Jean Malboeuf, joignant au sud-ouest à la part de terre d'Etienne Simard et au nord-est à celle d'Etienne Racine dit Varenne, avec une baraque de bois rond et une cheminée de pierre qui s'y trouvent, audit vendeur appartenant en partie au nom de ladite Marie Malboeuf, héritière dudit feu Jean Malboeuf, et à ladite Magdeleine Simard provenant de sa part de communauté avec ledit défunt, ladite Simard faisant aussi pour Dorothee Malboeuf.

Le 8 août 1767 (Crespin), Barthélemy Racine, âgé de 38 ans, passa son contrat de mariage avec Geneviève Simard, âgée de 23 ans, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin, qu'il épousa le 10 août au Château-Richer. En faveur de ce mariage Etienne Simard et sa femme donnaient à leur fille les huit perches (et trois pieds) de terre de front qu'ils avaient acquises le 21 octobre 1764, bornées des deux côtés à la terre du futur époux, en conséquence de quoi la future épouse renonçait à la succession de ses père et mère.

Le même jour, 8 août 1767 (Crespin), Etienne Racine dit Varenne et Geneviève Lacroix son épouse cédaient à Barthélemy Racine, leur frère et beau-frère, sept perches de terre de front du fleuve à la petite rivière et huit perches de front de ladite rivière jusqu'aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à la terre dudit Barthélemy Racine et au nord-est à Etienne Simard, enclavées dans la terre des représentants feu Morel et appartenant auxdits cédants par acquisition qu'ils en ont faite d'Etienne Lessard le 26 (et non le 20) février 1761. En échange Barthélemy Racine cédait à son frère Etienne tous ses droits mobiliers et immobiliers à lui échus par le décès de ses père et mère (dans la terre 81).

2- La terre d'Antoine Morel jusqu'en 1768

On a vu précédemment qu'après le partage de la terre de Guillaume Morel, le 14 octobre 1714, son fils Antoine, qui avait épousé Geneviève Drouin en 1726, acquit les parts de plusieurs de ses cohéritiers. Le 7 novembre 1750 (N. Huot), son fils Antoine passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Gagnon, fille de Raphaël et de feu Marie-Louise Cloutier (terre 78), qu'il épousa au Château-Richer le 9 novembre. A cette occasion Antoine Morel et Geneviève Drouin donnèrent à leur fils la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles avec une charrue garnie et un cheval, à condition qu'il demeurât avec eux, ceux-ci se réservant l'usufruit desdits biens. La moitié de la terre donnée était celle du nord-est, joignant André Poulin (92) (voir l'acte du 18 octobre 1758 ci-après).

Le 31 juillet 1753 (Crespin), Pierre Savard, habitant de l'île aux Coudres, Jean-Marc Boulliane, Barthélemy Therrien, Charles Demeule et Joseph Bouchard, de ladite île, et leurs épouses: Charlotte, Dorothee, Brigide et Scolastique Savard, vendaient à Antoine Morel fils, pour douze livres chacun (total: 60 livres), treize pieds et demi de terre de front (chacun) sur lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de feu Guillaume Morel, provenant de Joseph Savard et Marie-Josephe Morel leurs père et mère.

Le même jour (Crespin), Joseph Savard, capitaine de milice de l'île Saint-Louis dite île aux Coudres, vendait à Antoine Morel une part de terre provenant de l'héritage de feu Guillaume Morel, enclavée dans la terre de ce dernier, sans mention des tenants et aboutissants "attendu que les parties

n'ont scut le déclarer et que laditte terre est indivise, audit vendeur appartenant par héritage de feu Marie Joseph Morel sa première femme en la succession dudit feu Guillaume Morel son père, cette vente ainsi faite du consentement et du vivant de ladite Marie Joseph Morel il y a environ vingt sept ans" (voir 17 oct. 1726), pour le prix de 200 livres.

Le 28 mars 1757 (Crespin), Etienne Morel, fils d'Antoine et de Geneviève Drouin, âgé de 20 ans, passa son contrat de mariage avec Marie-Josephe Lessard, âgée de 24 ans, fille d'Etienne et de Marie-Magdeleine Simard (93). Le mariage fut célébré à Sainte-Anne le 2 avril 1757.

Le 18 octobre 1758 (Crespin), Antoine Morel et Geneviève Drouin, s'étant fait représenter la donation qu'ils avaient faite à leur fils Antoine, le 7 novembre 1750, de la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, ladite moitié des immeubles consistant en huit perches onze pieds et demi de front, l'autre moitié étant réservée pour la légitime de leurs autres enfants, et considérant que ledit terrain ne peut former un établissement à leur dit fils, attendu que par l'ordonnance de Sa Majesté il est défendu de faire aucun établissement à moins de quinze perches de terre de front, firent estimer par André Poulin et Charles Gravelle la moitié de tous leurs biens tant en meubles, bâtiments, animaux et immeubles réservée pour ladite légitime. Cette moitié fut évaluée à 1 950 livres que ledit Antoine Morel fils devait payer à ses six frères et soeurs (soit 325 livres à chacun d'eux) après le décès de leurs père et mère. A cette condition ceux-ci vendirent à leur fils, pour 1 950 livres, les huit perches onze pieds et demi qu'ils avaient réservés pour leurs autres enfants, joignant au nord-est aux huit perches onze pieds et demi qu'ils lui avaient déjà donnés et au sud-ouest à la terre d'Etienne Lessard, avec la moitié de leurs meubles. Les vendeurs se réservèrent l'usufruit des biens vendus leur vie durant.

Le 6 décembre 1766 (Crespin), Geneviève Morel, fille d'Antoine et de Geneviève Drouin, et Denis Saillant son mari, maître cordonnier à Sainte-Anne, vendirent à Antoine Morel, leur frère et beau-frère, pour 275 livres, tous leurs droits aux successions futures desdits Antoine Morel et Geneviève Drouin.

Le 3 Juillet 1768 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté d'Antoine Morel et de feu Geneviève Drouin, décédée "il y a environ neuf mois". Ils avaient une maison en pierre de 40 pieds de long environ sur 20 de large, "dont il n'y a que le costé du sud-ouest qui est rétabli à neuf et le costé nord-est tombant en ruine", prisee 150 livres, les grange et étable en bois rond tombant en ruine, prisees ensemble 25 livres. Leur terre mesurait dix-sept perches cinq pieds de front du fleuve à la petite rivière, et au-dessus de ladite rivière environ dix-sept perches jusqu'aux terres non concédées, joignant du côté du nord-est à la terre des représentants Martin Poulin (92) et au sud-ouest à une part de terre ci-devant appartenant aux héritiers Savard à cause de Marie-Josephe Morel. Les héritiers de la défunte étaient son fils Jean-Baptiste Morel, "absent de cette province depuis environ dix ans", Magdeleine, épouse de François Lessard (mariés le 6 nov. 1758), Geneviève, épouse de Denis Saillant "dit Sans Soucie", Marie-Josephe et Charlotte, filles majeures, et Marie-Josephe Lessard, veuve de feu Etienne Morel, frère d'Antoine fils, donataire.

Jean-Baptiste Morel s'était établi à Ste-Geneviève des Illinois (voir Archives de Sainte-Anne, papiers Pelletier-Morel no 1855: le 11 juin 1769 Jean (Baptiste) Morel répond à son père qui lui avait écrit le 6 février 1768 pour lui apprendre le décès de sa mère). Jean lui écrivit aussi le 13 juin

1774 (no 1860) et le 12 juin 1783 (no 1859). Dans cette dernière lettre il dit qu'il est marié depuis neuf ans dans ce poste des Illinois et qu'ils n'ont pas d'enfants "ny apparence d'en avoir". "Nous vivons assez à l'aise Dieu mercy". Dans sa lettre du 13 juin 1774, en réponse à celle que son père lui avait écrite le 9 mars 1773, Jean-Baptiste Morel lui apprend qu'il a épousé Elisabeth Aubuchon.

Le 4 juillet 1768 (Crespin), fut établi le "compte portant partage des meubles" de la communauté, évalués à l'inventaire à 680 livres, qui ont été "divisés en nature entre ledit Antoine Morel père et Antoine Morel fils donataire dudit Morel père et de laditte defunte de la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles", et ses six héritiers légitimaux. Il en fut fait deux lots aussi égaux que possible par Chrétien Giguère et Etienne Simard choisis pour arbitres, d'une valeur de 340 livres chacun qui ont été tirés au sort, l'un pour Antoine Morel père, l'autre pour Antoine Morel fils et les héritiers légitimaux. Ce deuxième lot fut ensuite divisé en deux parts aussi égales que possible de chacun 170 livres, l'un pour le donataire et l'autre pour les héritiers légitimaux. Cette dernière part fut à son tour divisée en six parts de 28 livres. Les bâtiments évalués à 175 livres, les grains ensemencés à 239 livres 10 sols furent ensuite partagés. Après avoir déduit les frais du notaire il restait 407 livres 16 sols dont Antoine Morel père prit la moitié (203 livres 18 sols), Antoine fils un quart (101 livres 19 sols) et les héritiers légitimaux un quart. "Et comme ledit Antoine Morel et laditte defunte se sont mariés sans contrat de mariage ledit Antoine Morel n'a point levé de préciput suivant la Coutume, et par convention expresse lesdites parties esdits noms luy ont quitté ses linges hardes à son usage et son lit garni pour en jouir sa vie durant seulement jusqu'au jour de son décès, lequel arrivé tout serat partagé entre ledit donataire et lesdits héritiers légitimaux au désir de la donation dudit Morel fils".

Le 4 août 1768 (Crespin), Marie-Joséphé Lessard, veuve d'Etienne Morel, vendit à Antoine Morel fils douze pieds et demi de terre de front enclavés dans la terre d'Antoine Morel père qui se trouve indivise, pour la somme de 12 piastres. Quittance en fut donnée le 2 oct. 1774 (avec l'acte ci-dessus).

Titres nouveaux de mars 1765 (Saillant) et de décembre 1769 (Crespin)

D'après ces titres nouveaux les terres 90-91 étaient alors partagées comme suit: Louis Paré avait le premier arpent de la terre 90 (avec quinze perches y joignant dans la terre 89). À la suite de Louis Paré Etienne Lessard et Magdeleine Bolvin possédaient huit perches de front. Barthélemy Racine avait ensuite les douze dernières perches de la terre 90 et onze perches et demie y joignant dans la terre 91. Le reste de cette dernière terre, soit dix-huit perches et demie, appartenait à Antoine Morel.

3- La terre d'Etienne Lessard de 1769 à 1857

Le 4 octobre 1783 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Bolvin son épouse donnèrent à leur fils Louis trois perches et douze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Louis Paré et au nord-est à Barthélemy Racine, faisant partie d'une terre de huit perches et six pieds de front, avec la moitié des bâtiments et des meubles. Louis Lessard épousa Marie-Joséphé Paré, fille d'Etienne et de Françoise Bolvin (terre 85), le 26 novembre 1783.

Le 6 juillet 1792 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Etienne Lessard, décédé "il y a eut huit ans trois mois" (1784), et Magdeleine Bolvin.

en présence de Prisque Paré comme ayant épousé Thérèse Lessard leur fille (le 22 mai 1792) et comme ayant acquis les droits d'Etienne, Basile et Baptiste Lessard et aussi ceux de Geneviève Lessard, qui avait épousé Charles Fortier le 14 février 1792, aussi en présence de François Lessard au lieu et place de François Lessard son neveu absent et en présence de Marie-Joséphé Paré, veuve de Louis Lessard, et étant aux droits de Louis Guibault qui avait épousé Héléne Lessard, autre fille d'Etienne et de Magdeleine Boivin, le 26 février 1781. Ceux-ci avaient une maison en bois couverte de planche et tombant en ruine, de 18 pieds de long sur 20 de large, et un corps de bâtiment servant de grange et d'étable, de 25 pieds de long sur 20 de large. Leur seul titre était leur contrat de mariage du 29 octobre 1744, passé devant le notaire Louis Pichet (original disparu) (voir plus haut la terre de Jean Boivin, dont Magdeleine était la fille.) Leur terre avait sept perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Barthélemy Racine et au sud-ouest à Louis Paré.

Le même jour, 6 juillet 1792 (Cressin), Magdeleine Boivin fit son testament par lequel elle légua "ce qu'elle pourat avoir de terre" à Prisque Paré son gendre et à Thérèse Lessard sa fille, avec tous les meubles, ustensiles de ménage, bâtiments et autres effets qu'elle pourrait avoir à son décès, à charge par lesdits légataires d'avoir soin d'elle sa vie durant, et de payer à chacun des héritiers de ladite légatrice trente sols. Prisque Paré était le fils de Prisque et de Marthe Racine (voir terre 85, partie sud-ouest).

Le même jour (Cressin), Magdeleine Boivin, se voyant chargée de dettes et ne pouvant les payer parce que son inventaire ne peut excéder que son préciput, prit le parti de vendre à Prisque Paré son gendre, pour 195 livres, trois perches quatre pieds et demi de terre de front sur lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Louis Paré et au nord-est à ses héritiers. Le même jour enfin (Cressin), Etienne et Basile Lessard, Charles Pelletier et Catherine Lessard sa femme, vendirent à Prisque Paré leurs droits à la succession de feu Etienne Lessard leur père et à la succession future de Magdeleine Boivin leur mère.

Le 27 septembre 1793 Magdeleine Lessard, fille majeure de feu Etienne Lessard et de Magdeleine Boivin, faisait son testament par lequel elle légua à Prisque Paré son beau-frère sa part de terre provenant de ses père et mère, enclavée dans la terre dudit Paré (testament reçu par François-Bernard Gaillard, curé de Ste-Anne, aux Archives de Sainte-Anne, papiers Pelletier-Morel, no 1063).

Le 26 juin 1813 (Bernier), Jean Huot (dont il sera question à la section 4 ci-après), et Angélique Marolst son épouse vendirent à Jean Guérin dit St-Hilaire, pour 750 livres, trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, faisant partie des vingt-deux perches de terre de front que Mathurin Huot, père du vendeur avait données à ce dernier le 12 janvier 1801, après les avoir acquises de Barthélemy Racine le 12 février 1800 (Farlbault).

Le 26 juin 1813 également (Bernier), Prisque Paré et Thérèse Lessard sa femme donnèrent à Magdeleine Lessard leur nièce, fille majeure de Louis Lessard et de Marie-Joséphé Paré huit perches et dix pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Paul Giguère (voir terre 89 partie nord-est et partie sud-ouest de la terre 90) et au nord-est à Jean Guérin dit Saint-Hilaire, avec tous les bâtiments et biens meubles, à charge par ladite donataire de loger, nourrir et entretenir les

donateurs leur vie durant. Le même jour (Bernier), Magdeleine Lessard passa son contrat de mariage avec ledit Jean Guérin dit Saint-Hilaire, fils d'Augustin et de Joseph Dumals, qu'elle épousa le 5 juillet 1813.

Le 8 juillet 1821 (Ranvoyzé), Michel Racine et Marie-Josephe Lessard (fille de Louis et de Marie-Josephe Paré), mariés le 2 juillet 1810, vendirent à Jean Guérin St-Hilaire les droits à eux échus par le décès de Louis Lessard, pour 4 piastres d'Espagne. Le 26 août 1824 (Ranvoyzé), Marie-Josephe Paré, veuve de Louis Lessard, vendit à Jean Guérin, pour six piastres, quatre pieds de terre de front indivis dans une terre de sept perches et quatre pieds de front sur une lieue et demie bornée en total au nord-est à l'acquéreur et au sud-ouest à Paul Giguère.

A son titre nouvel du 23 mars 1826 (Bernier), Jean Guérin dit Saint-Hilaire déclara posséder onze perches et dix pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au nord-est à Messire François Ranvoyzé (qui avait acquis la terre de Jean Huot en 1819 - voir section suivante), et au sud-ouest à Paul Giguère (89-90), par donation de Prisque Paré le 26 juin (et non juillet) 1813, et le 8 juillet 1821 par échange avec Charles Racine et Suzanne Lessard (fille de Louis et de Marie-Josephe Paré), mariés le 16 octobre 1804, et par acquisition, aussi le 8 juillet 1821, de Michel Racine et Marie-Josephe Lessard.

Le 10 janvier 1842 (Ranvoyzé), Jean Guérin dit Saint-Hilaire et Magdeleine Lessard son épouse donnèrent à leur fils Jean leur terre de douze perches et dix pieds de front sur lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Paul Giguère et au nord-est à Ignace Giguère, avec une maison et autres bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, dont ils se réservaient cependant l'usufruit, à charge de loger, nourrir et entretenir ledit donataire qui devait accomplir les charges de la donation faite à ladite Magdeleine Lessard par Prisque Paré le 26 juin 1813 et de payer à chacun de ses frères et soeurs 100 livres ancien cours pour leur légitime. Jean Guérin fils épousa Olive Pépin dite Lachance en 1842.

Le premier juillet 1857 (Ranvoyzé), Jean Guérin dit Saint-Hilaire et Olive Pépin son épouse, demeurant à Saint-Ferréol, vendirent à Louis Giguère, fils d'Ignace et de Marguerite Boivin (qui possédaient depuis 1827 la terre de Barthélemy Racine), pour 312 livres 10 sols, leur terre de onze perches onze pieds et demi de front sur lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à Ignace Giguère, fils de feu Paul Giguère, et au nord-est à Louis Giguère avec la maison et autres bâtiments dessus construits, appartenant au vendeur par donation de ses père et mère le 10 janvier 1842. Louis Giguère possédait désormais une terre de trente-deux perches de largeur environ avec celle de Barthélemy Racine. Au cadastre de 1879 cette terre porte le numéro 197 dont l'histoire sera continuée à la section suivante, avec la terre de Barthélemy Racine qui fait désormais partie du même lot cadastral.

4- La terre de Barthélemy Racine de 1769 à 1857

Le 15 juillet 1790 (Crespin), Barthélemy Racine, veuf de Marie (Geneviève) Simard, qu'il avait épousée le 10 août 1767, céda à son fils Barthélemy onze perches et treize pieds de terre de front du fleuve à la petite rivière et au-dessus de ladite rivière douze perches et quatre pieds de front à aller au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest feu Etienne Lessard et au nord-est aux héritiers (d'Antoine Morel), avec tous ses bâtiments et meubles, pour le prix de 1157 livres suivant l'estimation qui en a été faite par Antoine Morel et Joseph Gravelle, mais dont il se réservait

l'usufruit. Barthélemy fils devait payer le quart de cette somme, soit 289 livres 5 sols à sa soeur Geneviève pour lui servir de légitime et 100 francs (ou livres) pour sa part d'inventaire venant de sa mère, et lui donner un lit garni, une vache, un mouton, un rouet, un coffre et un habillement complet pour se marier, deux pommiers, deux pruniers, un cerisier, en plus de la loger, nourrir et entretenir jusqu'à son mariage, "et après les travaux de la maison faits il lui serait loisible de travailler à son profit". Barthélemy Racine fils épousa Marie-Louise Veau dite Sylvain, fille d'Etienne et de Marie-Joséphine Simard (terre 107), le 4 août 1790 à Sainte-Anne.

Le premier décembre 1792 (Cressin), François Racine (fils de François et de Geneviève Blouin), et Geneviève Racine son épouse (fille de Barthélemy et Marie Simard) (mariés le 14 février 1792), vendirent à Barthélemy Racine fils leur frère et beau-frère, pour 600 livres ou chelins, cinq perches onze pieds de terre de front du fleuve à la petite rivière, et au-dessus de ladite rivière six perches et deux pieds à aller au bout de la lieue et demie, enclavés dans la terre de Barthélemy Racine père contenant en total vingt-trois perches de front du fleuve à la petite rivière et de là vingt-quatre perches et huit pieds de front, joignant au nord-est à Antoine Morel et au sud-ouest à Prisque Paré représentant feu Etienne Lessard, auxdits vendeurs appartenant provenant d'héritage de feu Marie Simard.

Le 27 mars 1798 (Cressin), Barthélemy Racine fils et Marie-Louise Veau dite Sylvain son épouse vendirent à Louis Cochon, maître forgeron à Sainte-Anne, pour 400 livres à 6% d'intérêt jusqu'au paiement de ladite somme, six perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Antoine Morel et au sud-ouest auxdits vendeurs (l'acquéreur signe Louis Cochon).

Le 2 novembre 1799 (Faribault), Barthélemy Racine et Marie-Louise Veau vendaient à François Simard, pour 385 livres, deux perches et demie de terre de front sur lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Prisque Paré et au nord-est auxdits vendeurs.

Le 12 février 1800 (Faribault), Barthélemy Racine et Marie-Louise Veau-Sylvain, ainsi que François Simard vendaient à Mathurin Huot, habitant de L'Ange-Gardien, savoir lesdits Barthélemy Racine et sa femme vingt perches et trois pieds de terre de front du fleuve à la petite rivière et de là vingt et une perches de front jusqu'au bout de la lieue et demie, et ledit François Simard deux perches et demie de front sur ladite profondeur, faisant en total vingt-deux perches et "treize" pieds jusqu'à la rivière et vingt-trois perches "douze" pieds depuis la rivière, joignant en totalité au sud-ouest à une perche et demie vendue par lesdits vendeurs à Prisque Paré le 19 octobre 1799 (Faribault) et au nord-est à Pierre Morel, avec la maison et tous les bâtiments. Cette vente était faite pour 4650 livres.

Le 12 janvier 1801 (Faribault), Mathurin Huot et Geneviève Lefrançois on épouse (terre 30 de L'Ange-Gardien), donnèrent à leur fils Jean Huot la terre qu'ils avaient acquise à Sainte-Anne le 12 février 1800, mesurant 22 perches 12 pieds de front du fleuve à la petite rivière et de là 23 perches 12 pieds, avec maison, bâtiments, animaux et meubles. Le donataire devait payer 2000 livres à ses frères et soeurs.

La terre de Jean Huot fut vendue par le shérif du district de Québec, Philippe Aubert de Gaspé, à Messire François Ranvozyé, curé de Sainte-Anne, le 20 avril 1819. A son titre nouvel du 31 mars 1826 (Bernier), François Ranvozyé la décrit comme mesurant deux arpents et douze pieds de front sur une

lieue et demie de profondeur, tenant au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Ignace Giguère (fils de François qui avait acquis la terre de Pierre Morel: voir section 6 plus loin).

Le 9 juin 1827 (Bernier), François Ranvozy vendit ces deux arpents et douze pieds de front à Ignace Giguère (fils de François et de Françoise Talon dite L'Espérance), qui avait épousé Adélaïde Gosselin à Saint-Joachim le 10 juillet 1826, et à Jacques Racine, maçon, chacun pour moitié, ladite terre tenant au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est audit Ignace Giguère, avec une vieille maison et une grange dessus construites, pour le prix de 5200 livres ancien cours.

Le 14 juin 1827 (Ranvozy), Ignace Giguère (fils de feu Ignace Giguère et de Julienne Pepin) et Marguerite Boivin son épouse (voir terres 89 et 92), et Ignace Giguère (fils de François) et Adélaïde Gosselin son épouse, firent l'échange suivant: les premiers cédaient aux seconds six perches de front sur la profondeur qu'il pouvait y avoir depuis un lot de terre appartenant à Jacques Racine (voir acte suivant), à aller aux terres non concédées, tenant au sud-ouest et au nord-est à Charles Gravelle (dans la terre 92), leur appartenant par donation de Louis Boivin et Marguerite Caron, père et mère de ladite Marguerite Boivin, le 13 juillet 1823. En échange Ignace Giguère et Adélaïde Gosselin son épouse cédaient à Ignace Giguère et Marguerite Boivin la moitié indivise des deux arpents et douze pieds acquis de Messire Ranvozy, avec la moitié indivise de la vieille maison en bois et grange dessus construites.

Deux jours plus tôt, le 12 juin 1827 (Ranvozy), Ignace Giguère et Marguerite Boivin avaient acquis de Jacques Racine l'autre moitié indivise de ces deux arpents et douze pieds, en échange du reste des six perches de front qu'ils possédaient dans la terre 92, de la basse marée du fleuve à aller à trois perches au nord des bâtiments construits sur ces six perches, soit une maison en pierre et une grange en bois.

Le 24 mai 1834 (Ranvozy), fut fait l'inventaire de la communauté d'Ignace Giguère et de feu Marguerite Boivin, décédée le 20 février 1831, laissant quatre enfants mineurs, en présence de Louis Boivin (fils de Louis-Charles et d'Agnes Paré: voir terre 89) et de Marguerite Caron son épouse, usufruitiers des biens meubles inventoriés, suivant la donation faite par ces derniers en faveur de ladite Marguerite Boivin leur fille le 13 juillet 1823 (voir terre 92 à ce sujet). La liste des 34 titres et papiers concerne autant la terre 92 que la terre acquise par Ignace Giguère et Marguerite Boivin le 14 juin 1827 dans les terres 90-91 (voir ci-dessus), en raison de l'échange qui y fut effectué. L'inventaire décrit la terre d'Ignace Giguère et Marguerite Boivin comme mesurant deux arpents et douze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Ignace Giguère fils de François (terre acquise de Pierre Morel). La maison mesurait 35 pieds de long sur 20 de large, couverte en paille, en médiocre état. Ils avaient aussi un autre lot de terre d'une perche et huit pieds et demi de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Ignace Caron et au nord-est à Jean Caron (dans la terre 104). Les meubles de la communauté d'Ignace Giguère et Marguerite Boivin furent vendus à l'enchère le 9 juin 1834 (Ranvozy), pour 1802 livres 17 sols.

Ignace Giguère, veuf de Marguerite Boivin, se maria le 11 août 1835 avec Marie-Louise Paré, fille d'Etienne et de Marie Caron (terre 96). Le 25 mars 1847 (Ranvozy), Ignace Giguère et Marie-Louise Paré donnèrent à Louis

Giguère, leur fils et beau-fils (né de Marguerite Bolvin), neuf perches un pied et demi de terre de front du fleuve à basse marée à aller à la petite rivière où le front est de neuf perches quatre pieds et demi jusqu'au bout de la lieue et demie, indivis et enclavés dans une terre de deux arpents et trois pieds de front de la basse marée à la petite rivière où le front est de deux arpents et neuf pieds jusqu'au second rang, bornée en total au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Ignace Giguère, fils de feu François Giguère, avec la moitié indivise de la maison en pierre et autres bâtiments, les donateurs s'en réservant l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Cette donation était faite aussi à la charge par le donataire de remplir les conditions de la donation du 13 juillet 1823. Le même jour les donateurs firent leurs testaments par lesquels ils confirmaient la donation ci-dessus. Le 6 novembre 1847 (Ranvoyzé), Louis Giguère passa son contrat de mariage avec Luce-Caroline Guimont, fille de Jean et de Marie Caron (terre 100), qu'il épousa à Sainte-Anne le 12 novembre.

Le premier juillet 1857 (Ranvoyzé), Louis Giguère acquit la terre voisine, au sud-ouest, de Jean Guérin dit Saint-Hilaire, de onze perches onze pieds et demi de front sur une lieue et demie de profondeur, qu'il réunit à ses deux arpents et trois pieds provenant de ses père et mère pour former une terre de près de trente-deux perches de front qui porte le numéro 197 du cadastre de 1879 (voir le plan no 6 au début du volume à propos de la "petite rivière" souvent mentionnée dans les contrats ci-dessus et aux terres suivantes).

5- La terre de Louis Giguère depuis 1857 (lot 197)

(31 perches 11 pieds de front)

dont deux arpents dans la terre 90 (le lot 199 en ayant un arpent), et le reste dans la terre 91

Le 28 février 1886 (Vézina), Louis Giguère vendit à Joseph Vandal, pour \$ 1100, la terre de onze perches onze pieds de front qu'il avait acquise de Jean (Guérin) St-Hilaire "il y a environ trente ans" (voir section précédente, le premier juillet 1857), joignant au sud-ouest à Prisque Paré (lot 199) et au nord-est au vendeur, "étant la partie sud-ouest du lot 197, avec une partie de grange dessus construite". Le 24 novembre 1888 (Vézina), Joseph Vandal rétrocéda cette partie sud-ouest du lot 197 à Louis Giguère.

Le 20 août 1890 (Vézina), Louis Giguère et Luce Guimont sa femme donnèrent à François-Xavier Giguère, leur fils, la partie nord-est du lot 197, mesurant deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à Louis Simard (191), avec les bâtisses, meubles, animaux et roulant, moins les emplacements vendus à Nazaire Simard et Théophile Racine. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire et sa famille, ce dernier devant payer à chacun de ses frères et soeurs la somme de \$ 15 pour tous droits de légitime dans la succession future des donateurs.

Le 5 novembre 1897 (G.-Arthur Paradis), Louis Giguère vendait à Emile Savard, pour \$ 2411, la partie sud-ouest du lot 197, de onze perches et onze pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur acquise de Jean Guérin dit St-Hilaire le premier juillet 1857. Le 27 février 1907 (Cyrille Tessier), Louis Giguère et son fils François-Xavier vendirent la partie nord-est du lot 197 à la Congrégation du Très Saint Rédempteur qui en céda la plus grande partie à Emile Savard le 30 juin 1911 (Beauregard), mais en se réservant le

terrain au sud du boulevard des cultivateurs dont on trouvera la description à la p. 210 (19 août 1969).

Le 8 mai 1913 (Beaugard), Emile Savard, qui possédait maintenant presque tout le lot 197, soit trois arpents une perche onze pieds et demi de front "sur la profondeur qu'il y a depuis le terrain appartenant à la Congrégation du T.S. Rédempteur au sud jusqu'au trait carré des terres du premier rang au nord", entre Joseph-Eustache Paré au sud-ouest (199) et Onésime Giguère au nord-est (191), vendit cette terre avec les bâtisses, roulant et animaux, à Jean-Baptiste Gaudreault, maître de pension, pour \$3750, dont \$1540 payables à ladite Congrégation (soit \$1400 qu'Emile Savard lui devait, plus intérêts). Emile Savard vendait aussi le terrain de grève faisant partie du lot 197.

Jean-Baptiste (alias Johnny) Gaudreault fit plusieurs ventes à réméré (avec droit de rachat) de sa terre, de 1920 à 1928. Le 30 mai 1920 (Beaugard), il la vendait à Francis Gauthier rentier, pour \$6500. Celui-ci la revendit à Pitre Maltais, entrepreneur de chantiers, pour \$3000, le 24 septembre 1923 (Beaugard). Le 16 mars 1928 (G. Jobidon), ayant repris sa terre, J.-B. Gaudreault la vendit à Herménégilde Dufour pour \$3000, avec droit de réméré dans un an pour \$3400. Il mentionne alors qu'il a acquis cette terre d'Emile Savard en 1913 sans faire allusion aux acquéreurs ci-dessus. Le 8 mars 1929 (G. Jobidon), Herménégilde Dufour la lui remit pour \$3400. Le même jour (G. Jobidon), J.-B. Gaudreault la revendait à Epiphane Lachance, rentier, pour \$3000, avec droit de réméré pendant cinq ans.

Epiphane Lachance décéda le 4 septembre 1932 et sa terre fut rétrocédée par Etienne Lachance son fils à Irénée Gaudreault, fils de Jean-Baptiste et de Clarisse Audet-Lapointe, le 27 décembre 1937 (Paul Beaugard) pour \$3200. Irénée Gaudreault épousa d'abord Laura Giguère, fille de Casimir et de Victoria Lessard, le 2 juin 1925 à Sainte-Anne. Laura Giguère décéda le 5 mars 1936 et Irénée Gaudreault se remarria le 14 juillet 1937 avec Juliette St-Amant à Notre-Dame de Québec. Il décéda le 20 mai 1984. Le 24 octobre 1984 (G. Beaugard), Juliette St-Amant, demeurant au no 283 Côte Ste-Anne, donna le lot 197 (moins le terrain réservé par les Rédemptoristes et l'emplacement vendu à Odette Gaudreault), avec la maison, grange et dépendances, à Jean Gaudreault son fils.

6- La terre d'Antoine Morel de 1768 à 1821
puis de François Giguère de 1821 à 1857
(lot 191 du cadastre)

Le 16 avril 1782 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté d'Antoine Morel fils et de feu Marie-Louise Gagnon son épouse, décédée "il y a environ trois ans", laissant trois enfants mineurs. Sa terre mesurait dix-sept perches cinq pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, comme dans l'inventaire du 3 juillet 1768, bien que d'après son titre nouvel il eût dû avoir dix-huit perches et demie. La différence semble être les treize pieds et demi acquis par Antoine Morel fils le 21 juillet 1753 ou les douze pieds et demi acquis le 4 août 1768. Le notaire fit remarquer en effet que "comme lesdits Morel père et fils ont cultivé les terres sans aucun partage dans cette inventaire (du 3 juillet 1768), comme sa communauté a été administrée par ensemble et confusion, ledit Antoine Morel père en a la moitié et l'autre moitié audit Morel fils et à ses enfants". C'est sans doute pour cette raison qu'il n'est pas fait allusion à la vente du 18 octobre 1758, mais uniquement à la donation du 7 novembre 1750, au contrat de mariage d'Antoine Morel fils, de la moitié de la terre de son père, soit huit perches onze pieds